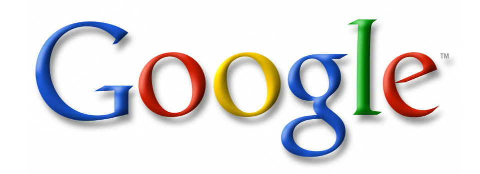
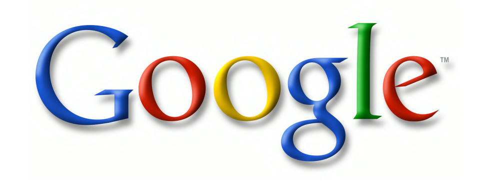
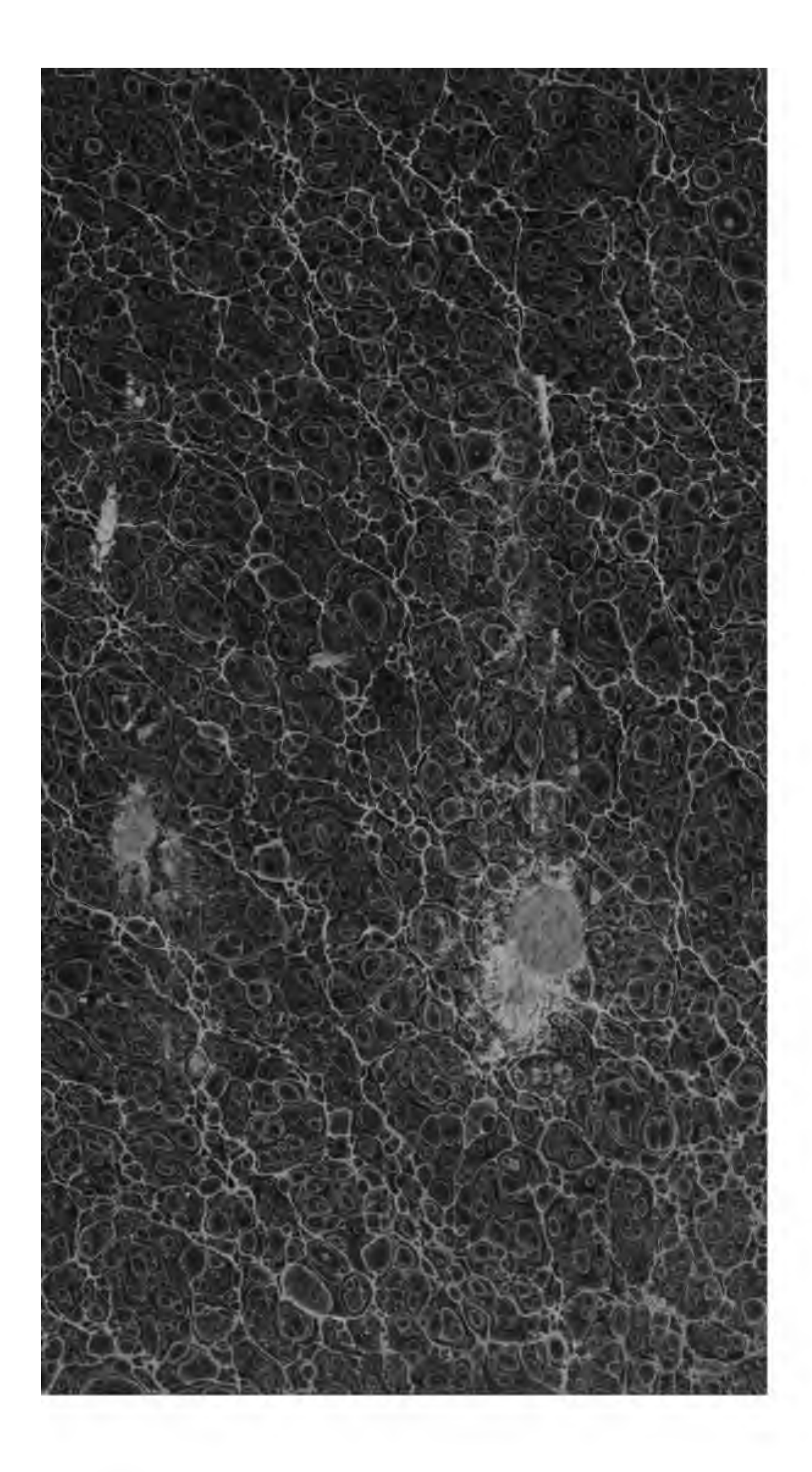
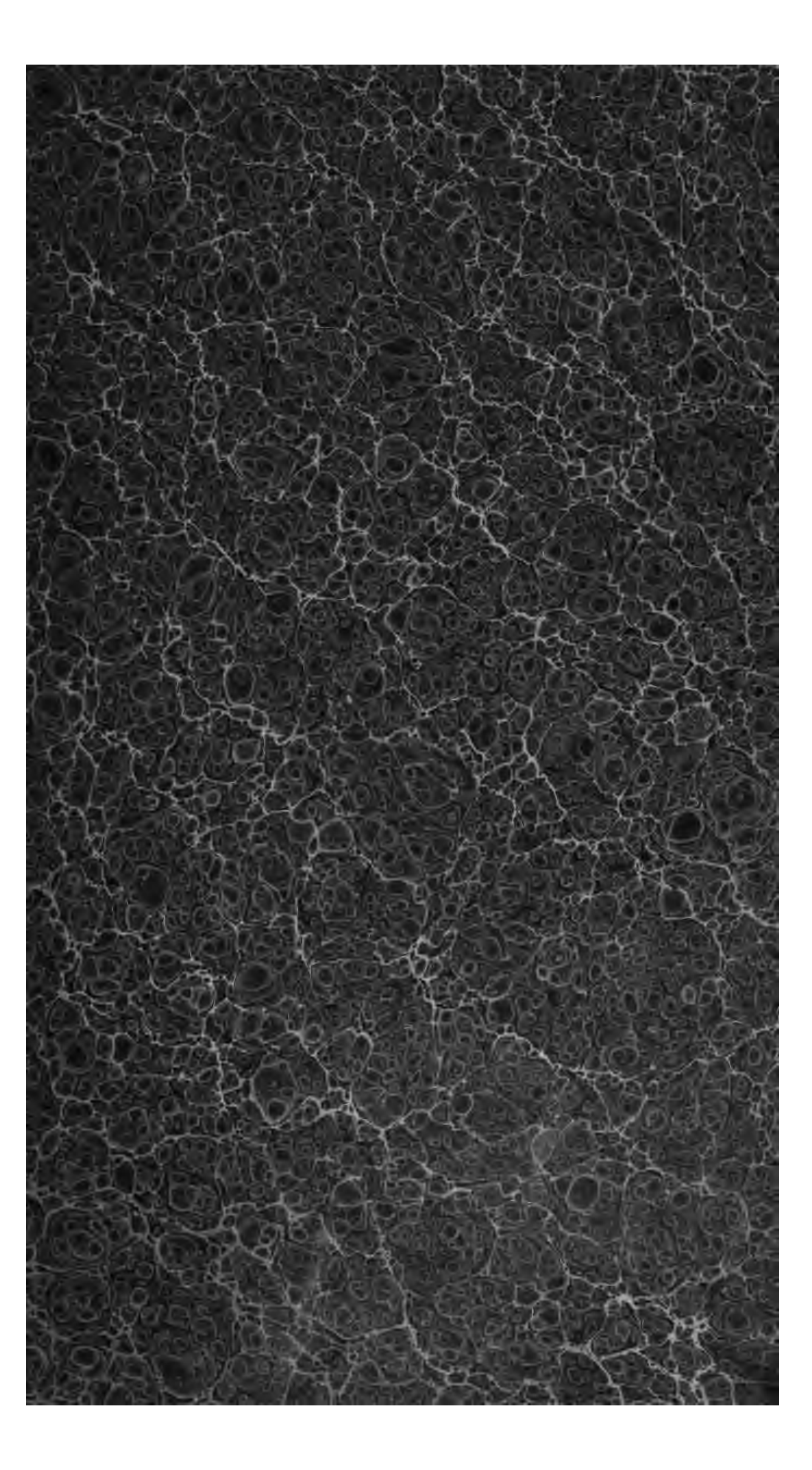





Stanford University Libraries
3 6105 024 395 720





HISTOIRE
DE LA
RESTAURATION

PARIS. — IMPRIMERIE A. WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

HISTOIRE

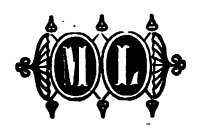
DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME PREMIER



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1860

PRÉFACE

On entend bien souvent répéter que le gouvernement de la Restauration n'était pas né viable et que, dès ses premiers jours, il portait en lui-même le principe de la catastrophe qui le renversa après seize ans de durée. Ce qui est étrange, c'est que ce langage est tenu également par ses amis les plus ardents et par ses plus violents adversaires. On dirait que les uns veulent s'excuser de l'avoir perdu par la direction qu'ils lui ont imprimée dans les derniers temps de son existence, et les autres de lui avoir fait une guerre acharnée et mortelle qui ne peut trouver sa justification que dans l'impossibilité avérée de le redresser et de le mener à bien. Comme il est facile de le comprendre, ce n'est pas sur les mêmes considérations, que ces deux opinions s'appuient pour démontrer que la Restauration

ne pouvait durer. Tandis que les libéraux exagérés, les révolutionnaires, la montrent condamnée d'avance à périr par l'incompatibilité absolue de ses principes et de ses éléments avec les sentiments et les besoins de la France telle que le XVIIIe siècle et la Révolution l'avaient faite, les royalistes exclusifs, au contraire, prétendent que la royauté de la branche aînée des Bourbons n'a péri que pour avoir été forcée de subir une constitution antipathique aux mœurs, aux traditions du pays et qui la livrait sans défense suffisante aux attaques perfides de ses ennemis.

Je crois que ces deux points de vue sont également faux. Je crois que, comme tous les gouvernements rétablis après une révolution, celui de la Restauration avait en effet de grandes difficultés à vaincre pour se consolider et s'affermir, mais que l'adoption franche et sincère du système dont la Charte était le symbole et le programme était le meilleur ou plutôt le seul moyen d'y parvenir. Je crois que malgré bien des fautes et des faiblesses, le gouvernement de Louis XVIII avait triomphé de ces difficultés dans ce qu'elles avaient de plus grave,

qu'à la mort de ce prince, ou plus exactement encore à l'époque où il cessa de diriger l'action du pouvoir, la Restauration, quoiqu'elle eût sans doute encore bien des obstacles à vaincre, était en pleine voie d'affermissement et que Charles X aurait conservé la couronne et l'aurait transmise à sa postérité en persistant dans la même politique. Telle est, si je ne me trompe, l'impression que doit laisser dans les esprits réfléchis et non prévenus l'étude des faits que je vais raconter.

Pour mettre le lecteur en mesure d'en juger par lui-même, je dois entrer dans de longs et minutieux détails. Les résumés, les narrations concises peuvent convenir à l'histoire d'une époque éloignée sur laquelle le temps a déjà amené des appréciations jusqu'à un certain point définitives; c'est tout autrement qu'il faut raconter les événements contemporains, ou presque contemporains, que les partis considèrent encore sous des aspects si divers. Le lecteur qui cherche, non pas une satisfaction donnée à ses passions et à ses préjugés, mais une instruction solide et sérieuse, a droit d'exiger qu'au lieu d'un résumé qui est toujours, en réalité, un jugement porté par l'historien, on

lui présente toutes les informations, tous les matériaux nécessaires pour le mettre en état de se former lui-même une opinion. Un exemple éclaircira ce que je veux dire. Lisez, dans un écrivain du parti ultra royaliste, le récit de la réaction de 1815 : s'il se borne à en faire le tableau sommaire, il vous dira que des coupables en petit nombre ont été punis avec une sévérité regrettable, peut être, mais qui n'avait rien de contraire à la justice, et que, sur quelques points du Midi, les royalistes, poussés à bout par les excès auxquels ils avaient été en butte pendant les Cent-Jours de la part des révolutionnaires et des bonapartistes, se sont livrés à des représailles bien incomplètes. Un historien ultra libéral, au contraire, affirmera que la *terreur* de 1815 a égalé, sinon surpassé celle de 1793. Un récit circonstancié, quelque partialité qu'on pût y mettre dans l'un ou l'autre sens, ferait nécessairement justice de ces monstrueuses exagérations.

Exposer complétement les faits, c'est la première condition de l'impartialité, mais ce n'est pas la seule ni peut-être la plus difficile à observer, quoiqu'elle le soit déjà beaucoup. Il est encore du devoir de l'historien de faire

ressortir en chaque occasion ce qui explique les déterminations, les entraînements des hommes publics, de tenir en cela une balance égale entre tous les partis, de se prémunir, dans ses appréciations, contre l'influence de l'odieuse théorie qui prétend justifier les moyens par le but. Cette théorie trouve aujourd'hui, dans sa forme directe et franche, peu de champions avoués, mais l'esprit de parti essaye sans cesse d'y revenir par de tristes subtilités. Dans l'entraînement de la lutte, dans l'enivrement du succès on répugne à admettre entre les partis l'existence d'un droit des gens analogue à celui qui existe entre les nations; on veut se croire envers l'ennemi vaincu des droits qu'on ne lui reconnaîtrait pas envers soi-même si l'on avait succombé. Dans la ferme conviction que la justice est tout entière d'un seul côté et l'iniquité de l'autre, les hommes passionnés se refusent à apprécier d'après la même loi des actes identiques, mais qui leur paraissent avoir un caractère absolument différent parce qu'ils ont été commis sous des drapeaux opposés. Ils disent qu'on ne saurait les assimiler sans faire profession d'indifférentisme, sans supposer qu'il n'y a en politique ni bien ni

mal, que tous les principes y sont égaux, et que la seule distinction réelle en matière semblable est celle qui existe entre les vainqueurs et les vaincus. Ces objections ont sans doute quelque apparence de force aux yeux de la pure logique, mais la logique absolue n'est pas faite pour conduire les choses humaines. Appliquée à la politique, elle conduirait infailliblement à l'intolérance, aux proscriptions, et l'expérience est là pour démontrer dans quels abîmes elle peut précipiter ceux qui la prennent pour unique guide. Elle n'égarerait pas moins l'historien qui voudrait en faire le *critérium* de ses appréciations et qui croirait que, dans un pays agité par de longues et violentes discordes, un seul parti peut être considéré comme ayant constamment défendu la cause du droit.

Je viens d'expliquer ce que j'entends par l'impartialité, et comment je me propose d'être impartial. Je veux dire la vérité, rien que la vérité. Autant que la chose me sera possible, je veux aussi la dire tout entière. Cependant, lorsqu'on a à parler d'événements aussi récents, lorsqu'on est encore entouré de ceux qui y ont pris part ou de leurs enfants, de leurs amis, on éprouve, à user d'une franchise

aussi entière, des difficultés qu'il n'est pas toujours possible de surmonter. Des liens d'affection, des convenances même, dont il ne serait pas bon de ne tenir aucun compté, viennent parfois arrêter la plume de l'écrivain le plus consciencieux. Pour échapper complétement à de telles influences, il faudrait vivre en dehors de toutes relations sociales, et l'indépendance que l'on y gagnerait ne compenserait pas pour l'historien ce qu'il perdrait, par un tel isolement, au point de vue de la connaissance des hommes et des choses. Je vais dire comment et dans quelles limites j'ai cru possible de transiger avec ces obstacles. Je ne garderai le silence sur aucun fait essentiel, lors même que le souvenir en serait peu favorable à des personnes que j'aurais voulu ménager, je ne louerai jamais une action que je croirai mauvaise, jamais même je ne chercherai à l'excuser par de complaisantes interprétations, mais il pourra m'arriver, en quelques rares occasions, de me borner à exposer les faits sans en tirer les conclusions sévères que j'aurai mis le lecteur en mesure d'en tirer lui-même; il pourra m'arriver aussi d'omettre quelques anecdotes qui auraient éclairé davantage des situations déjà connues,

d'ailleurs, dans leurs traits principaux et auraient rendu le récit plus piquant, mais que je n'aurais pu rapporter sans manquer à ce que je regarde comme un devoir de discrétion, sans blesser des sentiments respectables. Ces ménagements, ces omissions en bien petit nombre seront compris, je n'en doute pas, par ceux dont j'ambitionne le suffrage.

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER

État de la France avant la Révolution. — Pendant la Révolution. — Sous l'Empire. — Décadence de l'Empire. — Rupture de l'Empereur et du Corps législatif. — Invasion de la France.

Tout s'enchaîne dans l'histoire. Aucune époque ne peut être complétement étudiée et comprise si l'on ne connaît suffisamment celles qui l'ont précédée. Sans doute, il n'est pas nécessaire et il ne serait pas possible d'étendre indéfiniment, de faire remonter jusqu'aux premiers âges ce travail rétrospectif, d'embrasser ainsi l'histoire universelle dans celle de chaque état ou de chaque siècle, mais avec un peu de sagacité, il est facile de distinguer, pour toute pé-

riode, les circonstances, les influences antérieures qui en ont préparé le caractère, et ce n'est qu'en se rendant compte de ces influences, de ces circonstances, qu'on peut arriver à une saine appréciation des événements qu'elles contenaient pour ainsi dire en germe.

La Révolution française est, si je ne me trompe, la conséquence directe et à peu près nécessaire de la situation où les règnes précédents avaient placé la France. Je ne veux certes pas dire que tous les excès de cette révolution doivent être considérés comme le résultat forcé, inévitable, du système politique créé par Louis XIV, et du succès momentané qu'il avait obtenu. Rien n'est plus loin de ma pensée que ce fatalisme qui, en justifiant par une sorte de nécessité les forfaits et les folies du passé, tend à en encourager le renouvellement. La volonté humaine n'est jamais liée à ce point par l'enchaînement des faits qu'elle ne puisse se défendre du crime. Les excès affreux de la Révolution française pouvaient donc ne pas avoir lieu, mais j'ai la ferme conviction qu'un grand changement, une véritable rénovation politique, une révolution en un mot, était inévitable, et qu'il n'était plus possible de se borner, comme en Angleterre en 1688, à la réforme ou au complément des anciennes institutions. La raison en est évidente : ces institutions, si vagues, si mal déterminées dans les siècles mêmes où des théories tant soit peu chimériques leur supposent le plus de réalité, n'existaient plus depuis le règne de Louis XIV.

Ce règne si glorieux, si éclatant, que le souvenir en est

encore une des forces morales de la France, fut avant tout une réaction énergique contre les troubles qui agitaient le pays depuis un siècle entier et qui, suspendus à deux reprises par le génie puissant de Henri IV et de Richelieu, recommençaient sans cesse dès que le pouvoir se trouvait déposé entre des mains moins vigoureuses. La nation était lasse de ces agitations stériles, suscitées, dans les derniers temps surtout, par d'égoïstes et mesquines ambitions qui ne savaient pas même emprunter, d'une manière tant soit peu spécieuse, le prétexte d'un grand intérêt public. Elle se jeta avec empressement, avec enthousiasme, dans les bras d'un jeune prince qui s'offrait à elle avec le prestige d'une incomparable majesté, plein du sentiment de la dignité et des droits de la monarchie, jaloux au plus haut degré de son pouvoir, passionné pour la gloire et, à défaut de grandes lumières personnelles, entouré de la réunion la plus étonnante d'hommes d'État, d'illustres capitaines et de grands esprits dans tous les genres qui ait peut-être jamais existé. Pendant trente années, le règne de Louis XIV n'offrit qu'un enchaînement de prospérités et de succès : de glorieuses victoires, d'habiles négociations, des conquêtes, non pas gigantesques et lointaines comme celles qui ont illustré d'autres dominations, mais si bien adaptées aux besoins et aux convenances du pays qu'aucun revers de fortune n'a pu, depuis, les en détacher, d'utiles réformes législatives, le perfectionnement de toutes les branches de l'administration et de la police, la restauration des finances, la création d'une

marine, le prodigieux développement du commerce et de l'industrie, les progrès des sciences, enfin, et plus que tout, peut-être, les encouragements accordés, avec tant d'à-propos et de bonne grâce, aux chefs-d'œuvre de la poésie et de l'éloquence éclatant alors de toute part, c'était certes plus qu'il n'en fallait pour excuser l'enthousiasme idolâtre qui s'empara de la France entière et auquel les étrangers eux-mêmes ne surent pas se soustraire.

Au dedans comme au dehors du royaume, tout pliait, tout s'effaçait devant Louis XIV. On a vu, sans doute, dans d'autres temps, des puissances plus grandes, plus redoutables que la sienne, on en a peu vu qui fussent empreintes de plus de dignité et de force morale. D'autres princes l'ont grandement surpassé en génie et en talent; aucun n'a possédé au même degré cette majesté vraiment royale qui, par le respect qu'elle inspirait, subjuguait l'esprit et le cœur des hommes plus complétement, plus sûrement et d'une manière plus durable que la violence, les emportements et les menaces de la plupart des despotes.

Jamais le despotisme ne se présenta sous un aspect plus imposant et plus séduisant, jamais il ne parut mieux réaliser le type idéal de l'école qui voit en lui le moyen le plus efficace d'assurer la grandeur d'un pays. Mais ces jours de gloire et de triomphe devaient être courts.

Le pouvoir absolu, celui qui substitue la volonté d'un homme, quel qu'il soit, à l'empire des lois, des institutions et des influences morales, entraîne des conséquences

tellement liées aux conditions intimes du cœur humain, qu'avec un peu de temps elles ne peuvent manquer de se produire : chez le prince, l'enivrement de l'orgueil, les entraînements de l'ambition, l'impatience de toute résistance, l'intolérance, la persécution dirigée contre quiconque ose conserver une pensée libre, enfin, un penchant irrésistible à préférer pour les emplois publics les hommes médiocres, parce que leur docilité et la facilité qu'on éprouve à les manier comme de purs instruments font illusion sur leur incapacité ; chez les sujets, l'abaissement du caractère, la perte de toute dignité, de toute indépendance, l'affaiblissement progressif des intelligences et des talents, l'adoration du despote tant qu'il est fort et prospère et, par une réaction qui se déclare aussitôt qu'il commence à décliner, l'esprit de dénigrement, le mépris de l'autorité, le discrédit complet des doctrines sur lesquelles elle s'appuie.

La France en était déjà là lorsque Louis XIV termina sa longue carrière, laissant le royaume épuisé d'hommes, d'argent et courbé, après des guerres aussi sanglantes que ruineuses, sous le poids d'une dette immense qui rendait la banqueroute inévitable. Le règne qui finissait avait, en quelque sorte, nivelé le pays. Il n'y restait plus, en face de la royauté et de la cour, qu'une nation fatiguée et mécontente. La noblesse qui, soixante ans auparavant, pouvait encore lever des armées et faire la guerre au Roi, maintenant amollie, asservie, ruinée par la politique royale et n'attachant plus d'importance qu'à de frivoles distinc-

tions, avait perdu toute influence; le clergé, malgré l'admiration due à quelques hommes de génie qui venaient de lui donner tant d'éclat, s'était discrédité par la servilité courtisanesque d'un grand nombre de ses membres, par les actes d'intolérance auxquels il avait prêté la main et par les tristes querelles du jansénisme; les libertés provinciales et municipales avaient péri ou se trouvaient réduites, sauf un petit nombre d'exceptions, à d'insignifiants simulacres; les parlements seuls, bien que Louis XIV les eût tenus eux-mêmes dans une étroite sujétion, conservaient encore, grâce à leur organisation et au caractère sérieux des attributions judiciaires dont on n'avait pu les dépouiller, une vitalité, une puissance d'action dont ils ne tardèrent pas à donner des preuves, mais qui, ne reposant pas sur des principes bien reconnus et surtout n'étant pas toujours dirigées par de saines notions politiques, entravaient parfois l'action du gouvernement plus qu'elles ne servaient l'intérêt public.

Ce n'était évidemment pas avec de tels éléments qu'on pouvait travailler à la régénération de la monarchie, et il n'y a pas lieu d'être surpris qu'on n'ait donné aucune suite à l'idée que conçurent alors un peu confusément quelques esprits généreux, de chercher le remède aux maux de la France dans une imitation du régime libre et aristocratique qui recevait en ce moment, chez les Anglais, ses derniers perfectionnements. Un nouvel Henri IV eût pu seul, par son action énergique et modératrice tout à la fois, non pas accomplir immédiatement une telle œuvre, mais

y préparer les voies en fermant les plaies du passé, en remettant les hommes et les choses à leur place, en rétablissant le prestige de la royauté et en relevant, par son exemple et par ses encouragements, le caractère de la nation, particulièrement celui de la noblesse; mais la Providence montre rarement de tels hommes à la terre.

Le règne de Louis XV vit combler les maux de la France. Le XVIIIe siècle fut, en quelque sorte, l'agonie de la royauté. Le scandale des mœurs, la mollesse, l'égoïsme, la faiblesse des caractères, les désastres publics, les humiliations qui en furent la conséquence, tout se réunit pour discréditer le trône et les classes de la société sur qui reposait alors la direction des affaires de l'État. Par une singulière et choquante coïncidence, tandis que la noblesse française perdait toute force propre, toute autorité, toute action sur l'opinion, les emplois, les dignités devenaient le partage exclusif de la portion de cette noblesse qui composait l'entourage de la cour, et qui n'avait plus d'autres titres à alléguer que la faveur du prince. Sous Louis XIV encore, de simples gentilshommes, quelques bourgeois même, quoiqu'en bien petit nombre, avaient pu s'élever à force de mérite aux premiers honneurs militaires en concurrence avec des grands seigneurs presque tous signalés par d'importants services; les maréchaux nommés par Louis XV furent, à bien peu d'exceptions près, des hommes de grande naissance, mais sans aucune illustration personnelle; la plupart n'avaient jamais exercé de commandement supérieur, à peine se rappelle-t-on

quatre ou cinq d'entre eux comme de bons généraux du second ou du troisième ordre. Et ce n'était pas seulement dans la carrière militaire que l'excès du privilége portait ces déplorables fruits. Jusqu'à cette époque, si la naissance et la position de famille avaient été des moyens puissants de parvenir aux évêchés et aux grands bénéfices de l'Église, une part plus ou moins considérable avait toujours été réservée aux ecclésiastiques éminents pour leurs vertus, leur génie, leur savoir. Sous l'empire de l'esprit de cour qui avait remplacé le véritable esprit monarchique et aristocratique, tout désormais appartint aux élus du favoritisme, et les grands prélats disparurent comme les grands capitaines. Rien ne suffisait plus pour satisfaire l'avidité des courtisans : en possession à peu près exclusive des commandements militaires, des bénéfices de l'Église et aussi des ambassades, d'autres emplois que la haute noblesse avait longtemps dédaignés et dont, plus tard, elle avait été exclue par la jalouse défiance de Louis XIV, les emplois de secrétaire d'État, devinrent l'objet de son ambition. Si la situation se fût prolongée, il est probable que cette portion si importante du service public serait aussi devenue l'apanage presque exclusif d'une aristocratie trop frivole, trop peu éclairée, trop dépourvue d'influence morale et d'indépendance pour pouvoir, comme l'aristocratie anglaise, exercer utilement les fonctions ministérielles.

Tandis que la royauté, emprisonnée en quelque sorte dans les habitudes d'un faste ruineux et d'une étiquette

orientale, devenait presque étrangère au pays et se renfermait plus complétement que jamais dans une étroite enceinte où la noblesse de cour était seule admise à l'approcher, la bourgeoisie croissait en force, en lumières, en richesses et, déjà puissante par les emplois qu'elle occupait dans la finance, dans l'administration, dans la magistrature secondaire, elle commençait à s'étonner d'être exclue des dignités et des honneurs. Le peuple proprement dit, opprimé dans les villes par le système vicieux des corporations privilégiées et dans les campagnes par les restes du régime féodal combinés avec le fardeau si inégalement réparti de la fiscalité moderne, laissait déjà entrevoir par moments des sentiments de haine envieuse et vindicative dont on ne se préoccupait pas assez.

La littérature prenait une direction nouvelle. Sous la main de Fontenelle, de Montesquieu, de Voltaire, bientôt dépassés par d'audacieux imitateurs, elle se transformait en un instrument de réforme et de progrès social et politique. Quelque fût le genre ou la forme des écrits qu'elle mettait au jour, leurs auteurs n'avaient guère qu'un but unique vers lequel ils tendaient avec plus ou moins de vivacité et d'exagération, de courage et de prudence : décrier les abus de l'ordre existant, détruire les préjugés auxquels ils se rattachaient, extirper surtout le fanatisme religieux dont les effets, bien que déjà amortis par l'action du temps, pesaient cruellement encore sur une grande partie de l'Europe, faire prévaloir enfin les principes de la liberté de conscience, de la liberté individuelle et ceux de cette égalité qui, prise dans

sa saine et légitime acception, n'est autre chose que la justice, tels étaient les grands objets qu'ils se proposaient. Malheureusement, ils ne devaient pas s'y arrêter, et l'entraînement du combat, l'impétuosité dangereuse qui caractérise l'esprit français, ce funeste besoin de pousser toutes les idées à l'extrême, de les dénaturer, de les fausser en les exagérant, transformèrent presque immédiatement la lutte ainsi engagée contre l'arbitraire et l'intolérance en une guerre acharnée et mortelle déclarée au christianisme, aux principes mêmes de toute religion et de toute morale, à la royauté, à l'autorité, à toute hiérarchie politique et sociale. Louis XV, plusieurs années avant sa mort, entrevoyait déjà, avec la sagacité indolente et égoïste qui le caractérisait, les dangers dont la *faction républicaine* (c'est ainsi qu'il l'appelait) menaçait son petit-fils, et il se consolait par la pensée que l'orage n'éclaterait pas de son vivant. On sait que pour passer en repos les dernières années de sa vie, il ne craignit pas de détruire les parlements, au risque, en brisant ainsi la seule institution qui distinguât la royauté française d'une monarchie purement despotique, de fournir aux novateurs des arguments bien puissants.

L'avénement de Louis XVI parut d'abord démentir les funestes présages auxquels pouvaient se livrer les esprits clairvoyants. A un roi vieilli dans l'immoralité et devenu depuis longtemps pour ses sujets un objet de haine et de mépris, succédait un jeune prince d'un cœur religieux, de mœurs pures, d'une conscience droite et scrupuleuse,

instruit, éclairé dans une certaine mesure et animé au plus haut degré, comme son grand aïeul Henri IV, de l'amour du peuple et du désir d'améliorer son sort. Le choix des hommes qu'il appela au ministère, les réformes qui marquèrent les premiers instants de son règne, prouvèrent d'une manière éclatante qu'il était personnellement disposé à accepter toutes les innovations dont on lui ferait comprendre l'utilité dans l'intérêt général. Malheureusement, on put bientôt s'apercevoir que la fermeté nécessaire pour accomplir la grande transformation qu'exigeait l'état de la France lui manquait absolument. Il ne sut pas soutenir, contre les réclamations intéressées et les intrigues des courtisans et contre les préjugés jaloux des parlements qu'il s'était empressé de rétablir, les hommes et les mesures que préférait la raison, et la facilité qu'il mit à les abandonner n'annonçait que trop la faiblesse que rencontreraient un jour en lui les entreprises des factions. La molle éducation qu'on donnait alors aux princes l'avait laissé complétement étranger à ces habitudes militaires dont l'absence sera toujours un grave inconvénient dans le chef du gouvernement français. Sa figure manquait de noblesse et de distinction, ses manières étaient gauches. Brusque et timide à la fois, indécis par conséquent, ce qui lui donnait, malgré sa consciencieuse honnêteté, l'apparence de la mauvaise foi, il ne sut pas faire respecter des vertus et des intentions trop souvent frappées d'impuissance, et tous les partis, toutes les opinions reconnurent bientôt qu'il n'y avait pas à compter

sur lui, que l'avenir se réglerait en dehors de sa volonté.

Chacun pressentait une révolution, et à très-peu d'exceptions près, on peut dire que chacun la désirait; mais elle se montrait aux imaginations sous des aspects bien différents de ce qu'elle devait être en effet. Les esprits s'abandonnaient aux plus enivrantes illusions, aux espérances les plus illimitées. On s'est trop habitué, en parlant du XVIIIe siècle, à en confondre les phases successives et à les considérer comme présentant toutes le même caractère. Rien ne ressemble moins que l'état de la France dans les temps qui précédèrent immédiatement 1789, aux scandales éclatants, à la bruyante immoralité et à la frivolité égoïste qui avaient signalé la régence et le règne de Louis XV. Sous un prince pieux et vertueux, les mœurs n'étaient sans doute pas devenues bien sévères, mais l'excès du désordre n'était plus une recommandation; les attaques contre la religion étaient moins violentes, moins grossières, peut-être parce qu'on sentait qu'elle avait perdu de sa puissance. Ce n'était plus, d'ailleurs, comme au temps de Voltaire, contre l'établissement religieux que se dirigeaient les principales agressions de l'esprit philosophique; on aspirait désormais à des changements plus complets, plus généraux, à une rénovation absolue de l'organisation politique. Les uns bornaient leurs vœux à l'adoption d'une constitution pareille à celle de l'Angleterre dont ils comprenaient d'ailleurs assez mal la nature véritable et les ressorts compliqués; les autres, surtout depuis que la guerre d'Amérique, en rendant quelque éclat

à nos armes et à notre action extérieure, nous avait mis en rapport avec les républicains du nouveau monde, rêvaient pour la France des destinées plus démocratiques. Des ambitions personnelles, des calculs intéressés, des ressentiments pervers se mêlaient sans doute à cet entraînement,—cet alliage impur n'a jamais fait défaut dans les révolutions,—mais l'impulsion générale était bienveillante et généreuse, on croyait de bonne foi marcher à la régénération de la France, à celle du genre humain. La pensée que des lumières nouvelles, étrangères à toutes les générations précédentes, allaient amener, avec la liberté, la fin de tous les abus, de toutes les souffrances et qu'on touchait à une sorte d'âge d'or sans exemple dans le passé, était devenue presque un lieu commun. Cette foi politique avait, en quelque sorte, remplacé la foi religieuse, et dans les hautes classes mêmes elle comptait de nombreux prosélytes, disposés à sacrifier au bien public les priviléges que leur assurait le régime encore existant.

Il n'y avait malheureusement dans cet élan, dans ces aspirations si efficaces pour la destruction d'un ordre de choses vieilli et épuisé, rien de ce qui eût été nécessaire pour en édifier un nouveau sur ses ruines. L'histoire démontre par de nombreux exemples une vérité dont la raison suffirait pour rendre compte : c'est que les révolutions qui réussissent sont les révolutions qui peuvent, dans une mesure plus ou moins complète, se rattacher aux traditions et aux croyances du passé, faire entrer dans leurs créations une partie des éléments du système antérieur et

se concilier ainsi, moins encore l'enthousiasme des peuples, toujours si éphémère, que leur attachement et leur respect, en ménageant leurs souvenirs et leurs habitudes. Il serait injuste de méconnaître qu'au point de décadence et de discrédit où en étaient arrivées la royauté et l'aristocratie, un tel travail de réforme et de réparation conservatrice présentait en France de bien grandes difficultés, et que la part à faire aux innovations devait être nécessairement plus considérable qu'elle ne l'avait été dans la révolution d'Angleterre; mais cette nécessité n'eût-elle pas existé, la nature des idées qui dominaient alors devait naturellement les entraîner, dans ce sens, au delà de toutes les limites raisonnables. Les croyances religieuses, en s'effaçant de la plupart des esprits, avaient livré les plus honnêtes, les plus généreux à une philosophie d'autant plus orgueilleuse qu'elle était, en réalité, très-superficielle, et qui se persuadait que l'homme est doué d'assez de force et de lumières pour pouvoir se passer de toute espèce de règle. En combattant d'odieux préjugés, on s'était habitué à flétrir de ce nom décrié toutes les croyances qui gênaient les passions, toutes les barrières morales qui faisaient obstacle à d'imprudents entraînements. Sous le régime absolu qui avait été jusqu'alors celui de la France, tous les maux étaient venus des fautes du pouvoir et n'avaient pu venir que de là. On en tira l'absurde conséquence que ces fautes étaient les seules dangereuses, les seules contre lesquelles on eût à se mettre en garde; que les dépositaires de l'autorité, corrompus par son exer-

cice, étaient les ennemis naturels de la chose publique; que le peuple, au contraire, ne pouvait vouloir que le bien général; qu'il possédait les lumières suffisantes pour ne jamais le méconnaître, et qu'il avait, qu'il aurait toujours assez de vertu et de raison pour préférer l'intérêt commun et permanent à la satisfaction momentanée de ses passions. On en concluait que plus on restreindrait l'action de l'autorité et plus, au contraire, on étendrait celle de la multitude, plus on approcherait de la perfection en matière de gouvernement, et que toutes les barrières, tous les contre-poids imaginés par les hommes d'État et les publicistes pour préserver la liberté de ses propres excès, étaient d'inutiles et funestes entraves destinées, sous des prétextes trompeurs, à fausser l'expression de la volonté et des besoins publics et à maintenir d'odieux abus. En un mot, on croyait que le peuple était, par nature, bon et infaillible, et les gouvernements, par nature aussi, aveugles et corrompus. Une pareille doctrine est tellement absurde que, dans les temps de calme et de raison, on a peine à la concevoir; mais elle se trouve au fond de l'esprit de toutes les nations longtemps courbées sous le joug du pouvoir absolu le jour où elles commencent à s'en lasser. L'esclave révolté voit toujours un ennemi dans son ancien maître; les peuples affranchis gardent longtemps cette triste disposition. C'était, avant 1789, celle de la France presque entière, et lorsqu'on lit avec attention les nombreux écrits publiés à cette époque, on y rencontre, dans une forme plus ou moins explicite,

les prodigieux sophismes que je viens de résumer; les hommes les plus modérés, les plus sages, tout en essayant d'en éluder les conséquences, ne les repoussaient pas d'une manière absolue, soit qu'ils craignissent de se discréditer en luttant ouvertement contre les opinions populaires, soit qu'ils partageassent eux-mêmes jusqu'à un certain point l'erreur universelle.

Tel était l'état des esprits lorsque Louis XVI, pressé par l'épuisement des finances et cédant au vœu public, dont le Parlement s'était lui-même rendu l'organe, réunit les États généraux qui, changeant ce titre pour celui d'Assemblée nationale, ne tardèrent pas à s'emparer du pouvoir constituant et souverain. Jamais Assemblée n'offrit une plus éclatante réunion de talents et de lumières et ne vota tant d'utiles réformes en matière de législation et d'administration, mais jamais aussi Assemblée ne conçut d'une manière plus déraisonnable le plan d'un gouvernement. La Constitution qui fut alors donnée à la France était un véritable code d'anarchie. Dictée par une défiance profonde des intentions de la royauté et des sentiments du clergé et de la noblesse, elle livrait le pouvoir sans défense aux entreprises des factieux, aux attentats de la multitude; elle renfermait en germe la guerre civile et toutes les calamités que les Assemblées suivantes allaient déchaîner sur le pays.

La France se trouva dès lors partagée en deux peuples profondément divisés et pour longtemps incompatibles : une minorité formée des partisans de l'ancien régime,

opposée à toute espèce de changement, et ne voyant que des rebelles et des traîtres dans les adversaires du pouvoir absolu et des priviléges; une immense majorité amie de la Révolution ou, pour mieux dire, des réformes à des degrés différents, trop peu homogène dans ses doctrines et dans ses principes pour ne pas se scinder en partis nombreux qui devaient se faire souvent une guerre cruelle, mais toujours prête à se réunir contre les adversaires de la révolution de 1789 et s'accordant à considérer comme des ennemis du pays, et ceux qui allèrent, dans des temps malheureux, implorer le secours de l'étranger, et ceux même qui, sans sortir de France, restèrent fidèles à la cause servie au dehors par les émigrés. Plus de soixante années écoulées depuis cette fatale époque ont sans doute atténué cette fatale scission qui a causé tous nos désastres, mais n'y ont pas mis complétement fin, il s'en faut de beaucoup.

L'histoire d'aucun peuple n'offre un spectacle comparable à celui que présentait la France lorsque expira, au 9 thermidor, l'épouvantable régime de la Terreur. Trône, noblesse, clergé, institutions de toute nature avaient été également réduits en poussière. Les débris de la famille royale n'avaient échappé à la tempête qu'en fuyant à l'étranger avec la plupart des nobles et des prêtres. Ce qui restait en France était courbé sous un régime d'oppression que la seule comparaison avec celui qui venait de finir pouvait faire trouver supportable. Les partis s'agitaient violemment à Paris; dans les départements,

ils se livraient les uns contre les autres à des représailles, à des vengeances atroces. La justice, l'humanité étaient foulées aux pieds. La République tout entière n'était qu'un théâtre d'anarchie et de grossière immoralité; les finances étaient ruinées, le crédit détruit, toutes les ressources régulières épuisées, et cependant, en ce moment même, par un merveilleux effet de cette force prodigieuse que la France renferme en elle-même et qui éclate parfois au sein de la plus complète désorganisation, nos armées, partout victorieuses, débordaient sur l'Europe, déjouaient tous les efforts d'une coalition formidable et accomplissaient des conquêtes telles que la monarchie n'en avait jamais rêvé.

Cette situation se prolongea avec quelques oscillations pendant la durée du Directoire qui succéda au pouvoir de la Convention. Vainement la grande majorité de la nation essayait de s'affranchir de la domination des tyrans pervers et corrompus qui l'opprimaient et qui, pour affermir leur usurpation, se plaisaient à prolonger la guerre contre l'Europe; vainement elle avait triomphé dans les élections tant qu'un peu de liberté y avait présidé. Les hommes de sang et de rapine, qui sentaient que leur existence politique finirait lorsque l'ordre moral reprendrait son empire, et qui craignaient que leur sûreté même ne fût compromise le jour où l'impunité cesserait d'être assurée au crime, se maintenaient dans leur usurpation par des coups d'État et des violences renouvelés sans cesse au nom de la liberté. Entre leurs mains, la

France achevait de s'épuiser, et comme l'enthousiasme des premiers temps de la Révolution s'était évanoui au milieu de tant de déceptions cruelles, on peut croire que cette ignominieuse anarchie, si elle eût duré quelque temps encore, aurait livré le pays à l'invasion étrangère, provoquée par de folles agressions.

Le 18 brumaire mit fin à un tel état de choses. Napoléon Bonaparte, déjà tout éclatant de gloire, s'empara, à trente ans, de la dictature que lui déférait le vœu public. Sans être resté absolument étranger aux exagérations révolutionnaires, il n'y avait pas pris une part assez directe ni assez grave pour que son avenir en fût compromis. Il put déclarer qu'il était étranger à tous les partis, que sans regarder au passé, il accueillerait quiconque apporterait au service de l'État, avec une capacité réelle, la ferme volonté de marcher désormais dans les voies de modération, d'ordre et de justice; il put faire cesser les proscriptions, fermer la liste des émigrés et rappeler les exilés sans craindre de s'entourer d'ennemis; il put enfin, sans avoir à se désavouer lui-même, proclamer les grands principes d'ordre social et de morale que, dans le cours ordinaire des choses, on s'abstient d'énoncer, parce qu'ils sont devenus de véritables lieux communs, mais que tous les pouvoirs successivement établis depuis le 10 août avaient si ouvertement méconnus, qu'ils se présentaient maintenant aux esprits comme autant de vérités neuves et hardies.

A cette attitude, à ce langage nouveau, la France se

réveilla, les honnêtes gens, les hommes de savoir et de mérite, sans distinction d'origine, accoururent à l'appel qui leur était fait, et une véritable restauration sociale s'opéra en peu de mois. Justice, administration, finances, tout reparut comme par enchantement. La Vendée fut pacifiée. Une paix glorieuse conclue, après d'éclatantes victoires, avec toutes les puissances en guerre contre la République, lui assura la possession de la Belgique, de la rive gauche du Rhin et de la Savoie, c'est-à-dire toutes les conquêtes que l'ambition pouvait désirer sans se jeter dans les plus folles aberrations. Enfin, le Concordat, la plus difficile, peut-être, de toutes ces grandes œuvres, rendit à un pays où l'athéisme régnait depuis dix ans avec une hideuse intolérance, la liberté, la publicité du culte religieux, garantit à ses ministres une existence honorée, termina le schisme qui les divisait et prépara, au sein des populations, si profondément atteintes par une grossière impiété, le retour de ces croyances, de ces habitudes qui, depuis quinze siècles, étaient en France la sanction de la morale, la base de l'ordre social.

Certes, le gouvernement du premier Consul s'ouvrait sous de magnifiques auspices. Il a eu plus tard des moments plus brillants encore ou, pour mieux dire, plus éblouissants, mais jamais il n'a montré plus de véritable grandeur, plus de sagesse, une aussi saine intelligence des besoins et des vœux de la nation. On ne saurait assez admirer, dans cette première partie de la carrière de Napoléon, la justesse d'esprit qui lui permit de discerner, en

travaillant à réparer les maux de la Révolution, ce qu'on pouvait utilement maintenir de ses résultats, ce qu'il était désirable et prudent de relever dans les ruines du passé, et la fermeté avec laquelle il poursuivit ce plan de reconstruction, sans se laisser arrêter par les préjugés du philosophisme, ni entraîner au delà de ses projets par les passions contre-révolutionnaires, alors animées de toute la force des réactions.

Il est aisé de comprendre la faveur enthousiaste qui s'attacha à de tels débuts. On jouissait trop vivement du jour éclatant et pur qui succédait tout à coup à d'affreuses ténèbres pour qu'il fût d'abord facile d'apercevoir les signes précurseurs d'orages nouveaux. Et cependant, pour un observateur calme et réfléchi, il n'eût pas été impossible de saisir, même dans ces premiers actes du gouvernement du général Bonaparte, les traits distinctifs de l'homme qui devait bientôt imposer à la France un despotisme tel qu'en comparaison le régime de l'ancienne monarchie ressemblait à la liberté. Ce n'était pas, d'ailleurs, dans ce sens que se dirigeaient les inquiétudes de l'esprit français. Toujours excessif, toujours extrême dans ses revirements, les seuls périls dont il se montrât préoccupé, c'étaient ceux qui pouvaient naître des abus de la liberté, bien peu menaçante alors, précisément parce qu'on était trop plein du souvenir des excès auxquels elle avait servi de prétexte. Les meilleurs esprits appelaient la dictature, et le petit nombre d'hommes qui, dans les limites très-étroites imposées par la nouvelle

Constitution, essayaient encore, avec bien des ménagements, de défendre les idées libérales, loin de trouver appui dans la masse de la population, se voyaient signalés à la réprobation publique, soit comme d'incorrigibles jacobins, soit tout au moins comme des rêveurs, des utopistes, des *idéologues,* incapables de comprendre les nécessités de la politique. Le premier Consul, en les repoussant loin de lui, en dédaignant leurs avertissements, fut, pendant quelques années, l'interprète des sentiments de la majorité de la France. Il était loin de froisser ses sentiments lorsqu'il renversait l'une après l'autre les faibles barrières que la Constitution de l'an VIII opposait encore au débordement de l'arbitraire. Sans doute, cette complicité du pays n'est pas une excuse pour un génie tel que le sien, de qui on avait droit d'exiger plus de lumières et de prévoyance que de l'aveugle multitude. Si, comme on peut le penser, les circonstances et l'état de l'esprit public ne comportaient pas à cette époque le plein développement de la liberté politique, si le pouvoir renaissant avait besoin, pour accomplir son œuvre, de ne pas être trop contrôlé. c'était pour lui un motif de plus de se surveiller lui-même, de se tenir en garde contre l'arbitraire et de respecter la liberté civile. Napoléon, tout puissant, ne sut malheureusement s'imposer aucun frein, il prépara ainsi sa chute avec les désastres de la patrie, et la postérité a le droit de le lui reprocher sévèrement; mais dans les dernières années de sa vie, lorsque, captif à Sainte-Hélène, il essayait de répondre aux accusations de

despotisme et de tyrannie qui retentissaient contre lui en France comme dans toute l'Europe, il pouvait dire, sans manquer à la vérité, que la plupart des hommes qui le dénonçaient maintenant, loin d'essayer de l'arrêter dans ses premiers écarts, les avaient encouragés de toutes leurs forces, et que, quelquefois même, il avait eu à se défendre contre ceux qui voulaient lui attribuer plus de puissance encore qu'il ne lui convenait d'en prendre.

C'est sous l'empire de ces funestes entraînements qu'on le vit, en quatre années, arriver du Consulat décennal au Consulat viager, puis à l'Empire héréditaire, et la constitution en apparence encore libérale et représentative de l'an VIII subir une série de transformations qui la réduisirent à ces termes dérisoires : un pouvoir exécutif absolu de fait; un Sénat en partie nommé par l'Empereur, en partie se recrutant lui-même sur des listes de candidats formées par un simulacre d'élection nationale, délibérant sans publicité, autorisé à changer la constitution sur l'invitation du gouvernement, choisissant les députés au Corps législatif parmi les candidats que lui désignaient les collèges électoraux, votant les levées d'hommes et couvrant de son silence les attentats commis contre la liberté individuelle et contre la liberté de la presse dont la protection lui était officiellement remise; un Corps législatif enfin, chargé de voter les lois et l'impôt, mais n'ayant pas le droit de les discuter en séance publique, ni même, sauf des cas particuliers, en séance secrète. Dans le Sénat, dont

les membres avaient été nommés pour la plupart au commencement du Consulat, lorsqu'il fallait encore compter avec les partis et avec les hommes sortis de la Révolution, la cause de la liberté comptait sept ou huit adhérents dont l'opposition permanente était une sorte de protestation contre la servilité de leurs collègues. Quant au Corps législatif, les élections successives n'avaient pas tardé à en éliminer le petit nombre de députés tant soit peu connus pour leur indépendance qui avait pu d'abord y trouver place; et on n'y voyait pas un seul de ceux qui avaient joué un rôle vraiment considérable dans les précédentes Assemblées. Les fonctions de député ou, comme on disait alors, de membre du Corps législatif, étaient considérées comme des emplois administratifs, recherchés surtout pour les émoluments qui y étaient attachés, et que le gouvernement et les sénateurs distribuaient à des protégés sans fortune, mêlés d'un certain nombre de fonctionnaires et de propriétaires de province à qui il convenait de passer chaque année quelques mois à Paris aux frais de l'État.

Le reste de l'organisation politique et administrative, modifiée par une longue série de lois, de sénatus-consultes, de décrets, répondait aux bases principales que je viens d'esquisser. A l'exception du Conseil d'État, où Napoléon maintint jusqu'à la fin une certaine liberté de discussion, parce que ce corps, émanant et dépendant de lui seul, ne pouvait inquiéter ses jalouses susceptibilités, il n'existait plus aucune institution douée d'une action ou d'une pensée propres. Les conseils généraux et muni-

cipaux, précédemment électifs, ne se composaient plus que d'individus nommés par le pouvoir et hors d'état, par conséquent, d'exercer sur les préfets une surveillance efficace. Les juges, choisis par l'Empereur, ne devenaient inamovibles qu'après cinq ans d'exercice. A côté des cours d'assises siégeaient des cours spéciales, tribunaux exceptionnels, jugeant sans jurés. Les jurés eux-mêmes étaient désignés par les préfets, dans une forme qui pouvait, à un moment donné, en faire de véritables commissaires. Par la fondation de l'Université, l'enseignement était concentré de la manière la plus absolue entre les mains du gouvernement. Un décret qui créait des prisons d'État consacrait en principe le droit d'emprisonnement arbitraire. La censure sur les journaux et sur les livres était formellement et rigoureusement rétablie. Les grandes réformes décrétées en matière criminelle par l'Assemblée constituante étaient en partie annulées par des Codes empreints de l'esprit ombrageux du despotisme.

Ce qui semblait subsister des institutions destinées à contrôler, à éclairer le chef du gouvernement, n'était donc plus qu'une pure dérision, qu'un moyen de couvrir d'une légère apparence de légalité les excès auxquels l'entraînaient son ambition illimitée, son continuel besoin d'action, son impatience croissante de toute résistance au dedans comme au dehors.

N'ayant plus à lutter, dans l'intérieur de l'empire, contre aucune espèce d'opposition, son activité se porta tout entière sur la politique extérieure. Je n'ai pas à raconter ses

entreprises sans nombre sur l'indépendance et le territoire des autres États, tant de souverainetés détruites ou mutilées, soit pour étendre au delà de toute mesure les limites de la France, soit pour élever au rang suprême les frères, les alliés du conquérant et même ses serviteurs préférés, tant de guerres sanglantes entreprises pour accomplir ses projets gigantesques ou pour en soutenir les résultats. Longtemps la fortune couronna toutes les tentatives de Napoléon. A mesure que s'étendait et s'éloignait le théâtre de ces grandes luttes, le succès, sans doute, était plus difficile, plus disputé, les sacrifices qu'il coûtait devenaient plus grands. C'étaient là des symptômes qui auraient dû avertir le conquérant des dangers auxquels il s'exposait en persistant dans une telle politique; mais, tout au contraire, ces dangers mêmes, ces obstacles toujours surmontés lui inspiraient dans son génie, dans sa destinée, une confiance aveugle qui le disposait à ne tenir aucun compte des conseils de la prudence.

La paix de Tilsitt marqua l'apogée de sa puissance. La France, l'Italie, la Hollande, la moitié de l'Allemagne, une partie de la Pologne subissaient, soit sa domination directe, soit un protectorat, des rapports d'alliance équivalant à une complète sujétion. L'Espagne, longtemps alliée fidèle, chancelante dans ces derniers temps, essayait de se faire pardonner à force de soumissions et de bassesses un moment d'hésitation. L'Autriche et la Prusse, vaincues et dépouillées, nourrissaient des projets de vengeance; mais, dans leur affaiblissement, elles les dissi-

mulaient avec d'autant plus de soin que la seule puissance qui eût pu les aider à secouer le joug, la Russie, venait de contracter avec l'empereur des Français une étroite alliance. Napoléon, obéissant encore à un reste de prudence que, plus tard, il ne devait plus écouter, avait compris que pour mener à bien ses projets ambitieux, il lui fallait, contre les inimitiés ouvertes et cachées dont il se sentait entouré, l'appui d'un allié puissant dont les intérêts lui garantissent, au moins pour un temps, la sincérité. Après avoir battu les Russes, il avait consenti, lui qui n'épargnait jamais les vaincus, à traiter avec eux à des conditions honorables et modérées. S'adressant directement à l'imagination vive et mobile et à l'ardente ambition de leur jeune Empereur, il avait conquis pour un moment, non-seulement l'alliance, mais l'amitié enthousiaste d'Alexandre qui, en conspirant avec lui le partage de l'Europe, essayait de se persuader et se persuadait peut-être qu'ils travaillaient en commun à assurer au genre humain les bienfaits de la civilisation et de la paix, menacés et troublés sans cesse par l'égoïsme machiavélique du cabinet de Londres.

L'Angleterre seule restait debout. Dans la guerre que, depuis quinze ans, elle soutenait contre la France, les succès de ses escadres avaient balancé jusqu'à un certain point les victoires remportées sur le continent par sa rivale; la marine française, presque détruite à Aboukir et à Trafalgar, ne pouvait plus tenir tête aux forces britanniques, et toutes nos colonies, toutes celles des pays sou-

mis à notre domination, tombaient l'une après l'autre au pouvoir de l'ennemi; mais ces résultats, quelque grands qu'ils fussent, s'effaçaient alors devant l'éclat incomparable des triomphes de Napoléon. Vainement le gouvernement britannique, par ses négociations et par ses subsides, était-il parvenu à organiser contre lui les plus formidables coalitions. Les journées d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland avaient mis l'Europe aux pieds de l'empereur des Français. Un moment l'Angleterre, exclue de tout le continent, se vit réduite à n'avoir d'autres alliés que les rois des Deux-Siciles et de Sardaigne, réfugiés eux-mêmes dans leurs États insulaires, où elle parvenait à grand'peine à les maintenir. Dans cette situation presque désespérée, le ministère anglais persistait encore à repousser une paix qui n'aurait pu être qu'humiliante pour lui et qui aurait en quelque sorte rivé les fers de l'Europe; mais cette fermeté, que l'événement devait justifier et glorifier, se présentait alors à bien des esprits sous un tout autre aspect. Par une fatalité singulière, l'Angleterre venait de perdre, dans l'espace de quelques mois, presque tous les hommes qui l'avaient illustrée depuis trente ans, soit dans les conseils, soit sur le champ de bataille. Le ministère qui la gouvernait alors, sous un roi dont la raison ne jetait plus que de faibles lueurs destinées à s'éclipser bientôt complétement, était, sans aucun doute, un des plus médiocres qu'elle ait jamais eus. Ses membres, appartenant presque tous à la portion la plus illibérale du parti tory, comptaient parmi leurs adversaires les esprits les plus généreux et les plus

éminents que possédât encore ce pays de liberté. On ne pouvait se persuader qu'il fût réservé aux faibles disciples de Pitt de réussir dans la grande entreprise où leur illustre maître avait échoué, et l'infatigable activité avec laquelle ils travaillaient continuellement, au prix d'immenses sacrifices, à soutenir cette lutte, à recruter des auxiliaires, loin de les relever dans l'opinion, fournissait des armes nouvelles à la malveillance du parti whig : leurs projets étaient si mal conçus, ils échouaient presque toujours si misérablement, qu'il en rejaillissait sur eux une déconsidération profonde augmentée encore par les erreurs, les mécomptes, les humiliations non moins graves de leur politique intérieure.

Tout pliait donc en Europe devant Napoléon. En France, il n'y avait plus d'autre trace d'opposition que les sarcasmes auxquels se livraient, dans les salons du faubourg Saint-Germain, les restes de l'ancienne aristocratie, au risque de les voir châtier par l'exil. Le parti royaliste avait d'ailleurs perdu toute organisation sérieuse. Les frères et les neveux de Louis XVI, expulsés du continent et retirés en Angleterre, avaient fini par renoncer aux tentatives impuissantes qui avaient si longtemps agité la France sans profit pour eux. Ils conservaient encore, dans certaines provinces, de nombreux adhérents, mais chaque jour quelques-uns de ces royalistes imposaient silence à leurs scrupules pour entrer dans l'administration ou même pour s'attacher à la cour du nouveau monarque; les jeunes gens prenaient du service dans l'armée, les uns de leur

plein gré, les autres par contrainte, et bon nombre d'entre eux s'y faisaient une place honorable. Bien plus encore que le parti royaliste, le parti républicain s'affaiblissait de jour en jour : les affreux souvenirs du jacobinisme pesaient sur les hommes qui restaient fidèles à ses doctrines et les repoussaient dans un complet isolement ; quant à ceux qui, en trop grand nombre, s'étaient ralliés au despotisme impérial, leur défection scandaleuse et les titres nobiliaires dont ils s'étaient laissé affubler complétaient, par le mépris et le ridicule, la ruine morale de la cause à laquelle ils avaient jadis appartenu. L'opinion publique ne plaçait sans doute pas sur la même ligne les amis sincères de la liberté, ceux qui, au commencement de la Révolution, avaient voulu une monarchie constitutionnelle ; mais ils avaient aussi éprouvé bien des désertions. Beaucoup d'entre eux étaient entrés dans le nouveau gouvernement. Le terrible résultat auquel avaient abouti leurs espérances et leurs illusions de 1789 les avaient frappés presque tous d'un extrême découragement et le nombre de ceux qui, comme M. de Lafayette, restaient fidèles, dans la retraite et la disgrâce, au culte de leurs jeunes années, était bien peu considérable.

Lorsqu'en 1809, l'Autriche, déjà si souvent vaincue, eut succombé dans une nouvelle lutte où elle avait porté cependant plus d'élan et de vigueur que dans aucune des précédentes, lorsqu'après avoir obtenu la paix au prix de grands sacrifices territoriaux, elle eut cru devoir, pour plus de sûreté, acheter l'alliance de son redoutable vainqueur en lui

offrant la main d'une archiduchesse, lorsqu'enfin la naissance d'un fils eut donné à Napoléon le seul bonheur qui lui eût jusqu'alors manqué, il sembla un moment que, devant tant de prospérité, la politique de ses ennemis eût désarmé et qu'ils eussent renoncé à tout espoir de prévaloir contre lui. Et cependant on touchait à l'heure qui devait voir tomber ce gigantesque édifice de puissance. Déjà, sous cet éclat apparent, les symptômes de décadence, les principes de ruine se manifestaient avec une évidence qui ne pouvait échapper à un observateur calme et intelligent.

Le despotisme avait porté ses fruits. Napoléon, enivré par la prospérité et ne trouvant plus de contradicteurs, avait déjà perdu quelques-unes des grandes qualités auxquelles il devait son étonnante fortune, cette sagacité, cet esprit de prévoyance et de ménagement des hommes et des choses, cette faculté d'apprécier, de graduer les possibilités, cette habileté qui consistait à n'attaquer que successivement les obstacles et les adversaires dont la réunion eût pu dépasser ses forces. De plus en plus confiant en lui-même et dans sa destinée, qui l'avait tiré à plusieurs reprises de situations presque désespérées, au lieu de voir dans ces premières épreuves un avertissement de la Providence, il s'était habitué à tout hasarder, à tout précipiter, comme s'il avait eu la certitude que la victoire ne devait jamais l'abandonner. En vain, au milieu des adorations, des adulations sans nombre dont il était entouré, quelques serviteurs éclairés essayaient par-

fois de réveiller sa prudence. Comme tous les monarques absolus et longtemps heureux, il en était venu à voir dans une aveugle docilité la première qualité des hommes appelés à le servir; quiconque osait laisser paraître des idées, des opinions tant soit peu différentes de celles qu'il voulait faire prévaloir, quiconque semblait aspirer à conserver une ombre d'indépendance lui devenait odieux et importun. Les deux seuls de ses ministres qui n'eussent pas absolument renoncé à exercer sur la politique une action personnelle, MM. de Talleyrand et Fouché, furent éloignés des affaires, non pas pour les motifs qui, à des degrés très-inégaux, pouvaient appeler sur eux la défaveur de l'opinion, mais parce qu'ils ne consentaient pas à s'effacer complétement devant le maître, à absorber leur pensée dans la sienne. Après leur disgrâce, il resta sans doute encore dans le conseil d'habiles administrateurs, mais personne à qui l'on pût soupçonner la velléité de se placer en dehors de l'initiative et de l'influence de l'Empereur. Si son règne eût duré plus longtemps, on eût vu, suivant toute apparence, comme sous Louis XIV vieillissant, la médiocrité rampante et souple occuper peu à peu les places les plus importantes. Dans l'armée même, où tant de motifs faisaient un impérieux appel à toutes les ressources du génie et de l'énergie morale, cette tendance se manifestait déjà : à côté de ces illustres capitaines dont le nom se lie aux plus glorieux souvenirs des grandes guerres, plus d'un officier, brave sans doute, mais d'une habileté très-

contestable, se vit élevé par la faveur aux honneurs et aux commandements supérieurs, tandis que des généraux d'un mérite éprouvé étaient laissés dans l'oubli ou relégués dans des positions secondaires parce qu'on redoutait leur caractère indépendant, parce qu'on les soupçonnait de n'avoir pas assez oublié les traditions des temps républicains où ils avaient commencé leur carrière. L'Empereur aurait voulu qu'il n'existât en France ni une grande réputation, ni une grande position dont l'origine remontât au delà de son règne ou fût indépendante de son influence; mais comme le despotisme est peu fécond par sa nature, il est à remarquer que si quelques-unes des illustrations militaires commencées dans les guerres de la République se sont complétées ou affermies sous l'Empire, il ne s'en est guère alors formé de nouvelles. La même observation peut s'appliquer aux diverses carrières civiles. Dans les lettres, il se produisait un phénomène plus significatif encore : les seuls talents de premier ordre, les seuls esprits originaux qu'ait vus éclater, dans des ordres d'idées bien divers, le commencement de ce siècle, madame de Staël, M. de Chateaubriand, et à une grande distance de l'un et de l'autre, Népomucène Lemercier, appartenaient à l'opposition ; de jour en jour il leur devenait plus difficile de donner un libre essor à des pensées dont la seule expression était une menace pour un pouvoir ombrageux, et pendant la dernière période de cette époque de compression, leur silence à peu près forcé laissait le champ libre à une littérature médiocre, servile, dont les

productions les plus remarquables, dépourvues d'imagination et de vie, se distinguaient tout au plus par une froide et élégante régularité ; les sciences seules étaient en honneur, parce que leurs progrès, sans danger pour le pouvoir absolu, lui fournissent même, s'il est habile et éclairé, d'utiles instruments.

Le régime qui tendait ainsi à amoindrir les hommes ne pouvait que très-passagèrement fortifier le gouvernement impérial. Des signes d'épuisement commençaient à apparaître. La continuité de la guerre contre l'Angleterre et la destruction presque entière de nos forces navales avaient anéanti le commerce maritime, et le dommage qui en résultait pour le pays était bien imparfaitement compensé par la prospérité de certaines branches d'industrie que cette même guerre mettait à l'abri de la concurrence extérieure. Les finances, si admirablement restaurées sous le Consulat, ne pouvaient plus suffire, même avec le supplément des subsides levés sur les peuples vaincus, à l'immensité des entreprises où l'on s'engageait journellement, et le crédit public n'étant pas compatible avec le despotisme, il devenait évident que le jour où les tributs de l'Europe cesseraient de les alimenter, elles retomberaient dans le chaos dont Napoléon avait eu la gloire de les tirer.

Le gouvernement perdait peu à peu sa popularité. Le rétablissement du culte religieux, cette grande victoire remportée à force d'habileté et de prudence sur les préjugés de la France révolutionnaire, avait été tout à la fois,

au début de la puissance de Napoléon, un des témoignages les plus éclatants de la force de son génie et un des actes qui avaient le plus contribué à lui concilier la faveur de la partie saine de la population. Il en avait été largement payé par la condescendance qu'avait mise le Saint Père à venir le sacrer à Paris et par l'appui du clergé qui, dans l'expression enthousiaste de sa gratitude, avait plus d'une fois dépassé les bornes des convenances; mais ce n'était pas encore assez pour celui qu'on appelait le nouveau Charlemagne. Non content d'observer assez mal les stipulations du Concordat conclu avec le Saint-Siége dans tous les points qui contrariaient la moindre de ses volontés, il exigeait que le Pape, dont les États se trouvaient enclavés dans les possessions françaises, se considérât lui-même comme étroitement, indissolublement lié à la politique de la France, et qu'abdiquant son caractère essentiellement pacifique de père commun des chrétiens, il entrât dans les combinaisons belliqueuses qui étaient de plus en plus la base de cette politique. Pie VII s'étant refusé à ces prétentions aussi absurdes qu'odieuses, Napoléon, après de longs et vains efforts pour l'intimider et le dompter, l'avait fait enlever de Rome et transporter sur le territoire de l'Empire. Cette captivité, qui fut par moments bien dure, n'atteignit pas le but qu'on s'était proposé. Sauf un instant de faiblesse promptement réparé, Pie VII resta inébranlable à tous les moyens que l'on mit en œuvre pour l'amener soit à sanctionner l'usurpation de ses États, soit à autoriser des mesures qui

tendaient plus ou moins à soustraire l'Église de France à la domination de l'Église romaine. Vaincu de ce côté, Napoléon chercha vainement, dans l'assentiment du clergé français, un moyen de sortir de la position difficile où il s'était jeté. Un concile qu'il se hasarda à convoquer à Paris opposa à toutes ses propositions une résistance calme et passive qu'il dut bientôt désespérer de surmonter. Tout accord était devenu impossible, et le Concordat se trouvant annulé de fait, en sorte qu'il n'y avait plus moyen de pourvoir aux siéges épiscopaux qui venaient à vaquer, l'Église se voyait menacée de retomber bientôt dans l'état de désorganisation dont on avait eu tant de peine à la faire sortir dix ans auparavant. Aux yeux du clergé tout entier, sauf quelques défectionnaires, aux yeux de tous les fidèles, le prince qui retenait en captivité le chef de l'Église, qui interdisait toute communication avec lui, qui travaillait ainsi à détruire l'édifice religieux après avoir eu la gloire de le rétablir, n'était plus qu'un tyran impie justement frappé des foudres de l'Église. L'intensité, la force incomparable du despotisme qui pesait sur la France pouvait contenir les manifestations de l'indignation publique, mais la haine, refoulée au fond des cœurs, n'en était que plus vive.

Il y avait d'ailleurs pour le maître de la France un grand principe d'affaiblissement moral dans l'impossibilité où il se trouvait de vaincre la résistance presque passive du Souverain Pontife et du clergé. Sans doute, il n'est pas donné aux génies les plus puissants de venir à bout de

toutes leurs tentatives; un revers, plusieurs revers même ne suffisent pas pour renverser une grande destinée, lorsque les entreprises qui en sont l'occasion ne blessent trop ouvertement ni la raison ni la justice; mais le gouvernement qui ne craint pas, sous l'inspiration d'une ambition effrénée ou d'un aveugle désir de vengeance, de fouler aux pieds des droits sacrés, de méconnaître tous les conseils de la prudence, ce gouvernement est tenu de réussir : s'il échoue, si les peuples que la terreur seule tenait courbés devant lui, commencent à se persuader qu'il est possible de lui tenir tête, il est bientôt perdu.

Malheureusement pour Napoléon, en dépit de l'étonnante fortune qui, jusqu'alors, dans toutes les expéditions auxquelles il avait présidé en personne, avait semblé justifier ses plus grandes témérités, de graves échecs subis par ses lieutenants avaient déjà porté atteinte au prestige de ses armes. Il avait proclamé la déchéance de la maison de Bragance pour la punir d'avoir voulu rester neutre entre la France et l'Angleterre et une armée française avait occupé Lisbonne; mais bientôt cette armée, assaillie à la fois par les populations insurgées et par les forces que l'Angleterre avait envoyées à leur secours, s'était tenue heureuse de pouvoir évacuer sa conquête en vertu d'une capitulation. Presque au même moment, l'Espagne, où il était parvenu à introniser son frère Joseph, en s'emparant par trahison des principales places fortes et en attirant le roi Ferdinand dans un odieux guet-apens, s'était aussi soulevée; ses armées mal organisées, ses populations

insurgées en tumulte avaient repoussé plusieurs armées françaises, et une de ces armées avait été obligée de mettre bas les armes. Joseph avait dû quitter sa capitale dont il avait à peine pris possession; Napoléon n'avait pas tardé à l'y ramener et à disperser les troupes espagnoles, mais des devoirs plus pressants l'ayant appelé dans d'autres parties de l'Europe avant qu'il n'eût pu achever de les détruire, la lutte se prolongeait sans résultats décisifs; les Anglais, naguère exclus du continent, avaient enfin trouvé un champ de bataille où ils pouvaient se soutenir avec avantage, parce qu'ils avaient pour auxiliaire un peuple passionné et fanatique, et aussi parce qu'un heureux hasard leur avait donné un chef habile, mais jusqu'alors peu connu, celui qui devait être un jour le duc de Wellington.

Cette déplorable guerre de la Péninsule, en même temps qu'elle soulevait contre Napoléon la juste indignation de l'Europe et qu'elle apprenait aux peuples la possibilité de lui résister, avait pour lui cet immense danger qu'elle l'engageait de plus en plus dans la politique d'une guerre sans terme où il ne pouvait manquer à la longue de trouver sa perte. Avant l'invasion du Portugal et de l'Espagne, il avait toujours dépendu de lui de faire la paix avec l'Angleterre moyennant de légères concessions et en conservant la totalité de ses conquêtes; désormais, il était évident que l'Angleterre, liée avec ces deux États par la plus étroite alliance, ne poserait pas les armes sans avoir fait reconnaître leur indépendance, sans que Napoléon, par

conséquent, eût subi l'humiliation de replacer sur le trône la dynastie qu'il retenait prisonnière et de voir rentrer en France comme un simple particulier celui de ses frères qu'il avait couronné roi d'Espagne. Le jour où il aurait consommé un tel sacrifice, l'ère de sa décadence aurait évidemment commencé. Il se trouvait donc réduit, par le juste châtiment d'une grande iniquité, à l'impossibilité presque égale d'avancer ou de reculer sur la pente fatale où il s'était placé. On assure qu'il le comprenait parfois et que les affaires d'Espagne étaient devenues pour lui un objet de dégoût sur lequel sa pensée ne se portait plus qu'à contre-cœur.

Ce fardeau si pesant qu'il ne pouvait plus secouer l'affaiblissait encore sous un autre rapport : obligé de laisser au delà des Pyrénées une fraction considérable de sa force militaire avec quelques-uns de ses meilleurs généraux, il était moins en état de faire face aux complications politiques qui pouvaient surgir dans d'autres contrées et qui, par cela même, devenaient plus probables. Déjà il avait pu s'en apercevoir pendant la dernière campagne d'Autriche, terminée cependant d'une manière si triomphante. Attaqué à l'improviste pendant qu'il guerroyait en Espagne, ce n'était qu'à grand'peine et à l'aide des Allemands ses alliés qu'accourant précipitamment de sa personne sur le théâtre des hostilités, il était parvenu à repousser un ennemi bien préparé; au milieu des incertitudes de la lutte, il n'avait pu méconnaître la haine qui animait déjà contre lui cette nation allemande dont presque tous les

princes étaient pourtant alors coalisés avec lui et dont les contingents militaires servaient sous ses drapeaux; il avait pu craindre qu'un soulèvement universel ne vînt prêter à l'Autriche un surcroît de forces presque irrésistible; enfin, ce qui n'était guère moins grave, le peu d'appui que lui avait alors prêté l'armée russe envoyée à son secours, aux termes d'un traité d'alliance encore bien récent, avait dû lui faire comprendre qu'il ne fallait pas placer une confiance illimitée dans l'amitié de l'empereur Alexandre.

Les ressources de la France s'épuisaient. Jamais, il est vrai, ses armées n'avaient été plus nombreuses, mais décimées sans cesse par des guerres de plus en plus sanglantes, elles ne se maintenaient qu'au moyen de recrutements multipliés qui introduisaient dans leurs rangs une proportion excessive de jeunes conscrits en qui la bravoure ne pouvait suppléer complétement la force physique et l'expérience. Déjà, à Wagram, Napoléon se plaignait de ne plus trouver sous sa main les soldats d'Austerlitz. Ses ennemis, au contraire, s'instruisaient, s'aguerrissaient à force de revers et puisaient surtout une force toute nouvelle dans le sentiment patriotique qui commençait à exciter les peuples contre l'oppresseur de l'Europe. C'était l'inverse de ce qu'on avait vu au commencement de la Révolution.

Napoléon, cependant, sourd à tous ces avertissements, semblait se hâter d'accomplir sa destinée. Dans l'intérieur comme au dehors de son empire, on eût dit qu'il se com-

plaisait à froisser tous les sentiments généreux et élevés, toutes les notions de droit et de justice en même temps qu'à blesser tous les intérêts. Sa grande préoccupation, à laquelle il ramenait ou sacrifiait toutes les autres, c'était d'écraser l'Angleterre, sans laquelle il se persuadait qu'il eût été le maître du monde. Il avait espéré la ruiner en fermant à son commerce, par le système du blocus continental, tous les marchés de l'Europe, et un instant il s'était cru sur le point d'atteindre ce résultat. Bien que l'insurrection de l'Espagne et du Portugal eût bientôt dérangé cette gigantesque combinaison, il s'efforçait de la maintenir partout où s'exerçait son influence. Se réservant à lui-même la faculté d'y déroger lorsqu'il croyait y avoir quelque intérêt, il prétendait obliger tous ses alliés à observer scrupuleusement les engagements qu'il leur avait fait prendre et qui leur imposaient les plus lourds sacrifices, sans autre compensation possible que d'affermir dans l'avenir la domination de la France sur l'Europe. Comme ces sacrifices, en se prolongeant, devenaient intolérables pour les contrées dont ils détruisaient toutes les ressources matérielles, une sorte de nécessité conduisit bientôt les populations à violer des règlements qui les réduisaient à mourir de faim, et les gouvernements à fermer les yeux sur ces infractions. Napoléon s'en irrita, et désormais résolu à ne rien ménager, il se porta aux mesures les plus extrêmes contre les États qui osaient éluder ainsi ses ordres impérieux : la Hollande, où régnait un de ses frères, qui n'avait pu lui-même supporter cette tyrannie, les villes

anséatiques, le duché d'Oldenbourg, dont le souverain était allié de très-près à l'empereur Alexandre, furent réunis à l'empire français par un simple sénatus-consulte; les possessions allemandes de la Suède furent, en pleine paix, occupées militairement, sans égard pour le général français Bernadotte que la nation suédoise venait d'appeler à remplacer son ancienne dynastie et dont Napoléon, qui ne l'aimait pas, ne pouvait ignorer ni les dispositions peu amicales, ni le caractère fier et ombrageux. Pour la Russie, le blocus continental était peut-être plus onéreux encore que pour aucune autre puissance, parce qu'il fermait aux principaux produits de son sol leur débouché le plus important. Lors même qu'Alexandre eût été insensible aux souffrances qui en résultaient pour ses sujets, il ne pouvait se faire illusion sur l'irritation profonde qu'ils en éprouvaient, il ne pouvait avoir oublié qu'une des causes déterminantes de la mort de son malheureux père, c'était son opiniâtre persistance dans une politique semblable. Mécontent d'ailleurs de Napoléon qui, depuis son alliance avec l'Autriche, ne semblait plus tenir autant de compte de son amitié, il crut pouvoir se relâcher des dispositions rigoureuses par lesquelles, au temps de la ferveur de leur bonne intelligence, il avait interdit toutes relations commerciales entre ses sujets et l'Angleterre. Le gouvernement français se plaignit vivement. Alexandre, de son côté, réclama avec non moins de vivacité la restitution du duché d'Oldenbourg et la retraite des troupes françaises, dont le séjour prolongé dans le nord

de l'Allemagne semblait une menace dirigée contre lui. Il fut bientôt évident qu'on ne pouvait plus s'entendre, qu'une rupture aurait lieu et que le territoire même de la Russie serait le théâtre de la lutte, tous les États qui séparaient les deux grands empires étant déjà soumis à la domination de la France.

Ceux des serviteurs de Napoléon qui, en bien petit nombre, avaient encore le courage de lui faire entendre quelquefois la vérité, s'efforçaient de le détourner d'une guerre dont ils comprenaient tous les périls. Le duc de Vicence, surtout, qui, naguère ambassadeur à Saint-Pétersbourg, avait pu mieux que personne apprécier les obstacles qu'offriraient à une invasion le patriotisme ardent et dévoué du peuple russe et l'âpreté du climat, ne craignit pas d'exprimer au conquérant jusqu'alors invincible les plus sinistres pressentiments. Napoléon fut inébranlable : il comptait sur sa fortune, il comptait aussi sur la faiblesse et la mobilité du caractère d'Alexandre, qu'il croyait connaître parfaitement, et en vrai despote, il ne voulait pas comprendre que, même en Russie, l'opinion ou plutôt le sentiment public exalté à un certain degré peut dominer les irrésolutions et les faiblesses du souverain. Il croyait d'ailleurs avoir besoin de rétablir, par quelque succès éclatant et gigantesque, le prestige d'infaillibilité que la résistance de l'Espagne avait enlevé à sa politique. La guerre fut donc résolue, les préparatifs s'en poursuivaient avec une formidable énergie. Mais la confiance, au moins apparente, qu'y

portait l'Empereur, n'était partagée pour ainsi dire par personne. Ses ministres, ses conseillers les plus intimes ne dissimulaient pas leurs sombres prévisions. La masse du public, depuis longtemps fatiguée de ces guerres lointaines et ruineuses, où la France n'avait rien à gagner, et qui renaissaient les unes des autres sans qu'on pût en apercevoir le terme, se montrait cette fois d'autant plus mécontente qu'on entrevoyait instinctivement des périls et des sacrifices plus grands encore que par le passé. Dans l'armée, les officiers subalternes, les jeunes généraux qui avaient leur fortune à faire, pouvaient se réjouir d'une entreprise dont la grandeur et les difficultés mêmes leur ouvraient des chances extraordinaires de gloire et d'avancement, mais les maréchaux que Napoléon avait cru s'attacher plus étroitement en les comblant de dignités et de richesses ne voyaient pas sans déplaisir l'épreuve nouvelle où on les appelait; après tant de travaux et de fatigues, ils auraient voulu jouir enfin en sécurité de la grande existence qu'ils avaient si chèrement achetée, et si leur courage ne reculait pas devant de nouveaux dangers, ils commençaient à craindre qu'à force de témérité, l'édifice de l'Empire, dans lequel ils occupaient une place si éminente, ne finît par être ébranlé.

Les partis hostiles à Napoléon, les royalistes surtout, si souvent déçus dans les espérances que leur faisait concevoir toute nouvelle guerre, ne se livraient pas sans doute, après tant de mécomptes, aux vives espérances qui les avaient tant de fois abusés, mais ils sentaient pourtant

que leur ennemi courait à de nouveaux hasards, et ils attendaient l'événement avec anxiété.

Les populations de l'Allemagne, impatientes de briser un joug qui les accablait et les humiliait, celles de l'Espagne et du Portugal, engagées depuis quatre ans dans une lutte désespérée pour conserver ou recouvrer leur indépendance, voyaient dans la Russie un allié puissant dont la diversion pouvait les sauver et faisaient pour elle des vœux ardents.

D'une extrémité à l'autre de l'Europe, l'espoir renaissait avec plus ou moins de vivacité, chez les peuples et chez les partis vaincus ou opprimés. Et cependant, par un contraste singulier, jamais la domination de Napoléon sur les gouvernements n'avait paru plus complète et mieux affermie. Ce n'était plus seulement cette fois avec l'appui des faibles princes de la Confédération germanique qu'il allait attaquer l'Empereur du nord. L'Autriche, la Prusse elle-même, craignant d'être écrasées dans le choc des deux colosses, s'étaient empressées d'offrir leur alliance à celui des deux potentats qui leur paraissait le plus redoutable contre celui dont le succès pouvait seul rétablir leur indépendance. Déjà, par des traités secrets, ces deux puissances avaient mis à la disposition de Napoléon des contingents peu considérables, il est vrai, mais qui l'eussent été davantage si un sentiment naturel de défiance ne l'eût engagé à restreindre le nombre de ces auxiliaires suspects. Lorsque l'Empereur des Français, au moment de commencer la grande expédition qui devait

décider de son sort et de celui de l'Europe, vint tenir à Dresde cette espèce de cour plénière où l'on vit tous les souverains de l'Allemagne s'empresser autour de lui comme pour solliciter la faveur d'un de ses regards, il parut avoir atteint l'apogée de sa fortune. Alexandre, au contraire, pour qui chacun faisait secrètement des vœux, semblait à peu près isolé. L'Angleterre n'avait à lui offrir que le secours de ses escadres et les ressources de son incomparable crédit. L'Espagne faisait, il est vrai, une diversion qui occupait au loin une partie des forces françaises, mais ce n'étaient pas alors les soldats qui manquaient à Napoléon, s'élançant sur la Russie à la tête de cinq cent mille hommes dont plus de la moitié étaient des Allemands, des Italiens et des Polonais.

Les derniers mois de 1812 virent la fin désastreuse de cette expédition dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes. La plus puissante armée qui ait peut-être jamais existé et à laquelle aucune force humaine ne semblait pouvoir opposer une résistance efficace, expira dans les horreurs du froid et de la faim, et l'Europe entrevit enfin la possibilité de sa délivrance. Une coalition se forma encore une fois contre son dominateur. A l'Angleterre, à la Russie, à l'Espagne, au Portugal, la Suède s'était déjà jointe. Bernadotte, qui la gouvernait comme prince royal au nom du vieux roi son père adoptif, s'était promptement convaincu que les intérêts du peuple dont il était l'élu ne pouvaient s'accorder avec les exigences hautaines et souvent impérieuses de l'alliance française.

Séduit par les caresses et les flatteries de l'empereur Alexandre, il lui avait promis son concours au moment où tout le continent s'armait contre lui, et à ce prix, la Russie et l'Angleterre s'étaient engagées à l'aider à conquérir la Norwége sur le Danemarck, fidèle allié de la France.

A mesure que l'armée russe, poussant devant elle les débris de l'armée française, s'avançait sur le sol de l'Allemagne, elle y trouvait d'autres auxiliaires. Les populations, appelées par les sociétés secrètes à l'indépendance nationale et à la liberté politique, s'insurgeaient de toute part. Les gouvernements, que le mauvais succès de tant d'autres tentatives d'affranchissement rendait plus circonspects, hésitaient davantage. Le cabinet de Berlin, loin de seconder les premières démonstrations patriotiques de son armée et de son peuple, s'empressa d'envoyer à Paris un personnage considérable pour les désavouer et protester de sa fidélité à ses engagements; mais cette mission était à peine accomplie que, déjà, Fredéric-Guillaume, cédant à l'entraînement universel, joignait ses armes à celles d'Alexandre et signait avec lui un traité fondé sur la double base de la libération de l'Allemagne et de la reconstruction de la monarchie prussienne dans les proportions qu'elle avait eues avant la paix de Tilsitt. L'Autriche mit plus de temps à se décider : l'esprit public, bien que très-hostile aussi à la France, y était moins violemment passionné, il n'exerçait pas une action aussi directe sur le gouvernement et le gouvernement lui-même se trouvait uni à l'Empereur des Français par des liens étroits qui ne

pouvaient être aussi brusquement dénoués. Le caractère du ministre dirigeant, le comte de Metternich, le disposait d'ailleurs à plus de ménagement. Peu susceptible de haine et peu enclin aux résolutions hardies, il eût préféré toute combinaison qui, sans exposer l'Autriche et l'Europe aux chances d'une guerre à mort contre Napoléon, aurait fait rentrer la puissance française dans des limites conciliables avec le repos et l'indépendance des autres États. C'est dans ce sens que se dirigea d'abord la politique du cabinet de Vienne. Déjà il avait fait prendre une attitude de neutralité au contingent autrichien mis l'année précédente à la disposition de la France; il pressait, avec aussi peu de bruit et d'éclat que possible, les armements nécessaires pour se mettre en mesure d'intervenir efficacement dans la lutte; il offrait ses bons offices à la France pour le rétablissement de la paix; mais tout en couvrant de ce prétexte spécieux les négociations qu'il entamait dès lors avec la Russie et l'Angleterre, il ne cessait de répéter qu'il entendait persister dans une alliance dont la base était la garantie réciproque de l'intégralité des empires d'Autriche et de France.

Ces hésitations, ces tâtonnements se prolongèrent jusqu'au moment où Napoléon, reprenant l'offensive à la tête d'une armée de conscrits qu'il avait levée et organisée en trois mois, vint arrêter en Saxe la marche des Russes et des Prussiens et, par les victoires de Lutzen et de Bautzen, les repousser jusqu'en Silésie. Par ce retour de fortune, il avait repris une partie de son

ascendant. L'Autriche comprit qu'il était temps de s'interposer plus directement. Renonçant à des lenteurs qui commençaient à inquiéter les puissances coalisées, elle proposa un congrès où les parties belligérantes essaieraient, sous sa médiation, de se mettre d'accord sur les conditions de la paix et un armistice dont la durée limiterait celle de la négociation. La proposition fut acceptée; la rejeter, c'eût été dire qu'on ne voulait pas la paix, et d'ailleurs, on avait besoin de part et d'autre d'une suspension d'armes pour se donner le temps de faire arriver les renforts rendus nécessaires par les pertes déjà éprouvées.

Le congrès s'ouvrit à Prague. Aucune des puissances en guerre n'en attendait, on pourrait dire ne désirait en voir sortir un résultat pacifique. L'Autriche seule s'en serait peut-être félicitée, mais une conférence que M. de Metternich avait eue quelques jours auparavant avec l'Empereur des Français ne lui avait laissé aucune illusion sur l'impossibilité de l'amener autrement que par la force aux concessions que le cabinet de Vienne considérait comme pouvant seules devenir la base d'une pacification sérieuse. C'étaient, outre l'abandon du duché de Varsovie et des provinces illyriennes, auquel Napoléon se montrait assez disposé, celui des villes anséatiques et la dissolution de la Confédération du Rhin qui plaçait sous son vasselage les deux tiers de l'Allemagne. A ces sacrifices, il aurait dû nécessairement ajouter, pour obtenir aussi la paix avec l'Angleterre qui n'était pas officiellement représentée au

congrès, l'abandon de l'Espagne, que les armées françaises, vaincues par lord Wellington, évacuaient en ce moment, peut-être même de la Hollande. Napoléon eût gardé, avec les Pays-Bas, la rive gauche du Rhin, la Savoie, le Piémont, toute l'Italie; son frère Jérôme eût continué à régner dans la Westphalie, diminuée seulement de ce qu'il aurait fallu en retrancher pour donner à la Prusse la consistance nécessaire; son beau-frère Joachim Murat serait resté roi de Naples. La France ainsi réduite aurait été encore de beaucoup le plus puissant des États de l'Europe, plus puissant même que ne le demandaient ses intérêts bien entendus et que ne le permettaient ceux de l'équilibre européen. Mais Napoléon sentait que, pour lui personnellement, souscrire à de tels arrangements, c'eût été prononcer sa propre déchéance en renonçant au prestige qui l'avait jusqu'alors protégé contre les ressentiments haineux de l'Europe, en prouvant à tous qu'il était possible de le faire reculer; il comprenait qu'une pareille paix terminant une guerre qu'il avait si gratuitement provoquée et qui avait coûté tant de sang à la France, le laisserait dans une position fausse et humiliée, dépouillé au dedans comme au dehors de toute force morale. Il était dans cette position terrible où la cause d'un souverain cessant d'être celle de son peuple, les intérêts de l'un exigent ce que l'honneur de l'autre ne comporte pas. Dans une semblable situation, un prince dont la dynastie est affermie sur le trône peut tout concilier en abdiquant; c'est ce que fit Charles-Quint lorsque la fortune contraire

eut renversé ses projets de domination universelle; c'est ce qu'a fait dans ces derniers temps, si l'on peut comparer des personnes et des choses si inégales, le téméraire et infortuné Charles-Albert; mais Napoléon, monarque nouveau, n'avait pas cette ressource. Abdiquer en faveur d'un enfant de deux ans, c'était vouer sa dynastie à une ruine certaine. Il était donc en quelque sorte condamné à persister dans une lutte trop inégale pour qu'il pût, à la longue, espérer la victoire, mais en dehors de laquelle il n'y avait pour lui aucune chance d'honneur ni même de salut : rigoureux châtiment des fautes irréparables où l'avait entraîné l'aveuglement de la prospérité !

Ces conditions qu'il repoussait auraient médiocrement satisfait la Russie et la Prusse, bien que l'influence du cabinet de Vienne les eût décidées à y souscrire. Ces deux puissances, certaines de voir l'Autriche se déclarer en leur faveur si les hostilités recommençaient, ne pouvaient beaucoup redouter la continuation d'une guerre où la proportion des forces devait se trouver tellement changée. Quant à l'Angleterre, ses dispositions étaient moins conciliantes encore. Le sentiment national, porté au plus haut degré d'exaspération et d'orgueil par la longueur et l'acharnement du duel engagé depuis vingt ans avec la France, par l'énormité des sacrifices qu'il avait coûtés, par les victoires de lord Wellington et surtout par les événements inattendus qui, depuis quelques mois, avaient si violemment ébranlé la puissance française, en était déjà

arrivé au point de regarder comme un dénoûment peu satisfaisant ce que naguère on n'aurait pas osé espérer. Le ministère, en se montrant tant soit peu facile, eût craint de blesser des passions auxquelles, d'ailleurs, il n'était pas étranger. Il n'osait pourtant proclamer la volonté de ne pas faire la paix, mais s'il paraissait se prêter jusqu'à un certain point aux tentatives de conciliation faites par l'Autriche, c'était avec le désir peu déguisé de les voir échouer. Les instructions dont le secrétaire d'État des affaires étrangères, lord Castlereagh, avait muni les agents diplomatiques envoyés à tout événement en Allemagne, étaient conçues dans ce sens, qu'il ne fallait pas se refuser absolument à traiter d'une pacification si les puissances continentales s'y déterminaient, que, dans ce cas, on devait leur représenter fortement la nécessité d'insister sur toutes les conditions réclamées par la sûreté de l'Europe; mais que s'il était impossible de leur inspirer toute l'énergie désirable, l'Angleterre ne devait pas pour cela se séparer d'elles, pourvu qu'on lui donnât satisfaction sur certains points dont il ne lui était pas permis de se départir. Le maintien scrupuleux des engagements pris avec l'Espagne, le Portugal, la Suède et la cour de Sicile, la conservation des plus importantes des colonies enlevées à la France, telles étaient les conditions sur lesquelles le cabinet de Londres était résolu à ne pas céder. Il déclarait également qu'il ne transigerait jamais sur certains principes de droit maritime qu'il considérait comme essentiels à sa supériorité navale et que la France au con-

traire repoussait comme inconciliables avec la liberté des mers, et il se refusait même à ce qu'ils devinssent un des objets de la négociation, parce qu'il savait que la France, défendant la cause des marines faibles contre les dominateurs de l'Océan, aurait pour elle l'assentiment et les vœux de tous les autres États. En résumé, l'Angleterre ne pensait pas que le moment fût encore venu de faire la paix; elle croyait que Napoléon, malgré la sévère leçon qu'il avait reçue en Russie, n'était pas encore assez affaibli pour consentir à des arrangements dont l'Europe pût raisonnablement se contenter, et peu confiante dans la fermeté de l'Autriche, elle s'efforçait de faire comprendre aux cours continentales les dangers auxquels elles s'exposeraient en ne tirant pas tout le parti possible des circonstances favorables qui, après tant d'années d'épreuves, paraissaient enfin s'offrir à elles.

Les inquiétudes que le cabinet de Londres ne pouvait dissimuler furent bientôt dissipées. Le congrès de Prague se sépara sans résultat après six semaines d'une existence plus nominale que réelle. Tout ce temps s'était passé en débats préliminaires sur des questions de formes qu'on n'était pas même parvenu à régler. La Russie et la Prusse avaient suffisamment prouvé leurs intentions peu conciliantes par le choix de leurs plénipotentiaires, connus surtout pour la haine qu'ils portaient à la France et à son gouvernement. Les négociateurs français, le duc de Vicence et le comte de Narbonne, étaient personnellement

animés de dispositions plus pacifiques, mais ce fut en vain qu'ils essayèrent d'éclairer leur maître sur les conséquences auxquelles il s'exposait en laissant perdre en contestations frivoles le temps assigné pour la durée du congrès : soit que Napoléon se fît encore illusion sur les intentions de l'Autriche, soit qu'il ne voulût pas la paix, il resta sourd à ces avertissements.

Le jour même de la clôture du congrès, le cabinet de Vienne déclara la guerre à la France et joignit ses armes à celles de la coalition. A partir de ce moment, cette coalition, unie par des traités multipliés dont les subsides de l'Angleterre étaient en quelque sorte le ciment, ne devait plus se présenter à Napoléon que comme un faisceau compacte qu'il s'efforcerait vainement de briser. A Prague, il avait eu encore la possibilité de traiter avec le continent à l'exclusion de l'implacable Angleterre; cela lui était désormais impossible.

La reprise des hostilités fut marquée par un succès éclatant des armes françaises. La bataille de Dresde put faire croire un instant que les temps d'Austerlitz et d'Iéna étaient revenus; un instant, Napoléon put se flatter de l'espoir que les portes de Berlin et de Vienne allaient s'ouvrir devant lui, mais l'illusion fut courte. Bientôt des échecs graves, se succédant rapidement sur tous les points où sa présence ne commandait pas la victoire, le réduisirent à une défensive dont la prolongation, dans l'état des choses, ne pouvait que tourner contre lui. La fortune lui devenait contraire. Le plus puissant des États de la

Confédération du Rhin, la Bavière, craignant de se compromettre par une trop longue fidélité à la cause du malheur, accéda à la coalition. Cette défection en annonçait d'autres et les rendait presque inévitables. Napoléon, menacé de perdre ses communications avec la France, se décida à abandonner la position centrale de Dresde où, jusqu'alors, il avait tenu en échec ses ennemis qui, malgré la supériorité toujours croissante de leurs forces, n'osaient encore l'attaquer corps à corps. Enhardis par sa retraite, ils se mirent enfin en mouvement et l'atteignirent dans les plaines de Leipzig où se livra, les 16, 18 et 19 octobre 1813, cette bataille des nations, la plus terrible qu'aient vue les temps modernes. Vaincu, accablé par le nombre, il dut s'estimer heureux de pouvoir se frayer un passage et ramener en deçà du Rhin les débris de son armée en laissant dans les forteresses de l'Allemagne et de la Pologne cent mille soldats perdus ainsi pour la défense de la patrie.

La cause de l'indépendance de l'Europe et en particulier de l'Allemagne, ce but premier de la coalition, était gagnée. Les gouvernements continentaux, étonnés de leur succès, semblèrent d'abord disposés à en user avec modération et à ne pas pousser à bout leur formidable adversaire. On les vit s'arrêter pendant deux mois devant cette barrière du Rhin dont ils s'exagéraient la force. Ils crurent même, dans leur bonne fortune, devoir prendre l'initiative d'une nouvelle et plus sincère tentative de pacification. Les événements de la guerre ayant fait tomber entre

leurs mains un diplomate français, M. de Saint-Aignan, accrédité auprès de la cour de Weimar, ils le firent amener à Francfort où se trouvait alors le grand quartier général des souverains, et en lui rendant la liberté, les ministres des cours alliées le chargèrent de porter à l'Empereur des Français des propositions dont voici la substance : La France devait rentrer dans ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; l'Angleterre, alors en possession de toutes les colonies françaises, était disposée à en rendre une partie pour prix d'un arrangement qui aurait donné le repos au monde. Ces propositions furent énoncées et développées avec un ton de franchise et de bienveillance, avec des ménagements de langage qui prouvaient un sincère désir de conciliation; ce n'était pas ainsi qu'on avait négocié à Prague. Les passions vindicatives qui animaient les cabinets comme les peuples semblaient s'être calmées. On parlait de la France avec considération, avec respect; on protestait contre la pensée de vouloir l'humilier ou la faire déchoir de la position à laquelle on lui reconnaissait des droits. Dans cette effusion de courtoisie, on alla jusqu'à charger M. de Saint-Aignan de transmettre des témoignages de haute estime et de confiance à son beau-frère le duc de Vicence et aussi à M. de Talleyrand qu'on supposait devoir être l'un ou l'autre chargé de la négociation.

C'était M. de Metternich qui portait la parole; la Russie était représentée dans cette conférence par son ministre des affaires étrangères, le comte de Nesselrode, qui se

déclara autorisé à garantir aussi l'assentiment de la Prusse, et l'Angleterre elle-même, par lord Aberdeen qui, fort jeune encore, commençait sa carrière politique en qualité d'ambassadeur auprès de la cour de Vienne. Tous donnèrent leur adhésion à la note que M. de Saint-Aignan rédigea sous leurs yeux comme le résumé des importantes communications dont on venait de le charger.

Ce qu'on offrait ainsi de laisser à la France vaincue au delà de ce qu'elle possédait avant les guerres de la Révolution, c'était la Belgique, la rive gauche du Rhin et la Savoie, moyennant sa renonciation à une partie de ses colonies. Un tel résultat eût été certes un exemple de modération unique dans l'histoire; mais cet exemple ne devait pas être donné. Avant que les propositions de Francfort ne pussent être connues à Londres, lord Castlereagh avait envoyé à lord Aberdeen des instructions conçues dans un tout autre esprit; il lui disait que l'opinion publique, exaltée par les immenses succès que la coalition venait d'obtenir, était disposée, en Angleterre, à voir avec peu de faveur tout arrangement qui ne réduirait pas la France à ses anciennes limites; que, même à cette condition, la paix avec Napoléon ne serait jamais populaire, parce qu'on ne croirait jamais qu'il pût vouloir la maintenir; que néanmoins, le cabinet de Londres, quelque désir qu'il pût éprouver de voir la France soumise à un souverain plus pacifique, n'entendait en aucune façon intervenir dans ses affaires intérieures, mais qu'il était décidé à user de toute son influence pour empêcher ses alliés de

consentir, par trop d'empressement, à une pacification dépourvue de solides garanties. Il s'attachait ensuite à établir qu'Anvers ne pouvait être laissé à la France, que la destruction de cet arsenal maritime était essentielle à la sûreté de l'Angleterre, qu'aussi longtemps que les Français en conserveraient la possession, elle se trouverait en quelque façon dans la nécessité de rester sur le pied de guerre, et qu'après tous les sacrifices qu'elle avait faits pour le continent, elle avait droit d'espérer qu'on ne lui en refuserait pas le juste dédommagement.

Telles étaient les dispositions du peuple et du gouvernement anglais. Les propositions de Francfort, qui précisément laissaient Anvers à la France avec la Belgique tout entière, excitèrent donc à Londres un vif mécontentement. Le ministère, pour couvrir sa responsabilité, crut devoir faire remettre à ses alliés une sorte de protestation. Il eut, d'ailleurs, peu de difficulté à les ramener à son point de vue et il y fut même puissamment aidé par un agent que l'empereur de Russie avait envoyé à Londres après la bataille de Leipzig. C'était le général Pozzo di Borgo. Corse de naissance et mêlé en cette qualité aux premières agitations de la Révolution française, il avait contribué, en 1793, au mouvement qui avait porté son île natale à se livrer aux Anglais. En lutte avec la famille Bonaparte qui soutenait le parti contraire, il s'était vu, plus tard, obligé de s'expatrier. Animé contre Napoléon, non-seulement de la haine politique qu'éprouvaient contre lui tous ceux que blessait son despotisme, mais

d'une de ces haines personnelles, implacables, qui rappellent le moyen âge et dont leur patrie commune offrait seule encore des exemples, il parcourait l'Europe depuis quinze ans, lui cherchant partout des ennemis et offrant ses services à toutes les coalitions qui se formaient pour le combattre. Avec un esprit prodigieux, une étonnante activité, un instinct et des talents politiques d'un ordre très-élevé, son existence n'était encore que celle d'un aventurier, parce que la fortune avait trompé tous ses projets. Il avait fini par s'attacher à l'empereur de Russie sur qui il avait déjà pris beaucoup d'influence et qui, dans le cours de cette guerre, l'avait chargé de plus d'une mission délicate. Il commençait donc à entrevoir la possibilité de se venger de son grand compatriote et d'arriver lui-même à la haute position dont il se sentait digne et capable. Pour lui, la ruine complète de Napoléon était dès lors le seul but que dussent se proposer les alliés, et nous verrons que jusqu'au dernier jour il ne cessa de les y pousser.

Ce qui ne contribua pas peu à modifier, dans le sens de la politique anglaise, celle des cabinets du continent, c'est qu'ils purent bientôt reconnaître que leurs succès étaient plus considérables encore et Napoléon plus affaibli qu'ils ne l'avaient cru d'abord. La Hollande venait d'expulser les Français et de se donner un gouvernement indépendant sous l'autorité du prince d'Orange, l'héritier de ses anciens stathouders, réfugié depuis vingt ans en Angleterre. La Belgique elle-même, laissée presque sans

défense, était menacée d'une invasion et se montrait peu disposée à la repousser. A l'autre extrémité de la France, lord Wellington, après avoir consommé l'affranchissement de la Péninsule, venait de passer la frontière des Pyrénées, et malgré la résistance habile autant qu'opiniâtre du maréchal Soult, qui n'avait à lui opposer que des forces très-inférieures, il pénétrait dans les départements du Midi. En Allemagne, Dresde était déjà tombé au pouvoir des alliés, et les trente mille Français qui l'occupaient, sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr, étaient retenus prisonniers, au mépris de la capitulation qu'on leur avait d'abord accordée. Magdebourg allait succomber aussi avec sa forte garnison. Le maréchal Davoust occupait encore Hambourg à la tête d'une véritable armée; mais il n'avait plus de communications avec la France et sur le terrain même où il se trouvait relégué il n'était pas en mesure de protéger le Danemark, le dernier allié qui nous fût resté fidèle, contre les dures conditions que lui imposait la coalition victorieuse. Du côté des Alpes, le prince Eugène, à la tête d'une armée franco-italienne, pouvait à peine défendre contre les Autrichiens les frontières du royaume d'Italie. On savait enfin que les débris ramenés en France par Napoléon, livrés aux ravages du typhus, encombraient les hôpitaux de Mayence et des autres places de la rive gauche du Rhin.

En présence d'une telle situation, les alliés regrettèrent les offres qu'ils avaient faites au gouvernement français.

Napoléon, qui avait laissé passer quelques semaines sans les accepter formellement, ayant ensuite fait témoigner à M. de Metternich le désir de la prompte ouverture des négociations, ne reçut que des réponses évasives. On ne refusait pas de traiter, mais on se renfermait dans des termes généraux ; on alléguait, pour gagner du temps, la nécessité de s'entendre avec le cabinet de Londres et la difficulté qu'apportaient à une prompte résolution les déplacements continuels des souverains et de leurs ministres. Deux mois devaient s'écouler ainsi.

Les alliés, cependant, publièrent à Francfort, le 1er décembre, un manifeste dans lequel, après avoir dit que leur but était une paix générale solidement établie, ils expliquaient ainsi leurs intentions : « Les souverains al-
» liés déclarent qu'ils ne font point la guerre à la France,
» qu'ils désirent qu'elle soit forte et heureuse, que le
» commerce y renaisse, que les arts y refleurissent, que
» son territoire conserve une étendue qu'elle n'a jamais
» connue sous ses rois, parce que la puissance française,
» grande et forte, est en Europe une des bases fondamen-
» tales de l'édifice social, parce qu'un grand peuple ne
» saurait être tranquille qu'autant qu'il est heureux, parce
» qu'une nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir, à
» son tour, éprouvé des revers.... C'est à l'Empereur seul
» qu'ils font la guerre, ou plutôt à cette prépondérance
» qu'il a trop longtemps exercée hors de son empire pour
» le malheur de la France et de l'Europe. » Ainsi se

dévoilait, avec bien des ménagements encore et dans une forme habilement calculée pour agir sur l'opinion, une pensée qui commençait à pénétrer dans les conseils de l'alliance, celle de séparer la nation française de son souverain.

Les informations que l'on recevait de Paris ne pouvaient qu'encourager les coalisés dans cette politique. Un inconvénient inhérent aux gouvernements nouveaux, dont l'autorité n'a pas encore obtenu l'assentiment unanime de leurs sujets, c'est que, dans toute guerre un peu sérieuse, ils ont à redouter un double danger : ils ne sont pas seulement exposés, s'ils sont vaincus, à la perte d'une partie de leurs possessions, ils peuvent craindre que les mécontents ne profitent de leurs embarras pour travailler à renvérser une domination qui n'a pas encore jeté de profondes racines dans les affections et les habitudes des peuples. Napoléon avait trop de sagacité pour ne pas comprendre ce péril. Longtemps avant les revers qui venaient de l'accabler, un avertissement bien significatif lui avait été donné par un des événements les plus extraordinaires que présente l'histoire. Dans l'automne de 1812, au moment même où, perdu dans les déserts de la Russie, mais jusqu'alors constamment victorieux, il commençait la fatale retraite qui devait anéantir sa magnifique armée, Paris avait vu un obscur général, connu seulement pour ses opinions républicaines, Malet, s'échappant d'une prison d'État, seul, sans complices, réussir, en trompant quelques soldats par la fausse nouvelle de la mort de l'Em-

pereur et d'un décret du Sénat qui abolissait l'Empire, à ébranler pendant quelques heures un pouvoir si fortement établi en apparence. Ni ces soldats, ni leurs chefs, ni même le préfet de la Seine, dupe un moment de cette imposture et dont on ne pouvait mettre en doute l'intelligence et la fidélité, n'avaient paru se souvenir qu'il existât une dynastie appelée à succéder à l'Empereur mourant. C'était là un symptôme bien significatif et qui montrait le côté faible du régime impérial. Napoléon en fut singulièrement frappé. De retour à Paris, après les désastres de ce terrible hiver, le soin de créer des ressources nouvelles pour résister à la coalition étrangère sembla à peine le préoccuper autant que le danger intérieur qui venait de se manifester. Ses discours, à cette époque, de même que les adresses et les harangues des grands corps de l'État et de toutes les députations admises à lui présenter leurs hommages, eurent presque exclusivement pour thème de proclamer les droits imprescriptibles et inviolables de la dynastie impériale, de ressusciter pour elle le droit divin et de flétrir les théories dangereuses qui, en prétendant imposer des limites au pouvoir souverain des monarques, poussent les peuples aux révolutions. Louis XIV eût osé à peine professer aussi ouvertement, en faveur d'une dynastie couronnée depuis sept siècles, les doctrines que Napoléon énonçait avec tant de hardiesse, moins de dix ans après le jour qui l'avait vu monter sur le trône. Cette hardiesse cachait mal aux yeux du vulgaire et faisait éclater

aux yeux des hommes intelligents l'inquiétude dont il commençait à être atteint.

Il sentait que la faveur publique dont il avait joui si pleinement dans les premiers temps du Consulat, mais qui avait peu à peu décliné même au milieu de ses prospérités, par suite des guerres non interrompues, et des progrès d'un pesant despotisme, l'abandonnait de plus en plus depuis que la fortune lui était devenue contraire. Le mécontentement ne se renfermait plus dans les classes élevées et moyennes, dans celles qu'avaient affectées de bonne heure, soit la perte de la liberté, soit la ruine du commerce. Les classes populaires elles-mêmes s'irritaient des charges de toute espèce et surtout des énormes levées d'hommes que des expéditions, depuis longtemps meurtrières, maintenant malheureuses, rendaient continuellement nécessaires. La conscription, cette contribution si pénible, même lorsqu'on y recourt avec modération, pour les peuples qu'un long usage n'y a pas encore façonnés, était devenue intolérable par l'abus monstrueux qu'on en faisait. On inventait chaque jour quelque nouvel expédient pour atteindre ceux qui avaient échappé aux premiers appels : tel qui avait payé chèrement un remplaçant pour se dispenser du service militaire, était repris sous quelque autre prétexte, et, après avoir épuisé toutes ses ressources, se voyait forcé d'endosser l'uniforme. On en vint à anticiper sur les contingents non encore échus, à enrôler des adolescents dont le développement physique n'était pas achevé. Dans

plusieurs départements, dans l'Ouest, dans le Nord même, la population résistait par la force à ces incessantes réquisitions; les conscrits se réfugiaient dans les bois, quelquefois même prenaient les armes pour repousser les gendarmes envoyés à leur poursuite, et les mesures rigoureuses dont ils étaient l'objet, les odieuses poursuites dirigées contre leurs familles, pour les contraindre à représenter ces malheureux, restaient souvent impuissantes. Ceux qu'on parvenait à saisir et à incorporer dans l'armée tardaient à peine quelques semaines à en prendre l'esprit, et à la première rencontre, ils se précipitaient sur l'ennemi au cri de *vive l'Empereur!* avec autant d'ardeur et d'intrépidité que les vieux soldats. Mais cette conversion héroïque ne s'étendait pas, on le comprend, aux familles, aux populations du sein desquelles on venait de les arracher, et la haine du gouvernement impérial, le désir de voir finir un état de choses aussi intolérable, faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Certains impôts indirects, désignés alors sous le nom de Droits réunis et principalement onéreux aux classes pauvres, n'étaient guère pour elles un moindre motif d'exaspération. L'excessive cherté des denrées coloniales, résultat de la guerre maritime et du blocus continental, était aussi très-vivement ressentie par le peuple des villes et par la petite bourgeoisie dont elle dérangeait toutes les habitudes d'économie domestique.

Ce qui est digne de remarque, c'est que ce mécontentement universel ne tournait pas encore au profit des par-

tis. L'énergie de la police et la suppression entière de la liberté de la presse les avaient, en apparence, complétement dissous. On eût pu penser que le parti républicain et même le parti constitutionnel avaient cessé d'exister, tant ils donnaient peu signe de vie. Le parti royaliste était moins effacé. A mesure que l'étoile de l'Empire pâlissait, il reprenait quelque espérance. Le langage des salons redevenait violent, amer, ironique. On y prodiguait contre l'Empire chancelant et aussi contre la malheureuse armée qui avait cessé d'être victorieuse, ces sarcasmes, ces railleries piquantes dont les oppositions aristocratiques ont le secret et le privilége. Le public accueillait maintenant avec faveur ces tristes plaisanteries, parce que le pouvoir était devenu profondément impopulaire, mais c'était en ce moment le seul genre d'influence que les royalistes exerçassent sur une nation devenue en très-grande majorité, par le fait de la Révolution, étrangère à leurs principes et à leurs croyances. Après la Restauration ils ont naturellement essayé de donner beaucoup d'importance à l'agitation à laquelle ils commençaient à se livrer dans le courant de l'année 1813 : s'il fallait en croire leurs historiens, un comité dans lequel figuraient les hommes les plus considérables par leur naissance aurait été alors établi à Paris; une vaste conspiration embrassant la plupart des anciennes provinces du Centre, de l'Ouest et du Midi, aurait été organisée; on aurait formé les cadres d'une armée royale et désigné les officiers qui, au moment décisif, devaient prendre sur

chaque point le commandement. Il est possible que des projets semblables aient été rêvés dans les conciliabules où l'on s'entretenait des chances de l'avenir, mais ils ne reçurent certainement aucun commencement d'exécution, la masse du public n'en eut pas même connaissance, et ils n'exercèrent aucune influence sur les grands événements de l'année suivante.

Comme il arrive presque toujours, ce n'était pas par ses ennemis directs et notoires que le gouvernement était le plus menacé, c'était du milieu même des hommes qui avaient pris ou qui prenaient encore une part effective au régime existant, qui en connaissaient par conséquent le fort et le faible, et qui, par leur position, avaient entre les mains des moyens d'action, que devait venir l'initiative des grands changements dont on commençait à entrevoir la possibilité. Le moment n'était pas arrivé encore; très-certainement, ceux même qui devaient prendre plus tard cette initiative, n'avaient pas, à cette époque, d'idée bien arrêtée sur l'avenir, mais déjà ils en étudiaient les chances et se mettaient en mesure d'en profiter.

J'ai dit que Napoléon avait depuis longtemps écarté de son conseil les deux seuls de ses ministres dont l'existence et les vues ne lui parussent pas assez absolument subordonnées à sa volonté pour lui inspirer une pleine confiance. Le duc d'Otrante, Fouché, esprit hardi, aventureux, téméraire, qui, sans rompre ses liaisons avec le parti jacobin, avait trouvé le secret, malgré ses terribles antécédents, de se créer d'assez bonnes relations avec les royalistes en les

protégeant, en leur persuadant surtout qu'il les protégeait contre le mauvais vouloir de l'Empereur, Fouché avait été éloigné et relégué dans le midi de l'Empire. M. de Talleyrand, au contraire, avait pu rester à Paris. Sa position était beaucoup plus forte que celle de l'ancien ministre de la police. Évêque et grand seigneur avant la Révolution, la part qu'il y avait prise, les écarts mêmes de sa conduite privée, avaient sans doute imprimé à son nom plus d'une tache ineffaçable, mais la prudence de son caractère, ses habitudes sociales et une certaine douceur de mœurs qu'on rencontre d'ordinaire chez les égoïstes doués d'une grande intelligence, l'avaient tenu en dehors de ces violences dont le souvenir compromet à jamais l'existence des hommes qui s'y sont livrés. Chargé pendant huit années de diriger les relations extérieures de la France, il avait eu l'honneur d'attacher son nom aux grands traités qui avaient recueilli le fruit des victoires impériales, et bien que ces victoires eussent singulièrement facilité sa tâche, l'habileté avec laquelle il l'avait accomplie, les formes régulières, modérées, polies, qu'il avait su donner à une politique envahissante et agressive, lui avaient acquis la plus grande réputation diplomatique dont on ait conservé la mémoire. On s'exagérait la part qu'il avait eue aux conceptions de Napoléon, et comme le moment de sa retraite avait précisément coïncidé avec l'époque où l'Empereur, enivré par sa fortune, s'était précipité sans mesure dans les témérités qui devaient le conduire à sa perte, on se persuadait que si M. de Talleyrand n'eût pas quitté les

affaires, il aurait empêché ces excès. On le croyait d'autant plus que, par un artifice qui lui était familier, il avait trouvé le moyen de se dégager de la responsabilité de certains actes accomplis pendant la durée de son ministère en faisant répandre sourdement par ses affidés qu'il s'y était opposé de toutes ses forces. Devenu suspect à un maître défiant et jaloux, il n'avait pourtant pas encouru une disgrâce complète. Napoléon, qui faisait grand cas de ses talents et qui trouvait dans ce grand seigneur de l'ancien régime des qualités dont ses autres serviteurs lui paraissaient dépourvus, ne lui avait retiré son portefeuille qu'en le comblant d'honneurs, de dignités et de richesses. Prince souverain de Bénévent, vice-grand électeur, ce qui faisait de lui un des six grands dignitaires de l'Empire, et possesseur d'une immense fortune, M. de Talleyrand menait à Paris une existence magnifique et fastueuse. Ses manières, empreintes d'une élégance et d'une hauteur qui n'étaient exemptes ni d'affectation, ni même de quelque charlatanisme, produisaient d'autant plus d'effet sur la génération sortie de la Révolution, qu'elle croyait y voir un vestige survivant de l'ancienne aristocratie. En général, il se livrait peu dans la conversation; soit par crainte de se compromettre, soit pour ne pas hasarder une réputation de profondeur de vues et de connaissances étendues qui, peut-être, n'eût pas toujours résisté à l'épreuve d'entretiens libres et contradictoires, il évitait de développer ses idées sur les grands événements qui préoccupaient les esprits; c'était par de

fines épigrammes, par de dédaigneuses railleries, par des mots à effet soigneusement préparés, mais qu'il laissait tomber comme au hasard, qu'il s'efforçait de donner aux esprits la direction qui convenait à ses projets. Ces épigrammes, ces bons mots colportés de salon en salon, encourageaient les oppositions diverses qui, se fiant à sa longue expérience des révolutions et à sa réputation de prudence, aimaient à en tirer la conclusion que le pouvoir attaqué par ses sarcasmes commençait à être en péril. Les ennemis de l'Empire croyaient volontiers à son infaillibilité, parce que cette croyance flattait leurs passions et leurs espérances. Ses relations, d'ailleurs, étaient très-étendues. Associé dans sa jeunesse au parti philosophique et constitutionnel, il ne rompit jamais complétement des rapports fondés, en partie, sur des opinions et des sentiments qui, sans gêner beaucoup les évolutions de son ambition égoïste, se retrouvèrent au fond de sa politique toutes les fois qu'il put s'y abandonner sans trop blesser ses intérêts. Par sa famille et par d'anciens amis, il communiquait avec la haute noblesse qui composait la tête du parti royaliste. De tous les côtés on était d'autant plus disposé à lui pardonner ses écarts et ses défections multipliées qu'on s'attendait généralement à lui voir jouer un rôle important dans les nouveaux changements que l'avenir pouvait amener, en sorte que chacun croyait prudent de se concilier son appui éventuel. Cette prévision était partagée par les cabinets européens, d'autant plus que, sans trop

s'engager, il avait su faire naître en eux l'idée que, dans certains cas extrêmes, ils pourraient compter sur son concours.

Il fallait, certes, une grande dextérité pour jouer un pareil rôle, pour maintenir pendant plusieurs années une telle attitude sans encourir les rigueurs d'un souverain tel que Napoléon. Le manége et les calculs de l'ancien ministre des affaires étrangères ne pouvaient lui échapper complétement. Dans une circonstance grave, il lui en avait même témoigné son mécontentement avec une violence qui semblait le menacer des châtiments les plus terribles; mais, soit qu'il n'eût point la certitude absolue des torts qu'il lui imputait, soit qu'il ne voulût pas briser un instrument qui lui avait été et qui pouvait encore lui être utile, il ne donna aucune suite à ces menaces et il eut même, à plusieurs reprises, la pensée de confier à M. de Talleyrand des négociations d'une très-grande importance. Le prince de Bénévent, de son côté, éprouvait un vif désir de rentrer dans les affaires, et l'espoir qu'il en concevait de temps en temps contribuait plus que toute autre chose à modérer son opposition. Quels que fussent ses mécontentements, il devait hésiter à désirer la chute d'un régime dans lequel, même en disgrâce, il occupait une si belle place.

Autour de lui se groupaient d'autres hommes qui avaient également des griefs contre le gouvernement impérial, mais qui, par caractère et peut-être aussi parce qu'ils avaient moins à perdre, portaient dans leur conduite

moins de circonspection. Le plus marquant était le duc de Dalberg, seigneur allemand à qui Napoléon avait donné en France, avec le titre ducal, une grande fortune, et qu'il avait fait entrer dans le conseil d'État, mais qu'ensuite il avait traité avec peu de ménagement, n'ayant pas été satisfait de la manière dont il s'était acquitté d'une commission diplomatique qu'il lui avait confiée. M. de Dalberg, aussi orgueilleux qu'ambitieux, en avait conçu un vif et amer ressentiment, et dès que les conjonctures s'y prêtèrent, il mit tous ses soins à entraîner M. de Talleyrand vers des extrémités auxquelles répugnait sa prudence. Un autre personnage bien différent, destiné plus tard à jouer un rôle considérable, mais qui n'était pas alors beaucoup en évidence, le baron Louis, travaillait auprès de M. de Talleyrand dans le même sens que M. de Dalberg. Ancien conseiller clerc au Parlement, maintenant maître des requêtes, et remplissant dans l'administration des finances des fonctions où il faisait preuve d'une grande capacité, il éprouvait sans doute quelque dépit de se voir encore, à soixante ans, confiné dans une position subalterne, sans beaucoup d'espoir d'en sortir. D'un caractère âpre et difficile, il n'avait pu dissimuler ses dispositions malveillantes pour la politique impériale, et déjà, vers la fin de 1812, lorsque les perspectives de l'avenir commençaient à s'assombrir, sa maison était devenue le centre d'une coterie de mécontents où l'on hasardait des pronostics assez hostiles pour que l'Empereur, averti par sa police, eût cru devoir, de Moscou même, donner l'ordre de

l'envoyer en Hollande, sous prétexte de le charger d'une liquidation, mais, en réalité, pour dissoudre ce noyau d'opposition.

L'entourage de M. de Talleyrand se grossissait peu à peu de tous ceux qui encouraient la disgrâce du chef de l'État. C'est ainsi que l'on y voyait le célèbre abbé de Pradt, archevêque de Malines et premier aumônier de l'Empereur, qui lui savait mauvais gré d'avoir assez mal réussi dans l'ambassade de Varsovie dont il l'avait chargé pendant la campagne de Moscou, et M. de Bourienne, ami d'enfance et jadis secrétaire intime de Napoléon, accusé d'avoir prévariqué dans les fonctions de ministre à Hombourg. Un homme d'un tout autre caractère, M. de Jaucourt, qui, dans l'Assemblée législative de 1791, s'était montré le courageux partisan d'une sage liberté, et qui, bien qu'attaché à la maison d'un des frères de l'Empereur, n'avait pas abjuré les croyances de sa jeunesse, faisait aussi partie du cercle intime de M. de Talleyrand.

En m'arrêtant à ces détails, d'une importance si minime comparativement aux grands événements dont l'Europe retentissait alors, j'ai voulu montrer le mouvement qui s'opérait dans l'opinion publique, et mettre en scène par avance quelques-uns des acteurs de la révolution qui devait éclater quelques mois plus tard.

Les grands corps de l'État que Napoléon avait si soigneusement façonnés pour qu'ils fussent de purs instruments de sa volonté, sans pouvoir jamais y mettre obstacle, ne participaient encore que faiblement à l'impulsion nou-

velle des esprits; cependant ils n'y échappaient pas tout à fait. Il y a, dans toute assemblée réduite par l'omnipotence du pouvoir exécutif à une nullité qui fait contraste avec ses attributions nominales, un sentiment de dépit et d'humiliation qui se contient tant que ce pouvoir reste fort, qui se déguise même sous les apparences d'un dévouement servile, mais qui ne tarde pas à se manifester dès que les circonstances deviennent critiques. Napoléon le savait. Il n'était rassuré, ni par la presque unanimité des votes qui continuaient à accueillir ses propositions dans le Sénat, ni par la docilité avec laquelle ce Sénat venait, en ce moment même, de se prêter à une des plus monstrueuses exigences du despotisme impérial, en annulant un verdict d'acquittement prononcé par un jury. Quelque déconsidération, quelque ridicule même qui s'attachât depuis longtemps à cette Assemblée, elle n'en renfermait pas moins dans son sein des généraux qui avaient commandé les armées avec éclat, des savants illustres, des hommes qui avaient joué un grand rôle, quelques-uns même un rôle honorable et glorieux, dans nos crises révolutionnaires. De tels hommes ne pouvaient manquer d'éprouver un vif désir de se relever de la position humiliante qu'on leur avait faite. Depuis que le général Malet, dans son audacieuse entreprise, avait réussi à mettre des troupes en mouvement en leur persuadant qu'un sénatus-consulte avait aboli le gouvernement impérial, Napoléon était resté profondément frappé du parti que des conspirateurs pourraient tirer du concours du Sénat; prenant

de simples velléités pour des projets avortés, il était disposé à y voir le foyer d'une conjuration permanente, et comme les moindres indices, dans une pareille disposition d'esprit, prennent facilement des proportions alarmantes, il remarquait probablement avec quelque inquiétude qu'au lieu des six ou sept voix qui formaient d'ordinaire l'opposition sénatoriale, dix-huit avaient repoussé le vote des dernières levées d'hommes.

Le Corps législatif était tombé dans une telle insignifiance qu'en 1812 on n'avait pas même pensé à le réunir, et qu'en 1813 on négligea de procéder aux élections pour le renouvellement d'un cinquième de ses membres. Cependant, dans la session qui avait eu lieu au commencement de cette année, quatre-vingts voix s'étaient prononcées contre un projet de loi qui, pour remédier à l'épuisement des finances et à l'impossibilité d'un emprunt, autorisait la vente des biens des communes, dont elles devaient recevoir le prix en rentes sur l'État. Une aussi forte minorité était un événement, et pourtant elle ne donnait pas encore la mesure du revirement d'opinion qui s'opérait peu à peu dans cette Assemblée. L'esprit de critique et de dénigrement faisait de rapides progrès. Le ministre de l'intérieur, dans l'exposé officiel qu'il avait présenté, suivant l'usage, de la situation de l'Empire, avait soulevé une véritable indignation par l'excès d'un optimisme qui semblait insulter aux sacrifices, aux souffrances et aux dangers déjà si grands du pays; on avait surtout été révolté de l'entendre soutenir cet

incroyable paradoxe, que la conscription favorisait le progrès de la population en hâtant le mariage des jeunes gens qui, pour s'y soustraire, aux termes de la législation en vigueur, s'empressaient de prendre femme presque sortir de l'enfance.

Telle était la situation des choses et des esprits après les désastres de l'expédition de Russie et pendant toute la durée de la campagne de Saxe. Lorsqu'après la défaite de Leipzig, la France, vaincue une seconde fois et abandonnée par tous ses alliés, se vit menacée d'une invasion, le mouvement moral dont je viens de décrire les symptômes devint plus manifeste et plus vif. L'excès des dangers publics n'encouragea pas seulement les véritables amis de la liberté et ceux qui, depuis longtemps, ne contenaient qu'à peine leur mécontentement, à l'exprimer avec franchise, il éclaira, il enhardit jusqu'aux séides du despotisme, jusqu'à ses plus serviles adulateurs qui, craignant de se trouver enveloppés dans une catastrophe évidemment imminente, puisèrent dans leur terreur même le courage de faire enfin entendre la vérité au maître dont, jusqu'à ce moment, ils avaient flatté ou ménagé les plus funestes illusions. Dans cet entraînement nouveau, ils étaient les organes du sentiment public. Le désir de la paix était unanime, on s'accordait à la regarder comme le seul moyen de salut, on la voulait à tout prix, et avec cette impétuosité de l'esprit français qui se porte sans cesse d'un extrême à l'autre, cette nation naguère si avide de gloire et de conquêtes n'aspirait plus qu'au

repos, s'inquiétant fort peu des conditions auxquelles elle pourrait l'obtenir. La déclaration des alliés, proclamant qu'ils ne voulaient imposer à la France aucune stipulation humiliante et qu'ils n'avaient d'autre but que l'indépendance de l'Europe, était accueillie avec d'autant plus de satisfaction qu'on accordait à ce manifeste une croyance implicite. On supposait que de Napoléon seul venaient les obstacles à la paix, et la haine dont il était l'objet en prenait plus de force. La masse de la population ne faisait peut-être pas encore des vœux formels pour sa chute, parce qu'on n'entrevoyait pas bien distinctement les moyens de le remplacer sans compromettre les intérêts nouveaux auxquels le pays était fortement attaché, mais on s'habituait à séparer sa cause de celle de la France.

Jusque dans son palais, tout lui parlait, je le répète, de la nécessité absolue de mettre fin à la guerre : ministres, généraux, courtisans, tous ceux des fonctionnaires à qui l'importance de leurs emplois donnait accès auprès de lui s'accordaient à lui tenir le même langage. Les caractères, les esprits les plus divers étaient ramenés à l'unanimité par l'évidence de la situation. L'archichancelier Cambacérès, le plus prudent et le plus expérimenté de ses conseillers, le duc de Vicence, le prince de Neufchâtel, interprète en cela des sentiments de tous les chefs de l'armée, le duc de Rovigo, ministre de la police, qui avait donné à l'Empereur tant de gages d'un dévouement plus sincère que scrupuleux, tous lui disaient plus ou moins nettement qu'il fallait en finir et que le moindre retard pouvait le

perdre. Un seul homme, le duc de Bassano, alors ministre des affaires étrangères, restait en dehors de ce concert. Personne ne portait à Napoléon un attachement plus profond, une admiration plus excessive; c'était en lui une superstition à laquelle il ne devait jamais cesser d'être fidèle; mais cette superstition même lui persuadait que le héros en qui il voyait pour ainsi dire un être au-dessus de l'humanité ne pouvait succomber, que tôt ou tard il reprendrait l'avantage sur ses ennemis, qu'il ne fallait donc pas témoigner pour la paix un empressement propre à rendre la coalition plus exigeante. Dans son optimisme, il pensait que les alliés étaient embarrassés de leurs succès passagers, et leurs propositions de Francfort lui faisant croire qu'ils redoutaient la continuation de la guerre, il en concluait qu'en ne se hâtant pas trop d'y répondre, on les amènerait à faire des offres plus avantageuses.

Bien que Napoléon affectât par moments de partager ces illusions, et peut-être même s'y laissât quelquefois entraîner, il connaissait trop bien l'épuisement de la France pour ne pas comprendre la nécessité de très-grands sacrifices. Frappé de la désapprobation unanime qui se prononçait dans tout l'Empire contre la pensée de prolonger une guerre ruineuse, il se décida à donner à la nation comme à l'Europe des gages de ses dispositions pacifiques et, en même temps, pour suppléer par une grande force morale aux forces matérielles qui lui manquaient, à provoquer de la part du Sénat et du Corps législatif une ma-

nifestation d'adhésion nationale, un engagement de soutenir le pouvoir luttant, non plus pour la domination et la conquête, mais pour obtenir la paix à des conditions raisonnables. Il dut en coûter beaucoup à Napoléon d'appeler ainsi à la vie politique ce Sénat qui, malgré sa servilité, lui inspirait tant de soupçons, ce Corps législatif qu'il avait toujours traité avec tant de dédain et auquel il contestait même la qualité de représentant de la nation.

Dans le système nouveau où l'on entrait, le choix des ministres ne pouvait plus, comme par le passé, être abandonné à des combinaisons de cour ou à des convenances administratives. Il fallait se préoccuper avant tout de l'effet à produire sur l'opinion. Le duc de Vicence, dont les sentiments pacifiques n'étaient pas équivoques et qui possédait au plus haut degré la confiance de l'empereur de Russie, auprès de qui il avait longtemps résidé, fut appelé au ministère des relations extérieures à la place du duc de Bassano, que l'on considérait généralement comme un obstacle à la paix. Ce dernier ne fut pourtant pas disgracié; l'Empereur lui rendit les fonctions intimes de la secrétairerie d'État qu'il avait jadis exercées et qui, sous un prince actif et absolu, empiétaient facilement sur celles de tous les autres départements. Le comte Daru, qui en était en ce moment chargé, succéda au comte de Cessac dans la direction de l'administration de la guerre, qui formait un ministère distinct du personnel et auquel ses talents, sa prodigieuse activité le rendaient particuliè-

rement propre. Le grand juge ministre de la justice, Régnier, duc de Massa, un des vétérans de nos anciennes Assemblées, fut nommé à la présidence du Corps législatif, sans doute dans la pensée que son expérience saurait lui imprimer une direction conforme aux vues du gouvernement, et la place qu'il laissait vacante dans le cabinet fut donnée à un jeune homme que l'Empereur distinguait d'une manière toute particulière, qu'il avait fait passer rapidement par les degrés inférieurs de l'administration civile et qu'il se proposait d'appeler aux dignités les plus hautes, au comte Molé.

Par une anomalie bien étrange, au moment même où Napoléon se préparait à invoquer l'appui du Corps législatif, il venait de lui enlever une des dernières prérogatives qui lui restât. Jusqu'à cette époque, le président de ce Corps avait été choisi par le chef de l'État sur une liste de cinq candidats, dressée par l'Assemblée elle-même. Il en fut autrement pour le duc de Massa. Un sénatus-consulte avait décidé, quelques jours auparavant, qu'à l'avenir l'Empereur nommerait le président sans candidature et pourrait même le prendre en dehors de l'Assemblée. L'orateur du gouvernement, M. Molé, dans l'exposé des motifs de ce sénatus-consulte, avait fait valoir une considération bien étrange et qui prouve à quel degré de puérilité l'habitude du pouvoir absolu peut faire descendre même un homme d'esprit et de sens parlant au nom d'un grand homme : « Il peut arriver, avait-il dit, que » les candidats présentés par le Corps législatif, quelque

» honorables, quelque distingués qu'ils soient, n'aient
» jamais été connus personnellement de l'Empereur et
» qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes les formes et les
» étiquettes du palais. Quand, au contraire, l'Empereur
» choisira directement le président, le Corps législatif sera
» assuré de trouver en lui un intermédiaire utile, un
» guide et un appui. »

La session avait dû d'abord s'ouvrir le 2 décembre. On l'ajourna au 19, parce qu'on pensait que ce délai permettrait d'annoncer, dans le discours du trône, que les négociations pour la paix étaient déjà entamées ; mais le changement survenu, comme nous l'avons vu, dans la politique des alliés, fit évanouir les espérances qu'on avait pu concevoir dans ce sens après les propositions de Francfort. La séance impériale eut lieu avec un grand apparat. Par une innovation qu'expliquait sans doute le désir d'agir sur les esprits en donnant à cette solennité un caractère plus imposant, le Sénat et le conseil d'État y assistaient. L'Empereur prononça un discours grave et triste dans lequel il ne dissimula pas les dangers de la France, protesta à plusieurs reprises qu'il voulait la paix, mais une paix honorable, que les retards apportés au congrès ne devaient pas lui être imputés, et, tout en faisant un nouvel appel à l'énergie de la nation, promit de communiquer aux grands corps de l'État les documents relatifs aux pourparlers qui avaient eu lieu avec les alliés.

Deux jours après, le Sénat et le Corps législatif entendirent la lecture d'un décret qui les invitait à nommer

chacun une commission de cinq membres pour prendre connaissance de ces documents. Ce que voulait le gouvernement, c'était que ces deux Assemblées, sur le rapport qui leur serait fait par leurs commissaires, après l'examen des pièces en question, témoignassent par des adresses à l'Empereur l'approbation formelle de la marche qui avait été suivie et lui promissent l'appui du pays pour résister à des exigences déraisonnables.

Le Sénat, quels que fussent les mécontentements qui fermentaient déjà dans son sein, ne se départit pas de sa docilité habituelle. M. de Talleyrand figura, il est vrai, avec MM. de Fontanes, Barbé-Marbois, le piémontais Saint-Marsan et le général de Beurnonville dans la commission chargée de faire le rapport des pièces diplomatiques et de rédiger le projet d'adresse; mais le choix de l'ancien ministre n'avait rien d'hostile à l'Empereur qui, malgré ses justes défiances, ne pouvait se décider encore à voir en lui un ennemi déclaré et pensait même à le charger de négocier la paix. Le rapport et l'adresse furent l'œuvre de M. de Fontanes qui, dans des temps plus prospères, s'était fait connaître, comme président du Corps législatif, par sa rare habileté à déguiser sous la noble élégance de la forme les banalités des flatteries officielles. Il y exprima le plus complet assentiment du Sénat à tous les actes du gouvernemeut. Entraîné cependant par le sentiment qui dominait alors les esprits, il parla de paix en termes pressants, mais en mêlant avec art à ses instances ces formules de dévouement et d'enthousiasme adulateur auxquelles

Napoléon n'était que trop accoutumé. « La paix, disait le Sénat, est le vœu de la France et le besoin de l'hu-
» manité. Si l'ennemi persiste dans son refus, eh bien !
» nous combattrons pour la patrie entre les tombeaux
» de nos pères et les berceaux de nos enfants.......
» Sire, obtenez la paix par un dernier effort digne de
» vous et des Français, et que votre main, tant de fois
» victorieuse, laisse échapper ses armes après avoir signé
» la paix du monde. »

Le Sénat avait donc accordé à peu près ce qu'on lui demandait, mais le Corps législatif, dont le concours eût été plus efficace, ne se montrait pas disposé à suivre cet exemple. Vainement son nouveau président essaya-t-il de faire entrer dans la commission diplomatique des hommes dévoués au pouvoir ; tous les candidats du gouvernement furent écartés ; une immense majorité nomma, par cinq scrutins séparés, cinq députés de sentiments indépendants et dont aucun n'était fonctionnaire public. C'étaient MM. Raynouard, Lainé, Gallois, Flangergue et Maine de Biran. M. Lainé, un des membres les plus éloquents du barreau de Bordeaux, si riche en grands orateurs, avait, très-jeune encore, au commencement de la Révolution, fait partie de l'administration élective du département de la Gironde. A peine entré au Corps législatif, il avait essayé sans succès, en 1810, d'y organiser une opposition contre certains articles du projet du Code pénal qui lui paraissaient empreints d'un esprit de tyrannie. M. Raynouard, poëte et écrivain distingué, avocat comme

M. Lainé, avant la Révolution, et député suppléant à la Législative, avait passé dans les prisons tout le temps de la Terreur. M. Flangergue, après avoir également embrassé avec beaucoup de chaleur les principes de 1789, avait opposé une courageuse résistance aux excès de l'anarchie, et, proscrit après le 31 mai, réduit, pour sauver sa vie, à errer dans les montagnes, n'était parvenu que deux ans après la mort de Robespierre à se faire rayer de la liste des émigrés sur laquelle on l'avait porté. M. Gallois, membre de l'Assemblée législative, puis tribun et même président du Tribunat, avait longtemps professé des opinions républicaines. M. Maine de Biran, au contraire, ancien garde du corps, puis membre du conseil des Cinq-Cents, expulsé au 18 fructidor, tenait, par ses antécédents et le fond de ses idées, au parti royaliste, et les études métaphysiques auxquelles il se livrait avec assez d'éclat, indiquaient dès lors en lui des penchants religieux qui, à cette époque, se conciliaient rarement avec les doctrines démocratiques. Malgré les diversités d'origine et d'opinions qui séparaient ces cinq hommes, ils avaient en commun l'indépendance du caractère, l'honnêteté des sentiments, l'aversion profonde du système de guerre et de despotisme qui avait conduit la France à la situation déplorable où elle se trouvait, et par là, ils étaient également propres à représenter les tendances nouvelles du Corps législatif. Aussi, cette Assemblée ayant eu ensuite à élire une commission des finances, ce furent encore leurs noms qui sortirent de l'urne du scrutin.

La commission diplomatique se réunit, le 24 décembre, chez l'archichancelier de l'Empire. Deux conseillers d'État, MM. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et d'Hauterive, étaient présents, et ce dernier lut aux commissaires les pièces qu'on s'était décidé à leur soumettre. L'esprit de défiance ombrageuse dont ils étaient animés se fit jour immédiatement. Ces documents leur semblaient insuffisants; ils eussent voulu des éclaircissements plus complets; ils laissaient entrevoir la crainte qu'on ne leur cachât une partie de la vérité et que les intentions pacifiques manifestées au nom de l'Empereur ne fussent pas sincères. Ils exprimèrent donc le désir que, pour lever tous les doutes, l'Empereur fît connaître les conditions précises auxquelles il consentirait à traiter. Cependant ils parurent reconnaître que la conduite tenue par les alliés après leurs propositions de Francfort n'avait pas le caractère d'une entière bonne foi, et ils se montrèrent disposés à tenir compte de cette circonstance dans la rédaction du rapport qu'ils feraient au Corps législatif; mais M. Raynouard demanda que, dans l'adresse à laquelle ce rapport devait servir de base, on portât à la connaissance de l'Empereur les désordres, les exactions, les abus de pouvoir qui désolaient toutes les parties de l'Empire; il en traça un tableau vif, animé, et malheureusement trop véridique. M. Lainé, appuyant cette proposition, dit que c'était seulement en faisant droit aux plaintes dont retentissait la France entière, qu'on parviendrait à ranimer l'esprit public abattu, à lui donner une forte impulsion,

à rendre la guerre nationale si la paix devenait impossible. Les commissaires du gouvernement, sans contester la réalité des griefs ainsi dénoncés, représentèrent qu'alors que l'ennemi était aux portes, ce n'était pas le moment d'intenter des accusations qui pourraient faire croire à un désaccord entre la France et son souverain; ils firent aussi remarquer qu'il ne serait pas prudent d'indiquer à l'avance les conditions que l'on pourrait admettre en faisant la paix. Le débat prit parfois, dit-on, un caractère presque violent. Le duc de Massa, qui, comme président du Corps législatif, faisait partie de la commission, ayant reproché à M. Raynouard d'élever des prétentions contraires à la Constitution, M. Raynouard lui répondit : « Je ne vois ici d'inconstitutionnel que votre présence et » vos fonctions. »

Deux jours se passèrent en conférences particulières dans lesquelles les représentants du pouvoir essayèrent, sans beaucoup de succès, d'ébranler la fermeté des mandataires du Corps législatif. Le 27 décembre, M. Lainé, que ses collègues avaient choisi pour rédiger le rapport, leur présenta un projet qu'ils approuvèrent avec quelques adoucissements suggérés par le président. Dès le lendemain, il en donna lecture chez l'archichancelier, dans une nouvelle réunion composée comme la première. Ce projet énumérait les griefs signalés dans la précédente séance et demandait formellement que l'Empereur proclamât, en termes non équivoques, sa résolution de renoncer à tout ce qui ne faisait pas partie de la France avant 1804, épo-

que où elle possédait déjà la Belgique, la rive gauche du Rhin et la Savoie. A force d'insistance, l'archichancelier et les conseillers d'État obtinrent que l'énonciation de ce dernier vœu serait supprimée, aussi bien que l'énumération détaillée des abus de l'administration intérieure. Satisfaits d'une telle concession, ils n'élevèrent aucune objection contre le reste du travail de M. Lainé, bien qu'il contînt encore plusieurs passages empreints d'une hardiesse dont on avait perdu l'habitude. La commission le porta sur-le-champ au Corps législatif, qui commençait à s'impatienter de tant de retards et à craindre que ses commissaires ne se laissassent circonvenir par les agents du gouvernement. Il fut entendu avec une satisfaction évidente, et on s'ajourna au lendemain pour le discuter.

De nouveaux efforts furent faits pendant la nuit par le gouvernement pour décider M. Lainé à modifier encore une fois son projet, à en faire disparaître toute allusion à la politique intérieure L'archichancelier eut, à ce sujet, un long entretien avec lui. M. Lainé, sans lui donner pleine satisfaction, consentit à retrancher du rapport une phrase qui parlait des *gémissements des peuples*.

Voici quelle était, après tant de modifications, la substance de ce rapport destiné à une si grande célébrité. La commission commençait par faire le récit sommaire des négociations entamées avec la coalition. Elle remerciait le gouvernement d'une communication qui appelait le Corps législatif à prendre connaissance des intérêts

politiques de l'État. Elle se félicitait de voir les rois et les nations prononcer à l'envi le mot de paix, d'accord avec le vœu si généralement manifesté dans la France entière et dont le Corps législatif était l'organe naturel. Déguisant mal, sous le voile transparent de la phraséologie oratoire, les défiances et les rancunes profondes inspirées par les souvenirs de la vie entière de Napoléon, « nous avons, » disait-elle, pour garants de ses desseins pacifiques, » et cette adversité, conseil véridique des rois, et le » besoin des peuples hautement exprimé, et l'intérêt » même de la couronne. » Après de longues circonlocutions, elle faisait entendre que, pour achever de rassurer tous les esprits en France comme au dehors, pour ôter tout prétexte aux soupçons et aux accusations des étrangers, pour unir étroitement la nation et son monarque, il serait à propos que l'Empereur voulût bien proclamer hautement la promesse de ne continuer la guerre que pour l'indépendance du peuple français et l'intégrité de son territoire. « Que si l'Empire français, ajoutait » la commission, restait seul fidèle à ces principes libé- » raux que les chefs des nations de l'Europe avaient » pourtant tous proclamés, la France, alors, forcée par » l'obstination de ses ennemis à une guerre de nation et » d'indépendance, à une guerre reconnue juste et néces- » saire, saurait déployer, pour le maintien de ses droits, » l'énergie, l'union et la persévérance dont elle a déjà » donné d'assez éclatants exemples. Unanime dans son » vœu pour obtenir la paix, elle le sera dans ses efforts

» pour la conquérir et elle montrera encore au monde
» qu'une grande nation peut tout ce qu'elle veut lorsqu'elle
» ne veut que ce qu'exigent son honneur et ses justes
» droits. La déclaration que nous osons espérer captive-
» rait l'attention des puissances qui rendent hommage à la
» valeur française; mais ce n'est pas assez pour ranimer
» le peuple lui-même et le mettre en état de défense.
» C'est, d'après les lois, au gouvernement à proposer les
» moyens qu'il croira les plus prompts et les plus sûrs pour
» repousser l'ennemi et asseoir la paix sur des bases dura-
» bles. Ces moyens seront efficaces si les Français sont con-
» vaincus que leur sang ne sera versé que pour défendre
» une patrie et des lois protectrices. Mais ces mots conso-
» lateurs de paix et de patrie retentiraient en vain si l'on ne
» garantit les institutions qui promettent les bienfaits de
» l'une et de l'autre. Il paraît donc indispensable à votre
» commission qu'en même temps que le gouvernement
» proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté
» de l'État, Sa Majesté soit suppliée de maintenir l'entière
» et constante exécution des lois qui garantissent aux
» Français les droits de la liberté, de la sûreté, de la pro-
» priété et à la nation le libre exercice de ses droits
» politiques.... Ces idées ont été suggérées à votre com-
» mission par le désir et le besoin de lier intimement le
» trône et la nation afin de réunir leurs efforts contre
» l'anarchie, l'arbitraire et les ennemis de notre patrie. »

La discussion de ce rapport eut lieu en comité secret, seule forme de délibération qui fût alors autorisée pour

les très-rares occasions où la volonté de l'Assemblée ne devait pas se traduire par un vote muet. Ce qui est singulier, c'est qu'aucune relation, même sommaire, n'en ait jamais été publiée. Suivant une version qui n'a, d'ailleurs, rien d'authentique, elle fut très-passionnée. Les défenseurs du pouvoir se laissèrent emporter jusqu'à parler des manœuvres des partisans de la maison de Bourbon, dont apparemment ils croyaient voir l'effet dans les propositions de la commission. Une telle supposition n'était pas seulement, de leur part, une extrême maladresse, c'était une grande erreur. Le Corps législatif ne renfermait qu'un petit nombre de royalistes proprement dits, et en protestant contre la guerre et le despotisme, il cédait instinctivement, non pas à de secrètes arrière-pensées, mais à l'entraînement général des esprits.

Le 30 décembre, le Corps législatif, après avoir renouvelé par acclamation le serment de fidélité à l'Empereur, apparemment pour répondre d'avance aux interprétations défavorables qu'on pourrait essayer de donner à son vote, décida, à l'immense majorité de 223 voix contre 51, que le rapport serait imprimé tel qu'il avait été présenté, au nombre de six exemplaires pour chaque député, et il chargea la commission de rédiger une adresse à l'Empereur dans le sens des idées qui y étaient exprimées.

La commission se mit aussitôt à l'œuvre, mais il ne lui était pas réservé de la mener à terme. L'irritation de Napoléon fut extrême lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, lorsqu'il sut que le Corps législatif, auquel il demandait

un appui moral pour combattre la coalition, se disposait à lui répondre en réclamant la paix et la liberté. Cependant, avant d'arrêter sa détermination, il convoqua, pour le soir même, un conseil privé, composé du roi Joseph, des ministres, des ministres d'État, des grands dignitaires de l'Empire et du président du Corps législatif. Plusieurs d'entre eux, Cambacérès entre autres, et même le duc de Rovigo, ministre de la police, qui, en d'autres temps, n'eût certainement pas reculé devant un coup de force, firent entendre de sages représentations sur les dangers d'une rupture avec le Corps législatif dont ils essayèrent d'excuser la conduite. D'autres parurent surtout préoccupés de la crainte de le voir, dans les circonstances où l'on se trouvait, usurper les attributions et jouer le rôle des anciennes Assemblées révolutionnaires. Ce point de vue était trop conforme à celui de l'Empereur pour qu'il ne s'empressât pas de s'y ranger. « Puisque le Corps législa- » tif, dit-il, au lieu de s'attacher fortement à moi, est » disposé à suivre le cours des événements, il vaut mieux » qu'il cesse d'exister. En donnant aux députés commu- » nication des pièces diplomatiques, je leur avais prouvé » ma confiance; ils en ont fait une arme contre moi, » c'est-à-dire contre la patrie. Que viennent-ils parler de » constitution et de droits du peuple au moment où l'in- » dépendance nationale est menacée? Ce sont là des pué- » rilités qui précipitent la France vers sa ruine. Quant à » la paix, je la veux comme eux, mais ils n'ont pas » compris que le seul moyen de l'obtenir était de me re-

» commander la guerre. Le Corps législatif a trahi ses
» devoirs, je remplis les miens, je le dissous, et quand
» le peuple de Paris viendrait en masse aux Tuileries
» pour exiger l'abolition du décret, le décret serait main-
» tenu. »

Le Corps législatif ne fut pourtant pas dissous, à proprement parler; mais, par un subterfuge qui révélait ce mélange de violence, d'indécision et de faiblesse, avant-coureur de la chute des empires, on l'ajourna, sous prétexte que les pouvoirs d'une de ses séries expiraient le 1er janvier, c'est-à-dire le surlendemain. Il est vrai que l'on n'avait pas convoqué les colléges électoraux qui auraient dû renouveler ces pouvoirs, mais un sénatus-consulte les avait prorogés pour cette session. L'Empereur ordonna, de plus, au ministre de la police, de faire saisir tous les exemplaires du rapport et d'en empêcher la distribution.

Le jour suivant, au moment où M. Lainé et les autres commissaires, ignorant encore ces résolutions, allaient se réunir pour achever la rédaction du projet d'adresse, chacun d'eux reçut un billet du duc de Rovigo, qui l'invitait à venir lui parler. Avant de se rendre à cette invitation, en apparence menaçante, ils voulurent se concerter avec leurs collègues; mais lorsqu'ils se présentèrent aux portes du palais du Corps législatif, ils les trouvèrent fermées. M. Flangergue proposa de ne pas obéir à l'appel du ministre; les autres pensèrent que l'invitation qu'ils avaient reçue étant individuelle, ils pouvaient s'y soumettre comme

simples particuliers, sans compromettre la dignité du Corps dont ils faisaient partie, et il finit par se ranger lui-même à cet avis. Le duc de Rovigo les reçut d'abord assez mal et leur demanda quelles avaient été leurs intentions en rédigeant un pareil rapport. Sur l'assurance qu'ils lui donnèrent que leur seule pensée avait été de faire comprendre à l'Empereur la nécessité de la paix et celle de relever une nation trop abattue, le ministre parut s'adoucir. Mais, tout en reconnaissant que les membres de la commission étaient personnellement dignes d'estime et de confiance, il ajouta que réunis en corps ils étaient dangereux, qu'ils avaient voulu parodier l'Assemblée constituante, que déjà la malveillance s'était emparée de leur nom, surtout de celui de M. Lainé, pour en faire un signe de ralliement, et que l'Empereur, au moment de partir pour l'armée, n'avait pu laisser subsister derrière lui ce foyer d'opposition. Il lui échappa de dire que le langage de la commission avait été bien imprudent, dans un moment surtout où un Bourbon venait de monter à cheval. Nous verrons bientôt à quoi il faisait allusion. Il termina enfin la conférence en invitant les commissaires à ne plus se réunir.

Le lendemain, le premier jour de cette année 1814 qui devait être marquée par de si grands événements, le *Moniteur* publia le décret d'ajournement. Dans la matinée, l'Empereur reçut, suivant l'usage, les hommages des fonctionnaires et des corps constitués. Lorsque les membres du Corps législatif défilèrent devant lui, il les arrêta

du geste et, d'une voix élevée et stridente, leur fit entendre de rudes paroles empreintes de l'éloquence du dépit, on pourrait dire du désespoir plutôt que de la dignité qui convenait à sa grandeur et à sa gloire. Cette étrange harangue n'a pas été officiellement recueillie, il n'en existe aucune version authentique, mais les traits principaux n'en ont jamais été contestés et elle est trop profondément caractéristique pour que l'histoire puisse se dispenser d'en conserver le souvenir. « Députés du Corps législatif,
» s'écria Napoléon, vous pouviez faire beaucoup de bien
» et vous avez fait beaucoup de mal. Les onze douzièmes
» d'entre vous sont bons, les autres sont des factieux et
» vous avez été les dupes de ces derniers. Je vous avais
» appelés pour m'aider, et vous êtes venus dire et faire ce
» qu'il fallait pour seconder l'étranger. Au lieu de nous
» réunir, vous nous divisez. Votre commission a été en-
» traînée par l'esprit de la Gironde. M. Lainé, votre
» rapporteur, est un méchant homme. Il est vendu à
» l'Angleterre avec laquelle il correspond par l'intermé-
» diaire de l'avocat Desèze. Je le suivrai de l'œil. Son
» rapport a été rédigé avec une astuce et des intentions
» dont vous ne vous doutez pas. Deux batailles perdues
» en Champagne eussent fait moins de mal. M. Raynouard
» a dit que le maréchal Masséna avait pillé la maison de
» campagne d'un citoyen; M. Raynouard en a menti....
» Dans votre rapport, vous avez mis l'ironie la plus san-
» glante à côté des reproches. Vous dites que l'adversité
» m'a donné des conseils salutaires. Comment pouvez-vous

» me reprocher mes malheurs?... J'avais besoin de con-
» solations et je les attendais de vous. Vous avez voulu
» me couvrir de boue, mais je suis de ces hommes qu'on
» tue, mais qu'on ne déshonore pas. Était-ce par de
» pareils reproches que vous prétendiez relever l'éclat
» du trône? Qu'est-ce que le trône, au reste? Quatre
» morceaux de bois revêtus d'un morceau de velours;
» tout dépend de celui qui s'y assied. Le trône est dans le
» vœu de la nation. Ignorez-vous que c'est moi qui la
» représente par-dessus tout? On ne peut m'attaquer sans
» l'attaquer elle-même. Quatre fois j'ai été appelé par
» elle; j'ai eu les votes de cinq millions de citoyens. J'ai
» un titre et vous n'en avez pas. Vous n'êtes pas les repré-
» sentants du peuple, vous n'êtes que les députés des
» départements. Est-ce le moment de me faire des remon-
» trances quand deux cent mille Cosaques franchissent
» nos frontières? Est-ce le moment de venir disputer sur
» les libertés et les sûretés individuelles quand il s'agit
» de sauver la liberté politique et l'indépendance natio-
» nale? Vos idéologues demandent des garanties contre
» le pouvoir : dans ce moment, la France n'en demande
» que contre l'ennemi. N'êtes-vous pas contents de la
» Constitution? C'est il y a quatre ans qu'il fallait en
» demander une autre, ou attendre deux ans après la
» paix. Vous parlez d'abus, de vexations. Je sais cela
» comme vous; cela dépend des circonstances et des mal-
» heurs du temps. Pourquoi parler devant l'Europe armée
» de nos débats domestiques? Il faut laver son linge sale

» en famille. Vous voulez donc imiter l'Assemblée constituante et recommencer une révolution ? Mais je n'imiterai pas le roi qui existait alors ; j'abandonnerais le trône et j'aimerais mieux faire partie du peuple souverain que d'être roi esclave... La nature m'a doué d'un caractère fort ; il peut résister à tout... Je suis au-dessus de vos déclamations.... Dans trois mois nous aurons la paix ; ou les ennemis seront chassés de notre territoire ou je serai mort... Nous avons plus de ressources que vous ne le pensez. Les ennemis ne nous ont jamais vaincus, ils ne nous vaincront point et ils seront chassés plus promptement qu'ils ne sont venus. »

Il est facile de comprendre l'impression que produisirent ces paroles, qui exprimaient d'une manière si poignante les tortures morales d'un immense orgueil aux prises avec l'infortune et l'humiliation. Bientôt elles retentirent dans tout Paris. M. Lainé, qui pouvait croire sa sûreté personnelle menacée, alla se présenter au ministre de la police; mais celui-ci l'ayant assuré qu'il n'avait rien à craindre et lui ayant seulement conseillé de quitter Paris, il partit sur-le-champ pour Bordeaux.

Le Corps législatif n'était pas en état de résister au coup qui le frappait. Lors même qu'il en aurait eu la possibilité, l'immense majorité de ses membres se serait refusée à engager une lutte directe contre le gouvernement. La plupart, en cédant à l'influence de quelques hommes énergiques et à l'impulsion du sentiment public, ne s'étaient pas bien rendu compte de la gravité et de la portée du

vote auquel on les avait entraînés. Ils avaient voulu avertir, mais non pas entraver ni surtout menacer le pouvoir. Plusieurs se plaignaient d'avoir été mal compris et ne dissimulaient guère le regret, l'inquiétude qu'ils en éprouvaient.

Il n'en restait pas moins démontré, par ce qui venait de se passer, qu'en présence d'une invasion imminente, il y avait désaccord flagrant entre la nation et son gouvernement. Rien n'était plus propre à encourager les ennemis en leur donnant lieu de penser que s'ils pénétraient sur le territoire de l'ancienne France, ils n'y rencontreraient pas, comme ils l'avaient craint, l'énergique résistance contre laquelle avait échoué, en 1792, une coalition d'ailleurs bien moins formidable.

Déjà ils s'étaient décidés à marcher en avant. En ce moment même, leurs armées passaient le Rhin sans rencontrer d'obstacles. La Suisse, dont il leur fallait traverser le territoire, avait d'abord proclamé l'intention de faire respecter sa neutralité et mis un corps de troupes sur pied pour y pourvoir; l'empereur Alexandre ne voulait pas qu'on y portât atteinte; mais M. de Metternich, profitant habilement des dissensions intérieures de la Confédération helvétique, où le parti de l'ancienne oligarchie espérait voir sortir du triomphe de la coalition la restauration de ses anciens priviléges, réussit à paralyser cette apparente opposition. A l'approche des forces autrichiennes, les troupes suisses se retirèrent, le pont de Bâle fut livré, et en quelques jours la France vit tous ses départements

de l'Est inondés par l'invasion étrangère. Rien n'était prêt pour la repousser. Napoléon était encore à Paris où il prodiguait les dernières ressources de son activité et de son génie pour tirer une nouvelle armée de la France épuisée, tandis que ses maréchaux, réduits au commandement de quelques poignées de soldats qu'on décorait du nom de corps d'armée et hors d'état de risquer des engagements sérieux dans lesquels ils eussent été écrasés, pouvaient à peine, en se retirant devant les masses ennemies, ralentir, par d'habiles mouvements, la rapidité de leur marche.

CHAPITRE II

— 1814 —

Campagne de Champagne. — Congrès de Châtillon.— Le duc d'Angoulême à Bordeaux. — Prise de Paris par les alliés.

La France était envahie. Pour la première fois, la chute de Napoléon se présentait, non plus seulement aux esprits éclairés et prévoyants, mais au vulgaire lui-même, comme une chance possible et presque vraisemblable. Pour la première fois, aussi, depuis longtemps, la restauration des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres n'apparaissait plus aux imaginations comme une pure chimère.

Les générations actuelles, habituées à ces communications promptes et faciles qui annulent, en quelque sorte, les distances et qui déjoueraient au besoin tous les efforts tentés par une police ombrageuse pour isoler des exilés, peuvent difficilement comprendre à quel degré les princes de la famille royale retirés en Angleterre, à quelques lieues de notre littoral, étaient alors inconnus de l'immense majorité de la nation. Il n'y avait guère plus de vingt années qu'ils avaient quitté la France, tout homme arrivé à l'âge mûr pouvait se souvenir d'avoir vécu sous leur domination. Néanmoins, leur chute avait été si terrible, la prodi-

gieuse puissance de Napoléon lui avait donné en apparence un caractère si définitif, les puissances continentales avaient si complétement rompu tout lien avec eux, enfin, la durée et l'acharnement de la guerre qui se poursuivait entre la France et l'unique contrée où ils eussent trouvé un asile, avait à tel point rendu étrangers les uns aux autres les habitants des deux pays, qu'on ignorait presque absolument, de ce côté-ci de la Manche, l'existence de ces princes dont les journaux ne prononçaient jamais le nom. On savait confusément qu'il restait encore des frères et des parents de Louis XVI, retirés en Angleterre, et ils conservaient, dans la plupart des châteaux de province, dans les campagnes de l'Ouest, dans quelques villes du Midi, des partisans pour qui leur cause était l'objet d'un culte religieux; mais là même on ne savait que bien peu de choses sur leur compte. Les salons seuls du faubourg Saint-Germain, habités par la haute noblesse qui formait la tête du parti et à qui ses habitudes sociales donnaient des relations plus étendues, étaient un peu mieux informés et recevaient de temps en temps, par des voies détournées, quelques nouvelles de ces princes auxquels leurs amis les plus dévoués n'eussent pu, d'ailleurs, se hasarder à aller offrir personnellement leurs hommages sans s'exposer aux plus grands périls. La masse de la nation, je le répète, les avait presque entièrement oubliés, et les intérêts nouveaux qu'elle s'était formés ne lui auraient guère permis de penser, sans quelque effroi, à une restauration des droits et des principes anciens.

Le découragement des royalistes avait fini, je l'ai déjà dit, par gagner les Bourbons eux-mêmes. Pendant les premières années de leur exil, ils s'étaient donné beaucoup de mouvement pour reconquérir leur trône. Tandis que les princes de la branche de Condé, conduisant des corps d'émigrés dans les rangs des armées étrangères, s'efforçaient de rouvrir par la force à leur maison l'entrée du pays qu'elle avait gouverné, le chef de la famille, l'aîné des frères de Louis XVI, celui qui, dès lors, avait pris le nom de Louis XVIII et que des infirmités précoces plus encore que ses goûts et son caractère tenaient éloigné des champs de bataille, entretenait des correspondances avec les hommes sérieux du parti; il leur conférait des pouvoirs qui les autorisaient, en qualité de commissaires du Roi, à agir, suivant les circonstances, dans l'intérêt de la royauté légitime, à diriger les efforts de ses partisans et à lui rallier les personnages de quelque importance qu'on pourrait détacher de la cause révolutionnaire. Le comte d'Artois, qu'on appelait Monsieur depuis que son frère avait pris le titre de Roi, moins grave, moins politique, plus porté à l'intrigue, plus opiniâtrément attaché aux traditions de l'ancien régime et, dès cette époque, assez peu d'accord avec Louis XVIII, paraissait placer moins de confiance dans ces lentes manœuvres que dans les conspirations et les coups de main; c'était avec lui, avec ses agents, qu'avaient été concertés ces complots si multipliés pendant les premiers temps de la domination de Napoléon, et plusieurs de ses amis les

plus intimes y avaient même pris une part active.

Expéditions militaires, intrigues politiques, complots, coups de mains, tout avait également échoué. Le mauvais succès de tant d'entreprises dont on s'était promis de si grands résultats, le châtiment de quelques-uns de leurs auteurs, l'apparente impossibilité d'ébranler le colosse de la puissance impériale devant lequel tremblait tout le continent, avaient depuis longtemps obligé les Bourbons à renoncer à toute manifestation de leurs prétentions. L'agence royaliste qui existait secrètement à Paris s'était dissoute. La protestation que Louis XVIII avait publiée à Mittau, en 1804, trois ans avant sa retraite définitive en Angleterre, et au moment même où Napoléon ceignait le diadème impérial, était le dernier signe de vie qu'il eût donné à ses adhérents. Ce qui est digne de remarque, c'est que, pour la première fois, il s'était placé, dans ce manifeste, sur le terrain où devait s'opérer plus tard le rapprochement de la France nouvelle et de l'ancienne royauté. Jusqu'alors, dans ses appels à la nation, il n'avait parlé que de rétablir les principes de l'ancienne monarchie; la sévérité de son langage, à peine tempérée par des promesses d'indulgence et de faveurs exceptionnelles pour ceux qui contribueraient à relever le trône, avait paru menacer du traitement le plus rigoureux quiconque avait joué dans les troubles révolutionnaires un rôle de quelque importance. Cette fois, les intentions qu'il exprimait étaient bien différentes: il ne promettait pas seulement l'oubli complet de tous les actes et de tous les votes politiques, il s'enga-

geait de plus à conserver à chacun les grades, les honneurs, les pensions, à ménager tous les intérêts, à respecter toutes les propriétés, ce qui comprenait évidemment les propriétés dites nationales, c'est-à-dire les biens du clergé et des émigrés vendus pendant la Révolution, enfin à maintenir la liberté et l'égalité. Pour donner plus de poids à ses promesses, il déclarait les faire avec l'assentiment de tous les princes de sa famille.

Huit ans s'étaient écoulés depuis la publication de ce document lorsque les désastres de la campagne de Russie inspirèrent à Louis XVIII la pensée de se rappeler au souvenir de la France et de l'Europe, qui semblaient l'avoir également oublié ; il écrivit à l'empereur Alexandre pour recommander à son humanité les nombreux soldats français que le sort de la guerre avait fait tomber entre les mains des Russes et en qui, disait-il, il voyait toujours ses enfants, malgré le drapeau sous lequel ils avaient combattu. Il ne reçut pas de réponse.

Le 1er février 1813, il publia une déclaration qui, bien plus encore que celle de 1804, révélait le changement que le temps avait apporté à son ancienne politique. Ne voulant, disait-il, tenir que des efforts de ses sujets le trône que ses droits et leur amour pouvaient seuls affermir, il appelait la nation à se jeter dans les bras de son Roi ; il promettait de maintenir les corps administratifs et judiciaires dans la plénitude de leurs attributions, de laisser tous les fonctionnaires dans la jouissance de leurs emplois, d'empêcher toute poursuite pour les faits accomplis dans

des temps malheureux dont son retour scellerait l'oubli, de conserver le code *souillé du nom de l'usurpateur;* il invitait le Sénat, cette assemblée ou siégeaient, disait-il, tant d'hommes distingués à si juste titre pour leurs talents, à être le premier instrument du grand bienfait de la restauration; quant aux propriétés nationales, il s'engageait à chercher les moyens de concilier les droits de tous et à donner, aussi bien que sa famille, l'exemple des sacrifices; il garantissait à l'armée ses grades, ses emplois, ses traitements et offrait des récompenses à ceux qui rendraient des services signalés à la cause royale, inséparable des intérêts du peuple français; l'abolition de la conscription militaire complétait cet ensemble de promesses qui sanctionnait, en réalité, tous les résultats matériels de la Révolution. Il est pourtant à remarquer qu'il n'y était pas question, comme dans le manifeste de 1804, d'égalité et de liberté: la longue soumission de la France au régime de l'Empire avait apparemment fait croire à Louis XVIII qu'elle ne se souciait plus de ces deux grands principes, si hautement proclamés en 1789.

J'ai déjà parlé de l'émotion qui, à la suite de la retraite de Moscou et pendant la campagne de Saxe, avait commencé à se manifester parmi les royalistes. Après la bataille de Leipzig, lorsqu'on put considérer comme imminente l'invasion du territoire français, des démarches furent faites auprès des souverains alliés pour essayer de les amener à placer le rétablissement des Bourbons au nombre des résultats qu'ils se proposaient d'atteindre.

Ces démarches n'eurent aucun succès. Les puissances continentales, qui étaient bien loin alors d'avoir renoncé à traiter avec Napoléon, n'avaient aucune envie d'augmenter les difficultés de la lutte en liant leur cause à celle d'une famille qui devait rencontrer en France de nombreux adversaires. L'Angleterre seule n'avait pas cessé de considérer la restauration des Bourbons comme la meilleure garantie du repos de l'Europe. Elle eût mis quelque prix à replacer sur le trône des princes qui, dans leur exil, n'avaient trouvé que chez elle un asile assuré ; mais elle devait contenir l'expression d'une prédilection qui n'avait pas d'écho dans la coalition. L'empereur de Russie, surtout, s'y montrait alors très-contraire. Aux instances des royalistes, il ne répondait que par de vagues politesses, lorsqu'il voulait bien y répondre ; il s'abstenait de leur donner aucune espérance. Il disait nettement à ses alliés que les Bourbons ne lui paraissaient pas les plus dignes de régner en France, et l'on avait quelques motifs de soupçonner qu'il inclinait à appuyer les projets du prince royal de Suède, de Bernadotte, qui aspirait à remplacer Napoléon. Bien que l'Autriche fût très-hostile aux prétentions de Bernadotte, M. de Metternich n'en témoignait pas moins une extrême froideur pour l'ancienne famille royale, ce qu'on interprétait naturellement par un reste d'intérêt pour le gendre de son souverain.

L'ensemble de ces dispositions n'avait rien de bien encourageant pour les Bourbons. Ils crurent cependant pouvoir tenter la fortune.

Les infirmités du prétendant ne lui permettaient pas de joindre l'action à la parole; mais, dans le courant du mois de janvier 1814, peu de jours après l'entrée des armées alliées sur le territoire français, Monsieur, comte d'Artois, et ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, s'embarquèrent sur des bâtiments anglais, le premier pour la Hollande, déjà affranchie de la domination impériale, le second pour le port de Saint-Jean-de-Luz, occupé par l'armée de lord Wellington, le troisième, enfin, pour l'île de Jersey, voisine des départements de la Normandie, où la conscription était alors l'occasion de quelques troubles dans lesquels on croyait voir le prélude d'une prochaine insurrection. Cette attente fut déçue; l'insurrection n'eut pas lieu, et le duc de Berry resta confiné à Jersey jusqu'à la consommation des grands événements qui se préparaient. Le duc d'Angoulême, arrivé à Saint-Jean-de-Luz, y publia, le 2 février, une proclamation qui appelait l'armée française à se rallier à lui pour renverser la tyrannie. Quant à Monsieur, ce ne fut qu'après avoir erré plus d'un mois à travers la Hollande et l'Allemagne, qu'il obtint des alliés, comme nous le verrons plus tard, la permission de mettre le pied sur le territoire français.

Cependant les armées coalisées continuaient à s'avancer sans rencontrer de résistance. Les proclamations, les ordres du jour de leurs chefs, tout en protestant qu'on ne faisait pas la guerre à la France, que les puissances étaient animées envers elle des intentions les plus bienveillantes,

qu'elles voulaient seulement garantir l'indépendance de l'Europe et conquérir une paix solide et que les propriétés comme les personnes des habitants paisibles seraient respectées, menaçaient de mort quiconque, sans avoir revêtu l'habit militaire, prendrait les armes pour combattre l'invasion, et d'incendie les communes dont les habitants auraient tenté de résister. A un excès de circonspection avait succédé, parmi les alliés, une confiance exagérée aussi; ils se persuadaient par moments que tous les obstacles étaient surmontés et que la route de Paris leur était complétement ouverte, ils croyaient toucher au dénoûment.

Dans ces circonstances, et même avant le passage du Rhin, le cabinet de Londres avait pensé que les principaux souverains de l'Europe et leurs ministres se trouvant sur le théâtre des hostilités, il importait que l'Angleterre y fût aussi représentée, non plus seulement par des agents secondaires, mais par son ministre des affaires étrangères, dépositaire responsable de la pensée du gouvernement, et, comme tel, autorisé à prendre les grandes résolutions que les circonstances pourraient exiger. Lord Castlereagh était parti pour le continent, muni de pleins pouvoirs qui l'autorisaient à conclure toute espèce de traités et d'arrangements, soit avec les autres membres de la coalition, soit avec l'ennemi.

La nouvelle de sa prochaine arrivée fut reçue avec une vive satisfaction par les confédérés. L'alliance était alors dans une crise dont la prolongation aurait pu avoir de

graves conséquences. Comme toutes les coalitions qui se croient près de triompher, elle commençait à se préoccuper un peu trop de l'usage qu'elle ferait d'une victoire encore incomplète, et on entrevoyait qu'elle aurait quelque peine à se mettre d'accord sur le partage des dépouilles. La diversité des caractères et des opinions, non moins que celle des intérêts, faisait déjà éclater dans son sein de grands dissentiments.

L'empereur Alexandre se présentait comme l'Agamemnon de la ligue européenne, et bien qu'il affectât de céder la première place à l'empereur d'Autriche, plus âgé de quelques années, c'était vers lui que se tournaient tous les regards. Partout où pénétraient les armées victorieuses, on le saluait comme l'arbitre universel. L'énergie du peuple russe, qui n'avait pas permis à son souverain de céder aux dernières exigences de Napoléon, et un concours d'événements inespérés, l'avaient porté à cette haute position bien plus encore que ses qualités personnelles. Il avait alors trente-sept ans. Son caractère offrait les plus étonnants contrastes : une ambition vaste et profonde tempérée par une sorte de timidité, une inclination marquée au mysticisme religieux, un penchant naturel et développé par l'éducation pour ce qu'on commençait alors à appeler les idées libérales, des sentiments généreux, l'amour de la gloire et de la popularité, beaucoup d'esprit et d'éloquence, un extérieur à la fois imposant et séduisant, des manières charmantes, les dehors de la franchise et de l'abandon, et pourtant, la puissance de la dissimu-

lation fortifiée par une disposition très-prononcée au soupçon et à la défiance, une adresse singulière à flatter les passions et les amours-propres, tels sont les traits contradictoires, au moins en apparence, de cette grande physionomie historique. Doué d'une imagination mobile et exaltée, qui le poussait successivement vers des buts très-divers, Alexandre ne possédait pas la force d'âme qui aurait pu le maintenir dans les voies de la modération véritable; mais, alors même qu'il cédait aux entraînements les plus extrêmes et qu'il tombait dans les contradictions les plus choquantes avec ses propres antécédents, avec les principes qu'il avait le plus hautement professés, il avait l'art de rassurer sa conscience en se persuadant qu'il obéissait à une inspiration d'en haut, qu'il accomplissait une mission religieuse et qu'il servait les intérêts de la justice éternelle et de l'humanité plus encore que ceux de son trône. Si, naguère, après avoir été d'abord l'adversaire passionné de Napoléon, il s'était uni à lui par les liens d'une étroite alliance et même d'une amitié enthousiaste, s'ils avaient, pour ainsi parler, conspiré ensemble le partage du monde, si, pour son compte, il s'était déjà approprié, en attendant mieux, la Finlande arrachée à la Suède, quelques districts polonais enlevés à l'Autriche et à la Prusse et la Bessarabie conquise sur la Turquie, tous ces envahissements avaient eu pour objet, du moins il l'avait déclaré, de forcer l'Angleterre à rendre la paix à l'Europe en renonçant à la tyrannie qu'elle exerçait sur les mers. Brouillé aujourd'hui avec son ancien complice,

ce n'était pas seulement pour venger la Russie et pour rétablir l'équilibre européen qu'il prétendait combattre : son esprit, exalté par les prodigieux succès qu'il avait obtenus, se livrait aux rêves les plus illimités. Il se croyait appelé à faire triompher partout les principes de justice et de liberté, à favoriser en tout lieu l'établissement de constitutions libérales, à rendre aux nations leurs droits méconnus ou violés. La pensée de réparer, autant que possible, la grande iniquité du partage de la Pologne, le préoccupait particulièrement. Il est vrai qu'en rétablissant l'antique royaume des Jagellans, c'était sur sa tête qu'il comptait en placer la couronne, en sorte qu'il ne tendait à rien moins qu'à réunir aux immenses populations déjà soumises à son sceptre les cinq millions de Polonais du duché de Varsovie.

De tels projets ne pouvaient manquer d'inquiéter ses alliés, mais il était évident qu'on ne l'amènerait pas facilement à s'en désister. Les faveurs dont la fortune venait de le combler lui avaient donné une confiance dans ses propres conceptions qu'on ne lui avait pas connue jusqu'alors. Entouré de Polonais, d'Allemands, de Français expatriés qui s'appliquaient à entretenir en lui des idées dont ils espéraient tirer parti dans l'intérêt de leurs vues particulières, il se laissait entraîner par leurs conseils. Le comte de Nesselrode, qui remplissait depuis peu de temps auprès de lui les fonctions de ministre des affaires étrangères, était trop jeune encore et n'avait pas acquis assez de consistance pour que son esprit modéré

et conciliant pût exercer sur lui beaucoup d'influence.

La Prusse, que les aspirations ambitieuses de la Russie semblaient devoir alarmer plus qu'aucune autre puissance, n'était pas en position d'y mettre obstacle et n'en avait pas même la volonté. Puissante sur le champ de bataille où sa population, poussée tout entière par un admirable élan de patriotisme, avait peut-être porté à Napoléon les coups les plus terribles qu'il eût reçus pendant la précédente campagne, la Prusse était moins en ce moment un État qu'une armée. Le traité de Tilsitt l'avait réduite aux proportions d'une puissance du second ordre. La coalition s'était engagée à lui rendre ses anciennes dimensions, à l'agrandir même si les résultats de la guerre le permettaient; mais on ne savait pas encore précisément quels territoires lui seraient assignés. Si la Russie gardait tout le duché de Varsovie, qui avait jadis appartenu à la Prusse, et dont il était naturel qu'elle revendiquât la possession, c'était en Allemagne qu'elle devait recevoir ses indemnités. Cette chance était loin de contrarier le parti qui dominait alors la politique prussienne, celui des sociétés secrètes, des professeurs, des étudiants qui, suscités par quelques hommes d'État passionnés, tels que le baron de Stein, avaient donné le signal du grand mouvement auquel la royauté s'était ensuite associée. Les sentiments qui animaient ce parti, c'étaient la haine de la France et l'amour de la liberté. Le but principal auquel il visait, l'idéal qu'il se proposait, c'était l'organisation de l'Allemagne affranchie en une puissance

unitaire. Suivant lui, l'Allemagne n'avait perdu sa liberté et son indépendance que par suite de son morcellement en une multitude de principautés séparées qui avaient pu s'engager, au gré de leurs vues particulières, dans des alliances opposées. Si l'on ne pouvait dès à présent y fonder une complète unité, il fallait au moins en approcher autant que possible en groupant celles de ces principautés qui continueraient à subsister autour d'un centre commun qui en aurait la haute direction, surtout dans les rapports avec l'étranger. Comme on n'osait pas dire ouvertement que ce centre commun devait être à Berlin, parce qu'il n'était guère possible de reléguer ainsi l'Autriche au second rang, on mettait en avant l'idée d'un partage qui aurait placé les États du Midi sous le protectorat du cabinet de Vienne et donné à celui de Berlin une suprématie semblable par rapport à ceux du Nord. La pensée secrète de cette combinaison était que, malgré l'égalité apparente qui en formait la base, la Prusse, soutenue par l'esprit de libéralisme et de patriotisme teuton dont elle continuerait à favoriser le développement, ne tarderait pas à prendre au sein du corps germanique un rôle tout à fait dominant. Plus l'étendue de ses possessions territoriales en Allemagne serait considérable, plus cette combinaison deviendrait facile, et c'est ce qui disposait les auteurs de ces projets à accepter sans regret, avec satisfaction même, l'échange des provinces polonaises contre la Saxe, dont le roi aurait été déposé en châtiment de sa trop longue fidélité à Napoléon. De tels des-

seins étaient peu d'accord avec le caractère du Roi; mais le bon sens un peu timide, la loyauté, l'équité naturelle de Fréderic-Guillaume III, ces qualités modestes qui, dans des temps plus calmes, devaient trouver une utile application, n'étaient guère appropriées aux circonstances. Éclipsé par le brillant empereur de Russie dont il semblait l'humble satellite, on eût dit qu'il était encore sous le coup des calamités politiques et des douleurs de famille qui avaient attristé pour lui les années précédentes. Son ministre principal, le baron, depuis prince de Hardenberg, déjà affaibli par l'âge, se laissait entraîner à l'impulsion des hommes ardents qui rêvaient pour la Prusse ces destinées grandioses.

C'était, on le voit, un véritable esprit révolutionnaire qui inspirait les conseils de la Prusse et de la Russie, alors même qu'elles prétendaient combattre la révolution. Les vues du cabinet de Vienne étaient bien différentes : l'esprit conservateur, l'esprit d'ancien régime était, comme toujours, le fond de la politique de ce cabinet. Guidé par un instinct qui ne lui a jamais fait défaut, il s'effrayait d'avance de cet appel aux passions populaires dont ses alliés se faisaient, sans scrupule et sans prévoyance, un moyen d'attaque contre Napoléon; il aurait voulu qu'on s'adressât toujours aux gouvernements, jamais aux populations, et il répugnait surtout à l'idée de s'interposer entre ces populations et leurs princes pour leur faire obtenir des institutions libres dont il était bien décidé à ne pas doter ses propres sujets. Ce n'était pas

sans inquiétude qu'il entrevoyait les conséquences d'un arrangement qui, en donnant à la Russie le duché de Varsovie tout entier, en la faisant ainsi pénétrer jusqu'au cœur de l'Europe, lui aurait ménagé la possibilité d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne et aurait menacé d'une absorption prochaine les provinces polonaises encore possédées par l'Autriche. Quant à la réorganisation du corps germanique, le cabinet de Vienne était trop avisé et trop prudent pour ne pas comprendre que l'ancien Empire ne pouvait être rétabli, puisqu'il eût fallu pour cela dépouiller les nouveaux rois créés par Napoléon, et qu'on avait tant d'intérêt à ménager, d'une souveraineté à laquelle ils attachaient un si grand prix. Aussi, l'empereur François, pressé de plusieurs côtés de reprendre le titre d'empereur d'Allemagne qu'il avait déposé sept ans auparavant, avait-il eu le bon sens et la bonne grâce de s'y refuser; mais cette abnégation n'allait pas jusqu'à accepter la suprématie de la Prusse. Le gouvernement autrichien n'eût consenti à aucun prix à cette séparation de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne du Midi qui n'était, dans la pensée des novateurs, qu'un moyen d'annuler dès ce moment son influence dans la moitié du territoire germanique. Ses idées, d'ailleurs, n'étaient pas encore complétement arrêtées sur la nature des rapports qu'il convenait d'établir entre les princes allemands dont il voulait qu'on respectât, en principe, la souveraineté. Il repoussait la pensée de détrôner le roi de Saxe, moins encore peut-être comme une conception

anti-monarchique que parce que la réunion de la Saxe à la Prusse aurait accru démesurément la force de cette dernière dans l'association allemande. Ce que l'Autriche voulait absolument, parce qu'elle y voyait la condition essentielle de son existence européenne, c'était qu'on ne lui enlevât pas le premier rang en Allemagne; elle voulait aussi reprendre et agrandir la position qu'elle avait eue jadis en Italie.

Tel était le double but auquel tendaient tous les efforts de M. de Metternich. Agé d'un peu plus de quarante ans, il y en avait déjà quatre qu'il dirigeait les relations diplomatiques de l'Empire. Son avénement au pouvoir avait coïncidé avec l'alliance que l'Autriche, vaincue à Wagram, s'était crue obligée de contracter avec Napoléon. Par la rupture de cette alliance et par les immenses résultats qu'elle avait entraînés, il venait de poser les fondements de la grande situation qu'il devait occuper en Europe pendant près de quarante années. La primauté qui, entre les souverains alliés du continent, appartenait incontestablement à l'empereur Alexandre, M. de Metternich, par une sorte de compensation, avait su l'obtenir parmi leurs ministres. Il les surpassait tous par l'activité et la sagacité de son esprit, par l'abondance de ses idées et des ressources qu'elles lui fournissaient, par la facilité et l'agrément de son commerce et par sa rare habileté à capter la confiance, à flatter l'amour-propre des hommes qu'il voulait gagner. De graves défauts se mêlaient à ces grandes facultés : on lui reprochait une légèreté qui le jetait par-

fois dans des embarras sérieux et aussi un penchant excessif à l'artifice, à l'intrigue, à la dissimulation. Pour ne pas exagérer sa part de responsabilité dans les fautes de son gouvernement, il est juste de remarquer que son influence, bien que très-grande, n'était pas, tant s'en faut, absolue. L'empereur François, sous un extérieur modeste, silencieux et réservé, cachait une volonté tenace, il ne se mettait pas volontiers en avant, il n'avait pas beaucoup d'idées, mais les siennes étaient bien arrêtées et il n'eût pas été prudent à ses conseillers de s'en écarter. Jaloux au plus haut point de son autorité, une de ses grandes préoccupations était d'empêcher qu'aucun de ceux qu'il en rendait les dépositaires ne s'érigeât en premier ministre et de les renfermer dans leurs attributions spéciales.

Les dissentiments que je viens d'indiquer entre les alliés n'avaient pas encore ouvertement éclaté, on les pressentait, mais on pouvait encore ajourner les questions auxquelles ils se rattachaient. Il en était une autre qu'on ne pouvait écarter ainsi et qui, déjà, avait en quelque sorte mis aux prises l'Autriche et la Russie. J'ai dit que M. de Metternich, pour ouvrir aux armées coalisées l'entrée de la France, que semblait leur interdire vers le haut Rhin la neutralité de la Suisse, avait suscité dans les cantons, contre le régime nouveau établi par la médiation française, le parti de l'ancienne aristocratie. Ce parti, dont le foyer principal était dans le canton de Berne, réclamait le rétablissement de l'ordre de choses antérieur

à la Révolution, et l'Autriche était disposée à lui donner satisfaction; mais une des conséquences de cette restauration aurait été de replacer sous la suzeraineté de Berne le pays de Vaud, affranchi quinze ans auparavant par l'intervention de la France, et Vaud comptait parmi ses citoyens un protecteur bien puissant auprès de l'empereur Alexandre, le colonel Laharpe, son ancien précepteur. Par attachement pour lui comme par la pente naturelle de ses opinions, Alexandre s'était donc trouvé amené à prendre en Suisse la défense du système nouveau, du parti libéral, et il y portait une grande vivacité. Mécontent d'avoir dû, dans l'intérêt de l'alliance, se résigner à la violation de la neutralité de la Suisse, après avoir déclaré un peu étourdiment qu'il regarderait cette violation comme une attaque dirigée contre lui-même, il protestait maintenant qu'il ne permettrait pas qu'on touchât à l'indépendance du canton de Vaud. Il n'était pas aisé de prévoir comment on pourrait concilier des prétentions si opposées.

La situation du prince royal de Suède était encore un élément de discorde dans la coalition. Lorsque Bernadotte s'était décidé, avant la Prusse et l'Autriche, à s'unir à l'Angleterre et à la Russie contre la puissance si redoutable de l'empereur des Français, il avait été accueilli avec empressement par les alliés dont il venait grossir les rangs encore peu nombreux, et on n'avait pas hésité à lui promettre une magnifique récompense, la Norvége. A mesure que l'alliance s'était fortifiée, son concours avait paru

moins précieux, et la plupart des souverains confédérés avaient senti se réveiller en eux leurs préventions naturelles contre le soldat parvenu, contre l'ancien républicain. La conduite de Bernadotte n'était pas faite, d'ailleurs, pour les dissiper. Doué de talents réels, mais dont il s'exagérait la mesure, aussi ambitieux qu'orgueilleux, d'un caractère emporté et défiant, cachant mal sous les dehors de la franchise les calculs d'une excessive personnalité, Charles-Jean n'avait pas tardé à exciter les soupçons de tous les cabinets. Bien qu'on eût placé sous ses ordres des détachements considérables de forces russes, prussiennes et hanovriennes, on l'accusait d'en avoir tiré peu de parti pour le succès de la cause commune, de ménager à l'excès les vingt mille Suédois qu'il avait conduits en Allemagne et de ne pas agir contre les Français avec l'énergie qu'on était en droit d'attendre de lui. On supposait que, dans la prévision de la chute définitive de Napoléon, il entrevoyait pour lui-même la possibilité d'être appelé à régner sur la France et qu'il voulait éviter d'affaiblir cette chance en portant de trop rudes coups à ses compatriotes, en ruinant ainsi ce qu'il pouvait conserver encore de popularité parmi eux. Ces conjectures avaient pris assez de consistance pour que, pendant la campagne de Saxe, les commissaires accrédités à son quartier général par les cours alliées eussent cru devoir lui faire, sur la lenteur de ses opérations, de vives représentations dont il avait été fort irrité. Il se plaignait, de son côté, de ne pas obtenir une pleine obéissance

de la part des généraux prussiens qu'on lui subordonnait en apparence. Stimulé par les soupçons qu'on lui dissimulait à peine, il était enfin sorti de son inaction. Son apparition sur le champ de bataille de Leipzig avait décidé la victoire jusqu'alors incertaine, mais ensuite il était retourné dans le nord pour vaincre la résistance du Danemark qui refusait de lui abandonner la Norvége, et on lui avait reproché de détourner à son profit exclusif, d'annuler par conséquent pour la cause européenne l'action de quatre-vingt mille soldats placés sous son commandement. Le Danemark ayant enfin accédé aux conditions si dures que lui faisait la coalition, le prince royal s'était acheminé lentement vers le Rhin. On eût voulu qu'il se portât sans retard sur la Belgique où quelques milliers de soldats français soutenaient, par des prodiges de courage et d'habileté, la fortune de la France; cette fois encore, on le vit hésiter et perdre un temps précieux en mouvements insignifiants, en explications oiseuses. De graves indices paraissaient prouver que sa grande préoccupation était alors de se créer en France des intelligences secrètes. On était fort mécontent de lui dans les conseils de la coalition. M. de Metternich, surtout, ne pouvait contenir l'impatience qu'il éprouvait de ses procédés tortueux et de ses prétentions démesurées. Il avait cependant un appui bien puissant : l'empereur Alexandre, n'oubliant pas que le prince royal de Suède avait été un moment son seul allié sur le continent, se croyait obligé d'honneur à tenir les engagements qu'il avait pris avec lui à cette époque, et

peut-être l'eût-il vu, sans trop de déplaisir, monter sur le trône de France, dont on prétend qu'il avait fait luire à ses yeux la brillante perspective dans un temps où il voulait se l'attacher à tout prix. Bernadotte, d'ailleurs, bien que sorti de la Révolution française, avait en Suède une existence indépendante des chances futures de cette Révolution : c'était librement et même, jusqu'à un certain point, contre la volonté de Napoléon que la nation suédoise l'avait appelé pour la tirer de l'abîme où l'avait jetée un prince en démence, et les débuts de son gouvernement avaient été assez heureux pour qu'elle se fût déjà attachée à lui.

La coalition venait de se renforcer d'un autre personnage dont la position, analogue en apparence à celle du prince de Suède, était bien différente en réalité. Le roi de Naples, Joachim Murat, beau-frère de Napoléon, aussi faible, aussi irrésolu dans le conseil qu'intrépide sur le champ de bataille, était entré depuis plusieurs mois en rapports secrets avec les alliés. Entraîné par son ambitieuse femme, il s'était enfin décidé à accepter les propositions de l'Autriche, et un traité conclu avec cette puissance lui avait garanti, non-seulement la possession de ses États, mais un accroissement de territoire aux dépens des États de l'Église. Son accession à l'alliance anti-française avait, en ce moment, une importance qui fait comprendre qu'on eût cru devoir la payer aussi chèrement : en restant fidèle à Napoléon et en joignant ses armes à celles du prince Eugène, vice-roi d'Italie, qui se soutenait sans trop de désavantage dans les provinces vénitiennes

contre une armée autrichienne, il lui eût assuré une telle supériorité, que les Autrichiens auraient été probablement obligés d'évacuer l'Italie. Par le fait de la défection de Murat, la situation du vice-roi devenait, au contraire, presque désespérée. Aussi l'Angleterre, malgré les liens qui l'unissaient aux Bourbons de Naples, réfugiés sous sa protection dans leur royaume de Sicile, malgré la profonde répugnance que son gouvernement aristocratique éprouvait à entrer en arrangement avec un prince tel que Murat, ne crut-elle pas devoir s'opposer à une combinaison qui promettait à l'alliance d'aussi grands avantages. Lord William Bentinck, qui commandait les forces anglaises employées en Sicile et en Italie, reçut l'ordre de conclure une suspension d'armes avec *la personne qui occupait en ce moment le gouvernement de Naples*. C'est ainsi que lord Castlereagh, dans sa correspondance de cette époque, désignait habituellement le monarque napolitain pour éviter de lui donner la qualification royale que l'Angleterre ne lui avait pas encore officiellement reconnue. Bien que, jusqu'à ce moment, le cabinet de Vienne se fût seul lié envers lui par un traité formel, les autres cours alliées s'étaient pleinement résignées à tenir les promesses que l'Autriche lui avait faites, mais on regrettait la nécessité de cette concession, et le nouveau membre de la coalition était l'objet d'une malveillance toute particulière. Autant et plus que Bernadotte, Murat inspirait des soupçons auxquels la lenteur de ses mouvements donna bientôt plus de consistance.

Je viens d'exposer les principaux éléments de discorde que la coalition renfermait dans son sein; je n'en finirais pas, si je voulais compléter cette énumération en descendant aux détails des intérêts des États secondaires.

Le gouvernement britannique, par un heureux concours de circonstances, était en mesure d'intervenir avec quelques chances de succès pour l'arrangement des différends qui divisaient l'alliance. Il n'avait jamais plié sous la toute-puissance de Napoléon et n'avait même jamais reconnu son titre impérial. Ce fait seul lui créait une véritable supériorité de position. Les inépuisables ressources de son crédit, qui lui permettaient de payer aux confédérés d'énormes subsides, sans lesquels il leur eût été impossible d'entretenir leurs armements, lui donnaient sur eux une influence dont il fallait sans doute user avec ménagement pour ne pas les froisser, mais qui, à un moment donné, pouvait être décisive. Enfin, ses intérêts particuliers étaient d'une telle nature qu'ils ne pouvaient entrer en collision avec ceux de ses alliés. Ce qu'il réclamait comme le prix d'une lutte de vingt années, c'étaient des îles, des colonies enlevées à la France et à la Hollande, et qu'aucun des coalisés n'avait le moindre motif de lui disputer. Sur le continent, il ne demandait que deux choses : un agrandissement pour le Hanovre, domaine patrimonial du roi d'Angleterre, et la formation sur la frontière septentrionale de la France d'un État assez fort pour opposer une digue à de nouveaux débordements de la puissance française, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de la réunion de l'ancienne répu-

blique des Provinces-Unies aux provinces belges, sous la souveraineté de la maison d'Orange. La question du Hanovre ne faisait pas difficulté. Quant à l'élévation de la maison d'Orange sur le trône des Pays-Bas réunis, elle entrait aussi dans les convenances des autres cours : la Russie s'y montrait très-favorable, et le cabinet de Londres s'était déjà assuré du consentement de l'Autriche, ancienne souveraine des Pays Bas, qui ne demandait pas mieux que d'échanger cette possession éloignée contre des provinces plus rapprochées du centre de l'Empire.

L'Angleterre, je le répète, était à tous égards en mesure de s'interposer utilement comme médiatrice entre les alliés. Aussi, tous hâtaient de leurs vœux l'arrivée de lord Castlereagh. Retardé sur sa route par divers obstacles, il ne put se présenter que le 18 janvier 1814, au grand quartier général des souverains qui était alors à Bâle, d'où il ne tarda pas à se transporter en France, à la suite des armées.

Le rôle qui s'offrait à lord Castlereagh était grand et brillant, mais il avait à éviter un dangereux écueil. Accueilli avec un empressement et des prévenances extraordinaires, parce que chacun voulait se ménager son appui, il fallait qu'il gardât une attitude impartiale et qu'il s'abstînt de prendre une couleur exclusive qui l'eût privé, de prime-abord, de toute action conciliante. Cela n'était pas facile; il sut pourtant y réussir. Étroitement lié en réalité avec M. de Metternich, parce que l'Angleterre et l'Autriche,

ayant les mêmes adversaires et n'étant séparées par aucun motif de rivalité, sont en tout temps des alliées naturelles, il fit comprendre sans peine à l'habile ministre autrichien qu'il importait de ne pas rendre cette intimité trop évidente pour ne pas en compromettre les utiles effets. Il mit tous ses soins à capter la confiance de l'empereur Alexandre, à contenir son exaltation, à calmer ses défiances, à caresser les susceptibilités de son amour-propre, tout en lui résistant avec fermeté lorsque cela devenait nécessaire, et ses efforts furent couronnés d'un tel succès que ce prince conçut bientôt pour lui, non pas un de ces engouements passagers que tant de personnes lui ont successivement inspirés, mais un sentiment d'estime et de déférence qui, à travers bien des épreuves, devait durer autant que leur vie. Grâce à ces habiles tempéraments, l'aigreur, les soupçons qui commençaient à se glisser dans les rapports intérieurs de la coalition parurent se dissiper, on se mit d'accord sur quelques questions, on ajourna celles qui n'exigeaient pas une solution immédiate, et toutes les forces, rendues ainsi à leur pleine et libre activité, purent se consacrer à l'achèvement de l'œuvre commune.

Napoléon, cependant, n'avait pas encore quitté Paris, et avant d'aller tenter une dernière fois la fortune des armes, il prenait à la hâte toutes les mesures qui pouvaient lui préparer, dans cette lutte suprême, des chances un peu moins défavorables. Comme pour donner un gage non équivoque de sa renonciation sincère à des conquêtes

perdues, il signait avec Ferdinand VII, son prisonnier, un traité par lequel il le reconnaissait comme roi d'Espagne, à la seule condition de rompre les relations qui unissaient ce pays à l'Angleterre, condition que Ferdinand accepta sans hésiter, mais que la régence établie à Madrid ne voulut pas sanctionner. Il rendait aussi la liberté au pape Pie VII et lui permettait d'aller reprendre possession de ses États. Il envoyait dans les départements, en qualité de commissaires, des sénateurs et des conseillers d'État chargés de réveiller l'esprit public et d'organiser les moyens de défense. Il mobilisait de nombreux bataillons de garde nationale pour suppléer à l'insuffisance de l'armée de ligne et rétablissait partout, même à Paris, la garde nationale sédentaire, depuis longtemps tombée en désuétude, en ayant soin d'ailleurs de lui donner des chefs dont le dévouement lui paraissait assuré. S'emparant, en l'absence du Corps législatif, de la dictature financière comme de toutes les autres, il augmentait l'impôt du sel et élevait d'un tiers le chiffre de la contribution foncière. Il confiait, ainsi qu'il l'avait déjà fait l'année précédente, la régence à l'impératrice Marie-Louise, assistée de son frère Joseph comme lieutenant général de l'Empire et d'un conseil formé des ministres, des principaux membres du conseil d'État et des grands dignitaires de l'Empire. M. de Talleyrand, vice-grand électeur, en faisait partie. Son attitude, cependant devenait, de plus en plus suspecte. Il avait dit, en apprenant la dissolution du Corps législatif, un mot qui produisit alors un grand effet et qui est resté prover-

bial: « C'est le commencement de la fin. » L'Empereur ayant eu la pensée de le charger des négociations à suivre avec les puissances alliées et lui ayant offert le portefeuille des affaires étrangères, avant de le remettre au duc de Vicence, il l'avait refusé, et ce refus de la part d'un homme qui, jusqu'à ce moment, avait toujours paru si empressé à saisir toutes les occasions de rentrer dans les affaires, disait assez qu'il voulait séparer sa fortune de celle d'un gouvernement qu'il croyait perdu. L'Empereur en avait jugé ainsi. Dans sa colère et redoutant les intrigues auxquelles il pourrait se livrer après son départ, il avait voulu le faire arrêter; mais les représentations de l'archichancelier et des ducs de Vicence et de Rovigo l'en avaient détourné. En s'abstenant d'un acte de rigueur qui, dans la disposition des esprits, eût produit les effets les plus dangereux, Napoléon ne put cependant dissimuler son courroux: l'avant-veille de son départ pour l'armée, le jour même où fut installé le conseil de régence, il réunit dans son cabinet tous ceux qui devaient y siéger, et après avoir parlé de la faiblesse des ressources qu'il avait à opposer à la coalition et de la nécessité d'une grande fermeté pour les rendre efficaces, il ajouta, en fixant sur M. de Talleyrand un regard irrité: « Je sais » bien que j'ai à Paris d'autres ennemis que ceux que » je vais combattre et que mon absence leur laissera le » champ plus libre. » Ces paroles étaient assez claires, celles qui les suivirent furent, dit-on, plus significatives encore. L'accusation qu'elles impliquaient était presque

directe, le ton en était violent et menaçant. Tous les spectateurs de cette étrange scène étaient en proie à une véritable angoisse et ne pouvaient dissimuler leur embarras. M. de Talleyrand seul affectait une impassibilité absolue qui redoublait encore l'irritation de l'Empereur.

Outrager et menacer ainsi un homme qu'on n'osait ni frapper, ni même exclure du conseil suprême du gouvernement, s'en faire de la sorte un ennemi irréconciliable, c'était renouveler, avec plus de gravité, la faute commise à l'égard de M. Lainé et de la commission du Corps législatif. Ce dépit impuissant était peut-être le symptôme le moins équivoque de l'agonie du régime impérial.

Le découragement gagnait peu à peu les serviteurs de Napoléon. Le duc de Vicence, au moment de partir pour le quartier général ennemi où il allait demander qu'on ouvrît enfin les négociations, disait à un de ceux qui devaient l'accompagner : « Nous allons remplir une tâche » bien difficile et surtout fort inutile, car, croyez-moi, » quoi que nous fassions, l'ère des Napoléons touche à sa » fin et celle des Bourbons recommence. » Une telle prévision n'affaiblissait en rien le zèle et la fidélité d'un homme aussi loyal que le duc de Vicence ; mais tous les cœurs n'étaient pas également à l'épreuve des revers de la fortune. Bien des gens s'effrayaient à la pensée d'être engloutis dans le grand naufrage ; ils s'efforçaient de calculer les chances de l'avenir ; ils se demandaient déjà si, dans le cas où l'Empereur devrait disparaître, soit par un hasard de la guerre, soit par une abdication plus ou

moins forcée, l'Empire ne pourrait pas être conservé sur la tête de son jeune fils au moyen d'une régence exercée par l'Impératrice. Cette combinaison, vers laquelle inclinait parfois M. de Talleyrand, leur souriait d'autant plus qu'elle garantissait le maintien de toutes les existences, de tous les intérêts créés par la Révolution, et que devant entrer, à ce qu'on présumait, dans les convenances du cabinet de Vienne, elle semblait avoir beaucoup de chances d'être acceptée par les alliés. C'était d'ailleurs un terme moyen, et dans les moments de crise, les termes moyens plaisent singulièrement aux esprits faibles et irrésolus qui sont toujours en majorité, ne fût-ce que parce qu'ils leur facilitent la transition du régime qui s'écroule à celui qui doit le remplacer. Des expériences tristement multipliées nous ont trop appris depuis lors qu'on ne sauve rien par de tels expédients et qu'ils ne servent qu'à accélérer la chute des pouvoirs déjà ébranlés.

Napoléon lui-même était loin de s'abuser sur les périls de sa situation. Un de ses ministres lui demandant des instructions pour le cas où les communications viendraient à être interceptées entre Paris bloqué par l'ennemi et le quartier général : « Mon cher, lui répondit-il, si » l'ennemi arrive aux portes de Paris, il n'y a plus » d'Empire. »

Le gouvernement, pourtant, ne négligeait rien de ce qu'il croyait propre à réveiller le patriotisme du peuple et à l'animer contre l'étranger. Les journaux, que la police tenait dans sa dépendance absolue, étaient tous rédigés

dans ce sens. Les poëtes publiaient des chants, les théâtres représentaient des drames qui célébraient Duguesclin et Charles VII chassant les Anglais de France, Bayard défendant Mézières, Jeanne Hachette faisant lever le siége de Beauvais, Philippe-Auguste brisant à Bouvines une formidable caalition et même Charles Martel repoussant l'invasion des Arabes. Il peut paraître singulier qu'on n'évoquât pas de préférence des souvenirs plus récents, plus analogues aux circonstances dans lesquelles on se trouvait, ceux de la résistance opposée, vingt ans auparavant, à l'Europe en armes; mais ces souvenirs étaient si étroitement liés à ceux de la Terreur, qu'ils eussent excité alors peu de sympathie; l'action du temps, le travail des imaginations ne les avaient pas encore transformés et en quelque sorte épurés; les amis les plus chauds de la Révolution eussent hésité à prononcer certains noms que l'esprit de système a plus tard essayé d'idéaliser; enfin, le gouvernement impérial répugnait à rappeler la mémoire de ces jours de liberté ou plutôt d'anarchie, et il voyait moins de danger à reporter les esprits vers les traditions de la chevalerie et du moyen âge.

Tous ces efforts furent impuissants. L'opinion publique, qu'on avait mis tant de soin à endormir au temps de la prospérité, ne se réveilla pas. Elle ne formait qu'un vœu, la fin de la guerre, et elle s'inquiétait peu des moyens d'y arriver. Un seul jour, l'Empereur réussit à exciter, dans un cercle d'ailleurs assez restreint, un mouvement d'enthousiasme. Ayant fait appeler aux Tuileries les offi-

ciers de la garde nationale qu'il venait de réorganiser, il leur présenta l'Impératrice et le Roi de Rome, leur recommanda, en quelques mots simples et touchants, de veiller à la sûreté de ce qu'il avait, dit-il, de plus cher au monde, sa femme et son fils, pendant qu'il irait lui-même combattre l'ennemi. Une vive émotion s'empara de tous les assistants, des larmes coulèrent de tous les yeux et de toutes les bouches sortirent de bruyantes acclamations, des protestations de fidélité et de dévouement sincères, sans doute, mais qui devaient rester stériles parce qu'elles n'étaient pas l'expression d'un attachement profond aux institutions et au trône, parce qu'un entraînement passager les avait seul inspirées.

Le 25 janvier, Napoléon put enfin quitter Paris pour se porter au-devant des armées combinées. Quelque incomplets que fussent encore ses préparatifs, il ne lui était plus possible de retarder son départ.

Il n'y avait pas un mois que les alliés avaient passé le Rhin et déjà les deux grandes armées du prince de Schwarzenberg et du maréchal Blücher avaient pu s'avancer presque sans rencontrer d'obstacles jusqu'au cœur de la Champagne où elles avaient opéré leur jonction, laissant derrière elles les places occupées par des garnisons françaises. Presque partout elles avaient été assez bien accueillies par les populations fatiguées du joug impérial et auxquelles les coalisés apportaient l'exemption de la conscription et des impôts en évitant soigneusement, pour se les concilier, de les frapper

d'aucune contribution de guerre. Une autre armée autrichienne s'avançait du côté de Genève et de Lyon où le maréchal Augereau n'était guère en mesure de la contenir. Dans les départements du Midi, lord Wellington gagnait peu à peu du terrain sur le maréchal Soult et l'esprit public s'y montrait plus décidément hostile à Napoléon, parce que les Bourbons avaient conservé de ce côté plus de partisans. Vers le Nord on pouvait craindre que la très-faible armée du général Maison ne couvrît pas longtemps la frontière de Flandre. Le cercle où s'exerçait la domination impériale se rétrécissait ainsi de moment en moment, ce qui réduisait de plus en plus les ressources déjà si insuffisantes dont l'Empereur pouvait disposer.

Arrivé à Châlons-sur-Marne dont il fit d'abord son quartier général, il se trouva à la tête d'une armée formée des débris de ses vieilles bandes mêlés à beaucoup de conscrits de dix-huit à vingt ans et dont la force numérique n'atteignait peut-être pas soixante-dix mille hommes, bien que, par d'habiles dispositions, il fût parvenu à faire croire aux étrangers qu'elle était plus nombreuse du tiers ou de la moitié. Dans cette supposition même, elle aurait été encore bien inférieure aux masses toujours croissantes qui s'avançaient de toutes parts pour l'accabler. Néanmoins, après quelques engagements partiels et peu décisifs, Napoléon ne craignit pas de livrer, le 1er février, auprès de Brienne, une bataille dans laquelle il fut repoussé avec d'assez grandes pertes par des forces presque triples de celles qu'il avait engagées. Cette défaite,

à l'ouverture de la campagne, était d'un sinistre augure. Les alliés continuaient à s'avancer. Troyes leur ouvrit ses portes.

Dans de telles conjonctures, ils étaient naturellement bien moins disposés encore qu'avant le passage du Rhin à maintenir leurs propositions de Francfort. Surpris et presque honteux d'avoir été un moment si modérés, ils essayaient en quelque sorte de l'oublier ou, tout au moins, de se faire illusion à eux-mêmes sur le véritable sens de ces propositions, si claires cependant. Personne n'admettait plus, dans les conseils de l'alliance, qu'il pût être question de laisser à la France une portion tant soit peu considérable des conquêtes de la République et de l'Empire. Les prétentions que la fortune inspirait aux vainqueurs ne s'arrêtaient pas même aux revendications territoriales les plus étendues. L'idée de détrôner l'homme dont le génie et l'ambition les frappaient encore d'épouvante, commençait à leur paraître praticable et elle leur souriait singulièrement. On aurait pu croire que la cour de Vienne, à laquelle Napoléon tenait par des liens si étroits, reculerait devant cette extrémité, et le langage de M. de Metternich, organe habituel des rares communications échangées avec le gouvernement français, était, en effet, plus conciliant que celui des autres ministres alliés; mais l'empereur François disait sans détours qu'il ne mettait aucune confiance dans les promesses que pourrait faire son gendre et que, tant qu'il vivrait, il n'y aurait aucune sûreté pour l'Europe. L'empereur Alexandre était plus animé

encore contre son ancien ami. Excité par son entourage et surtout par le général Pozzo, il ne dissimulait pas que son vœu le plus ardent était de mettre fin à l'existence politique de Napoléon et de ne lui accorder aucun traité. Des considérations d'amour-propre, le désir d'entrer à Paris à la tête de sa magnifique garde, d'y figurer en dictateur de l'Europe, d'y faire contraster sa générosité et sa clémence avec les maux dont l'invasion française avait accablé la Russie, contribuaient plus encore peut-être que des motifs vraiment politiques à le pousser dans cette voie. Il répugnait à l'ouverture d'une négociation qui eût mis obstacle à l'accomplissement de ces rêves brillants. L'état-major de l'armée prussienne, et surtout son héroïque chef, le vieux maréchal Blücher, dominés par l'implacable ressentiment des souffrances et des injures que l'Empereur des Français avait infligés à leur patrie, ne se montraient pas moins contraires à tout accommodement. Ces entraînements passionnés trouvaient pourtant des contradicteurs. Une politique moins absolue, plus circonspecte, avait, dans les cabinets alliés, des organes considérables. M. de Metternich tenait parmi eux le premier rang. Les hommes qui exerçaient le plus d'influence sur l'esprit du roi de Prusse ne partageaient pas tous l'exagération de Blücher. Dans l'entourage même de l'empereur Alexandre, le comte de Nesselrode et le général en chef Barelay de Tolly s'effrayaient de tant d'emportement. Enfin, lord Castlereagh lui-même, quelque hostile qu'il fût à Napoléon en qualité de représentant de l'Angleterre, quelque enclin

qu'il fût par nature aux mesures énergiques, ne voyait pas sans inquiétude des projets qui lui paraissaient plutôt inspirés par l'enivrement du succès, de l'orgueil et de la vengeance, que par une pensée ferme et réfléchie.

Nous avons vu que le cabinet de Londres, sans faire de la restauration des Bourbons une des conditions nécessaires de la paix, la considérait comme un résultat désirable. Lord Castlereagh, à mesure que les événements paraissaient se précipiter, s'attachait à pénétrer les intentions des alliés sur une combinaison à laquelle on s'était d'abord montré si peu favorable. C'était surtout de la part de l'Autriche qu'il pouvait s'attendre à rencontrer de l'opposition. Dans un de ses premiers entretiens avec M. de Metternich, il crut entrevoir qu'avec le temps il ne serait pas impossible d'amener le cabinet de Vienne à adhérer à cette restauration. Admis quelques jours après à une audience de l'empereur François, il reçut de ce monarque l'assurance que si son gendre venait à être renversé, il serait très-loin de désirer que son petit-fils, le roi de Rome, fût appelé à régner, la régence que l'âge de cet enfant eût rendu nécessaire ne pouvant manquer d'imposer à l'Autriche, qui en eût été la protectrice naturelle, un fardeau bien pesant. Exclure à la fois Napoléon et son fils, c'était accepter les Bourbons, aucun esprit sensé ne pouvait en douter.

Cependant, lord Castlereagh n'avait pas lui-même à cet égard une détermination bien arrêtée : on eût dit que, depuis qu'il était entré en France, depuis qu'il voyait les

choses de près, la possibilité, la convenance d'une telle entreprise lui paraissaient plus douteuses. Tout en informant son gouvernement du bon accueil que les populations faisaient presque partout aux armées alliées, il exprimait la crainte qu'on ne s'en exagérât la signification. Suivant lui, cet accueil s'expliquait par la lassitude que la France éprouvait du poids de la conscription et des impôts. Partout où pénétraient les alliés, ce fardeau intolérable cessait à l'instant. Que les peuples en ressentissent, qu'ils en témoignassent une grande joie, cela était naturel, mais il y avait loin de là à la volonté de joindre leurs efforts à ceux de la coalition pour l'aider à abattre le gouvernement impérial. Nulle part on n'apercevait le moindre symptôme d'insurrection, ni même l'apparence d'un mouvement populaire en faveur des Bourbons. Si un tel mouvement venait à se produire spontanément, on pourrait en profiter, mais il ne serait ni prudent ni loyal de le provoquer par des excitations et des promesses : ce serait assumer une terrible responsabilité à l'égard des personnes qu'on pousserait ainsi à se compromettre, et se créer éventuellement de grands embarras, puisque les alliés n'étaient pas encore décidés à ne pas traiter avec Napoléon.

Tels étaient les arguments que lord Castlereagh opposait aux impatients. Lorsqu'il avait appris que quelques-uns des membres de la famille des Bourbons sollicitaient la permission de rentrer en France à la suite des armées coalisées pour essayer de rallier leurs partisans, il s'était montré très-contraire à cette tentative dont il n'attendait

pas de grands résultats. Puisqu'on n'était pas encore décidé à une restauration de l'ancienne royauté, la probité, l'humanité exigeaient, disait-il, qu'au moment où les princes mettraient le pied sur le territoire français, les puissances, pour prémunir les peuples contre les fausses inductions qu'on pourrait tirer de leur présence, fissent déclarer hautement qu'elles n'étaient pas engagées à soutenir la cause royale, et une telle déclaration était de nature à affaiblir cette cause plus que ne pourrait la fortifier la présence de quelques princes n'apportant à leurs amis ni armes, ni argent. Lord Castlereagh demandait s'il était dans l'intérêt des Bourbons de se montrer pour la première fois à la nation française dans le camp des alliés, et surtout au milieu des forces anglaises. Ces objections ne prévalurent pas. Nous avons vu que le duc d'Angoulême avait été autorisé à pénétrer dans la partie de la France qu'occupait l'armée britannique; mais lord Wellington avait soin de ne pas laisser ignorer autour de lui que les puissances n'avaient pas renoncé à toute idée d'arrangement avec Napoléon, et à l'autre extrémité de la France, l'empereur Alexandre tenait loyalement le même langage aux royalistes qui l'approchaient.

Ces hésitations plaisaient peu au parti tory qui gouvernait l'Angleterre et qui, en ce moment, avait certainement pour lui la grande majorité du pays. Lord Castlereagh s'efforçait, avec assez peu de succès, de faire comprendre à ses amis politiques les motifs de sa conduite. On lui répondait qu'il n'était pas étonnant que les royalistes

français restassent inactifs alors qu'on semblait s'attacher à les décourager. On lui parlait de la responsabilité qui pèserait sur lui si le résultat de la guerre ne répondait pas à l'attente publique. En Angleterre, lui disait-on, l'immense majorité de la population était persuadée qu'on ne signerait pas la paix tant que les alliés ne seraient pas à Paris et que Bonaparte n'aurait pas disparu; le cri *Pas de Bourbons, pas de paix*, était devenu l'expression du vœu populaire; l'opinion la plus modérée croyait pouvoir exiger que, dans le cas où l'on serait malheureusement obligé de laisser Napoléon sur le trône, les conditions qu'on lui imposerait fussent telles qu'en le réduisant à un complet abaissement, elles donnassent à l'Angleterre une sécurité égale à celle qui résulterait pour elle de la restauration de l'ancienne dynastie.

Ce qui augmentait beaucoup les difficultés de la situation de lord Castlereagh, c'est que les sentiments que je viens d'exposer étaient aussi ceux du prince régent. Ce prince, en qui l'esprit monarchique le plus absolu avait remplacé, depuis qu'il exerçait le pouvoir, l'esprit libéral et presque révolutionnaire dont il s'était montré jadis animé, témoignait pour la cause des Bourbons une ardeur qui contrastait avec sa nonchalance et son égoïsme habituels. Ne trouvant pas ses ministres assez disposés à le seconder, il se décida à une démarche singulière, bien contraire aux pratiques constitutionnelles du pays : dans un entretien qu'il eut avec le comte de Lieven, ambassadeur de Russie, il le chargea de demander à l'empereur Alexan-

dre, à qui la forme de son gouvernement laissait, disait-il, plus de liberté d'action, de décider les puissances alliées à annoncer publiquement qu'elles ne voulaient plus traiter avec Napoléon, à promettre de reconnaître tout autre chef que la nation française se donnerait, et cependant à lui rappeler l'existence de l'ancienne dynastie. Cette démarche, dont lord Castlereagh ne fut informé que par l'empereur Alexandre lui-même, l'irrita beaucoup. Il s'en plaignit vivement à lord Liverpool, le chef du cabinet. On s'empressa de lui donner, pour le calmer, des explications qui étaient presque des excuses, mais il ne les avait pas attendues pour déclarer positivement à l'Empereur que, comme serviteur responsable de la couronne, son opinion bien arrêtée était absolument contraire à celle dont le comte de Lieven, par suite sans doute de quelque malentendu, s'était rendu l'interprète. Les choses en restèrent là.

Cependant, le gouvernement français, dans sa détresse, continuait à insister pour l'ouverture du congrès promis trois mois auparavant. Il y avait déjà plusieurs semaines que le duc de Vicence se trouvait aux avant-postes, suivant le mouvement des armées, demandant à être entendu et ne recevant pour réponse que des ajournements successifs. De tels procédés, qui révélaient les dissentiments intestins de la coalition, manquaient également de franchise et de dignité. Ceux qui ne partageaient pas les passions de l'empereur Alexandre et de quelques chefs militaires, éprouvaient un certain embarras de cette façon

d'agir. Ils étaient d'avis qu'après les promesses faites, on ne pouvait, sans encourir un blâme mérité et sans faire un tort moral à l'Alliance, se dispenser d'entrer en négociation, et que, puisqu'on ne pouvait se mettre d'accord pour déposer et remplacer Napoléon, il fallait traiter avec lui, ainsi qu'on s'y était engagé, sauf à lui imposer les conditions les plus dures. Tel était, à peu près, le sentiment de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse et de lord Castlereagh.

Ces considérations l'emportèrent. Le congrès s'ouvrit enfin, et le 4 février il tint à Châtillon-sur-Seine sa première séance. La manière dont il était composé disait assez ce que la France devait en attendre. Le duc de Vicence avait espéré traiter avec les chefs des cabinets alliés; il en avait plusieurs fois exprimé le désir. Cette satisfaction ne lui fut pas accordée. M. de Metternich, avec qui il ne cessa d'entretenir une correspondance dont la forme confidentielle et presque amicale inquiétait parfois la jalousie du cabinet de Londres, refusa pourtant de le voir. Il ne fut pas admis auprès de lord Castlereagh, qui vint passer quelques jours à Châtillon. Les plénipotentiaires qu'on chargea de conférer avec lui furent, pour l'Autriche le comte de Stadion, prédécesseur de M. de Metternich au ministère des affaires étrangères et l'ardent instigateur de la guerre de 1809; pour la Russie, le comte Razoumoffski, qui, ambassadeur à Vienne quelques années auparavant, s'était fait remarquer parmi les plus violents ennemis de Napoléon; pour la Prusse, le

baron Guillaume de Humboldt; pour l'Angleterre enfin, les représentants du cabinet de Londres auprès des souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, lord Catheart, lord Aberdeen et sir Charles Stewart, ce dernier frère de lord Castlereagh et moins connu pour ses talents que pour la violence et la bizarrerie de son humeur. Le choix de la plupart de ces négociateurs était loin d'indiquer des dispositions conciliantes. Leurs pouvoirs les autorisaient à traiter, non pas seulement au nom des quatre cours, mais au nom de l'alliance tout entière. Le prince royal de Suède, toujours exigeant et soupçonneux, témoigna quelque déplaisir de n'être pas représenté directement dans le congrès, mais on éluda sa réclamation.

Si les noms des plénipotentiaires étaient peu rassurants pour Napoléon, leurs instructions, qu'ils firent bientôt connaître, avaient un caractère plus hostile encore. Renfermer la France dans ses anciennes limites sur le continent en lui restituant celles de ses colonies que l'Angleterre ne croyait pas avoir un grand intérêt à conserver, telle était la seule base sur laquelle les alliés consentissent à traiter, et ils déclarèrent que tout contre-projet qui s'en écarterait d'une manière tant soit peu essentielle serait repoussé de prime abord. L'Angleterre avait exigé que les questions de droit maritime, sur lesquelles ses alliés auraient pu se trouver en communauté de sentiments comme d'intérêts avec le gouvernement français, ne fussent pas mises en discussion. Enfin, il était entendu entre les confédérés que la France n'interviendrait pas dans la répartition des

territoires dont on lui demandait la cession, c'est-à-dire que, dans les mesures à prendre pour l'établissement d'un équilibre politique auquel elle était si grandement intéressée, on ne tiendrait aucun compte de ses vœux ni de ses convenances.

C'etaient là les conditions qu'on proposait au vainqueur de cent batailles, à l'homme qui, quelques mois auparavant, était encore le maître de l'Europe. Personne ne pensait sérieusement qu'il pût les accepter. Le but qu'on se proposait, que se proposaient du moins plusieurs des coalisés, c'était de laisser la porte ouverte à une négociation pour le cas où la guerre viendrait à mal tourner, et cependant, de traîner les choses en longueur afin de se réserver le bénéfice des événements qui semblaient menacer Napoléon d'une prochaine catastrophe.

La bataille de Brienne avait, en effet, renversé la dernière barrière qui parût s'interposer encore entre les alliés et Paris. Ils s'étaient refusés à une suspension d'armes que la France avait sollicitée pour faciliter les travaux du congrès. Napoléon, qui quelques jours auparavant donnait encore à son plénipotentiaire l'ordre de ne consentir à rien qui ne fût conforme aux propositions de Francfort, céda alors à l'accablement de la mauvaise fortune. Le duc de Vicence reçut le 6 février une dépêche du duc de Bassano qui, au nom de l'Empereur, lui donnait *carte blanche pour arrêter les progrès de l'ennemi, sauver la capitale et éviter une bataille où étaient les dernières espérances de la nation.* Le ton vague et con-

fus de cette lettre, évidemment dictée par Napoléon, révélait la situation désespérée qui la lui avait inspirée et la répugnance qu'il éprouvait à énoncer en termes précis les sacrifices accablants auxquels il se résignait.

Contre l'attente de ses adversaires mêmes, le grand Empereur s'était donc décidé à subir l'humiliation profonde qu'ils voulaient lui infliger. On vit alors quelque chose d'étrange. Au moment où le duc de Vicence se disposait à faire usage des pouvoirs qu'on venait de lui envoyer et lorsque déjà il en avait laissé entrevoir toute l'étendue, les ministres des cours coalisées lui déclarèrent par écrit que l'Empereur de Russie ayant jugé à propos de se concerter avec ses alliés sur l'objet des conférences de Châtillon, et ayant chargé son plénipotentiaire de demander la suspension de ces conférences jusqu'à ce qu'il leur eût fait parvenir de nouvelles instructions, elles allaient en effet être interrompues, et qu'on avertirait le plénipotentiaire français du moment où elles pourraient être reprises. Le duc de Vicence protesta vainement contre un procédé aussi étrange qu'on ne cherchait pas même à couvrir d'un prétexte spécieux.

Voici ce qui avait amené ce revirement dans les conseils de l'alliance. L'empereur Alexandre, encouragé de plus en plus par les excitations du général Pozzo dans son désir de faire disparaître Napoléon du nombre des souverains, s'était effrayé à la pensée que ce projet pourrait être déjoué par le résultat des négociations. Avant de les laisser continuer, il avait voulu qu'une délibération nouvelle s'établît

entre les cabinets coalisés. La question ainsi posée était, en réalité, de savoir s'il convenait de faire à l'Empereur des Français une guerre d'extermination qui ne dût finir qu'avec son existence politique. Les alliés d'Alexandre reculèrent devant une résolution aussi extrême. Les Autrichiens commençaient à s'alarmer des mouvements qui se manifestaient dans la population des campagnes, à mesure que les armées coalisées pénétraient plus avant dans l'intérieur de la France et que les maux inséparables d'une invasion pesaient plus lourdement sur le pays ; ils trouvaient un autre motif d'inquiétude dans la position de ces armées qui, forcées pour subsister et pour donner plus d'activité à leurs opérations, de s'étendre sur une ligne trop prolongée, couraient le risque d'être tournées et battues en détail. Dans un mémoire très-développé, M. de Metternich exprima donc l'opinion qu'il fallait saisir l'occasion pour faire une paix avantageuse, et que la prudence commandait de ralentir plutôt que d'accélérer la marche des troupes. Comme le ministre autrichien, ceux d'Angleterre et de Prusse pensaient qu'il n'était pas à propos de tout mettre au hasard et de pousser les choses à l'extrême, alors surtout que rien en France ne remuait en faveur des Bourbons; ils consignèrent cette opinion dans des notes formelles. C'était, au fond, celle de M. de Nesselrode, autant qu'il osait le laisser entendre. M. de Hardenberg, le doyen de ces hommes d'État, se chargea de rédiger, en réponse à la question posée par l'Empereur de Russie, le résumé de cette délibération : il concluait à ce

qu'on reprît les conférences de Châtillon et à ce qu'on accordât même l'armistice proposé par le duc de Vicence, moyennant la remise de quelques places fortes que les Français livreraient à titre de garantie, et aussi, à condition qu'ils accepteraient immédiatement, comme base de la paix à conclure, l'état territorial de 1792. L'Empereur de Russie fut très-mécontent d'une réponse qui contrariait son vœu le plus passionné. Il comprit cependant qu'il ne lui était pas possible de faire prévaloir son sentiment particulier sur celui de la coalition tout entière, et conseillé par la prudence artificieuse du général Pozzo, il consentit à la reprise des négociations, se réservant de profiter de tous les incidents qui surviendraient pour les faire échouer, et refusant d'ailleurs d'une manière absolue de consentir à l'armistice. Il ne put pourtant dissimuler la violence de son dépit, et dans une lettre qu'il écrivit à M. de Hardenberg, il le traita de telle sorte que ce ministre, plus intimidé encore que blessé, offrit humblement de se retirer si sa présence dans les conseils de son souverain devait être un obstacle aux bonnes relations de la Prusse avec la Russie.

Il est curieux de voir le chef d'une alliance formée pour affranchir le monde d'une domination tyrannique et pour rétablir l'indépendance des États, un prince renommé pour sa courtoisie et qui proclamait chaque jour les principes de la politique la plus généreuse et la plus modérée, se livrer à un tel emportement à la première résistance que rencontrent ses volontés. On eût dit que, se considé-

rant comme le libérateur de l'Europe, il voyait dans cette résistance un acte d'ingratitude et de révolte. Napoléon n'était pas tombé encore, et déjà il semblait qu'une autre dictature se levât sur les peuples qui venaient de secouer son joug.

Alexandre, il est vrai, tout en affectant ces airs de prépotence, avait cédé aux représentations des autres cabinets; mais il est permis de penser que cette condescendance était surtout le résultat des faits militaires accomplis depuis quelques jours.

Napoléon commençait, en ce moment, une de ses plus mémorables campagnes, celle peut-être où il a acquis le plus de véritable gloire, parce que dans aucune autre il n'avait eu à combattre avec d'aussi faibles moyens des ennemis aussi nombreux et aussi acharnés. Les coalisés, après la bataille de Brienne, croyant n'avoir plus qu'à se porter sur Paris, avaient divisé leurs forces pour en faciliter la marche. Tandis que la grande armée, composée des Autrichiens, des contingents des États secondaires de l'Allemagne, de la garde impériale et d'autres corps russes, et commandée par le prince de Schwarzenberg, s'avançait par la vallée de la Seine; le maréchal Blücher conduisait, par celle de la Marne, l'armée prussienne, dite de Silésie, renforcée de plusieurs divisions russes. Chacun se précipitait comme pour arriver le premier au but que l'on croyait déjà toucher. Napoléon, profitant de cette sécurité exagérée, réussit à surprendre et à vaincre successivement, dans six combats livrés en neuf jours, à

Champaubert, à Montmirail, à Château-Thierry, à Vauchamp, à Nangis, à Montereau, les corps séparés des deux armées auxquels il fit éprouver une perte de près de quarante mille hommes. Jamais l'ascendant de son génie ne s'était montré avec plus d'éclat. Les ennemis, malgré leur immense supériorité numérique, n'osaient plus, sur aucun point, tenir devant lui. Et néanmoins, telle était en France, à Paris particulièrement, la disposition des esprits, que ces éclatants succès y produisaient à peine une faible et passagère impression : non-seulement on se disait, avec trop de raison, qu'ils n'avaient rien de décisif contre les forces gigantesques de l'ennemi, mais on semblait se plaire à douter de leur réalité. Vainement, pour triompher de cette incrédulité, le gouvernement faisait défiler chaque jour sur les boulevarts de longues colonnes de prisonniers; les royalistes prétendaient s'être assurés que c'étaient toujours les mêmes qui sortaient par une barrière et rentraient par une autre.

Néanmoins, Napoléon avait repris, en apparence au moins, toute sa confiance. Avant ses dernières victoires, il avait envoyé au prince Eugène l'ordre de ramener en France la petite armée avec laquelle il défendait le nord de l'Italie; croyant n'avoir plus un besoin absolu de ce renfort et ne voulant pas se dessaisir sans nécessité de ce qu'il possédait encore au delà des Alpes, il se hâta de révoquer cet ordre. Il écrivit au duc de Vicence pour lui retirer les pleins pouvoirs qu'il lui avait donnés quelques jours auparavant et lui enjoindre de ne signer la

paix qu'aux conditions de Francfort. Sa lettre, empreinte d'une exagération probablement calculée, exprimait l'espérance de détruire l'armée autrichienne, alors en retraite, avant qu'elle n'eût repassé la frontière, et il y offrait comme une faveur de laisser les ennemis rentrer chez eux s'ils consentaient à signer des préliminaires de paix fondés sur les bases de Francfort.

Le jour même où il dictait ces étranges instructions, le 17 février, le congrès de Châtillon reprenait ses conférences, et les plénipotentiaires alliés présentaient au duc de Vicence un projet de traité dont la substance était la réduction de la France dans ses anciennes limites. On était loin de pouvoir s'entendre.

Ce qui explique jusqu'à un certain point les illusions que Napoléon se faisait sur ce retour de fortune, c'est le sentiment de trouble et de consternation qui, pendant quelques jours, paralysa en quelque sorte la coalition. Les victoires de l'Empereur des Français n'en étaient pas la seule cause. On croyait voir se manifester, dans la population des campagnes, les premiers symptômes d'un mouvement qui eût placé les alliés dans une position bien dangereuse. Des corps de partisans s'étaient formés en Lorraine et en Alsace, et leurs courses, aussi bien que les vigoureuses sorties des nombreuses garnisons françaises, interceptaient les communications de l'ennemi dont ils enlevaient quelquefois les convois. En Champagne, en Bourgogne, les paysans, exaspérés par les violences des Cosaques et de quelques corps allemands, se levaient, s'ar-

maient de tous côtés et massacraient ou faisaient prisonniers les soldats isolés; souvent même, lorsque les alliés étaient obligés, par l'approche des troupes françaises, d'abandonner une ville qu'ils avaient occupée un instant, les habitants tiraient sur eux au moment où ils en sortaient; les faibles détachements qui traversaient les villages étaient aussi exposés à des hostilités. Pour stimuler ce mouvement, Napoléon décréta que tous les citoyens étaient non-seulement autorisés à courir aux armes, mais requis de le faire, de sonner le tocsin dès qu'ils entendraient le canon, de se rassembler, de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes, de tomber sur les flancs et les derrières des alliés, que ceux qui seraient pris et mis à mort pour avoir rempli ces devoirs patriotiques seraient immédiatement vengés par la mort d'un prisonnier ennemi, et que les maires, fonctionnaires publics et habitants qui, au lieu d'exciter l'élan populaire, le refroidiraient ou détourneraient les citoyens d'une légitime défense, seraient considérés comme traîtres et traités comme tels.

Il y avait à peine deux mois que les coalisés avaient pénétré en France, et déjà une bonne partie d'entre eux aurait voulu repasser le Rhin. Il leur semblait que, loin de cette barrière, ils couraient des dangers de toute nature auxquels ils avaient hâte de se soustraire. Le prince de Schwarzenberg n'était pas étranger à ce sentiment. Les marches rapides, les privations, le pillage qui en sont les conséquences, avaient jusqu'à un certain point désorga-

nisé son armée. Les défaites de Nangis et de Montereau l'avaient jetée dans un véritable désordre. On avait cru devoir faire parvenir à Napoléon des paroles pacifiques par un officier autrichien dont la mission apparente était l'envoi d'un lettre de l'empereur François à l'Impératrice sa fille. Napoléon en prit occasion d'écrire lui-même à son beau-père sur un ton de confiance exagérée et presque de bravade contre la coalition. Des conférences s'ouvrirent, en dehors du congrès, entre des officiers généraux des deux armées dans la pensée d'arriver à une suspension d'armes que les alliés, comme nous l'avons vu, avaient refusée avant leurs revers, mais dont le prince de Schwarzenberg avait maintenant besoin pour se donner le temps de rallier ses divisions en déroute et de recevoir les renforts qu'il attendait. Ces conférences furent sans résultat, parce que Napoléon voulait mettre à l'armistice des conditions qui auraient eu pour effet d'améliorer sa position militaire, tandis que les alliés voulaient que, de part et d'autre, on gardât les positions actuelles.

Le découragement dont je viens de parler n'avait pourtant pas été général dans les rangs de la coalition. L'intrépide chef de l'armée prussienne, bien qu'il eût éprouvé des échecs aussi graves que le général autrichien, trouvait dans son activité passionnée une force qui le soutenait contre les plus rudes épreuves. Lord Castlereagh et les agents anglais dont il était assisté conservaient, au milieu de tout ce désordre, un calme, une présence d'esprit dont il faut sans doute faire honneur au caractère

national, mais qui s'explique aussi par cette circonstance que leur pays n'était pas exposé aux conséquences immédiates d'une grande défaite subie sur les bords de la Seine ou de la Marne. Ils jugeaient fort sévèrement la conduite de leurs alliés; ils blâmaient la proposition d'un armistice et surtout le peu d'habileté et de dignité qu'on avait porté dans des procédés souvent fort contradictoires, dans ces alternatives d'orgueil intraitable et de terreur panique, presque d'humilité, se succédant suivant les chances de la guerre, et qui mettaient dans un jour si déplorable l'insuffisance de la plupart des hommes par qui l'Europe était alors gouvernée; ils en tiraient cette triste conclusion, qu'une coalition ainsi constituée ne tiendrait pas contre des revers un peu prolongés.

Heureusement pour elle, Napoléon, à qui la faiblesse de ses ressources ne permettait pas de faire face partout à la fois à l'invasion, ne put poursuivre les avantages qu'il avait obtenus avec la rapidité et la persévérance qui les eussent rendus décisifs. Ses lieutenants, accablés par le nombre, éprouvèrent des échecs sur quelques points. Les alliés reprirent courage, leurs dissentiments cessèrent encore une fois, et le traité de Chaumont, conclu le 1er mars entre les ministres des affaires étrangères de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie raffermit la grande alliance un moment ébranlée. Aux termes de ce traité, les quatre puissances prenaient l'engagement, dans le cas où la France refuserait les conditions qu'on lui avait proposées, de consacrer tous leurs moyens à poursuivre la

guerre avec vigueur et dans un parfait concert afin de procurer à l'Europe une paix générale; à cet effet, elles devaient tenir constamment en activité chacune cent cinquante mille hommes au complet; l'Angleterre payerait pour cela un subside de cinq millions sterling à répartir entre ses alliés; on ne pourrait faire la paix que d'un commun accord; enfin ce traité destiné à assurer l'équilibre de l'Europe devait être en vigueur pendant vingt ans et on pourrait le renouveler avant l'expiration de ce terme. Des articles secrets indiquaient en termes généraux les résultats que la coalition se proposait : la réorganisation de l'Allemagne en états indépendants unis par un lien fédératif, l'indépendance de la Confédération suisse, celle de l'Italie partagée en états indépendants aussi, le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône d'Espagne et la reconstitution de la Hollande avec un agrandissement de territoire sous la souveraineté de la maison d'Orange.

Par l'effet de ce traité, l'alliance devenue permanente, prit un caractère beaucoup plus décidément hostile à Napoléon. On voulait en finir. Déjà, les plénipotentiaires du congrès avaient reçu des instructions conçues dans ce sens et qui dissimulaient à peine le désir et l'espoir d'une prompte rupture des conférences.

Tout changea d'aspect à Châtillon. Autant les alliés avaient paru d'abord disposés à traîner les choses en longueur lorsqu'on pouvait croire que la paix sortirait des délibérations du congrès, autant ils montrèrent d'empres-

sement à hâter la marche de la négociation, sans doute parce qu'ils se croyaient maintenant assurés de la voir échouer. Le 28 février, on demanda au duc de Vicence de faire savoir quand arriverait la réponse du gouvernement français au projet de traité présenté le 17, et ce ne fut pas sans peine qu'on lui accorda un délai de dix jours, en lui déclarant qu'on était prêt à discuter les modifications que la France pourrait proposer, mais qu'on repousserait d'une manière absolue toutes celles qui changeraient tant soit peu les bases essentielles du projet.

La situation du duc de Vicence était terrible. De même qu'avant la campagne de Russie il s'était épuisé en efforts inutiles pour détourner Napoléon d'une entreprise dont il prévoyait les fatales conséquences, de même qu'à Prague il avait vainement essayé de lui démontrer qu'en éludant, par d'imprudentes temporisations, les offres de l'Autriche, on la pousserait dans les rangs de la coalition, il ne cessait maintenant de représenter à l'Empereur que des temporisations nouvelles auraient pour résultat infaillible la prompte dissolution du congrès, que c'était là le vœu à peine dissimulé de plusieurs des puissances, qu'elles n'aspiraient qu'à la ruine complète de leur grand adversaire, que si l'on n'y prenait garde, l'Autriche se laisserait elle-même entraîner dans cette voie et que la coalition était désormais trop bien liée pour que l'espoir de la rompre ne fût pas une pure chimère. Il demandait donc instamment, sinon qu'on lui rendît les pleins pouvoirs dont il avait été un instant muni, au moins qu'on le mît en

mesure de traiter avec efficacité en renonçant aux bases de Francfort. Ces remontrances, consignées dans des lettres confidentielles pleines d'une noble et éloquente franchise, irritaient d'autant plus Napoléon que, probablement, il ne méconnaissait pas la force des considérations sur lesquelles son ministre les appuyait, bien que l'orgueil et peut-être aussi une politique prise de plus haut l'empêchassent d'accepter un excès d'humiliation qui ne lui eût pas laissé d'avenir. Le duc de Vicence ne recevait donc, au lieu des pleins pouvoirs qu'il sollicitait, que des reproches amers, de vagues récriminations mêlées de subtilités et de chicanes.

Il fallait cependant qu'il essayât de faire bonne contenance devant les plénipotentiaires étrangers. Seul en présence de six hommes étroitement unis et dont les dispositions hostiles envers la France ne différaient guère que par les nuances que pouvait y apporter le tempérament particulier de chacun, toutes ses tentatives pour donner un peu plus d'aisance et de facilité aux rapports qu'il entretenait avec eux échouaient contre leur résolution bien arrêtée de maintenir ces rapports sur un pied froidement et strictement officiel. Dans les entretiens qu'il avait avec quelques-uns d'entre eux en dehors des conférences, il affectait de leur témoigner une franchise presque excessive; il ne leur dissimulait pas combien, pour son compte, il désirait la paix et la croyait nécessaire, combien il déplorait les illusions auxquelles son maître se laissait emporter; il leur parlait de tout ce qu'il faisait lui-

même pour l'amener à une appréciation plus juste de la situation; il allait jusqu'à leur insinuer qu'un langage ferme et soutenu de leur part était opportun pour dissiper ces illusions; il leur disait que le seul avantage réel que pussent avoir les succès partiels obtenus par Napoléon, c'était de le rendre plus traitable en désintéressant un peu son amour-propre. A toutes ces avances, à toutes ces insinuations, les ministres alliés ne répondaient qu'avec une froide réserve qui ne lui permettait pas de s'avancer au delà et de donner à ses communications un caractère vraiment confidentiel.

Le duc de Vicence n'était pas plus heureux lorsqu'il s'efforçait, dans les conférences officielles, d'élargir tant soit peu les limites si étroites où ses adversaires prétendaient renfermer la négociation. L'acceptation des propositions des alliés, le rejet de ces propositions ou un contre-projet formel qui en conservât les bases, telles étaient, lui répétaient sans cesse les plénipotentiaires de la coalition, les seules réponses qu'ils pussent consentir à recevoir. S'il se hasardait à leur rappeler combien les offres de Francfort avaient été plus modérées, les uns niaient, avec peu de bonne foi, qu'elles eussent jamais eu un caractère positif; le comte Razoumoffski, plus franc et plus dur, disait que les alliés avaient eu le droit de devenir plus exigeants en proportion de leurs succès. S'il demandait ce qu'on ferait des territoires cédés par la France, ce même comte Razoumoffski déclarait que la position de la France ne lui donnait aucun titre pour se

mêler des affaires de l'Europe ; le comte Stadion ajoutait que les alliés se réservaient de faire entre eux leurs arrangements et que la France n'avait pas le droit de s'en enquérir. On refusait même toute explication sur le sort réservé aux alliés de Napoléon, aux membres de sa famille, aux rois de Saxe et de Westphalie, au vice-roi d'Italie. Une ironie amère et concentrée se mêlait quelquefois à la rudesse de ce langage. Le duc de Vicence ayant un jour indiqué, parmi les cessions que la France était disposée à faire et dont on devait lui tenir compte dans l'ensemble des stipulations, celle des colonies qu'elle abandonnerait à l'Angleterre, lord Catheart le pria de nommer les colonies qu'elle avait à céder, voulant dire par là que l'Angleterre s'était déjà emparée de toutes les possessions françaises situées au delà des mers. Il fallut que le duc de Vicence rappelât à ce représentant d'une alliance formée, disait-on, pour la restauration des principes, que les droits de la conquête ont besoin, pour être valables, d'être confirmés par les traités.

Repoussé ainsi de toutes parts, renfermé dans d'infranchissables barrières qui ne lui laissaient aucune liberté de mouvement, le ministre français cherchait à s'ouvrir une issue en s'adressant par écrit à M. de Metternich, qui n'était pas à Châtillon, mais qui avait consenti à continuer avec lui une correspondance confidentielle depuis longtemps entamée; il essayait de lui persuader que l'Autriche avait intérêt à ne pas laisser accabler la France, de réveiller dans le ministre de l'empereur François quelque

reste de sympathie pour la fille, pour le petit-fils de ce monarque. De ce côté, les adjurations, les supplications étaient reçues avec moins de sécheresse. Les réponses de M. de Metternich étaient empreintes d'une bienveillante courtoisie; elles témoignaient un désir sincère d'arriver à une pacification; mais cette pacification, disait-il, ne pouvait résulter que d'un prompt acquiescement du gouvernement français à toutes les demandes des alliés; tout au plus laissait-il entrevoir la possibilité d'étendre un peu du côté de la Savoie le territoire de l'ancienne France. Si l'on tardait encore, il ne serait plus temps de traiter même à ces conditions; la coalition était fermement décidée à ne pas se dissoudre avant d'avoir atteint son but, et l'empereur François, quels que fussent ses sentiments personnels, en ferait le sacrifice plutôt que de se séparer de ses confédérés. M. de Metternich, en un mot, disait au duc de Vicence ce que celui-ci ne cessait de répéter à Napoléon, sans pouvoir le convaincre.

Dans le cas où l'Empereur des Français se serait décidé à souscrire à ce qu'on exigeait de lui, il y a lieu de croire que les alliés eussent suscité des difficultés nouvelles. Ce qui est certain, c'est que leurs plénipotentiaires n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour en finir sans consulter préalablement leurs commettants.

Cependant, le terme de dix jours assigné au duc de Vicence s'était écoulé; il dut enfin s'expliquer. A défaut d'un consentement que Napoléon, malgré ses instances, ne l'avait pas mis en mesure de donner, il lut, le

10 mars, à la conférence, des observations rédigées avec beaucoup d'habileté, mais qui n'étaient nullement en rapport avec ce qu'on lui avait demandé. Le sens général en était que les autres puissances s'étant considérablement agrandies depuis vingt années, les conditions de Francfort suffiraient à peine pour placer la France dans une situation qui reconstituât l'équilibre existant en Europe avant 1792 et dont le rétablissement était le but avoué de la coalition. Les plénipotentiaires alliés, après avoir entendu ces observations, déclarèrent d'une voix unanime qu'on ne pouvait y voir qu'un refus. Le duc de Vicence s'étant récrié contre cette interprétation, ils le sommèrent de dire positivement s'il acceptait ou s'il refusait. Au moment où ils allaient lever la séance, ce qui n'eût été rien moins que la rupture du congrès, il se décida enfin à leur remettre une déclaration portant que l'Empereur des Français était prêt à renoncer à toute souveraineté, suprématie, protectorat ou influence constitutionnelle quelconque en dehors des limites de la France, à reconnaître l'indépendance de l'Espagne sous la souveraineté de Ferdinand VII, l'indépendance de l'Italie, celle de la Suisse sous la garantie des grandes puissances, celle de la Hollande sous la souveraineté de la maison d'Orange, et enfin à faire à l'Angleterre des cessions au delà des mers, *moyennant un équivalent raisonnable.*

Trois jours après, le 13 mars, le congrès se réunit de nouveau. Les alliés signifièrent au duc de Vicence que leurs cours avaient jugé sa déclaration insuffisante en ce

qu'elle ne s'expliquait pas sur plusieurs des questions posées dans leur projet. Ils demandèrent encore une fois une réponse précise et catégorique, et comme le plénipotentiaire français essayait de gagner du temps, d'amener ses adversaires à entrer avec lui en discussion réglée : « Je vois bien qu'il faut en finir ! » s'écria le comte de Stadion. Le duc de Vicence, poussé ainsi dans ses derniers retranchements, promit de présenter un contre-projet, et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint pour cela un délai de quarante-huit heures. Aux yeux de quelques-uns des plénipotentiaires, il y avait dans de tels procédés un excès de condescendance et de courtoisie pour la France.

Le 15 mars, le duc de Vicence présenta enfin le contre-projet tant attendu. Voici quelle en était la substance : la Belgique et la rive gauche du Rhin seraient restées à la France ; le prince Eugène aurait eu le royaume d'Italie jusqu'à l'Adige auquel on aurait joint les îles ioniennes; le roi de Saxe, le grand-duc de Berg, neveu de Napoléon, sa sœur, la duchesse de Lucques, les princes de Neufchâtel et de Benévent, ses grands officiers, eussent été maintenus dans leurs États. Le plénipotentiaire français, en énonçant de telles propositions, ne pouvait s'abuser sur le sort qui leur était réservé : aussi s'empressa-t-il d'ajouter qu'il était prêt à en discuter tous les articles dans un esprit de conciliation. Les ministres alliés se bornèrent à dire que la pièce qu'on venait de leur communiquer était trop importante pour qu'ils pussent y faire, séance tenante, une réponse quelconque.

La réponse n'eut lieu que trois jours après, la majorité des plénipotentiaires ayant cru devoir, malgré la vive opposition des autres, demander d'abord aux souverains des instructions définitives dont la nature ne pouvait d'ailleurs être douteuse. Le 18, dans une dernière conférence, le comte de Stadion, portant la parole pour toute l'alliance, donna lecture au duc de Vicence d'un acte par lequel ils déclaraient, au nom et par l'ordre de leurs souverains, que le contre-projet français, ne s'écartant pas seulement des bases qu'ils avaient proposées, mais étant essentiellement contraire à l'esprit qui les avait dictées et indiquant le désir de traîner en longueur des négociations aussi inutiles que compromettantes, les puissances alliées les considéraient comme terminées, qu'indissolublement unies pour le grand but qu'avec l'aide de Dieu elles espéraient atteindre, elles ne faisaient pas la guerre à la France, qu'elles regardaient les justes dimensions de cet empire comme une des premières conditions d'un état d'équilibre politique, mais qu'elles ne poseraient pas les armes avant que les principes qu'elles soutenaient n'eussent été reconnus et admis par son gouvernement. Après une réplique ferme et mesurée du duc de Vicence qui, tout en repoussant les accusations dirigées contre le cabinet français, faisait encore un appel à la discussion et à la conciliation, le congrès fut dissous le 19 mars. Napoléon, dont les armes avaient cessé d'être victorieuses, venait, en ce moment même, de se résigner à donner enfin à son ministre l'autorisation de faire les concessions qu'il jugeait indispen-

sables pour empêcher la rupture des négociations. Bientôt il alla plus loin, et, le 25, le duc de Vicence, qui avait rejoint le quartier général, put écrire à M. de Metternich qu'il était pourvu des pouvoirs nécessaires pour faire la paix; mais la marche rapide des événements devait rendre inutile cette détermination tardive.

La nouvelle de la clôture du congrès fut reçue en général avec satisfaction par les alliés. En Anglererre, surtout, elle excita une joie très-vive. Ce qu'on appelait les hésitations, les ménagements excessifs de la coalition, était fort désapprouvé à Londres. Sur la fausse nouvelle que les préliminaires de la paix avaient été signés à Châtillon et que, par conséquent, Napoléon gardait sa couronne, les fonds avaient baissé à la Bourse. Lord Castlereagh crut avoir besoin de se justifier auprès de son gouvernement de la permission qu'on avait donnée au duc de Vicence de présenter un contre-projet.

L'idée que la restauration des Bourbons était le seul fondement possible d'une paix solide s'affermissait de plus en plus parmi les Anglais; mais leurs alliés avaient peine à s'y habituer.

Le principal obstacle que cette combinaison rencontrait dans les conseils de la coalition, c'était la crainte qu'elle ne soulevât en France de trop grandes répugnances. Plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis que le duc d'Angoulême avait publié à Saint-Jean-de-Luz la proclamation par laquelle il excitait l'armée à se ranger sous le drapeau blanc, et rien n'avait encore remué, ni dans

cette armée, ce qui n'avait rien de surprenant, ni, ce qui pouvait paraître plus étonnant, dans ces populations du Midi, où l'on croyait, non sans raison, que l'ancienne monarchie conservait encore tant d'adhérents. On s'était flatté de l'espérance que la présence à Jersey du duc de Berry ranimerait, dans la Bretagne et la Normandie, les feux de la guerre civile; aucun signe d'insurrection ne s'y manifestait. Du côté de l'Est, dans cette portion de la France déjà occupée tout entière par les armées alliées, le comte d'Artois avait pu, dès le 19 février, pénétrer, par Pontarlier, accompagné du comte François d'Escars, du comte Melchior de Polignac, du comte de Bruges, de son confesseur l'abbé de Latil et de quelques autres émigrés, en se présentant comme un Français qui, après vingt ans d'absence, s'empressait de revoir son pays dès que les portes lui en étaient ouvertes; deux jours après, il était arrivé à Vesoul, où, après quelque hésitation, le commandant autrichien l'avait autorisé à séjourner, à condition qu'il s'abstiendrait de toute manifestation politique. Il y était depuis un mois, et rien n'était venu changer cette situation fausse et pénible. A Troyes, seulement, lorsque les alliés en avaient pris possession, il y avait eu de la part de quelques royalistes une tentative dont l'insignifiance et le mauvais succès n'étaient pas faits pour en provoquer de nouvelles : deux vieux gentilshommes avaient repris les insignes de l'ordre de Saint-Louis et, suivis de quelques amis qui avaient mis comme eux la cocarde blanche à leur chapeau, ils étaient allés demander à l'empereur

Alexandre le rétablissement de la royauté ; l'Empereur ne leur avait pas caché qu'il voyait avec peine une démarche dont les conséquences pouvaient les compromettre gravement; Napoléon étant quelques jours après rentré à Troyes après sa victoire de Montereau, un de ces gentilshommes, jugé par un conseil de guerre, avait été fusillé comme traître; l'autre s'était mis à l'abri en se rendant, comme député des royalistes de cette ville, auprès de Monsieur.

Cet ensemble de circonstances ne pouvait que fortifier les préventions de la plupart des cabinets européens sur l'impopularité de la cause royale. Accoutumés depuis un quart de siècle à voir s'évanouir en France tous les projets formés par les partisans des Bourbons et dont les émigrés avaient proclamé à l'avance le succès infaillible, ils avaient fini par considérer cette cause comme presque absolument perdue et par méconnaître les éléments de force très-réels qu'elle possédait encore. La France nouvelle, telle qu'elle était sortie de la révolution, leur apparaissait au contraire comme une puissance formidable avec laquelle il fallait compter, et pourvu qu'elle consentît à se séparer de Napoléon, ils étaient prêts à reconnaître le gouvernement, quel qu'il fût, qu'elle voudrait lui substituer. Les hommes qui avaient dirigé sa politique sous les pouvoirs successifs auxquels elle s'était soumise depuis vingt-cinq ans avaient attaché leurs noms à de si grandes choses; ils avaient obtenu des succès si éclatants, que les étrangers, sans tenir suffisamment compte de tout ce qui avait facilité ces succès, étaient disposés à s'exagérer leur mérite et à leur

attribuer une influence irrésistible sur les destinées du pays. L'Europe avait particulièrement les yeux fixés sur M. de Talleyrand. On savait d'une manière générale qu'il était mal avec l'Empereur, mais on ignorait quel était le degré de cette hostilité, quels étaient ses vues, ses projets. Lui-même et la coterie dont il était entouré n'avaient aucune donnée positive sur les intentions des alliés. Cette ignorance réciproque était d'un côté comme de l'autre un obstacle absolu à toute résolution définitive.

Les choses en étaient là au commencement de mars. Le congrès de Châtillon n'était pas encore dissous, mais déjà, malgré les succès éphémères obtenus par l'Empereur des Français, il commençait à devenir évident qu'il ne pourrait pas prolonger indéfiniment sa résistance à des forces trop supérieures, et les coalisés venaient de signer le traité de Chaumont par lequel, comme nous l'avons vu, ils s'étaient engagés en quelque sorte à lui faire une guerre à outrance. Ce qu'on savait à Paris de cet état de choses suffisait pour faire comprendre aux ennemis du gouvernement existant la nécessité de se mettre promptement en mesure pour tirer parti d'une catastrophe de plus en plus imminente. Ils commençaient donc à s'agiter. D'une part, M. de La Fayette sortait de sa longue retraite et, toujours fidèle à ses vieilles convictions, se concertait avec un des chefs de la garde nationale, pour essayer de la pousser à un mouvement qui, en renversant la tyrannie domestique, aurait, il l'espérait du moins, arrêté l'invasion étrangère; il promettait, dès qu'on aurait pu mettre en mouvement

un seul bataillon, de se placer à sa tête; il s'efforçait de gagner à ce projet un des principaux maréchaux. Les Royalistes, de leur côté, multipliaient leurs conciliabules. Ils envoyaient aux souverains et aux ministres alliés d'obscurs émissaires qui ne devaient trouver auprès d'eux qu'un accueil assez froid et qui, dans leur profonde méconnaissance de la situation des personnes et des choses, eurent d'abord l'idée fort singulière d'aller invoquer en faveur de Louis XVIII l'intervention du prince royal de Suède. Mais ces émissaires avaient été précédés par un agent placé dans de meilleures conditions pour produire une impression sérieuse, soit par son incontestable habileté, soit par l'importance des personnages dont il était chargé de porter les paroles.

L'attitude de M. de Talleyrand, les propos qui se tenaient dans son salon et qu'il encourageait au moins par sa tolérance, étaient toujours pour l'Empereur un objet de préoccupation et d'inquiétude. Après la bataille de Montereau il avait ordonné au ministre de la police de l'éloigner de la capitale, mais le duc de Rovigo, jugeant que dans la situation de la France une telle rigueur ferait plus de mal que de bien, n'avait pas cru devoir exécuter cet ordre. Le prince de Bénévent était donc resté à Paris. Le plus hardi de ses amis politiques, le duc de Dalberg, était en relations assez intimes avec un ancien émigré, M. de Vitrolles, qui, après avoir fait partie de l'armée de Condé, avait, faute de mieux, accepté un modeste emploi dans la direction des troupeaux de mérinos appelés en France par le

gouvernement impérial. M. de Vitrolles, homme de beaucoup d'esprit et de finesse, de peu de scrupules, d'un caractère tout à la fois audacieux, souple et insinuant, très-séduisant de manières et de langage, était merveilleusement doué, sinon pour la véritable action politique, au moins pour l'intrigue. Animé d'une ardente ambition et prêt à tout braver pour la satisfaire, il sut inspirer à M. de Dalberg une confiance assez absolue pour que ce dernier crût pouvoir, avec l'assentiment de M. de Talleyrand, lui confier la mission aussi délicate que périlleuse d'aller à Châtillon sonder les intentions des puissances et apprendre d'une manière positive si elles voulaient ou non détrôner Napoléon. On lui avait promis un billet de M. de Talleyrand pour l'accréditer. Au dernier moment, M. de Talleyrand refusa prudemment la lettre qu'on lui demandait. M. de Dalberg y suppléa en remettant à son envoyé, avec un cachet qu'il devait présenter à M. de Stadion, un papier sur lequel il avait écrit, en encre sympathique, ces paroles : *Ayez confiance*, et en le chargeant de prononcer deux noms qui devaient rappeler au diplomate autrichien une circonstance de sa vie privée connue seulement de M. de Dalberg. Ce qui avait fait choisir M. de Stadion comme celui à qui M. de Vitrolles devait faire les premières confidences, c'est qu'on savait que nul, parmi les hommes d'État de l'Autriche, n'avait été plus constamment hostile à Napoléon. L'émissaire français devait aussi essayer d'arriver jusqu'à M. de Nesselrode avec qui M. de Talleyrand avait eu de fréquents rapports

pendant qu'il faisait partie de l'ambassade russe à Paris, mais il lui était recommandé d'éviter M. de Metternich que l'on supposait enclin à favoriser la cause du dominateur actuel de la France parce qu'à une autre époque et dans d'autres conjonctures, il avait dirigé la politique de son gouvernement dans les voies d'une alliance passagère avec le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram.

M. de Vitrolles, muni de ces avis et de ces signes de reconnaissance, arriva le 8 mars à Châtillon. M. de Stadion le reçut avec beaucoup de bienveillance, mais lui dit que c'était seulement en se rendant à Troyes, où était alors le quartier général des souverains, qu'il pouvait atteindre le but qu'il se proposait; il lui fit comprendre aussi l'impossibilité de se passer du concours de M. de Metternich qui possédait toute la confiance de l'Empereur d'Autriche, et dont les dispositions actuelles n'étaient pas telles, d'ailleurs, qu'on paraissait le penser. M. de Vitrolles, à qui les autres membres du congrès ne firent qu'assez peu d'accueil, partit donc pour Troyes. Il y vit M. de Metternich qui, tout en lui témoignant des intentions assez favorables, ne lui dissimula pas que le résultat du congrès était encore incertain et qu'il dépendait de Napoléon de conserver sa couronne en acceptant les conditions des alliés. Il vit aussi M. de Nesselrode dont il fut assez satisfait. Il obtint même, le 17 mars, une audience de l'empereur Alexandre qui, cependant, avait refusé tout récemment de recevoir des envoyés du comte d'Artois. S'il faut en croire le récit consigné par M. de Vitrolles lui-même dans ses

mémoires, et qui doit être vrai pour le fond, bien qu'il l'ait sans doute arrangé pour grandir son rôle et son action, il eut à combattre, dans ces divers entretiens, l'idée si fortement enracinée chez les alliés que la cause des Bourbons était profondément impopulaire. L'empereur Alexandre serait allé jusqu'à lui dire que les obstacles qui séparaient ces princes du trône de France lui paraissaient insurmontables, qu'ils reviendraient aigris par le malheur, que quand bien même des sentiments généreux ou un calcul mieux entendu imposeraient silence à leurs ressentiments, ils ne seraient pas les maîtres de modérer ceux des hommes qui avaient souffert pour eux, que bien évidemment le fardeau était trop lourd pour de si faibles mains et que pour cette raison on avait pensé, pour le cas où Napoléon disparaîtrait de la scène du monde, à Bernadotte, à Eugène Beauharnais, à la République même.

M. de Vitrolles s'efforça de réfuter ces arguments. Comme on lui représentait que nulle part le nom des Bourbons n'avait été prononcé par les populations, qui commençaient, sur beaucoup de points, à se montrer hostiles à l'invasion, il répondit que cette indifférence, cette hostilité même tenaient précisément à ce que les alliés, en prolongeant les pourparlers de Châtillon, donnaient lieu de croire qu'ils voulaient laisser Napoléon sur son trône, en sorte que ceux qui auraient été tentés de se déclarer contre lui craignaient de compromettre par là tout leur avenir et de se vouer à la proscription ou à un exil éternel. Il ne craignit pas d'affirmer à l'Empereur que

si les puissances se décidaient à mettre en avant les droits de l'ancienne royauté, la France, qui n'aspirait qu'à se voir délivrée d'un despotisme insupportable et à jouir enfin des bienfaits de la paix, s'y rallierait sans difficulté; il promit pour cette combinaison l'appui du Sénat et du Corps législatif, celui de M. de Talleyrand, du duc de Dalberg et de leurs amis, qui, très-probablement, ne l'avaient pas autorisé à les engager autant; il s'attacha enfin à prouver que le seul moyen d'en finir, c'était de marcher sans retard sur Paris, le seul lieu où la question pût être résolue et où l'on trouverait de nombreux auxiliaires. L'empereur Alexandre, qui n'avait écouté qu'avec beaucoup de froideur tout ce que M. de Vitrolles avait dit en faveur des Bourbons, accueillit, au contraire, avec une vive satisfaction ce conseil de marcher sur Paris qui répondait à sa pensée intime.

Deux jours après son entrevue avec l'Empereur, M. de Vitrolles se fit présenter à lord Castlereagh. La réserve, le silence presque absolu dans lesquels se renferma, à son égard, le ministre anglais lui persuada, bien à tort, que le cabinet de Londres était plus contraire que les autres à la cause royale.

Les conférences de Châtillon ayant été rompues sur ces entrefaites, et toute idée de traiter avec Napoléon étant désormais abandonnée par les alliés, des chances plus favorables parurent s'ouvrir pour le négociateur royaliste. On discuta en sa présence les termes d'une déclaration qui devait annoncer à la France et à l'Europe la rupture

des négociations. Il eût voulu qu'on tranchât la question politique en plaçant les parties de la France déjà occupées militairement sous l'administration des Bourbons, mais il ne put l'obtenir. Cependant, on n'écartait pas d'une manière absolue l'idée de recourir éventuellement à ces princes; on lui demanda de quels hommes ils s'entoureraient, le cas échéant, s'ils accepteraient les services de M. de Talleyrand, de Fouché même, qui avait su aussi inspirer aux étrangers une très-haute idée de son importance personnelle. M. de Vitrolles se garda bien de prononcer aucune exclusion. Il témoigna le désir d'aller à Nancy où les alliés venaient d'autoriser le comte d'Artois à se transporter avec sa petite cour, à la condition d'y vivre en simple particulier, pour l'informer de l'état des choses. On parut d'abord ne pas comprendre l'utilité de ce voyage; mais bientôt on se ravisa et il lui fut permis de se rendre auprès de Monsieur à qui il porta même un billet de M. de Metternich, conçu, il est vrai, en termes peu explicites, mais indiquant suffisamment un changement de politique. Déjà, l'empereur Alexandre, revenant peu à peu de ses préventions, avait autorisé le général Pozzo à entrer en communication avec ce prince. Ce fut par M. de Vitrolles que Monsieur reçut la première nouvelle des chances qui commençaient à s'ouvrir pour sa famille et des intrigues qui s'agitaient à Paris même contre le gouvernement impérial. Sa joie fut d'autant plus grande que, mécontent de la situation plus qu'équivoque où on l'avait jusqu'alors retenu et abreuvé de dégoûts et d'ennuis,

il était, dit-on, sur le point de quitter de nouveau la France.

M. de Vitrolles, dans les entretiens qu'il eut avec lui, essaya de lui faire comprendre la nécessité de rassurer la France contre le rétablissement de l'ancien arbitraire ; il lui parla, non pas d'un gouvernement constitutionnel à l'anglaise, mais bien d'un système dans lequel les états généraux, le clergé, les parlements, les assemblées provinciales auraient exercé une action régulière et déterminée. Monsieur se montra peu enclin à de telles concessions où il ne voyait rien moins qu'un imprudent retour aux actes de faiblesse qui, suivant lui, avaient préparé la révolution. Moins intraitable cependant pour les hommes que pour les choses, il ne méconnut pas l'impossibilité de se passer du concours de M. de Talleyrand, le seul homme, pour ainsi dire, qui eût, en dehors de l'armée, une véritable autorité. Il consentit donc, non sans regret, à charger M. de Vitrolles de lui remettre une lettre close qui le nommait gouverneur de Paris. M. de Vitrolles, chargé des pleins pouvoirs du prince et d'instructions très-étendues, repartit aussitôt pour aller trouver ses commettants; mais arrêté en route, malgré toutes les précautions qu'il avait prises, par un détachement de forces impériales, ce ne fut pas sans peine qu'il vint à bout de se défaire des papiers dont il était porteur et qui eussent été son arrêt de mort. La mission qu'il avait acceptée resta donc pour le moment sans résultat.

Déjà, cependant, au moment même où il s'épuisait en

efforts impuissants pour décider les chefs des cabinets alliés à proclamer sans plus de retards la restauration des Bourbons, il s'était accompli, dans une autre partie de la France, un événement qui, s'il l'eût connu dès lors, lui aurait fourni une réponse aux objections par lesquelles on éludait ses instances. Un mouvement sérieux avait éclaté en faveur de la cause royale, non pas dans ces campagnes de l'Ouest, qui, vingt ans auparavant, avaient prodigué tant de sang pour la faire triompher, non pas dans quelqu'une de ces cités aristocratiques du Midi où régnait l'esprit nobiliaire ou clérical, mais dans une ville soumise de tout temps à l'influence du commerce, à Bordeaux, qui, en 1789 et jusqu'au temps de la terreur exclusivement, s'était signalée par son zèle ardent pour la révolution.

Le despotisme de l'Empire n'avait pu manquer de froisser l'esprit indépendant et frondeur de ses habitants. La guerre qui livrait depuis si longtemps toutes les mers à la domination du pavillon britannique avait pesé plus particulièrement sur une cité dont le commerce maritime et les relations avec les colonies constituaient jadis la richesse. Il en résultait que nulle part plus qu'à Bordeaux le régime impérial n'était devenu impopulaire, et, comme à la longue la communauté de haine finit par rapprocher les oppositions les plus diverses d'origine et de sentiment, un parti royaliste se forma dans la patrie des Girondins. On dit que longtemps avant 1814, quelques rapports s'y étaient déjà établis avec Louis XVIII. Nous avons vu que

ce fut un député de Bordeaux, M. Lainé, qui donna, dans le Corps législatif, le premier signal de la résistance au pouvoir absolu. Il paraît avéré qu'aucune pensée bourbonienne ne s'était mêlée à cette manifestation, mais beaucoup de royalistes s'y trompèrent et ils étaient d'ailleurs en droit de penser que ceux qui venaient de jeter le gant au despote, de s'exposer à ses ressentiments, ne tarderaient pas à se rallier à la seule bannière qui fût alors levée contre lui et qui présentât quelques chances d'avenir.

A mesure que l'armée anglaise s'avançait dans les départements du Midi, leurs espérances s'accroissaient. Le maréchal Soult, affaibli par les détachements que Napoléon lui retirait successivement pour renforcer sa propre armée, continuait à reculer devant les forces très-supérieures de lord Wellington. Vaincu le 27 février à la bataille d'Orthez, il se vit contraint d'accélérer une retraite jusqu'alors aussi lente qu'habile et de se porter du côté du Languedoc, en laissant presque à découvert les départements de l'ancienne Guyenne. Ce mouvement donna aux royalistes de Bordeaux la possibilité d'exécuter un projet qu'ils concertaient depuis quelque temps. Ils s'étaient assuré le concours du maire de cette ville, M. Lynch, dont les antécédents n'étaient pourtant pas de nature à leur faire espérer de trouver en lui un auxiliaire. Élevé par le gouvernement impérial aux fonctions importantes qu'il remplissait en ce moment et à la dignité de comte de l'Empire, il avait, trois mois auparavant, porté au pied du trône l'expression du prétendu dévouement

de ses compatriotes, et, dans une adresse empreinte de cet esprit d'adulation qui semblait alors constituer une partie de l'étiquette, il avait fait entendre ces paroles : « Napoléon a tout fait pour les Français, les Français fe» ront tout pour lui. » Le 29 janvier encore, remettant les drapeaux à la garde nationale qu'on venait d'organiser, il promettait de faire preuve de fidélité et de dévouement dans le cas où le danger de l'invasion s'approcherait.

Dès la veille, cependant, il était convenu avec M. Taffard de Saint-Germain, qui s'intitulait commissaire du roi pour la Guyenne, d'envoyer à lord Wellington deux agents confidentiels chargés de lui demander de diriger sur Bordeaux un corps de troupes anglaises qui, se présentant avec le duc d'Angoulême, serait certain d'y trouver un bon accueil. Ces deux agents, dont l'un était le comte Louis de La Rochejaquelein, frère et compagnon d'armes du héros de la Vendée, partirent aussitôt pour le quartier général anglais.

Ils trouvèrent lord Wellington moins disposé qu'ils ne s'y attendaient à accueillir leur proposition. Lorsqu'il était entré en France, dans les derniers mois de l'année précédente, il avait d'abord été singulièrement frappé du peu de signes de vie que donnait le parti royaliste. Un peu trop prompt à juger, d'après cet indice purement négatif, une situation dont il ignorait en partie les éléments, il avait écrit à son gouvernement que les Bourbons étaient aussi inconnus, plus inconnus peut-être de leurs anciens sujets, que les princes de toute autre dynastie,

et que s'il entrait dans les convenances des alliés d'offrir aux Français un nouveau souverain, peu importait la famille dans laquelle on le choisirait. Craignant que la présence du duc d'Angoulême au milieu des forces britanniques n'irritât contre elles le sentiment national, il ne l'avait tolérée qu'en lui interdisant formellement de prendre aucun caractère public. Plus tard, il est vrai, cette première impression s'était modifiée. Lord Wellington avait cru reconnaître qu'à la voix du prince le sentiment royaliste se réveillait, et il avait exprimé au cabinet de Londres la conviction que si l'opinion publique cessait d'être intimidée et comprimée par la crainte d'un arrangement entre les alliés et Napoléon, un mouvement éclaterait aussitôt en faveur des Bourbons. Il faisait donc des vœux pour la rupture immédiate et absolue des négociations de Châtillon; mais, dans l'incertitude de ce qui pouvait se passer au congrès, par loyauté autant que par crainte de compromettre sa responsabilité, il persistait à refuser au duc d'Angoulême tout appui ostensible. Ce dernier, découragé, pensait à retourner en Angleterre, lorsqu'il reçut par M. de La Rochejaquelein la première nouvelle de ce qui se préparait à Bordeaux.

Dans cette situation, lord Wellington crut d'abord devoir se refuser à l'offre des envoyés bordelais. En y réfléchissant davantage, il comprit qu'il ne lui serait pas impossible d'en tirer un parti avantageux, tout en évitant d'engager d'une manière trop compromettante l'Angleterre et la coalition. Un de ses principaux lieutenants, le

général Beresford, reçut l'ordre de se porter sur Bordeaux avec un corps de quinze mille hommes. Il devait s'abstenir également de seconder ou de contrarier le mouvement royaliste et, sans dissimuler les sympathies de l'Angleterre pour la famille des Bourbons, avertir leurs partisans que les alliés négociaient encore avec Napoléon et que, si la paix venait à être conclue, on ne pourrait rien faire pour ceux qui se seraient proclamés ses ennemis. Le duc d'Angoulême écrivit en même temps au commissaire royal, M. Taffard de Saint-Germain, que l'intention du Roi étant de ramener en France la paix et le bonheur et d'empêcher toute démarche prématurée qui pourrait faire couler inutilement le sang de ses sujets, il croyait être sûr de se conformer à ses volontés en recommandant d'agir sans retard si l'on était certain de faire déclarer la population bordelaise, mais de suspendre toute tentative pour peu qu'on doutât de l'événement et qu'on s'attendît à de la résistance.

Il n'y avait à Bordeaux qu'une garnison de cinq cents hommes qui, hors d'état de tenir tête aux forces ennemies, se retirèrent, le 11 mars, sur Libourne, avec les autorités impériales. Le même jour, le commissaire royal se rendit à l'Hôtel de ville, où l'attendaient le maire et ses adjoints, qu'il confirma dans leurs fonctions en vertu des pouvoirs dont il était revêtu, et qui prêtèrent entre ses mains serment de fidélité au Roi. Le lendemain, 12 mars, ce jour dont l'anniversaire devait être célébré pendant seize années par les Bordelais comme la fête de la fidélité à la

royauté, jusqu'à ce qu'une révolution nouvelle en fît un souvenir de trahison envers la nation, les autorités municipales se portèrent au-devant du général anglais. Arrivé en sa présence, le comte Lynch prit la cocarde blanche, se ceignit d'une écharpe de la même couleur, et au même instant, au signal donné par un coup de canon, un drapeau blanc apparut sur la tour la plus élevée de la ville. Le général Beresford ne cacha pas aux officiers municipaux qu'ils lui paraissaient agir avec une précipitation bien imprudente, puis il ajouta qu'au surplus cela les concernait, que les dissensions intérieures de la France ne le regardaient pas, et qu'il prenait possession de Bordeaux au nom de Sa Majesté britannique. Un peu étonnée de ce langage, la municipalité, accompagnée de quarante volontaires à cheval appartenant à la jeunesse riche et élégante de la ville et de plusieurs milliers d'hommes entraînés par le zèle ou par la curiosité, poursuivit sa marche pour aller saluer le duc d'Angoulême qui, avec quelques compagnons d'exil et quelques royalistes déjà ralliés à son cortége, suivait de près l'avant-garde de la division anglaise. Le prince répondit avec une émotion facile à concevoir à la harangue du maire et fit entendre des paroles qui répondaient trop bien au sentiment populaire pour ne pas exciter le plus vif enthousiasme. « Plus de guerre! » dit-il, plus de conscription! plus de droits réunis! » Les cris de *Vive le roi! vive le duc d'Angoulême!* éclatèrent dans la foule et retentirent bientôt par toute la ville. Partout, le drapeau blanc remplaça le drapeau tricolore, au

milieu des démonstrations d'une joie effrénée. Le soir, la ville fut illuminée. On lisait, aux flambeaux, une proclamation du maire qui félicitait les Bordelais d'avoir les premiers donné un glorieux exemple à la nation et remerciait les Anglais, les Espagnols et les Portugais de s'être réunis dans le midi de la France, comme d'autres dans le nord, pour remplacer le fléau des nations par un monarque père du peuple.

Le duc d'Angoulême ayant pris, au nom du Roi son oncle, l'administration de la province, publia une proclamation nouvelle aux Français et aux Bordelais en particulier. Il commençait par leur rendre grâces du touchant accueil qu'ils venaient de lui faire. Ce n'étaient pas les Bourbons, disait-il, qui avaient attiré les souverains alliés sur le territoire de la France. Ils s'y étaient précipités pour préserver leurs États de nouveaux malheurs. Convaincus qu'il n'y avait de repos pour leurs peuples et pour la France que dans une monarchie tempérée, ils ouvraient les voies du trône aux successeurs de saint Louis. C'était seulement par le vœu des Français que le Roi aspirait à être le restaurateur d'un gouvernement paternel et libre. En attendant qu'il pût obtenir leur concours, il ne voulait rien innover dans la forme de l'administration. Le Prince déclarait donc qu'il ne changerait rien. Il se plaisait seulement à répéter que sa plus consolante mission était de proclamer au nom du Roi qu'il n'y aurait plus de conscription ni d'impôts odieux, que la liberté des cultes serait maintenue, que le commerce et l'industrie seraient encou-

ragés et qu'il ne serait porté aucune atteinte à la propriété des domaines qu'on appelait nationaux. Des princes français, disait-il encore, n'avaient pas besoin de donner leur parole à la bravoure française qu'elle ne se verrait jamais enlever ses récompenses et ses honneurs. Il conjurait ses compatriotes de s'abstenir de tout esprit de parti et d'éviter ainsi un malheur pire encore que la tyrannie. Il invitait les fonctionnaires publics à exercer leurs emplois, les magistrats à continuer de rendre la justice; il les conjurait de payer ainsi à leur patrie la dette la plus sacrée; il ne leur demandait pas de nouveaux serments; le premier besoin des peuples étant d'être gouvernés, il exprimait l'espérance que les juges, les administrateurs, en exposant par leur absence le pays à l'anarchie, ne le forceraient pas à pourvoir à leur remplacement.

M. Lainé qui, comme nous l'avons vu, s'était retiré à Bordeaux après le renvoi du Corps législatif, se rallia au mouvement royaliste. On le pressa d'accepter les fonctions de préfet. Il s'y refusa d'abord, mais ensuite il consentit à s'en charger provisoirement et il fit aussi une proclamation qui était, en quelque sorte, le commentaire de celle du duc d'Angoulême. Il y priait les citoyens de toutes les classes de se réunir pour éteindre jusqu'aux dernières étincelles des discordes dont le Prince avait voulu tarir toutes les sources. Cette pièce se terminait ainsi : « Il est, ô mes concitoyens!
» des époques où les hommes, après de longues luttes,
» doivent... transiger, dans l'intérêt public, sur leurs
» opinions politiques et faire des concessions réciproques

» au repos de leur patrie. La France, comme on l'a dit
» d'un autre peuple, n'a plus de ressources qu'en se
» réfugiant dans le gouvernement qu'elle regrettait d'avoir
» vu proscrire. Sous des princes dont le caractère est
» pour la nation une garantie encore plus grande que
» les institutions politiques et libérales qu'ils veulent
» conserver, nous pouvons espérer enfin de jouir avec
» sécurité d'une sage liberté et de l'exercice de nos facul-
» tés, de notre industrie et, s'il est permis de le dire, de la
» liberté de la famille et du bien-être de la conscience. »

Une députation partit pour aller porter à Louis XVIII l'hommage des Bordelais et le supplier de venir s'établir dans la ville qui avait, la première, proclamé son autorité.

Cependant de sérieux motifs d'inquiétude ne tardèrent pas à troubler la satisfaction et la joie du duc d'Angoulême et de ses amis. L'exemple donné par la capitale de l'ancienne Guyenne ne trouvait pour ainsi dire pas d'imitateurs. A l'exception de deux petites villes, Roquefort et Bazas, aucune autre commune ne se prononçait, ni contre le pouvoir impérial, ni en faveur des Bourbons. Le général Beresford avait quitté Bordeaux avec la plus grande partie de ses troupes pour aller assiéger Bayonne. Les autorités impériales réunissaient des forces pour essayer de réprimer une manifestation qui, si elle n'était promptement étouffée, ne pouvait manquer de porter à l'Empire chancelant une blessure de la plus haute gravité. Le général Decaen s'avançait déjà par la route de Péri-

gueux. La résistance du fort de Blaye, qui n'avait pas voulu se soumettre au duc d'Angoulême, en interdisant la libre navigation de la Garonne, tenait Bordeaux dans une sorte d'isolement.

Dans cet état de choses, le duc d'Angoulême fit demander à lord Wellington les secours en hommes et en argent qui lui étaient absolument nécessaires pour soutenir son simulacre de gouvernement. Il y avait peu à espérer de ce côté. Lord Wellington n'avait pas trop de toutes ses ressources pour tenir tête à la petite et vaillante armée du maréchal Soult. Il avait d'ailleurs été très-blessé des proclamations publiées à Bordeaux par les royalistes qui, pour entraîner les populations, avaient présenté leur cause comme appuyée par les alliés. Dans ce langage rude et sec qui lui était habituel toutes les fois qu'il croyait avoir à se plaindre d'un procédé peu loyal, il avait déjà écrit au duc d'Angoulême qu'il désirait se tenir à l'écart d'une cause *qui n'était pas guidée par l'exacte vérité.* Non content de lui refuser les secours qu'il réclamait, il lui rappela que c'était contrairement à son avis que certaines personnes de Bordeaux avaient jugé convenable de proclamer Louis XVIII, qu'au surplus elles ne s'étaient donné aucune peine, n'avaient pas souscrit un shilling pour le succès de leur cause ni levé un seul soldat ; il se refusa à admettre qu'après les avertissements qu'il leur avait donnés, maintenant que leurs propriétés et leurs personnes se trouvaient exposées, non pas à cause de leurs actions, car elles n'avaient rien fait, mais à cause de leur déclara-

tion prématurée, elles fussent en droit de l'en rendre responsable et d'exiger sa garantie; il remarqua qu'en réalité la manifestation de Bordeaux n'avait pas été unanime, que le mouvement ne s'était étendu nulle part, pas même dans la Vendée, que pour son compte, non-seulement il ne pouvait faire au prince l'avance de fonds qu'il sollicitait, mais qu'il craindrait d'aller au delà de ses devoirs en lui prêtant le moindre appui, et il l'engagea à arranger sa conduite et ses actions de manière à ne pas l'obliger à le désavouer. Lord Wellington ne se borna pas à ce refus si durement motivé. Le lendemain, 30 mars, il écrivit encore au duc d'Angoulême que la proclamation du maire de Bordeaux ayant donné formellement à entendre que les alliés étaient obligés de protéger quiconque se serait prononcé en faveur de la famille royale, il fallait que la vérité fût connue, et que si le prince ne donnait pas, dans le terme de dix jours, un démenti à cette assertion, il serait contraint à la démentir lui-même publiquement.

Heureusement pour la cause royale, déjà exposée à de si grands périls sur le seul point où elle eût jusqu'alors triomphé, des événements qui n'y étaient pas liés d'une manière directe, mais qui en préparaient le succès définitif, s'accomplissaient alors dans d'autres parties de la France.

Deux jours après la rupture du congrès de Châtillon, le 21 mars, Lyon, sans faire comme Bordeaux un appel aux Bourbons, avait ouvert ses portes à une armée autrichienne que le maréchal Augereau n'avait pas su conte-

nir. Sur le théâtre même où Napoléon avait naguères obtenu de si brillants succès, la fortune lui devenait décidément contraire. Les marches continuelles, les combats presque journaliers par lesquels il avait pu jusqu'alors à plusieurs reprises arrêter, repousser, écarter successivement deux formidables armées marchant vers Paris sur deux routes différentes, avaient épuisé ses dernières ressources. Le feu de l'ennemi, l'excès des fatigues insupportable pour des soldats en grande partie adolescents, opéraient chaque jour dans leurs rangs des vides qu'il ne pouvait remplir qu'incomplétement et avec beaucoup de difficultés, tandis que les masses énormes de la coalition étaient sans cesse recrutées de nouveaux corps arrivant de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Les chefs alliés, voyant que c'étaient toujours les mêmes divisions, les mêmes régiments qu'ils avaient à combattre sur des points souvent fort éloignés, avaient fini par s'apercevoir du petit nombre de leurs adversaires. Ils avaient repris confiance. Le découragement se glissait, au contraire, sinon parmi les soldats et les jeunes officiers de Napoléon, toujours prêts à le suivre avec enthousiasme partout où il voudrait les conduire, au moins parmi ses principaux généraux, plus éclairés sur les dangers de la situation et plus disposés à s'effrayer des chances d'une catastrophe finale dans laquelle ils avaient davantage à perdre. Là où il ne se trouvait pas en personne, plus d'un échec partiel était venu balancer l'effet de ses victoires. Les alliés, voulant en finir, mais n'osant l'attaquer corps à corps

avant d'avoir rassemblé toutes leurs forces, prirent la résolution de réunir de nouveau les armées de Schwarzenberg et de Blücher. Cette réunion ayant eu lieu sans qu'il pût s'y opposer, l'habileté de ses manœuvres et la timidité, l'irrésolution que sa présence jetait encore dans l'esprit des généraux de la coalition le préservèrent seules, à la bataille d'Arcis-sur-Aube, d'une ruine complète. L'unique voie de salut qui lui restât ouverte, c'était de tenter un de ces coups hardis qui contiennent nécessairement l'alternative d'un grand désastre ou d'un éclatant triomphe. Il se décida à abandonner la défense directe de la route de Paris, à se porter sur les derrières de l'ennemi, à rallier les garnisons de l'Alsace et de la Lorraine, et à se placer, ainsi renforcé, entre la frontière et les alliés dont il eût rompu les communications.

Il espérait que l'ennemi, effrayé d'un mouvement aussi audacieux et craignant de se trouver coupé et isolé au centre de la France, s'empresserait de rétrograder vers le Rhin. Peu s'en fallut, dit-on, que cette espérance ne se réalisât ; la retraite fut mise en délibération, mais les conseils de quelques hommes plus fermes ou plus passionnés, au nombre desquels il faut mettre le général Pozzo, finirent par l'emporter. On avait d'ailleurs intercepté une dépêche de Napoléon qui, en révélant ses projets, devait empêcher ses adversaires de tomber dans le piége qu'il leur tendait. Enfin, les informations que M. de Vitrolles leur avait, quelques jours auparavant, apportées de Paris, leur permettaient de compter, pour ren-

verser leur grand antagoniste, sur l'appui d'hommes auxquels ils supposaient une grande puissance.

L'ordre fut donné de diriger sans retard la plus grande partie des forces alliées sur la capitale de la France, dont les abords n'étaient plus protégés que par les maréchaux Marmont et Mortier, à la tête de vingt mille hommes au plus. Le prince de Schwarzenberg et le maréchal Blücher, laissant en arrière un gros corps de cavalerie pour surveiller Napoléon et lui cacher ce qui se passait, conduisaient l'expédition; l'Empereur de Russie, accompagné de M. de Nesselrode et du général Pozzo, et le roi de Prusse marchaient avec elle; mais l'empereur François, entraîné au loin par un mouvement rétrograde d'une partie de l'armée autrichienne, se trouvait alors à Dijon, où étaient aussi, non-seulement M. de Metternich, mais M. de Hardenberg et lord Castlereagh, en sorte que l'Angleterre n'était représentée au quartier général de la grande armée, là où des coups décisifs allaient se porter, où devaient se prendre de grandes résolutions, que par lord Cathcart et sir Charles Stewart, ministres accrédités auprès des souverains de la Russie et de la Prusse.

Au moment de commencer ce mouvement décisif, les souverains alliés firent publier une déclaration datée de Vitry dans laquelle, rejetant sur Napoléon la responsabilité de la rupture des négociations, ils s'efforçaient, plus évidemment qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors, de séparer sa cause de celle de la France, disant qu'il n'y aurait aucune garantie d'avenir aussi longtemps que son système

destructeur n'aurait pas trouvé un terme dans la volonté générale de la nation.

Le 25 mars, les maréchaux Marmont et Mortier, croyant se porter au-devant de Napoléon, dont ils ignoraient le mouvement, parce qu'un courrier qui devait le leur annoncer avait été intercepté, rencontrèrent à la Fère-Champenoise la grande armée coalisée en pleine marche sur Paris. Surpris, écrasés par la supériorité du nombre, ils durent, après avoir perdu le tiers de leur monde et une grande partie de leur artillerie, ne plus songer qu'à une retraite précipitée qui, en les ramenant avant l'arrivée de l'ennemi sous les murs de la capitale, lui ménageât un dernier moyen de défense. Tandis qu'ils s'éloignaient en toute hâte, le même jour, au même lieu, un corps de cinq mille gardes nationaux de l'Ouest, conduisant un grand convoi à l'armée de l'Empereur, se heurtait aussi à l'improviste contre les masses coalisées. Ces braves paysans, à peine enrégimentés, se formèrent en bataillons carrés, repoussèrent plusieurs attaques, se refusèrent aux invitations de l'empereur Alexandre qui, saisi d'admiration et de pitié, les conjurait de mettre bas les armes en leur promettant un traitement généreux, et enfin, entourés de toute part, foudroyés, déchirés par la mitraille, ne tombèrent que sous la charge furieuse d'une cavalerie innombrable. Nulle autre action de cette campagne, marquée par tant de combats héroïques, ne produisit une aussi vive impression sur les étrangers qui crurent voir, dans cet élan du sentiment de l'honneur militaire, dont les Français

se pénètrent si facilement dès qu'on les a, de gré ou de force, rangés sous le drapeau, le témoignage d'un ardent patriotisme ou même d'un attachement passionné au régime impérial.

Le 28 mars, les alliés passant de la rive gauche de la Marne sur la rive droite, entrèrent triomphalement à Meaux, pendant que les maréchaux français, repoussés par eux de la route directe de Paris et se frayant péniblement un passage à travers les colonnes ennemies, arrivaient à Brie-Comte-Robert avec les faibles débris de leurs corps d'armée. On n'était plus qu'à quelques lieues de la grande cité. Déjà ses barrières et ses boulevards présentaient un triste et étrange spectacle : les habitants des campagnes voisines s'y précipitaient en foule, fuyant avec leurs familles, leurs bestiaux et des charrettes chargées de leurs meubles et de leurs provisions, devant ces terribles Cosaques dont les journaux racontaient chaque jour les pillages et les violences. C'est par la présence de ces fugitifs que les Parisiens apprirent l'approche de l'armée coalisée.

Le même jour, le roi Joseph, en sa qualité de lieutenant général de l'Empire, réunit le conseil de régence pour décider si l'Impératrice et le roi de Rome devaient rester dans la capitale menacée ou s'en éloigner. Il y avait de puissantes considérations à alléguer pour l'un comme pour l'autre parti. C'eût été incontestablement assumer une grande responsabilité que d'exposer l'héritier de l'Empire et la Régente à tomber entre les mains de l'ennemi. D'un

autre côté, le départ de l'Impératrice et de son fils ne pouvait manquer d'effrayer la population, de décourager la garde nationale dont il eût été si utile de stimuler le zèle dans une pareille crise, et la nécessité de leur fournir une escorte devait affaiblir encore les forces déjà si insuffisantes qui allaient avoir à soutenir l'effort de l'armée alliée. On pouvait prévoir aussi que, dans le cas très-probable où Paris viendrait à tomber au pouvoir des coalisés, l'absence de la femme et du fils de Napoléon laisserait le champ libre aux ennemis du gouvernement impérial et que les vainqueurs se porteraient plus facilement à le renverser lorsqu'ils n'auraient pas sous les yeux la fille et le petit-fils de l'Empereur d'Autriche occupant encore le palais, le trône même dont il s'agissait de les expulser. Ces considérations opposées furent longuement débattues en présence de l'Impératrice elle-même. Les détails de cette discussion ont été diversement rapportés. On s'accorde à dire que la majorité du conseil paraissait sur le point de se prononcer contre le départ, dans lequel on voyait en quelque sorte le signal de la chute de l'Empire, lorsque le roi Joseph produisit une lettre de Napoléon qui ordonnait formellement d'éloigner l'Impératrice et le roi de Rome si Paris était trop gravement menacé. Bien que cette lettre, d'une date déjà ancienne, ait été écrite dans des circonstances différentes, elle mit fin à la délibération.

Le lendemain, 29 mars, entre dix et onze heures du matin, une longue file de voitures sortait de Paris par la

route de Versailles, sous l'escorte de trois mille hommes appartenant à la garde et à la troupe de ligne, et conduisait l'Impératrice et le jeune Prince avec leur suite à Blois, qui allait devenir le siége de la régence. Les ministres et les grands dignitaires avaient reçu l'ordre de s'y transporter aussi. Deux seulement n'obéirent pas à cet ordre, le prince Lebrun, duc de Plaisance, architrésorier de l'Empire, et M. de Talleyrand, prince de Bénévent, vice-grand électeur. Le premier, déjà avancé en âge, ami du repos et doué d'une sorte d'indolence philosophique qui l'avait toujours mis à l'abri des illusions de la grandeur, ne cédait, en restant, qu'à un sentiment de lassitude. M. de Talleyrand avait d'autres pensées, mais voulant, avec sa prudence habituelle, parer à toutes les éventualités, il feignit de se mettre en route en grand équipage et se fit arrêter à la barrière par des hommes apostés, imitant ainsi un artifice pratiqué par le cardinal de Retz au temps de la Fronde.

Pendant que le cortége impérial sortait de Paris par la barrière de Passy, les corps des maréchaux Marmont et Mortier, battant en retraite depuis Fère-Champenoise, réduits à dix ou douze mille hommes et exténués de fatigue, franchissaient la Marne au pont de Charenton, occupaient Saint-Mandé, Charonne, Vincennes et prenaient position devant les barrières de Paris qui aboutissaient à ces villages, faisant face ainsi aux ennemis, qui en ce moment même établissaient à Bondy leur quartier général. A trois heures de l'après-midi, l'avant-garde des

alliés s'emparait de Romainville et de Noisy sans y rencontrer aucune résistance. Ce jour-là, ils n'allèrent pas plus loin. Le maréchal Marmont, qui avait le commandement supérieur des deux corps réunis, visita dans la soirée le terrain qui devait être le jour suivant le théâtre d'une lutte décisive et sur lequel aucun préparatif de défense n'avait été ordonné. Il y fit exécuter à la hâte quelques travaux destinés à faciliter les mouvements de ses troupes.

Pour rassurer les habitants de Paris, le roi Joseph publia une proclamation dans laquelle, après leur avoir dit qu'une colonne ennemie s'avançait par la route d'Allemagne, mais que l'Empereur la suivait de près à la tête d'une armée victorieuse, que le conseil de régence avait pourvu à la sûreté de l'Impératrice et du roi de Rome et que, quant à lui il restait avec eux, il ajoutait : « Armons-» nous pour défendre cette ville, ses monuments, ses » richesses, nos femmes, nos enfants!... Que cette vaste » cité devienne un camp pour quelques instants, et que » l'ennemi trouve sa honte sous ces murs qu'il espère » franchir en triomphe! L'Empereur marche à notre » secours, secondez-le par une courte et vive résistance » et conservons l'honneur francais. »

Tout était mensonger dans cette proclamation. Ce n'était pas, nous l'avons vu, une colonne égarée, mais le gros des deux grandes armées alliées qui arrivait par la route de Meaux; l'Empereur ne les suivait pas de près; averti trop tard des projets des confédérés, il accourait, il est

vrai, ramenant des frontières de la Lorraine les quarante mille hommes qu'il avait avec lui, mais ce jour-là, il n'était encore qu'à Troyes avec ses têtes de colonne, et quelque diligence qu'il pût faire, trois jours de marche le séparaient de Paris.

Le 30 mars, à six heures du matin, le bruit du canon annonça aux Parisiens que la lutte était commencée. Les ennemis étaient déjà au nombre de quatre-vingt mille que des renforts arrivant successivement devaient doubler dans le cours de la journée. Les deux maréchaux, en réunissant aux troupes qu'ils conduisaient avec eux celles qui s'étaient repliées de Meaux sur Paris et les soldats des dépôts, ne comptaient pas beaucoup plus de vingt mille combattants. Quelques volontaires de la garde nationale s'unirent à l'armée régulière, tandis que la masse de cette garde occupait les barrières sous les ordres du maréchal Moncey. La droite des Français, commandée par le maréchal Marmont, se déployait depuis le canal de l'Ourcq jusqu'à la Marne; la gauche, qui avait pour chef le maréchal Mortier, s'étendait de la Chapelle Saint-Denis à Neuilly. En arrière de la droite, quelques batteries élevées précipitamment sur les hauteurs de Belleville et de Chaumont étaient manœuvrées par des conscrits et desservies, les unes par les artilleurs de la marine, les autres par des invalides. Montmartre, où le roi Joseph s'établit comme dans une espèce d'observatoire d'où il pouvait embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des opérations, n'était protégé que par six pièces de canon, deux obusiers et

quelques centaines de soldats et de gardes nationaux.

Malgré l'extrême inégalité des forces, ce furent les Français qui prirent l'offensive. Les villages de Romainville et de Pantin furent plusieurs fois pris et repris. Des milliers de Russes et d'Autrichiens jonchèrent de leurs cadavres le terrain si vaillamment disputé. Mais, vers le milieu de la journée, l'arrivée des Prussiens donna aux ennemis une telle supériorité numérique que toute incertitude dut cesser sur le résultat définitif. Les alliés qui, jusqu'à ce moment, avaient concentré tous leurs efforts contre les positions défendues par le maréchal Marmont, et particulièrement contre celles de Belleville et de Chaumont, commencèrent à attaquer aussi le maréchal Mortier et à se porter vers Neuilly comme pour passer la Seine. Le roi Joseph, craignant de se voir couper toute voie de retraite, s'empressa de partir pour Blois, en envoyant aux deux maréchaux l'autorisation de capituler pour la reddition de Paris.

Ainsi abandonnés, ils ne cessèrent pourtant pas sur-le-champ une résistance qu'aucun espoir ne soutenait plus. A quatre heures du soir, le maréchal Marmont, l'épée à la main, à la tête de cinquante grenadiers, luttait encore dans la grande rue de Belleville contre un corps russe qui y avait pénétré. Il fut le véritable héros de la journée, et s'il fût mort dans ce combat, son nom serait resté inscrit parmi ceux des plus glorieux martyrs de la patrie.

Cependant, en dépit de tous ses efforts et de ceux du maréchal Mortier, Charonne, Ménilmontant, Aubervil-

liers, la Villette, la Chapelle, Montmartre même avaient été successivement emportés. Quelques obus étaient tombés sur les boulevards au milieu de la foule inquiète, agitée qui s'y pressait depuis le matin. Les forces françaises, adossées aux barrières, n'étaient plus en mesure ni d'empêcher le bombardement de Paris, ni peut-être même d'arrêter les tentatives que les vainqueurs pourraient faire pour y entrer de vive force. Il fallut céder. Les maréchaux demandèrent au généralissime des alliés une suspension d'armes pour traiter de l'évacuation de Paris. Tout fut bientôt réglé de vive voix, et, à deux heures du matin, une convention écrite stipula que l'armée se retirerait pendant la nuit avec son matériel, que les alliés pourraient prendre possession de la ville dès six heures du matin, mais qu'il ne leur serait pas permis de recommencer les hostilités avant neuf heures.

Napoléon, cependant, ne recevant pas de nouvelles de ce qui se passait dans sa capitale, dévoré d'inquiétude et pressentant le danger, avait quitté son armée dont la marche, quelque rapide qu'elle fût, ne l'était pas assez au gré de son impatience. Il accourait en poste, presque seul, espérant détourner par sa présence le cours des événements. Changeant de chevaux à la Cour-de-France, à quatre lieues de Paris, il rencontra l'avant-garde des corps qui avaient combattu la veille et qui se retiraient, en vertu de la capitulation. Le général Belliard, qui commandait cette avant-garde, lui apprit les faits accomplis. Son irritation fut grande. Il ne parlait d'abord de rien moins que de

poursuivre sa route, d'entrer dans Paris, d'y ramener les troupes qui en étaient déjà sorties, de soulever la population et de recommencer la lutte; mais on lui en fit comprendre l'impossibilité, et après avoir ordonné au duc de Vicence de partir sans retard pour aller trouver l'empereur Alexandre et essayer de conclure la paix aux conditions de Châtillon, il rebroussa chemin vers Fontainebleau, où les têtes de colonne de son armée commençaient à arriver. Quelques jours devant se passer avant qu'elle ne pût y être tout entière, il se trouvait pour le moment condamné au supplice de l'attente et de l'inaction.

CHAPITRE III

— 1814 —

Formation d'un gouvernement provisoire présidé par M. de Talleyrand. — Déchéance de Napoléon. — Constitution sénatoriale et rappel des Bourbons. — Abdication de Napoléon et son départ pour l'île d'Elbe.

Dans la soirée du 30 mars, aussitôt après la conclusion verbale de la capitulation, une proclamation du prince de Schwarzenberg, généralissime des armées coalisées, avait commencé à se répandre dans Paris. Rédigée et même imprimée avant la bataille, elle indiquait non pas en termes formels, mais d'une manière assez positive, que les alliés n'entendaient plus traiter avec Napoléon. Ce n'était pas sans quelque peine que l'ardente insistance du général Pozzo avait obtenu l'assentiment de l'empereur Alexandre à cette espèce de manifeste : « Habitants » de Paris, disait le prince de Schwarzenberg, les armées » alliées se trouvent devant Paris. Le but de leur marche » sur la capitale de la France est l'espoir d'une réconci- » liation sincère et durable avec elle. Depuis vingt ans, » l'Europe est inondée de sang et de larmes. Les tentatives

» pour mettre un terme à tant de malheurs ont été vaines, » parce qu'il existe dans le pouvoir même du gouvernement qui vous opprime un obstacle insurmontable à la » paix. Quel est le Français qui ne soit pas convaincu de » cette vérité ! Les souverains alliés cherchent de bonne » foi une autorité tutélaire en France qui puisse cimenter » l'union de toutes les nations et de tous les gouvernements avec elle. C'est à la ville de Paris qu'il appartient, » dans les circonstances actuelles, d'accélérer la paix du » monde. Son vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer un si immense résultat. Qu'elle se prononce, et » dès ce moment l'armée qui est devant ses murs devient » le soutien de ses décisions. Parisiens, vous connaissez » la situation de votre patrie, la conduite de Bordeaux, » l'occupation de Lyon, les maux attirés sur la France et » les dispositions véritables de vos concitoyens. Vous » trouverez dans ces exemples le terme de la guerre étrangère et celui de la discorde civile; vous ne sauriez plus » le chercher ailleurs. La conservation et la tranquillité » de votre ville seront l'objet des soins et des mesures que » les alliés s'offrent de prendre avec les autorités et les » notables qui jouissent le plus de l'estime publique. » Aucun logement militaire ne pèsera sur la capitale. » C'est dans ces sentiments que l'Europe en armes devant » vos murs s'adresse à vous. Hâtez-vous de répondre à » la confiance qu'elle met dans votre amour pour votre » patrie et dans votre sagesse. »

Ce langage était clair : on provoquait Paris à imiter

Bordeaux en renonçant au gouvernement impérial et on faisait entendre que la paix était à ce prix.

Le baron Pasquier, préfet de police et le comte de Chabrol, préfet du département, avaient été laissés à Paris par le gouvernement fugitif. Dans la nuit qui suivit la capitulation, ils se rendirent avec quelques-uns des maires et des membres du conseil municipal et avec plusieurs des officiers supérieurs de la garde nationale, à Bondy, où était établi le grand quartier général des souverains alliés. M. de Nesselrode les reçut en attendant le réveil de l'empereur Alexandre. Reconnaissant parmi eux M. de Laborde, qu'il connaissait personnellement, il lui demanda si M. de Talleyrand était encore à Paris et le chargea d'engager cet homme d'État à ne pas s'éloigner. Un peu après six heures du matin, la députation parisienne fut admise en présence de l'Empereur, et implora sa protection pour la grande cité que le sort des armes faisait tomber entre ses mains. Alexandre accueillit cette demande avec la courtoisie qui lui était habituelle, mais s'empressant de prendre position sur le terrain nouveau où la proclamation du prince de Schwarzenberg plaçait les alliés, il parla de l'empereur Napoléon en termes amers et même violents, se défendant d'avoir provoqué la guerre, disant que Napoléon, après l'avoir trompé par des assurances d'amitié, avait envahi ses États sans aucun motif, que toute réconciliation avec lui était impossible, mais que pour son compte, c'était le seul homme en France en qui il voulût voir un ennemi. Entrant ensuite dans le détail

des arrangements de l'occupation de Paris, il consentit à ce que la garde nationale partageât avec les alliés le service de sûreté. « Vous me répondez d'elle? » ajouta-t-il. — « Oui, sire, » dit d'un ton d'humeur un des chefs de cette garde, le maître des requêtes Albert, blessé sans doute des paroles si dures prononcées contre son souverain, « oui, pourvu qu'on ne lui demande rien de con- » traire à son honneur et à ses serments. »

Au moment où la députation parisienne se retirait, arrivait le duc de Vicence, chargé des pleins pouvoirs de l'empereur des Français. Alexandre, tout occupé des préparatifs de l'entrée des forces alliées dans la ville conquise, refusa de s'entretenir en ce moment avec lui, promettant de le voir et de l'entendre à Paris.

A midi, l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince de Schwarzenberg, représentant l'empereur d'Autriche, accompagnés d'un brillant état-major où figuraient, avec les princes de Russie et de Prusse, les principaux généraux de la coalition et les diplomates accrédités auprès des deux souverains, entrèrent dans Paris à la tête de cinquante mille hommes. On avait choisi, pour former ce cortége, les corps d'élite dont la tenue pouvait faire sur la population parisienne l'impression la plus favorable. Une multitude immense couvrait les bas côtés des boulevards sur toute la ligne suivie par les alliés. Aussi longtemps que les triomphateurs longèrent, dans leur marche, les quartiers habités par les classes populaires, l'attitude de cette foule fut silencieuse et morne, mais bientôt les

choses changèrent d'aspect. Les amis des Bourbons s'étaient concertés pour donner au grand événement qui s'accomplissait l'apparence d'une manifestation royaliste. Dès le matin, quelques groupes de cavaliers, composés en majeure partie d'hommes appartenant à l'ancienne noblesse, et portant à leur chapeau la cocarde blanche, avaient commencé à parcourir les rues en criant : *Vive le Roi ! à bas le tyran !* Des femmes de la plus haute société s'étaient aussi montrées sur les places publiques, offrant des cocardes aux passants. Ces tentatives avaient d'abord semblé exciter plus de surprise que de sympathie, et la garde nationale particulièrement avait repoussé les avances par lesquelles on essayait de l'entraîner. Peu à peu, cependant, ces groupes s'étaient renforcés. Ils s'étaient portés au-devant de l'armée alliée, et comme on voyait quelques-uns de ceux qui les conduisaient s'entretenir avec les généraux étrangers qu'il leur était possible d'aborder, avec le grand-duc Constantin lui-même, l'aîné des frères de l'empereur de Russie, on dut croire qu'ils faisaient cause commune et que, par conséquent, la restauration des Bourbons était déjà résolue. Une circonstance accidentelle contribua beaucoup à accréditer cette erreur. Les alliés portaient tous un brassard blanc qu'ils avaient adopté comme signe de ralliement depuis leur entrée en France, pour que des troupes de nationalités si diverses eussent un moyen de se reconnaître malgré la différence des langages et des costumes et de se distinguer des soldats de Napoléon. Les royalistes crurent que ce brassard

blanc était un témoignage d'adhésion à leur cause. La multitude se le persuada facilement. Dès lors, un grand nombre de ces esprits incertains, toujours portés à se rallier à la cause qui paraît réunir le plus d'adhérents, c'est-à-dire le plus de chances de succès, se trouvèrent, comme par une subite illumination, convertis au royalisme. La bonne grâce de l'empereur de Russie, l'élégance de sa personne, exerçaient d'ailleurs un certain attrait sur les imaginations. Beaucoup de femmes qui occupaient les balcons et les fenêtres agitaient leurs mouchoirs et faisaient retentir l'air d'acclamations en faveur d'Alexandre, des alliés, des Bourbons. Les têtes s'exaltaient. La grandeur même du spectacle ébranlait, emportait comme par une sorte d'enivrement bien des gens que leur raison et leurs sentiments intimes auraient dû préserver d'une telle surprise. Cet enthousiasme n'était pas général, sans doute, il était un peu factice, mais il n'en fallait pas davantage pour faire illusion aux alliés qui ne pouvaient connaître toute la mobilité de l'esprit français et la facilité avec laquelle il se laisse émouvoir par tout ce qui est dramatique.

L'empereur Alexandre avait fait dire à M. de Talleyrand qu'il comptait loger chez lui. Il se fit conduire en effet au bel hôtel que M. de Talleyrand habitait alors rue Saint-Florentin, auprès des Tuileries.

Ce n'était pas la première fois qu'ils se trouvaient en présence. Ils s'étaient déjà rencontrés à ces fameuses entrevues de Tilsitt et d'Erfurth où les empereurs de France et

de Russie, unis alors en apparence par une intime amitié, avaient paru se partager le monde. A Erfurth, M. de Talleyrand, déjà mécontent, déjà inquiet des gigantesques entreprises où le vainqueur d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, commençait à hasarder sa prodigieuse fortune, avait eu avec le jeune Czar des entretiens confidentiels dans lesquels il ne lui avait pas dissimulé ses sombres prévisions et lui avait même, à ce qu'on assure, donné des avis et des conseils dont Napoléon, s'il en avait eu connaissance, lui aurait su fort peu de gré. Le souvenir de ces entretiens presque prophétiques était fait pour inspirer à Alexandre une grande confiance dans la sagacité de l'homme qui avait lu de si loin dans l'avenir.

M. de Talleyrand put comprendre, par les premières paroles de l'Empereur, que la chute de Napoléon était irrévocablement décidée. Il fallait dès lors prendre une résolution définitive sur ce qu'on substituerait au régime impérial. A sept heures du soir, Alexandre réunit chez lui en conférence le roi de Prusse, les princes de Schwarzenberg et de Lichtenstein, chefs de l'armée autrichienne, le comte de Nesselrode, le général Pozzo et, avec eux, M. de Talleyrand et le duc de Dalberg. Jamais plus grands intérêts ne furent soumis à une assemblée d'hommes d'État. Il s'agissait de l'avenir de la France, de celui de l'Europe par conséquent. Il est digne de remarque que dans ce conseil où toutes les grandes puissances, sans en excepter la France vaincue, étaient représentées, la seule Angleterre n'avait aucun organe,

parce qu'un hasard singulier retenait encore loin de Paris tous ceux qui auraient eu le droit de parler en son nom. Les assistants se tenaient debout, rangés en demi-cercle. Alexandre, allait de l'un à l'autre, posant les questions et interpellant ceux dont il voulait prendre l'avis. Il commença par déclarer que la coalition ne considérait comme ses ennemis que Napoléon et les ennemis de la liberté du peuple français. Le roi de Prusse et les deux généraux autrichiens ayant adhéré avec empressement à cette déclaration, il fut décidé tout d'une voix et sans débat qu'on ne traiterait pas avec Napoléon. Le duc de Dalberg proposa d'appeler au trône le roi de Rome, sous la régence de sa mère, à qui l'âge du jeune Prince eût assuré pour longtemps l'exercice du pouvoir. L'attitude contrainte d'Alexandre laissa voir que cette proposition lui était peu agréable. Le général Pozzo la combattit avec son énergie ordinaire et n'eut pas de peine à démontrer tout ce qu'un semblable arrangement aurait d'incomplet, combien il serait difficile d'empêcher Napoléon d'exercer une influence directe ou indirecte sur les conseils de la régence et les dangers que cette influence créerait tôt ou tard pour la paix européenne. L'idée de la régence fut écartée. M. de Talleyrand, intervenant alors, exprima nettement l'opinion que, dans l'état des choses, la restauration des Bourbons était la seule mesure praticable; il ne craignit pas même d'ajouter que l'opinion publique demandait leur retour. Le prince de Lichtenstein, guerrier honnête et loyal plutôt que politique expérimenté, crut devoir contredire les assertions

de M. de Talleyrand sur la popularité de l'ancienne famille royale; il rappela que nulle part, dans les départements que les alliés venaient de traverser, ils n'avaient entendu prononcer le nom des Bourbons. L'empereur Alexandre reconnut l'exactitude de cette observation, et pour la confirmer, il parla de ce combat de Fère-Champenoise où, six jours auparavant, quelques milliers de paysans à peine enrégimentés s'étaient fait massacrer plutôt que d'abandonner la cause du gouvernement impérial. Le tour que prenait la discussion devenait embarrassant. M. de Talleyrand, pour y mettre fin, reproduisit, du ton de la plus complète assurance, ce qu'il avait déjà dit des vœux de la nation française en faveur de ses anciens souverains, et à l'appui de ses allégations, il proposa d'entendre deux hommes qui, suivant lui, connaissaient parfaitement l'état du pays. L'abbé de Pradt et le baron Louis, qui se trouvaient dans une chambre voisine, furent introduits, et, comme on peut le croire, ne manquèrent pas de confirmer ce qu'avait dit M. de Talleyrand. Il y avait certainement quelque chose d'étrange à présenter comme les interprètes infaillibles de l'opinion de la France deux hommes de beaucoup d'esprit, sans doute, mais qui, par leurs antécédents et leur position, ne semblaient guère en mesure de prétendre à en être les représentants, puisque l'un était naguère l'aumônier et le courtisan de Napoléon, tandis que l'autre exerçait des fonctions subordonnées dans l'administration des finances. Leur témoignage termina pourtant le débat, parce qu'il est des instants où le poids le

plus léger suffit pour emporter la balance, ou plutôt parce que les souverains et leurs ministres, désirant en réalité la restauration, mais hésitant encore à en assumer la responsabilité, ne cherchaient qu'un prétexte pour se persuader et persuader à l'Europe qu'ils l'avaient, non pas imposée, mais accordée au vœu public. L'empereur Alexandre, pour épuiser toutes les combinaisons et plus probablement encore pour se dégager d'une sorte de promesse faite dans des conjonctures bien différentes, souleva la question de l'opportunité du choix d'un général pour détacher l'armée du régime existant et prononça timidement le nom du prince de Suède, de Bernadotte, qu'il savait être odieux à tous ses alliés. M. de Talleyrand répondit que si c'était un général qu'on voulait donner pour maître à la France, Napoléon était le premier soldat du monde, qu'en dehors de lui et des Bourbons, il n'y avait rien de possible et que toute autre combinaison ne serait qu'une intrigue. Alexandre n'insista pas. « Soit, dit-il. Mais ce n'est » pas à nous, étrangers, à détrôner Napoléon ; qui s'en » chargera ? » M. de Talleyrand expliqua qu'on pouvait compter pour cela sur le concours des Corps constitués, du Sénat particulièrement. Il fit remarquer qu'une déclaration des puissances coalisées, par laquelle elles exprimeraient la résolution bien arrêtée de ne plus reconnaître Napoléon, faciliterait beaucoup la résolution qu'on désirait. Sur l'invitation de l'Empereur, il lui présenta un projet qu'il avait, dit-on, rédigé dès le matin et que le Prince revêtit de sa signature.

« Les armées des puissances alliées, disait cette procla-
» mation, ont occupé la capitale de la France. Les souve-
» rains alliés accueillent le vœu de la nation française. Ils
» déclarent que si les conditions de la paix devaient renfer-
» mer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaî-
» ner l'ambition de Bonaparte, elles doivent être plus favora-
» bles lorsque, par un retour vers un gouvernement sage,
» la France elle-même offrira l'assurance du repos. Les
» souverains alliés proclament, en conséquence, qu'ils ne
» traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni avec aucun
» membre de sa famille, qu'ils respecteront l'intégrité de
» l'ancienne France telle qu'elle a existé sous ses rois légi-
» times, qu'ils peuvent même faire plus, parce qu'ils pro-
» fessent toujours le principe que, pour le bonheur de
» l'Europe, il faut que la France soit grande et forte,
» qu'ils reconnaîtront et garantiront la Constitution que
» la nation française se donnera. Ils invitent par consé-
» quent le Sénat à désigner un gouvernement provisoire
» qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration et
» préparer la Constitution qui conviendra au peuple fran-
» çais. Les intentions que je viens d'exprimer me sont
» communes avec les puissances alliées. »

On dit que le projet préparé par M. de Talleyrand, dans sa rédaction primitive, énonçait seulement la volonté de ne plus traiter avec Napoléon, et qu'un des membres de la conférence ayant représenté qu'il laissait ainsi la porte ouverte à la reconnaissance du roi de Rome, ce fut l'empereur Alexandre qui ajouta de sa main les mots qui

écartaient toute la famille impériale. On lui attribue aussi l'initiative de la phrase qui montrait à la France la conservation d'une partie de ses conquêtes comme la récompense possible du consentement qu'elle donnerait au renversement du trône impérial. Une copie de cette déclaration, dans laquelle la légitimité et la souveraineté nationale se trouvaient en quelque sorte accolées avec plus d'habileté que de logique, fut remise aussitôt à un imprimeur connu pour ses sentiments royalistes, qui était venu dès le matin se mettre à la disposition de M. de Talleyrand, et, une heure après, elle était affichée dans tous les quartiers de Paris.

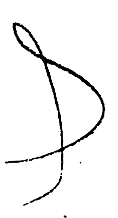
Le principe de la restauration des Bourbons venait donc d'être arrêté entre les chefs de la coalition et quelques fonctionnaires de l'Empire. Les royalistes n'étaient intervenus en rien dans la délibération. Ils n'étaient pourtant pas restés inactifs pendant cette journée si décisive. Nous avons vu les démonstrations auxquelles ils s'étaient livrés au moment de l'entrée des alliés et qui n'avaient pas été sans quelque efficacité. Un d'entre eux, le jeune vicomte de La Rochefoucauld, animé d'un zèle plus ardent qu'éclairé, avait conçu la pensée de les rendre plus significatives en abattant, devant l'armée étrangère qui défilait en ce moment le long des boulevards, la statue élevée à Napoléon sur la colonne triomphale de la place Vendôme. De concert avec un gentilhomme breton, M. de Maubreuil, destiné à obtenir bientôt après une triste célébrité, il fit attacher au cou de cette statue de longues cordes

qui, tirées par une multitude d'hommes et de chevaux, devaient la renverser du haut de son gigantesque piédestal, au risque d'écraser les auteurs de cette folle tentative. Elle échoua heureusement, malgré leurs efforts prolongés. Bientôt après, une réunion nombreuse, composée, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étaient montrés le matin sur les boulevards, se forma chez M. de Mortefontaine et, après des débats bruyants et tumultueux, elle se décida à envoyer à l'empereur Alexandre une députation chargée de lui exprimer les vœux du parti. Cette députation, composée de M. de La Rochefoucauld, du comte César de Choiseul, de M. Ferrand, ancien conseiller au Parlement, auxquels s'adjoignit M. de Chateaubriand, déjà en possession à cette époque de toute sa renommée littéraire et signalé, sous le régime impérial, pour quelques actes d'une courageuse indépendance, ne put arriver jusqu'à l'Empereur; mais M. de Nesselrode, qui la reçut au moment où venait de finir la grande conférence dont j'ai fait connaître les résultats, lui annonça que la restauration allait s'accomplir. Cette nouvelle, promptement apportée chez M. de Mortefontaine, y fut accueillie avec des transports de joie.



Ainsi se termina cette journée que l'on peut considérer comme la première de la Restauration. Le lendemain 1er avril, on eût pu croire, en effet, que c'était déjà un fait consommé. On lisait, affichée sur les murs, la proclamation que Louis XVIII avait publiée un an aupara-

vant. On y lisait aussi des adresses dictées par l'esprit du plus ardent royalisme et qui invitaient les alliés à replacer la France sous le tutélaire abri de l'*autorité légitime*, à rendre le trône au frère de Louis XVI, au descendant du bon Henri. Les journaux, placés par le nouveau gouverneur militaire de Paris, le général russe Sacken, sous la direction d'un ancien Vendéen, étaient tous devenus royalistes et célébraient à l'envi l'enthousiasme sans exemple qu'avait fait éclater, disaient-ils, l'entrée triomphale des alliés. Le plus important, le *Journal de l'Empire*, avait repris son titre primitif de *Journal des Débats ;* ses fondateurs, les frères Bertin, à qui la police impériale en avait enlevé, quatre ans auparavant, la propriété très-lucrative pour en gratifier quelques-uns de ses affidés, s'étaient empressés d'en reprendre possession, et, sous leur inspiration, il se livrait en faveur des Bourbons et contre le gouvernement qui s'écroulait aux plus violents emportements. Toutes ces feuilles insultaient Napoléon, vantaient la famille royale et s'extasiaient sur les vertus et la générosité de l'empereur Alexandre. Toutes contenaient de longs fragments d'une brochure publiée la veille par M. de Chateaubriand et écrite depuis quelques semaines, en prévision des événements qui se réalisaient enfin. Ce pamphlet, qui avait pour titre : *De Buonaparte et des Bourbons*, était tout à la fois une apologie passionnée de l'ancienne monarchie, une apothéose de tous les membres de la famille royale et une déclamation virulente contre Napoléon. On y trouvait la verve, la brillante



imagination, les couleurs éclatantes que l'illustre écrivain a constamment portées dans sa polémique, mais on y trouvait aussi au plus haut degré cette absence de logique, ces exagérations amères, ce dédain de la réalité qui caractérisent presque tous ses écrits. Non content de dénoncer à l'indignation publique les actes trop nombreux qui avaient fait du gouvernement impérial, dans ses derniers temps, le fléau de la France et de l'Europe, il présentait Napoléon comme un monstre plus odieux que les plus odieux des tyrans de l'ancienne Rome; il ne rougissait pas de répéter d'atroces et d'absurdes imputations répandues contre lui par la mauvaise foi ou la crédulité de l'esprit de parti; peu s'en fallait qu'il ne lui déniât ses talents militaires. On ne peut lire aujourd'hui sans dégoût cette philippique dictée par la haine la plus furieuse. Pour l'excuser, il faut se dire que c'était la première explosion des ressentiments, légitimes à tant d'égards, qu'un accablant despotisme avait longtemps refoulés au fond des cœurs. L'effet en fut alors prodigieux. La violence de l'attaque encouragea ceux mêmes qui, par timidité, auraient hésité encore à se déclarer et qui, habitués au silence de la servitude, étaient disposés à penser qu'un pouvoir contre lequel on pouvait se permettre de tels outrages avait cessé d'être dangereux. D'un autre côté, ce pamphlet révéla en quelque sorte à la masse de la population les noms et les positions diverses des princes de la maison de Bourbon, dont l'existence ne lui était que très-vaguement connue, et en traçant de ces princes des portraits fantastiques qui

appelaient sur eux, soit le respect et l'admiration, soit la plus touchante sympathie, il contribua puissamment à leur rallier les esprits. Il est vrai que, par une fâcheuse compensation, l'écrit de M. de Chateaubriand, qui déversait l'horreur et le dégoût, non-seulement sur la personne de l'Empereur, mais sur l'ensemble du régime impérial, excita une irritation profonde parmi les hommes qui y avaient joué un rôle considérable, parmi ceux qui l'avaient longtemps admiré, qui pouvaient se résigner à sa chute, mais non pas à le voir à ce point dégradé et flétri. Cette irritation était un danger réel dans l'état de choses. Aussi, M. de Talleyrand en fut-il très-contrarié.

Le plan qu'il s'était tracé exigeait de grands ménagements. Fidèle à la tactique suivie dans la plupart de nos changements révolutionnaires, c'était dans les éléments mêmes du système existant qu'il voulait prendre les instruments avec lesquels il le détruirait. Napoléon, pour faciliter les transformations successives qui avaient substitué l'Empire à la République, avait jugé à propos d'attribuer au Sénat une sorte de pouvoir constituant; M. de Talleyrand pensa que ce même Sénat pouvait être appelé, sans trop d'inconséquence, à déposer le souverain et à métamorphoser l'Empire absolu en monarchie constitutionnelle au profit d'une autre dynastie.

J'ai dit quelle avait été, jusqu'à la fin, la servilité de l'immense majorité de ce grand corps envers le despote. J'ai parlé aussi du faible groupe d'opposition qui s'y était toujours maintenu et qui, dans les derniers temps, s'était

un peu renforcé. Pendant les péripéties de la campagne terminée par la prise de Paris, ceux qui en faisaient partie s'étaient quelquefois réunis pour examiner ce qu'il y aurait à faire dans le cas où Napoléon serait vaincu. L'un d'eux, Grégoire, était même allé jusqu'à dresser un projet de déchéance de l'Empereur, qui confiait à une espèce de gouvernement provisoire le soin de nommer les ministres, de préparer une Constitution et de négocier avec les puissances étrangères. A l'approche des alliés, le 29 et le 30 mars, le jour même de la bataille de Paris, ils s'étaient encore rassemblés, au nombre d'une vingtaine, d'abord chez le comte Lambrechts, puis au palais sénatorial. La Régente et son conseil ayant alors quitté Paris, ils avaient eu la singulière idée de demander au préfet de convoquer officiellement le Sénat. Naturellement, il s'y était refusé, et ils n'avaient osé passer outre.

M. de Talleyrand comprit le parti qu'il pouvait tirer de ce mélange de velléités presque factieuses et de circonspection timide. En sa qualité de grand électeur de l'Empire, il avait le droit de présider le Sénat dans des circonstances toutes spéciales et qui n'avaient aucune analogie avec celles du moment; il s'attribua celui de le convoquer pour aviser à ce qu'exigeait la situation de la France.

Sur cent quarante membres dont se composait le Sénat, quatre-vingt-dix se trouvaient alors à Paris. Il s'agissait de les réunir et de les décider à prendre la responsabilité d'une entreprise qui ne se présentait pas comme

exempte de tout danger. Beaucoup d'entre eux étaient peu disposés à se mettre en avant et surtout à se rendre les instruments d'une restauration royaliste. Les émissaires de M. de Talleyrand passèrent la plus grande partie de la journée du 1er avril à les visiter, à les circonvenir, à découvrir les retraites où plusieurs s'étaient cachés pour échapper à ces sollicitations importunes. Les uns persistèrent à s'abstenir, la plupart se laissèrent entraîner. A quatre heures du soir, soixante-quatre sénateurs se trouvant enfin rassemblés, la séance put s'ouvrir. M. de Talleyrand, qui la présidait, lut à ses collègues une courte allocution qu'il avait fait rédiger par l'abbé de Pradt, et dont les expressions étaient aussi vagues qu'incorrectes : « Sénateurs, leur dit-il, la lettre que j'ai eu l'honneur » d'adresser à chacun de vous pour le prévenir de cette » convocation leur en a fait connaître l'objet. Il s'agit de » vous transmettre des propositions. Ce seul mot suffit » pour indiquer la liberté que chacun de vous apporte » dans cette assemblée ; elle vous donne le moyen de laisser prendre un généreux essor aux sentiments dont » l'âme de chacun de vous est remplie, la volonté de sauver votre pays et la résolution d'accourir au secours d'un » peuple délaissé. Sénateurs, les circonstances, quelque » graves qu'elles soient, ne peuvent être au-dessus du » patriotisme ferme et éclairé de tous les membres de » cette assemblée, et vous avez sûrement senti tous également la nécessité d'une délibération qui ferme la » porte à tout retard et ne laisse pas écouler la journée

» sans rétablir l'action de l'administration, ce premier de
» tous les besoins, par la formation d'un gouvernement
» dont l'autorité établie par la nécessité du moment ne
» peut qu'être rassurante. »

Sans autre préambule, M. de Talleyrand proposa, pour la composition de ce gouvernement, une liste de noms arrêtée la veille au soir dans un conseil qu'il avait tenu avec ses familiers. Le sien y figurait naturellement. Venaient ensuite ceux du duc de Dalberg, de M. de Jaucourt et du général de Beurnonville. J'ai déjà parlé des deux premiers. Le général de Beurnonville, signalé au début de la Révolution pour la vivacité de ses opinions comme pour l'ardeur de son courage, était depuis longtemps revenu à des idées plus calmes. Comme M. de Jaucourt, il faisait partie du Sénat et appartenait au cercle intime de M. de Talleyrand. Un personnage bien différent complétait la liste : c'était l'abbé de Montesquiou, qui, après avoir joué un rôle assez marquant dans le côté droit de l'Assemblée constituante, avait longtemps exercé secrètement, à Paris, les fonctions de commissaire de Louis XVIII et était resté presque constamment en relations avec la famille royale. Bien qu'il fût le seul royaliste proposé au choix du Sénat, une telle désignation était significative, tellement significative qu'on avait d'abord hésité si, par prudence, on ne porterait pas à sa place le sénateur Barthélemy, proscrit jadis, lorsqu'il était un des directeurs de la République, sous l'inculpation de connivence à un complot en faveur des Bourbons. La liste tout

entière fut immédiatement votée. M. de Talleyrand rappela ensuite que la déclaration des alliés invitait le Sénat à donner une Constitution à la France. Quelques voix s'étant élevées pour faire remarquer qu'une Constitution ne s'improvisait pas en quelques minutes, on se borna pour le moment à poser quelques bases sommaires que le gouvernement publierait dans une adresse au peuple français ; il devait y annoncer que le Sénat et le Corps législatif feraient partie intégrante de la Constitution projetée, sauf les modifications nécessaires pour assurer la liberté des suffrages et des opinions, que l'armée, les officiers et soldats en retraite et les veuves conserveraient leurs grades, honneurs et pensions, qu'il ne serait porté aucune atteinte à la dette publique, que les ventes des domaines nationaux seraient irrévocablement maintenues, qu'aucun Français ne serait recherché pour les opinions politiques qu'il aurait pu émettre, et que la liberté des cultes et des consciences serait maintenue et proclamée, ainsi que la liberté de la presse, sauf la répression légale des abus de cette liberté.

Il paraît que cette première séance n'eut rien de la solennité d'une assemblée délibérante. Les sénateurs, bien que revêtus de leur costume officiel, divisés en petits groupes, ou réunis autour du bureau, causaient entre eux, debout, comme s'il se fût agi d'une simple conversation. On eût pu croire qu'effrayés de la hardiesse des actes auxquels on les entraînait, ils essayaient instinctivement d'en atténuer la gravité et de s'en dissimuler à eux-

mêmes l'irrégularité en se dispensant des formes ordinaires.

Dans tout le cours de cette séance, le nom des Bourbons n'avait pas été prononcé, bien qu'il fût dans tous les esprits et que chacun sût que c'était pour eux qu'on travaillait. Ce silence s'explique par le plan qu'avait adopté M. de Talleyrand. Bien qu'il voulût faire du principe de la légitimité, c'est-à-dire de la reconnaissance des droits de l'ancienne royauté, la base du nouvel établissement, il n'entendait pas livrer la France sans conditions à une famille que des préjugés bien naturels et plus encore les instigations d'un parti exaspéré par de longues souffrances pouvaient jeter dans les voies d'une réaction funeste. Ses intérêts personnels, ceux de ses amis plus ou moins compromis comme lui dans les diverses phases révolutionnaires, étaient sans doute le motif principal qui lui faisait désirer de fortes garanties contre les exigences de ce parti; mais il serait injuste de ne pas reconnaître qu'en demandant que les droits respectifs du trône et de la nation fussent réglés par un contrat, il restait fidèle aux doctrines, aux sentiments de sa jeunesse, à ceux qu'il a exprimés toutes les fois que les circonstances n'en ont pas rendu la manifestation impossible. C'était d'ailleurs le seul moyen de calmer les craintes, de surmonter les répugnances que le retour des Bourbons ne pouvait manquer de susciter dans beaucoup d'esprits. Enfin, les dispositions de l'empereur Alexandre, si préoccupé alors des idées constitutionnelles, n'auraient pas permis de suivre une autre marche.

La politique lente et circonspecte que commandaient toutes ces considérations présentait, cependant, de grandes difficultés. En France, plus qu'ailleurs, il est malaisé de retenir longtemps les esprits excités par une crise violente dans ces situations intermédiaires où l'on peut, à loisir et avec réflexion, préparer des résultats satisfaisants pour le pays. L'imagination impatiente des uns, les calculs intéressés des autres, empressés de se faire valoir en portant les premiers leurs hommages et l'assurance de leur dévouement illimité au pouvoir qui surgit à l'horizon, déjouent d'ordinaire les combinaisons de la prudence ou du patriotisme. Le gouvernement provisoire, à peine institué, était déjà menacé d'un péril de ce genre.

Le conseil municipal de Paris était alors, comme il l'est encore aujourd'hui, une simple commission nommée par le pouvoir. Cependant, comme ses membres avaient été choisis dans un temps où l'Empereur, s'inquiétant peu des dissidences politiques momentanément éteintes ou assoupies, ne craignait pas d'appeler aux fonctions publiques des hommes honorables ou considérables de tous les partis, ce conseil comptait dans son sein plus d'un ennemi du système impérial. L'un d'eux, l'avocat Bellart, qui s'était acquis une juste renommée par le courage et l'habileté avec lesquels il avait, sous le Consulat, défendu plusieurs accusés politiques appartenant pour la plupart au parti royaliste, conçut la pensée de décider ses collègues à provoquer, par une inter-

vention éclatante, le rétablissement de la royauté. Dès le 30 mars, pendant la bataille de Paris, il leur fit dans ce sens des ouvertures qu'ils parurent disposés à accepter. Le surlendemain, au moment même où le Sénat créait le gouvernement provisoire, treize des vingt-quatre membres du conseil municipal se réunirent à l'Hôtel de ville et votèrent, sur la proposition de M. Bellart, une proclamation aux habitants de Paris. Elle rappelait, dans un langage violemment déclamatoire, les maux sans nombre dont le gouvernement impérial avait accablé la France, les exigences meurtrières de la conscription, le poids accablant des impôts, les guerres interminables, l'anéantissement du commerce, la haine des nations provoquée par les attentats commis contre leur indépendance, la captivité du Pape, la dévastation de l'Espagne après l'enlèvement de son Roi accompli d'une manière si perfide, le renvoi tout récent du Corps législatif, qui avait tenté de dire la vérité avec autant de ménagement que de dignité, enfin l'invasion du territoire par les étrangers, dont *l'heureuse protection commandait la reconnaissance lorsqu'il eût été si doux de leur offrir une alliance désintéressée.* Le conseil ne voyait d'autre moyen de mettre un terme à tant de calamités que d'*abjurer* (c'étaient ses expressions) *toute obéissance envers l'usurpateur pour retourner à ses maîtres légitimes,* et il exprimait le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique fût rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses héritiers. Cette déclaration, avec la proclamation dont elle était pré-

cédée, devait être imprimée, distribuée, affichée dans Paris, notifiée à toutes les autorités et envoyée à tous les conseils généraux des départements.

Telles furent les premières paroles officielles prononcées à Paris en faveur des Bourbons. C'était une manifestation purement royaliste; rien n'y indiquait la moindre velléité de pacte constitutionnel, de conditions à imposer ou à proposer à la royauté restaurée. Le langage même en respirait l'absolutisme. M. de Talleyrand qui, informé à l'avance du projet de M. Bellart, s'était inutilement efforcé de prévenir cet excès de zèle, vit avec peine un acte aussi peu conforme à l'esprit dans lequel il se proposait d'accomplir la restauration. Pendant la nuit suivante, les affiches posées par ordre du conseil municipal furent enlevées. Le *Moniteur* ne reproduisit ni la proclamation, ni la déclaration, et les autres journaux, à l'exception du *Journal des Débats*, gardèrent le même silence.

Le Sénat, cependant, se préparait à achever l'œuvre qu'il avait commencée. Le 2 avril, il s'assembla de nouveau sous la présidence de M. Barthélemy. Un des sénateurs connus pour leurs sentiments républicains, le comte Lambrechts, ancien professeur de droit à Liége et ministre de la justice sous le Directoire, proposa formellement la déchéance de l'Empereur. Personne ne se présenta pour s'y opposer, quelques membres seulement quittèrent la salle des délibérations. La proposition, appuyée par les amis politiques de M. Lambrechts et par les confidents du gouvernement provisoire, fut adoptée dans les termes

suivants : « Le Sénat déclare Napoléon Bonaparte et sa » famille déchus du trône et délie, en conséquence, le » peuple français et l'armée du serment de fidélité. » L'auteur fut chargé de rédiger et de présenter le lendemain au vote de l'Assemblée l'exposé des motifs et des considérations qui devaient justifier une résolution de cette importance.

Sans attendre l'accomplissement de cette formalité, le Sénat se transporta en corps chez l'empereur Alexandre pour l'informer de ce qu'il venait de faire. Alexandre, en lui répondant, s'attacha délicatement à dissimuler autant que possible ce que la situation avait de blessant pour le sentiment national ; il répéta que ce n'était ni l'ambition, ni l'amour des conquêtes qui l'avaient conduit à Paris et qu'il n'y était venu que pour repousser l'injuste agression de Napoléon ; il dit qu'il était l'ami du peuple français, que l'acte du Sénat augmentait encore en lui ce sentiment, qu'il était juste et sage de donner à la France des institutions fortes, libérales, en rapport avec les lumières nouvelles, et que ses alliés et lui protégeraient la liberté des délibérations du Sénat. Cette réponse fut accueillie avec enthousiasme. Dans le cours de l'entretien qui la suivit, quelqu'un ayant parlé des nombreux prisonniers français existant alors en Russie, l'Empereur déclara que le gouvernement provisoire lui avait demandé leur liberté et qu'il l'accordait au Sénat en témoignage de satisfaction de la décision qu'il venait de prendre. Cette concession n'avait pas de sens, puisque la libération des prisonniers de guerre

devait être le résultat naturel du rétablissement de l'état de paix. Néanmoins, il n'en fallut pas davantage pour provoquer de la part des sénateurs de nouveaux témoignages de joie et d'admiration. En sortant de chez l'Empereur, le Sénat alla faire une visite semblable au roi de Prusse.

Le lendemain matin, M. Lambrechts présenta au Sénat le travail dont on l'avait chargé; c'était une nouvelle rédaction du sénatus-consulte de la veille, précédée d'un long préambule en forme d'acte d'accusation contre Napoléon. Le Sénat, sans doute pour justifier la part qu'il avait eue à la fondation du régime impérial, commençait par reconnaître que le Consulat avait été pendant quelque temps un gouvernement *ferme et prudent* qui promettait un règne de sagesse et de justice; mais cet aveu, fait comme à contre-cœur, était suivi de la longue énumération des actes par lesquels Napoléon, en outrepassant les limites constitutionnelles de son autorité, était censé avoir encouru la déchéance. On citait les impôts levés sans vote législatif, au moment même où le pouvoir ajournait arbitrairement l'Assemblée qui seule aurait eu le droit de les voter, les guerres commencées et poursuivies sans avoir été décrétées comme des lois, ainsi que l'exigeait la constitution, la peine de mort établie pour certains délits par un simple décret, les prisons d'État créées de la même manière, la responsabilité ministérielle réduite à néant, la confusion de tous les pouvoirs, les atteintes portées à l'indépendance des tribunaux, la censure exercée sur la presse

pour en faire un instrument de mensonge, de propagation de doctrines despotiques et d'outrages contre les gouvernements étrangers, enfin l'altération frauduleuse du texte de quelques sénatus-consultes. Passant à des griefs d'une autre nature, on reprochait à Napoléon d'avoir comblé les maux de la patrie par le refus de traiter à des conditions compatibles avec l'intérêt et l'honneur de la France, par l'abus des moyens qui lui avaient été confiés en hommes et en argent, par l'abandon des blessés sans pansement, sans secours, sans assistance et par des mesures qui avaient eu pour effet la ruine des villes et des campagnes, la famine et la contagion. On disait enfin que le vœu de tous les Français appelait un ordre de choses dont le premier résultat fût le rétablissement de la paix générale et qui fût aussi le signal d'une réconciliation solennelle entre tous les États appartenant à la grande famille européenne. Ce préambule fut voté sans discussion, aussi bien que l'envoi au gouvernement, aux départements et aux armées du sénatus-consulte ainsi motivé, et, le soir même, il fut affiché dans les lieux publics, pendant que des crieurs le proclamaient sur tous les points de Paris.

Les inculpations qu'il énonçait contre l'Empereur n'avaient rien d'exagéré, il eût même été facile à des hommes moins engagés que la plupart des sénateurs dans les errements de la politique impériale d'en grossir beaucoup la liste. Il y avait pourtant quelque chose de choquant à voir dresser cet acte d'accusation par le Corps même qui, insti-

tué pour veiller au maintien de la loi constitutionnelle, n'avait pas réclamé une seule fois contre les innombrables violations dont elle avait été l'objet et s'était même empressé de les sanctionner toutes les fois qu'on l'y avait invité. Ce contraste de la soumission la plus servile au pouvoir fort et triomphant avec une impitoyable sévérité envers ce même pouvoir vaincu et à demi renversé parut révoltant, même dans ce moment d'exaltation.

Nous venons de voir que le Sénat, dans son préambule, avait fait allusion aux droits du Corps législatif si violemment méconnus par Napoléon. Le mode de composition de ce Corps, où l'élection n'avait qu'une si faible part, et l'extrême facilité avec laquelle on l'avait vu voter, depuis tant d'années, toutes les lois, tous les subsides qui lui étaient demandés, ne lui donnaient sans doute que d'assez faibles titres à se présenter comme la représentation réelle de la nation. Cependant, comme à défaut de mérites plus positifs, ses membres, fort obscurs pour la plupart, avaient généralement sur beaucoup de sénateurs l'avantage de n'avoir participé ni aux crimes, ni aux ignominies de la Révolution, comme leur position et la nature même de leur pouvoir avaient mis moins en relief leur longue et excessive docilité, le Corps législatif n'avait jamais été frappé d'un aussi complet discrédit que le Sénat, et depuis le jour où, en élevant la voix pour réclamer la paix et la liberté, il s'était attiré la disgrâce du despote, il avait même conquis une sorte de popularité. Le gouvernement

provisoire pensa donc qu'il y aurait un véritable avantage à faire sanctionner par lui la révolution qui s'accomplissait. Sur son invitation, les députés présents à Paris, au nombre de soixante-dix-sept, se réunirent au lieu ordinaire de leurs séances. En l'absence du duc de Massa, qui avait suivi la régence à Blois, M. Félix Faulcon les présidait. Tous adhérèrent à l'acte du Sénat. Ils le firent purement et simplement, sans injurier celui qu'ils regardaient la veille comme leur souverain. La résolution fut prise en séance secrète, selon l'ancien usage de cette Assemblée, mais la séance fut rendue publique pour la proclamation du vote. Le Corps législatif alla ensuite présenter ses hommages aux souverains alliés.

A l'exemple du Corps législatif, la Cour de cassation, la Cour des comptes, les tribunaux, les maires, les officiers de la garde nationale, tous les corps constitués s'empressèrent, dans la soirée de ce jour et dans la matinée du lendemain, de faire parvenir au gouvernement des adresses d'adhésion au sénatus-consulte de déchéance. Ces adresses ne se bornaient pas à applaudir à la chute du pouvoir absolu ; la plupart demandaient en termes chaleureux le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de Saint-Louis. « Puissions-nous, disait la Cour de cassation, » puissions-nous, après vingt ans d'orage et de malheurs, trouver le repos à l'ombre de ce sceptre antique » et révéré qui, pendant huit siècles, a si glorieusement » gouverné la France ! »

Le gouvernement provisoire, installé dans l'entre-sol

que M. de Talleyrand s'était réservé en cédant à l'empereur Alexandre le principal appartement de son hôtel, se voyait déjà en butte aux empressements et aux sollicitations de toute nature qui assiégent les pouvoirs naissants. Dans cette étroite enceinte, encombrée, du matin au soir, de la foule des intrigants qui venaient offrir leurs services aux dépositaires de l'autorité et s'efforcer de leur arracher, à force d'importunité, les emplois et les faveurs dont ils disposaient, ce n'était pas sans peine que M. de Talleyrand et ses collègues pouvaient se ménager le temps, le loisir, l'espace nécessaires pour aviser aux mesures urgentes et pour se concerter avec les hommes plus sérieux dont le concours leur était indispensable. Les mémoires du temps contiennent, sur ces premières journées, des détails curieux et caractéristiques que l'histoire ne saurait recueillir parce qu'ils exigeraient un cadre trop étendu. On vit se renouveler le spectacle que présentent presque toujours les grandes crises, alors que la confusion générale, l'exaltation des esprits, l'ardeur des espérances, la vivacité des craintes, mettent à nu toutes les cupidités, toutes les passions basses du cœur humain, en les dépouillant du voile dont elles se couvrent aussi longtemps que la régularité du mouvement politique et social ne leur permet pas de se déployer en toute liberté. Tout le sang-froid, toute l'adresse de M. de Talleyrand lui suffisaient à peine pour se démêler de ces inextricables embarras et pour éluder des prétentions qu'il n'était pas possible de satisfaire, mais que, dans les con-

jonctures où l'on se trouvait, il n'eût pas été sans danger de repousser d'une manière absolue.

Le gouvernement provisoire, tout en s'abstenant plus qu'il n'est ordinaire dans les situations analogues de prodiguer aux innombrables solliciteurs les dignités et les fonctions publiques, avait dû pourvoir à certaines nécessités du service. Le jour même de son installation, il avait choisi pour son secrétaire général le vieux Dupont de Nemours, un des rares survivants de la secte économique, membre de l'Assemblée constituante et l'un des plus fidèles représentants de ce qu'il y avait de sentiments honnêtes et philanthropiques dans la révolution de 1789. On lui adjoignit un homme bien différent, Roux-Laborie, connu pour son esprit remuant et l'infatigable activité qu'il a dépensée pendant quarante ans, sans grand résultat pour lui-même ni pour la chose publique, au service de toutes les coteries, de toutes les intrigues, de tous les personnages influents ; c'était alors à M. de Talleyrand qu'il s'était attaché. Le rapprochement de deux noms tels que ceux de MM. Dupont de Nemours et Laborie caractérise parfaitement la diversité des éléments dont allait sortir la nouvelle organisation de la France.

Le maréchal Moncey ayant suivi l'Impératrice à Blois, il fallait donner un chef à la garde nationale, la seule force qui fût à la disposition du gouvernement et qui pût maintenir l'ordre dans Paris. Dès le 2 avril, le général Dessoles fut appelé à ce commandement. L'estime dont il jouissait à juste titre, la modération de son caractère, l'aménité

de ses manières, la demi-disgrâce où il avait été presque constamment, comme tous les autres amis de Moreau, pendant la durée du régime impérial, rendaient cette nomination parfaitement opportune; elle avait d'ailleurs l'avantage de rallier au régime nouveau, dans un moment où l'armée tout entière obéissait encore à Napoléon, un officier général d'un incontestable mérite. Le même soir, le général de Nansouty, excellent officier de cavalerie, que des blessures récentes retenaient à Paris, fit aussi sa soumission.

Les divers départements ministériels, dont les titulaires se trouvaient à Blois ou auprès de l'Empereur, ne pouvaient être laissés plus longtemps à l'abandon. Des commissaires provisoires furent désignés pour les diriger. Ce furent, pour la justice, un vieux et savant magistrat étranger aux partis, M. Henrion de Pansey, président à la Cour de cassation, pour les affaires étrangères, le comte Laforêt, diplomate de l'école de M. de Talleyrand, à qui il devait sa fortune, pour l'intérieur, le comte Beugnot, ancien membre de l'Assemblée législative, conseiller d'État sous l'Empire, chargé successivement d'importants emplois administratifs, et en ce moment préfet du département du Nord, pour la guerre, le général Dupont, jadis l'un des plus illustres chefs des armées françaises, mais qui avait eu le malheur d'attacher son nom au premier désastre éprouvé en Espagne, à la capitulation de Baylen, et qui expiait depuis six ans, dans une prison d'État, ses torts ou son infortune, pour la marine, le baron Malouet,

l'un des membres les plus sages et les plus éclairés de l'Assemblée constituante, longtemps employé par Napoléon dans cette administration où il s'était déjà fait un nom avant la Révolution, mais disgracié et exilé depuis deux ans, pour les finances, le baron Louis, que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de nommer, l'un des administrateurs du Trésor, dont le ministre de l'Empereur lui avait confié la garde en partant pour Blois, pour la police, enfin, M. Anglès, un des conseillers d'État attachés à cette branche du service public.

Plusieurs de ces choix étaient excellents, mais il y en avait un bien malheureux et qui fut sévèrement blâmé : c'était celui du général Dupont. Quelque opinion qu'on pût se faire des causes de la défaite de Baylen et du plus ou moins de justice des rigueurs qu'elle avait attirées sur lui, il était souverainement imprudent, alors qu'on avait tant d'intérêt à ménager l'armée, de lui présenter pour chef un homme dont le nom rappelait un souvenir propre à l'humilier et qui ne devait évidemment sa nomination qu'au malheur d'avoir subi le premier grand revers infligé aux armes de la France.

Une autre nomination, celle de l'abbé de Pradt, archevêque de Malines, à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, rencontra aussi une désapprobation assez générale. M. de Talleyrand avait voulu satisfaire ainsi un de ses principaux affidés, qui s'étonnait et se plaignait de n'avoir pas été compris dans le gouvernement provisoire; mais on trouva singulier que l'administration d'un ordre

illustré surtout par les exploits militaires dont il était la récompense, fût confiée à un prélat plus renommé d'ailleurs pour la vivacité de son esprit que pour la gravité de son caractère et la convenance de ses manières.

M. de Bourienne, cet ancien secrétaire de Napoléon qu'une disgrâce encourue, dit-on, pour cause de péculat, avait jeté dans la coterie de M. de Talleyrand, homme intelligent, rompu à l'intrigue et aux affaires, et qui, le jour de l'entrée des alliés, s'était mis de lui-même en possession de la direction générale des postes où il avait utilement secondé le mouvement qui s'opérait, fut maintenu dans ces fonctions.

Le préfet de la Seine et le préfet de police, MM. de Chabrol et Pasquier, qui s'étaient ralliés dès le premier moment au gouvernement provisoire, conservèrent leurs emplois. M. Pasquier jeta alors les fondements de sa fortune politique par l'habileté avec laquelle il pourvut au bon ordre et à l'approvisionnement de Paris dans des conjonctures aussi difficiles.

Tel était, dans les premiers jours d'avril, le personnel du nouveau gouvernement. Toute son activité se concentrait alors dans l'accomplissement des actes et des mesures nécessaires pour atteindre le grand but politique qu'il poursuivait de concert avec l'empereur Alexandre et le Sénat, la fondation d'une monarchie constitutionnelle au profit de l'ancienne famille royale.

Aussitôt après le vote du sénatus-consulte qui prononçait la déchéance de l'Empereur, ce gouvernement avait

fait une adresse aux armées pour les engager à se séparer de Napoléon. Elle était l'œuvre du sénateur Fontanes qui, tantôt au nom du Corps législatif, tantôt au nom du Sénat, avait si souvent porté au pied du trône impérial l'expression d'une admiration enthousiaste et d'un dévouement sans bornes. « Soldats ! disait cette adresse, la France
» vient de briser le joug sous lequel elle gémit avec vous
» depuis tant d'années. Vous n'avez jamais combattu que
» pour la patrie, vous ne pouvez plus combattre que contre
» elle sous les drapeaux de l'homme qui vous conduit.
» Voyez tout ce que vous avez souffert de la tyrannie...
» La paix est dans vos mains. La refuserez-vous à la
» France désolée ? Les ennemis vous la demandent ; ils
» regrettent de ravager ces belles contrées et ne veulent
» s'armer que contre votre oppresseur et le nôtre. Serez-
» vous sourds à la voix de la patrie qui vous rappelle et vous
» supplie ?... Vous êtes ses plus nobles enfants et vous ne
» pouvez appartenir à celui qui l'a ravagée, qui l'a livrée
» sans armes, sans défense..., qui aurait peut-être com-
» promis votre gloire, si un homme qui n'est pas même
» Français pouvait jamais affaiblir l'honneur de nos armes
» et la générosité de nos soldats. »

Cette proclamation fut bientôt suivie d'une adresse au peuple français conçue dans le même ordre d'idées et qu'on pouvait considérer comme un manifeste : « Fran-
» çais ! disait le gouvernement provisoire, au sortir des
» discordes civiles, vous avez choisi pour chef un homme
» qui paraissait sur la scène avec tous les caractères de

» la grandeur. Vous avez mis en lui toutes vos espérances,
» ces espérances ont été trompées. Sur les ruines de l'anar-
» chie, il n'a fondé que le despotisme. Il devait au moins,
» par reconnaissance, devenir Français avec vous; il ne
» l'a jamais été. Il n'a cessé d'entreprendre, sans but et
» sans motif, des guerres injustes, en aventurier qui veut
» être fameux. Il a, dans peu d'années, dévoré vos ri-
» chesses et votre population. Chaque famille est en deuil,
» toute la France gémit : il est sourd à vos maux. Peut-
» être rêve-t-il encore à ses desseins gigantesques, même
» quand des revers inouïs punissent avec tant d'éclat l'or-
» gueil et l'abus de la victoire. Il n'a su régner ni dans
» l'intérêt national, ni dans l'intérêt même de son despo-
» tisme. Il a détruit tout ce qu'il voulait créer et recréé
» tout ce qu'il voulait détruire. Il ne croyait qu'à la force,
» la force l'accable; juste retour d'une ambition insensée !
» Enfin, cette tyrannie sans exemple a cessé : les puis-
» sances alliées viennent d'entrer dans la capitale de la
» France. Napoléon nous gouvernait comme un roi de
» barbares; Alexandre et ses magnanimes alliés ne par-
» lent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'hu-
» manité. Ils viennent réconcilier avec l'Europe un peuple
» brave et malheureux. Français, le Sénat a déclaré Napo-
» léon déchu du trône; la patrie n'est plus avec lui; un
» autre ordre de choses peut seul nous sauver. Nous
» avons connu les excès de la licence populaire et ceux
» du pouvoir absolu; rétablissons la véritable monarchie
» en limitant, par de sages lois, les pouvoirs divers qui la

» composent. Qu'à l'abri du trône paternel, l'agriculture
» épuisée refleurisse ; que le commerce, chargé d'entraves,
» reprenne sa liberté; que la jeunesse ne soit plus mois-
» sonnée par les armes avant d'avoir la force de les por-
» ter ; que l'ordre de la nature ne soit plus interrompu et
» que le vieillard puisse mourir avant ses enfants... La
» paix va mettre un terme aux bouleversements de l'Eu-
» rope... La France se reposera de ses longues agitations
» et, mieux éclairée par la double épreuve de l'anarchie
» et du despotisme, elle trouvera le bonheur dans le re-
» tour d'un gouvernement tutélaire. »

Comme pour confirmer ces promesses de paix, le gouvernement provisoire déclara, par un arrêté, que tous les conscrits en état de rassemblement étaient libres de retourner chez eux, et que tous ceux qui n'avaient pas encore été enlevés de leur domicile pouvaient y rester.

Un autre arrêté prescrivit la suppression des signes et emblèmes du gouvernement impérial, et chargea les autorités d'y pourvoir sans que les particuliers pussent y intervenir : précaution qui avait pour but de mettre les monuments publics à l'abri des dévastations d'un fanatisme révolutionnaire. Il interdisait aussi, apparemment pour ménager l'armée, toute adresse, proclamation ou publication quelconque conçue en termes injurieux pour le gouvernement renversé. En cela, il fut mal obéi.

Sur la demande des puissances alliées, des dispositions furent prises pour lever les obstacles qui pouvaient s'opposer encore à la mise en liberté du Pape et de Ferdinand VII,

ordonnée depuis longtemps par Napoléon lui-même, mais toujours ajournée.

Il ne faut pas perdre de vue que ces mesures ne pouvaient recevoir d'exécution et que l'autorité du gouvernement provisoire n'était, à cette époque, reconnue qu'à Paris et dans les lieux occupés par les alliés. Dans la plus grande partie de la France, le gouvernement impérial était encore debout. La régence, arrivée à Blois le 1er avril, s'y était installée avec les ministres et des armées de commis ; elle avait, dans une proclamation en date du 3, annoncé aux départements l'occupation de Paris, et, par des circulaires qui devaient avoir peu d'efficacité, elle recommandait de procéder avec la plus grande activité aux levées en masse. A Fontainebleau, Napoléon réunissait les divers corps de troupes que les maréchaux lui ramenaient successivement, soit de Paris, soit de la lointaine excursion où il les avait malencontreusement engagés vers la Lorraine ; il comptait encore sous ses drapeaux environ quarante-cinq mille hommes, dont l'avant-garde, formée du corps du maréchal Marmont, était établie à Essonne, à huit lieues seulement de Paris, et son attitude indiquait que tout en cherchant de nouveau à négocier, il n'avait pas renoncé à prolonger la lutte.

Telle était cependant, dès cette époque, l'habitude qu'on avait prise de voir le sort de la France se décider par ce qui se passait dans sa capitale, que personne ne semblait plus mettre en doute l'heureux achèvement de la révolution qui s'y opérait. Quatre jours seulement s'é-

taient écoulés depuis l'entrée des alliés et il semblait qu'on fût séparé par des années du régime impérial. La confiance renaissait ; la sécurité était déjà telle que les fonds publics se relevaient avec la plus étonnante rapidité de l'état de dépression où ils étaient tombés dans ces derniers temps ; la rente en cinq pour cent qui, le 29 mars, était descendue à 45 francs, remontait le 2 avril au taux de 52 francs pour atteindre et dépasser trois jours après celui de 63. L'action de la presse s'exerçait tout entière dans le sens de la restauration royaliste, et elle était d'autant plus puissante que, soumise naguère à une compression si rigoureuse, elle n'avait pas habitué les esprits à se défier de ses exagérations et de ses mensonges. Les reproches mérités, les calomnies même dont elle accablait Napoléon avec la violence injurieuse dont M. de Chateaubriand avait donné le signal, les éloges hyperboliques qu'elle prodiguait aux Bourbons, trouvaient une facile créance. Bien des opinions se transformaient. Tel écrivain qui, naguère, employait son talent à célébrer les gloires de l'Empire, outrageait maintenant l'Empereur à demi abattu, et ce revirement ne scandalisait pas autant qu'on pourrait le croire, parce qu'il répondait à un changement analogue dans une grande partie du public. Il existe dans l'esprit de l'homme, en France surtout, une singulière disposition à modifier ses convictions au contact des faits lorsqu'ils prennent un certain degré de gravité. Ce serait une erreur que d'y voir uniquement le résultat de calculs intéressés. Les grands bouleversements politiques

dans lesquels on croit voir une intervention plus directe de la Providence, à raison de leur soudaineté apparente et parce qu'il est difficile d'en discerner les ressorts immédiats, ont pour conséquence inévitable un ébranlement moral auquel les plus fermes esprits peuvent à peine se soustraire. On en vit alors un exemple remarquable. La chute si prompte, si complète, d'un empire dont la puissance paraissait quelques mois auparavant au-dessus de toute atteinte, l'humiliation du glorieux despote qui naguère imposait orgueilleusement la loi à tous les rois et à tous les peuples, se présentait aux imaginations comme une sorte de miracle, comme un éclatant châtiment de la justice divine contre lequel il eût été absurde et presque impie de se révolter. Elles n'étaient pas moins vivement frappées de la résurrection de cette famille royale si oubliée, si abandonnée il y avait à peine quelques mois, de ces princes proscrits jadis au nom de la liberté comme les complices de l'étranger, et dont le retour paraissait maintenant l'unique moyen de rendre à la France la liberté et la paix. Ceux même qui avaient cru de la manière la plus absolue à la destruction définitive de la royauté, et que leurs anciennes croyances, leurs passions, leurs intérêts, le soin de leur propre sûreté devaient porter à en redouter le rétablissement, les démocrates, les révolutionnaires, certains régicides même se prenaient à soupçonner qu'ils avaient pu se tromper, et on voyait bon nombre d'entre eux s'empresser d'adhérer au mouvement nouveau, poussés sans doute à cette conversion par l'es-

poir que cet empressement les mettrait à l'abri des rigueurs d'une réaction, mais cédant aussi jusqu'à un certain point à la lumière qui leur arrivait à travers les illusions détruites. Si des hommes habitués à réfléchir et que tout leur passé mettait en garde contre un pareil entraînement le subissaient pourtant, on doit comprendre avec quelle irrésistible force il emportait toute cette partie de la population qui, placée en dehors de l'action politique, n'en recevant d'ordinaire que le contre-coup, et n'ayant rien à craindre ni rien à espérer d'un changement de gouvernement, suit habituellement le torrent. Les bourgeois, les gens d'affaires, les marchands auxquels on disait que le retour des Bourbons mettrait fin à la guerre, supprimerait la conscription, allégerait le poids des impôts et ranimerait le commerce, ne résistaient pas à l'attrait de semblables promesses. La plupart se souvenaient d'avoir vu, dans leur jeunesse ou dans leur enfance, ces princes entourés de tout le prestige qui s'attachait encore, malgré le progrès des idées philosophiques, à une dynastie régnant sans interruption depuis huit siècles; ils se rappelaient le calme et la prospérité matérielle des derniers temps de l'ancien régime, et comme il arrive souvent lorsque l'esprit se reporte vers le passé, ils oubliaient les abus qui jadis avaient tant excité leur courroux. La Révolution et l'Empire, au contraire, ne leur apparaissaient plus que sous les traits de la terreur et de la guerre universelle. La restauration qui se préparait était pour eux comme le réveil

d'un songe douloureux et effrayant qui allait remettre toute chose à sa place et guérir toutes les plaies. Grâce à ces illusions nouvelles qui succédaient à d'autres illusions, le royalisme, jusqu'alors renfermé, à Paris, dans les salons du faubourg Saint-Germain, devenait la forme, l'expression de l'hostilité dont l'Empire était depuis longtemps l'objet et gagnait peu à peu toutes les classes de la bourgeoisie. Ce royalisme nouveau avait d'ailleurs un caractère particulier et qui se ressentait encore de l'esprit du XVIIIe siècle contre lequel, cependant, il réagissait à d'autres égards : la monarchie à laquelle on aspirait n'était pas celle qui se personnifie dans la grave et sévère figure de Louis XIV; Louis XIV ne s'était pas encore relevé de l'anathème dont les philosophes, à l'exception de Voltaire, avaient frappé sa mémoire, et le moment où Napoléon tombait pour avoir fondé le pouvoir absolu et tenté la monarchie universelle, n'était pas favorable à la réhabilitation de celui qui l'avait précédé dans ces voies dangereuses. C'était la gloire d'Henri IV qui protégeait en ce moment sa postérité, c'était son nom qu'on entendait partout invoquer : non pas que l'histoire de ce grand prince fût alors bien connue et bien comprise, peu de personnes se rendaient compte de l'habileté prodigieuse, de la fermeté éclairée qui l'avaient mis en état de pacifier la France, de la rendre prospère et de faire respecter l'autorité royale au sortir des plus affreuses convulsions; mais une sorte de légende développée et propagée par ce même courant d'idées qui avait tant décrié Louis XIV,

prêtait au *bon Henri*, comme on l'appelait, une physionomie qui, dans les circonstances et les dispositions où l'on était alors, devait séduire et charmer toutes les imaginations : on ne parlait que de sa clémence qu'on croyait avoir été sans limites, de son affabilité, de sa familiarité avec tous ses sujets; ses faiblesses mêmes, loin de choquer une génération née dans la licence du siècle précédent, devenaient pour lui un titre de plus à la sympathie publique; les chants populaires qui les rappelaient en termes peu voilés, le *Vive Henri IV!* la *charmante Gabrielle*, se transformaient en hymnes patriotiques et nationaux, et partout on les entendait retentir, comme vingt ans auparavant le chant terrible des Marseillais.

L'enthousiasme qui éclatait ainsi en faveur des Bourbons s'étendait à ceux qui rendaient leur retour possible, à ces alliés qu'on affectait d'appeler les *libérateurs* de la France. Tous les regards se portaient sur l'empereur Alexandre. Il éclipsait complétement le roi de Prusse, dont la figure commune et la tournure soldatesque n'avaient rien d'attrayant, dont l'esprit avait plus de bon sens que d'éclat et qui, par timidité et par modestie, autant que par l'impulsion d'une affectueuse déférence pour le puissant allié auquel il devait de ne plus être courbé sous le joug de Napoléon, semblait se plaire à lui abandonner les soins de la représentation comme l'initiative des grandes résolutions politiques. La jeunesse, la beauté de l'empereur de Russie, l'élégance de ses manières, sa noble courtoisie, lui gagnaient tous les cœurs. Il voulait plaire aux Français comme

jadis Alexandre de Macédoine avait voulu plaire aux Athéniens subjugués, et il y réussissait admirablement. Jamais on n'a mis plus d'art à adoucir à des vaincus le sentiment de leur défaite à force de ménagements délicats. Lorsqu'au moment de l'occupation de Paris on lui avait demandé une sauvegarde particulière pour la Banque de France, il avait répondu que cela était inutile et que Paris tout entier était placé sous sa garantie. Apprenant plus tard que le conservateur du Musée avait caché quelques-uns des plus précieux monuments des arts, pour mieux pourvoir à leur sûreté, il exprima un vif mécontentement de ce témoignage d'une défiance qui lui paraissait injurieuse pour sa loyauté. Il ne laissait échapper aucune occasion de faire entendre des paroles bienveillantes pour la France, de manifester sa sympathie, son admiration pour les Français, et le regret qu'il avait eu d'être forcé de les combattre. Tout ce qui l'entourait, avec cette flexibilité merveilleuse qui distingue les Russes, imitait son langage et s'attachait à capter l'opinion. Son frère, le grand-duc Constantin, assouplissait lui-même à ce manége la rudesse de ses traits tartares et la sauvagerie de ses mœurs encore empreintes d'une demi-barbarie. Le succès qu'Alexandre obtenait ainsi était d'autant plus complet qu'il y avait dans sa politique et dans les sentiments qu'il énonçait des motifs de satisfaction pour toutes les opinions, pour tous les partis. Les royalistes voyaient en lui le restaurateur de la légitimité, les constitutionnels le champion des principes de monarchie pondérée qui leur

étaient si chers, les démocrates, les partisans de la souveraineté du peuple, s'émerveillaient de voir un monarque puissant proclamer le droit des nations à choisir leur gouvernement; les philosophes, les philanthropes entendaient avec ravissement sortir de sa bouche les maximes d'humanité, de tolérance, de modération, de respect du droit des gens que le XVIIIe siècle avait professées avec tant de chaleur, qui, en 1789, étaient devenues pour ainsi dire des lieux communs, mais que le despotisme de Napoléon avait, depuis, reléguées dans le domaine des utopies. Alexandre était alors, dans les hautes régions du monde politique, le vrai, le seul représentant de la cause libérale en même temps que le premier auteur du rétablissement de la monarchie légitime. Jamais homme ne se vit investi d'une popularité plus pure, plus universelle, plus éclatante que celle dont il jouissait à cette époque. L'imagination le transformait en une sorte de demi-dieu; en le comparant à Trajan, à Marc-Aurèle, on croyait à peine lui rendre justice. On ignorait ou on oubliait, au milieu de cet enchantement général, tout ce qui aurait pu diminuer tant soit peu une admiration méritée à beaucoup d'égards, la mobilité prodigieuse de son esprit, les variations de sa politique, son ambition attestée déjà par des conquêtes multipliées dont la justice n'était rien moins qu'incontestable, et les gigantesques projets qu'il avait formés jadis avec Napoléon; on trouvait même moyen de faire tourner à son honneur cette liaison passagère avec l'Empereur des Français, objet maintenant de sa haine la

plus passionnée ; on disait que le jeune Czar, séduit par la gloire militaire de Napoléon, trompé par ses artifices et trop franc, trop généreux, pour soupçonner sa perversité, avait, il est vrai, accepté l'amitié de celui qu'il regardait alors comme le plus grand des hommes, mais qu'aussitôt que la vérité lui était apparue, lorsqu'il avait vu sa confiance trahie, il n'avait pas hésité à se jeter dans les hasards d'une lutte terrible pour sauver l'indépendance de son pays, délivrer l'Europe et rétablir partout l'empire du droit et de la justice ; le ciel avait béni son courage, et il ne voulait retirer de la victoire d'autre avantage que celui de contribuer au bonheur du genre humain.

Partout où paraissaient les souverains alliés, la foule se précipitait pour les contempler et ils étaient salués par les plus vives acclamations. Cet enthousiasme éclata surtout le jour où ils se montrèrent au grand Opéra. On avait voulu représenter devant eux le *Triomphe de Trajan*, composé sept ans auparavant pour célébrer le retour de Napoléon revenant de Friedland et de Tilsitt. Alexandre eut le bon goût de se refuser à un tel hommage, mais il dut entendre de pitoyables couplets chantés, aux applaudissements de la salle entière, par le célèbre Laïs, dans lesquels on lui disait, en parodiant l'air d'Henri IV, qu'il avait *le triple renom de héros, de juste et de nous rendre un Bourbon*, et où l'on traitait le roi de Prusse lui-même de *conquérant*, de *sauveur* des Français. Voilà à quel degré de plate adulation et d'abjection ridicule le des-

potisme avait fait descendre en France l'art de la flatterie!

Il ne faut pas croire, pourtant, que ces dispositions fussent celles de la population tout entière. Dans les quartiers habités par les ouvriers qui n'avaient pas tous perdu le souvenir des premiers temps de la Révolution et dont un bon nombre avait fait partie des armées de la République et de l'Empire, la présence des étrangers, les manifestations royalistes étaient vues avec déplaisir et colère. Aux environs de l'Hôtel de Ville, dans le faubourg Saint-Antoine, aux barrières, le peuple se montrait vraiment hostile aux soldats alliés et enclin à leur chercher querelle. Des patrouilles mi-parties de garde nationale et de troupes étrangères, qu'on avait soin, par ménagement, de placer sous la direction d'officiers nationaux, ne réussissaient pas sans peine à prévenir de dangereuses collisions. La garde nationale, bien que peu nombreuse encore et très-incomplétement armée, rendit alors de très-grands services. C'est pour ces époques de transition qui s'écoulent entre la chute d'un pouvoir et la formation de celui qui doit le remplacer, que semble faite cette institution dont le mérite, tant exalté jadis, est aujourd'hui si controversé. C'est alors qu'elle a toute sa valeur, parce que, dans de pareils moments, elle constitue la seule force, le seul moyen d'ordre qu'on puisse employer avec efficacité, et aussi parce que l'évidence, l'énormité des dangers publics la préservent des illusions et des entraînements auxquels elle se laisse si facilement emporter dans les temps de calme.

La situation précaire où l'on se trouvait ne pouvait durer davantage, il fallait arriver sans plus de retards aux résultats que l'empereur Alexandre et M. de Talleyrand s'étaient proposés. Nous avons vu que le Sénat avait chargé le gouvernement provisoire de dresser un projet de constitution. Le gouvernement s'adjoignit, pour ce travail préparatoire, une commission de cinq sénateurs, l'ex-architrésorier Lebrun, duc de Plaisance, M. Barbé-Marbois, premier président de la Cour des comptes et ancien ministre du Trésor, MM. de Tracy, Eymery et Lambrechts, tous connus pour leurs opinions constitutionnelles ou même démocratiques. Dès le 3 avril, dans la soirée, il y eut, chez M. de Talleyrand, une grande réunion à laquelle prirent part, avec les cinq membres du gouvernement provisoire et les cinq commissaires sénatoriaux, une dizaine d'autres sénateurs, parmi lesquels on distinguait MM. Lanjuinais, Pastoret et Fontanes et aussi le général Dessoles, l'abbé de Pradt, le baron Louis, M. Pasquier. On n'a, sur ce qui se passa dans cette première conférence, que des relations assez confuses et dont il n'est pas aisé de faire concorder tous les détails. Le duc de Plaisance, invité par M. de Talleyrand à exposer ses vues sur la nature des institutions qu'il convenait de donner à la France, proposa tout simplement, dit-on, le rétablissement de la Constitution de 1791. Cette proposition, à laquelle on était loin de s'attendre de la part d'un homme aussi expérimenté, causa une stupéfaction générale. Chacun restait muet. M. de Talleyrand rompit

le premier ce silence embarrassant. Avec sa présence d'esprit ordinaire, et sans exprimer rien de blessant pour le duc de Plaisance, il fit comprendre qu'on avait attendu de lui toute autre chose, qu'il y avait sans doute de très-bonnes dispositions dans la Constitution de 1791, mais que d'autres étaient complétement impraticables, par exemple, celle qui confiait le pouvoir législatif à une seule Chambre; il ajouta que tout ce qu'on pouvait faire en ce moment, à raison de l'urgence, c'était de déclarer des principes, de poser quelques bases. Ces observations obtinrent l'assentiment universel. Une discussion générale s'engagea sur les principes qui devaient présider à la nouvelle organisation de la France. Les questions les plus ardues furent soulevées, et les doctrines de 1791 sur le droit de paix et de guerre, sur la position des ministres devant les Chambres, sur d'autres points non moins délicats, trouvèrent des défenseurs. On représenta qu'il s'agissait moins de savoir ce qui était bon en soi-même que ce qui pourrait convenir au Sénat, à qui appartenait la décision définitive, et on pria les sénateurs commissaires de se concerter le lendemain matin avec les membres les plus influents de ce Corps pour faire le soir, au comité, le rapport de ce qu'ils auraient arrêté en commun. Dans le cours de ces débats l'abbé de Montesquiou, seul organe du parti royaliste sans repousser absolument l'idée d'un pacte constitutionnel que les circonstances lui faisaient juger nécessaire laissa très-clairement apercevoir son aversion personnelle pour cette forme de gouvernement.

Le lendemain, 4 avril, le comité se rassembla de nouveau chez M. de Talleyrand. Il était plus nombreux encore que la veille. M. Lambrechts, au nom de la commission, donna lecture d'un projet très-développé qu'elle avait rédigé le matin avec le concours de plusieurs autres sénateurs. Ce projet, conçu évidemment dans une pensée de défiance à l'égard de la royauté, faisait une très-large part au Sénat, maintenu en qualité de Chambre haute : ses membres devaient être électifs ; leur nombre ne pourrait jamais dépasser cent ; le Roi pourvoirait à chaque vacance, mais la nomination serait faite sur une liste de trois candidats présentés par le Sénat qui les choisirait sur d'autres listes émanant des colléges électoraux. L'abbé de Montesquiou se récria vivement contre un tel système qui lui paraissait contraire aux droits naturels de la royauté. Il se laissa emporter jusqu'à demander à quel titre, en vertu de quels pouvoirs on s'arrogeait le droit de faire une constitution sans la nation et sans le Roi ; il eût voulu qu'au lieu de déclarer, comme on le proposait, que le frère de Louis XVI était rappelé au trône par le vœu de la nation, on prît pour bases de la Constitution les droits légitimes, incontestables de ce prince et les principes que le duc d'Angoulême avait déjà, en son nom, proclamés à Bordeaux. Des idées aussi absolues avaient trop peu de chances de prévaloir pour qu'il pût y insister beaucoup, mais il se montra intraitable sur la question du mode de composition du Sénat. Il voulait que le Roi eût la libre nomination des sénateurs et que le nombre en

fût illimité. Comme on lui objectait que, s'il en était ainsi, la position des sénateurs actuels ne serait pas garantie et qu'ils seraient exposés à se voir chassés comme des manants : « Je ne veux pas qu'on vous chasse, s'écria-t-il » brusquement ; on ne chassera personne. Pourquoi vous » donnerait-on la préférence ? Je veux, au contraire, » qu'on vous comble, mais par des arrangements particu- » liers qui ne compromettent pas les principes essentiels » de la puissance royale. Croyez-vous, d'ailleurs, dans » votre système, pouvoir vous défendre contre le Corps » législatif, dépositaire des mandats du peuple ? A votre » première résistance, il vous renversera si vous n'êtes pas » très-imposants par votre nombre et par l'espoir de tous » les ambitieux d'arriver jusqu'à vous. Il y a trois cent » cinquante pairs en Angleterre, et vous voulez n'en » avoir que cent en France ? — Eh bien ! dit le comte » Lambrechts, on vous en donnera cent cinquante. — » Cent cinquante ! reprit M. de Montesquiou, c'est cent » cinquante mille qu'il me faut, je n'en passe pas un de » moins. »

M. de Talleyrand, s'interposant adroitement pour prévenir ces querelles inopportunes qui pouvaient tout remettre au hasard, affectait de considérer le rétablissement des Bourbons comme la conséquence simple et naturelle de la déchéance de Napoléon ; il vantait l'esprit, la sagesse, les lumières de Louis XVIII, sa parfaite intelligence des nécessités du temps et la libéralité de ses sentiments.

L'abbé de Montesquiou avait incontestablement raison

au point de vue des principes, dans la lutte qu'il soutenait contre les sénateurs. Une Chambre haute, organisée comme on le proposait, eût été une monstruosité constitutionnelle qui, si elle avait pu subsister, aurait paralysé tous les autres pouvoirs. Les sénateurs pouvaient difficilement se faire illusion à cet égard, mais, par les restrictions auxquelles ils s'efforçaient de lier l'usage de la prérogative royale, ils se proposaient d'empêcher qu'en introduisant dans le premier Corps de l'État une majorité hostile à la Révolution et à ses intérêts, le parti purement royaliste ne pût devenir entièrement le maître de la situation. Déjà les deux tendances contraires qui devaient se combattre pendant toute la durée de la Restauration étaient en présence. Les vainqueurs commençaient à se disputer la succession du régime impérial qui, cependant, n'était pas encore complétement abattu. Ce jour-là même des nouvelles assez inattendues vinrent jeter parmi eux de vives alarmes et leur apprendre qu'il n'était pas temps encore de se diviser.

On apprit, en effet, que Napoléon, ayant enfin réuni toute son armée, se disposait à venir attaquer les alliés jusque dans Paris. Ceux-ci résolurent de ne pas l'y attendre, de laisser à la garde nationale le soin de maintenir l'ordre dans la ville, et de se porter, avec la totalité de leurs forces, au-devant de leur redoutable ennemi. Cette mesure était d'autant plus faite pour inquiéter le gouvernement provisoire et ceux qui s'étaient compromis dans sa cause, qu'on pouvait craindre quelque soulèvement

populaire après l'éloignement de l'armée coalisée. Il paraît certain que, dans ce moment de crise, une pensée plus analogue à la politique et aux mœurs du moyen âge qu'à celles de notre temps se présenta à quelques esprits. Il s'agissait de faire assassiner Napoléon, en un jour de combat, par des hommes qui, revêtus de l'uniforme de la garde, parviendraient jusqu'à lui à l'aide de ce déguisement. Maubreuil, celui-là même que nous avons vu, au moment de l'entrée des alliés, s'épuiser en efforts impuissants pour renverser la statue de l'Empereur du haut de sa colonne triomphale, s'offrit à exécuter le complot. Pour l'encourager, on lui persuada que ce complot était approuvé par M. de Talleyrand, qui cependant paraît y avoir été étranger. Le préfet de police, M. Pasquier, en ayant eu par hasard connaissance, ne crut pas manquer aux devoirs qu'il avait contractés envers le gouvernement nouveau en faisant avertir Napoléon du péril qui le menaçait. La marche des événements, en rendant inutile le crime qu'on préparait, fit abandonner ce projet; mais nous verrons plus tard qu'il eut des conséquences fâcheuses qu'on n'avait pu prévoir.

Déjà cependant les troupes alliées se mettaient en mouvement dans la direction d'Essonne; mais, avant la fin de la journée, tout avait encore une fois changé de face, et d'autres nouvelles arrivant de Fontainebleau venaient, sinon encore rassurer complétement les royalistes et les constitutionnels, au moins dissiper les craintes, si vives peu d'heures auparavant, du renouvellement

de sanglantes hostilités. Voici ce qui s'était passé.

Nous avons vu que, dans la matinée qui précéda l'occupation de Paris par les alliés, le duc de Vicence, muni des pouvoirs de l'Empereur des Français qui l'autorisaient à traiter aux conditions de Châtillon, s'était présenté à Bondy à l'empereur Alexandre, et que ce prince, n'ayant pas le loisir de l'entendre en ce moment, l'avait ajourné au lendemain. Il l'avait reçu, en effet, dans l'hôtel de M. de Talleyrand, et tout en lui témoignant personnellement une bienveillance qui s'expliquait par leurs anciennes relations, il lui avait fait comprendre qu'il était venu trop tard. Le duc de Vicence avait vivement insisté pour ramener le monarque russe à des dispositions plus conciliantes. Comme sa présence importunait et inquiétait le gouvernement provisoire, l'empereur Alexandre n'avait pas tardé à l'engager à retourner auprès de Napoléon. Soit que ce prince, malgré les engagements qu'il avait déjà pris, eût été ébranlé par les arguments du ministre français, soit que ce dernier eût mal compris les paroles par lesquelles on le congédiait et s'en fût exagéré la portée, il était parti de Paris, dans la soirée du 2 avril, avec la pensée que Napoléon, en abdiquant pour son compte, avait encore des chances de conserver le trône à son fils.

Arrivé pendant la nuit à Fontainebleau, il rendit compte à l'Empereur de ses entretiens avec le Czar, et s'efforça de lui persuader que s'il ne saisissait pas, sans perdre un moment, cette dernière planche de salut, sa dynastie était

perdue et le rétablissement de la royauté des Bourbons devenait inévitable. Napoléon ne daigna pas même lui répondre. Le lendemain, de bonne heure, il alla inspecter plusieurs des cantonnements de son armée. Lorsqu'il rentra au château, plusieurs régiments de la garde, rangés en bataille dans la grande cour, poussèrent de vives acclamations. Il les fit former en cercle, et, d'une voix forte, leur adressa cette courte harangue : « Soldats, l'ennemi » nous a dérobé trois marches et s'est rendu maître de » Paris. Il faut l'en chasser ! D'indignes Français, des » émigrés auxquels nous avons pardonné, ont arboré la » cocarde blanche et se sont joints aux ennemis. Les » lâches ! ils recevront le prix de ce nouvel attentat ! » Jurons de vaincre ou de mourir ! Jurons de faire res- » pecter cette cocarde tricolore qui, depuis vingt ans, nous » trouve sur le chemin de la gloire et de l'honneur ! » Ces paroles furent accueillies avec enthousiasme. « Paris ! » Paris ! » criait-on de toute part. Dans la soirée, l'Empereur, continuant l'inspection des divers quartiers, trouva partout les soldats animés des mêmes sentiments.

Encouragé par ces manifestations, il publia, le 4, un ordre du jour qui annonçait que le quartier général allait être transféré entre Essonne et Ponthiéry. C'était évidemment le commencement d'une marche agressive sur Paris. Les soldats, les officiers, les jeunes généraux mêmes qui avaient encore à faire ou à compléter leur renommée ou leur fortune, témoignèrent une vive satisfaction en apprenant qu'on allait se porter en avant. Pleins de confiance,

même après tant de désastres, dans le génie de leur Empereur et dans leur propre courage, ils se flattaient de l'espoir de faire expier à l'ennemi, par un coup audacieux, son succès momentané; mais cette confiance, cette ardeur, n'étaient pas partagées par les chefs de l'armée. Lors même que leur expérience ne les eût pas empêchés de se faire de telles illusions sur les chances d'une lutte aussi inégale, lors même que l'état de santé de plusieurs d'entre eux, usés avant l'âge par les fatigues et les blessures, ne leur eût pas fait désirer le repos, l'élévation même de leur position leur aurait naturellement inspiré la crainte de la compromettre en continuant à défendre une cause que la fortune avait depuis longtemps abandonnée. Ils avaient pour la plupart, à Paris même, leurs femmes, leurs enfants, dont la guerre les avait presque toujours tenus éloignés, de beaux et riches hôtels que jusqu'alors il ne leur avait guère été permis d'habiter. La pensée d'exposer ces êtres si chers, ces biens si précieux et dont ils avaient si peu joui, aux conséquences d'un combat acharné qui aurait eu pour théâtre la capitale de la France, les faisait frémir, tandis qu'au contraire ils entrevoyaient avec bonheur la possibilité d'un arrangement qui, en mettant fin aux hostilités, garantirait leurs intérêts et leur assurerait la paisible jouissance d'une gloire et d'une fortune acquises au prix de tant de travaux. Quelques-uns avaient déjà reçu de Paris des communications qui avaient pour but de les engager à se rallier à la cause proclamée par le Sénat. L'idée d'une trahison, d'une défection positive,

n'entrait pourtant pas dans leurs esprits ; mais ils se persuadaient, comme le duc de Vicence, qu'une abdication pouvait sauver la dynastie ; ils se disaient que si Napoléon, persistant dans l'orgueilleuse opiniâtreté qui lui avait déjà fait tant de mal, se refusait au seul moyen qui pût encore conserver la couronne à son fils, c'était le servir, aussi bien que la France, que de le contraindre à écouter la voix de la raison. Leur mécontentement, jusqu'alors contenu par la crainte et le respect, s'enhardissait à mesure que le malheur pesait plus lourdement sur l'homme qui les avait si longtemps fait trembler. Ils se résolurent enfin à lui parler nettement, lorsqu'ils virent que leur résistance la plus énergique pouvait seule empêcher de nouveaux malheurs.

Dans la matinée même qui suivit la publication de l'ordre du jour dont je viens de parler, lorsque l'Empereur, après avoir reçu à la parade les démonstrations les plus vives du dévouement de ses soldats, rentra dans son appartement, les maréchaux l'y accompagnèrent. Le duc de Tarente, Macdonald, lui donna lecture d'une lettre qu'un des membres du gouvernement provisoire, le général Beurnonville, son ancien ami, lui avait écrite pour l'informer de la déchéance votée par le Sénat et de l'intention annoncée par les alliés de ne plus traiter avec l'Empereur. « Eh » bien ! dit Napoléon, demain nous aurons raison de » tout cela. Je compte sur vous, messieurs. » Au lieu de répondre à cet appel, les maréchaux, d'abord par des insinuations respectueuses, puis par de vives représentations

qui ne tardèrent pas à dégénérer en récriminations amères, lui firent entendre qu'il n'aurait pas leur appui pour une entreprise qui ne pouvait entraîner que des conséquences funestes. Ney, Lefèvre, Oudinot s'exprimèrent, dit-on, avec une vivacité et une rudesse qui devaient cruellement surprendre le despote accoutumé à voir tout plier devant lui. « L'armée du moins me suivra ! s'écria-t-il. — L'ar- » mée, lui répondit-on, obéira à ses généraux. » Après un moment de silence, Napoléon, sentant son impuissance, demanda ce qu'on pensait donc qu'il dût faire. On lui répliqua qu'il ne lui restait qu'à abdiquer. Prenant alors la plume, il écrivit ce qui suit : « Les puissances » alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était » le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, » l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare » qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France » et même la vie pour le bien de la patrie, inséparable des » droits de son fils, de ceux de la régence de l'Impératrice » et du maintien des lois de l'Empire. »

Après avoir lu aux maréchaux cette déclaration dont ils se montrèrent satisfaits, il leur annonça l'intention de la faire porter à Paris par le duc de Vicence, le maréchal Ney et aussi par le maréchal Marmont, qui, commandant à Essonne l'avant-garde de l'armée, n'assistait pas à cette scène. Mais bientôt, changeant de résolution avec une rapidité qu'explique l'agitation de son âme, il parla de nouveau de marcher sur Paris. Les maréchaux se récrièrent ; Ney voulut parler. Napoléon les congédia d'un

geste impérieux. Puis il fit appeler successivement le duc de Vicence et le maréchal Macdonald, dont l'attitude avait été plus mesurée que celle de ses collègues. Napoléon l'avait longtemps traité avec peu de faveur et de justice, comme tous les amis de Moreau; ce n'était que depuis peu d'années qu'il s'était décidé à l'employer et à récompenser ses longs services. Il trouva alors en lui un dévouement loyal et respectueux dont ceux qu'il avait comblés de ses bienfaits ne se montraient pas tous également animés. Cédant à ses instances et à celles du duc de Vicence, il se calma et revint au projet de négociation qu'il avait d'abord adopté. Le seul changement qu'il y fit, c'est qu'il adjoignit le maréchal Macdonald aux commissaires désignés pour se rendre à Paris. Il pensait que Marmont pourrait être dans l'impossibilité de quitter le poste qu'il occupait en face de l'ennemi.

Les trois commissaires quittèrent sur-le-champ Fontainebleau. A quatre heures de l'après-midi, ils étaient à Essonne, où ils trouvèrent le maréchal Marmont dans une situation qui leur causa une surprise bien pénible et qui n'était pas de nature à faciliter le succès de leur négociation.

Marmont était sans aucun doute, parmi les généraux de Napoléon, un des plus distingués par l'étendue de ses connaissances et la vivacité de son esprit. Brave jusqu'à l'héroïsme, il était doué de talents militaires qui avaient appelé de bonne heure sur lui l'attention et la bienveillance de l'Empereur et l'avaient fait arriver, jeune encore,

ı une des premières positions de l'armée. Malheureuse-
nent, ses rares qualités n'étaient soutenues ni par
ın jugement droit, ni par des principes bien arrêtés. Il y
ıvait en lui un fond d'ambition, des désirs immodérés de
ortune et de jouissances, des besoins d'imagination, une
acilité d'illusions chimériques, qui ne pouvaient man-
uer, dans un temps de révolutions, de l'entraîner à de
âcheux écarts. Malgré son habileté reconnue, il avait
prouvé à la guerre des revers sur lesquels les défauts
e son caractère inquiet, agité, n'avaient pas été, dit-on,
ans influence. Tout récemment, il s'était laissé sur-
rendre sous les murs de Laon, et cet échec avait eu de
raves conséquences. Napoléon lui en avait témoigné son
nécontentement avec une violence dont il avait probable-
nent gardé quelque ressentiment. Nous avons vu pour-
ant qu'à la défense de Paris il avait fait noblement son
evoir; mais au moment de la capitulation, avant de
uitter la ville, il avait été circonvenu par un grand
ıombre de mécontents qui s'étaient tous accordés à lui
nontrer la chute de l'Empereur comme le seul moyen
le salut. Plusieurs avaient parlé du rappel des Bourbons.
e banquier Laffitte, très-considérable dès cette époque
lans la haute bourgeoisie et dans le monde financier,
ıvait dit que, moyennant des garanties écrites et un ordre
olitique qui fondât les droits de la nation, on n'aurait
ien à redouter de ces princes. M. de Talleyrand lui-
même, prenant un prétexte pour visiter le maréchal,
l'avait longuement entretenu des malheurs publics, et

vraisemblablement il n'en serait pas resté là pour peu que Marmont eût encouragé ses confidences. Ce dernier n'avait rien répondu aux propos par lesquels on semblait essayer de le détacher du régime impérial, mais ils lui avaient certainement donné à réfléchir.

Le décret de déchéance était à peine rendu que M. de Talleyrand le lui fit parvenir par un de ses anciens aides de camp qui lui porta aussi des lettres des généraux Beurnonville et Dessoles et de quelques autres personnes dont on supposait que l'opinion pouvait exercer de l'influence sur ses déterminations. Toutes le conjuraient de se séparer de la cause de Napoléon et de reconnaître le gouvernement provisoire. De nouvelles lettres, de nouvelles visites suivirent bientôt les premières. Le maréchal, ainsi pressé, évitait encore de s'expliquer; mais c'était déjà beaucoup que de recevoir de pareilles communications sans repousser énergiquement les émissaires qui en étaient porteurs. Aussi, le prince de Schwarzenberg, dont le quartier général était établi à Petit-Bourg, entre Essonne et Paris, crut-il pouvoir lui écrire pour l'engager à se ranger sous le drapeau *de la bonne cause française* (ce furent ses expressions) et à mettre un terme à l'effusion du sang. On invoquait son patriotisme, son humanité; on lui parlait de l'intérêt du pays. Marmont, malgré son ambition, aurait reculé devant une trahison à laquelle se fût immédiatement attachée une récompense, quelque éclatante qu'elle pût être; mais la pensée que son adhésion, en assurant le succès du grand mouvement dont le pre-

mier Corps de l'État et la capitale avaient pris l'initiative, rendrait la paix au monde et sauverait la France accablée, cette pensée qui voilait à ses yeux la perspective séduisante des hautes dignités qui seraient nécessairement son partage dans l'ordre de choses nouveau, troubla son imagination. Il ne comprit pas que si, dans les crises politiques, la grandeur, la diversité, la complication des intérêts publics peuvent parfois jeter de l'incertitude sur les devoirs de l'homme d'État, ceux du soldat en présence de l'ennemi ne sont jamais douteux et que l'opinion, souvent si indulgente pour toute autre nature de défection, a constamment jugé avec une impitoyable rigueur l'acte d'un guerrier abandonnant sur le champ de bataille son chef trahi par la fortune. Après avoir consulté les généraux placés à la tête des divisions de son corps d'armée et s'être assuré de leur consentement, il répondit, dans la nuit du 3 au 4 avril, au prince de Schwarzenberg, que l'opinion publique avait toujours été la règle de sa conduite, que l'armée et le peuple se trouvant déliés du serment de fidélité envers l'empereur Napoléon par le décret du Sénat, il était disposé, pour prévenir la guerre civile, à concourir à un rapprochement, qu'il était donc prêt à quitter avec ses troupes l'armée de l'empereur Napoléon, mais qu'il y mettait deux conditions : l'une, que ses troupes pourraient se retirer en Normandie avec armes, bagages, munitions et avec les honneurs militaires accoutumés ; l'autre, que si les événements de la guerre faisaient tomber entre les mains des

alliés la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties dans un espace de terrain circonscrit au gré des puissances et du nouveau gouvernement français. Le prince de Schwarzenberg, comme on peut le croire, ne fit aucune difficulté d'accéder à une stipulation dans laquelle il affecta de voir *un témoignage caractéristique de la délicatesse et de la générosité naturelles des Français.*

Les choses en étaient là lorsqu'arrivèrent à Essonne les plénipotentiaires que Napoléon envoyait à Paris. En apprenant la mission dont ils étaient chargés, Marmont regretta vivement la démarche qu'il venait de faire et qui ne pouvait qu'en contrarier le succès. Pour la réparer autant que possible, il résolut de se joindre à eux comme l'Empereur l'y autorisait, et de suspendre l'exécution des engagements qu'il venait de prendre. Il fit connaître à ses généraux les motifs qui modifiaient sa détermination, remit à Souham, le plus ancien d'entre eux, le commandement du corps d'armée, en lui défendant de faire aucun mouvement jusqu'à son retour, et se rendit ensuite auprès du prince de Schwarzenberg, pour le prier, à raison des circonstances qui étaient survenues, de lui rendre provisoirement sa parole. Le prince s'y prêta de bonne grâce.

Ces précautions prises, Marmont partit pour Paris avec les trois autres commissaires. Ils y arrivèrent à une heure assez avancée de la nuit. Leur présence dissipa les craintes qu'on avait conçues dans la matinée d'une pro-

chaine attaque de Napoléon ; mais les alarmes du gouvernement provisoire et de ses adhérents, pour changer de nature, n'en devinrent que plus vives, et pendant plusieurs heures l'entourage de M. de Talleyrand fut livré à une anxiété voisine de la terreur.

Autant qu'on peut en juger d'après les récits très-confus qui nous ont été transmis sur les incidents de cette nuit mémorable, le sort de la France fut de nouveau remis en question. Les envoyés de Napoléon, admis auprès de l'empereur Alexandre, lui exposèrent l'objet de leur mission et s'efforcèrent de le décider à accepter l'abdication de l'Empereur des Français, à la condition du maintien de sa dynastie. Macdonald, qui prit le premier la parole, plaida noblement au nom de l'armée la cause de celui qui lui avait remis ses pouvoirs. Ney énuméra les ressources qui restaient encore à Napoléon pour continuer la guerre. S'il faut en croire le témoignage que Marmont se rend à lui-même dans ses Mémoires, il ne mit pas moins de chaleur que ses collègues à défendre les droits du jeune roi de Rome. Le duc de Vicence traita le côté politique de la question et, rappelant les promesses si souvent renouvelées de ne pas imposer à la France un gouvernement qu'elle n'aurait pas choisi, essaya de démontrer qu'elles étaient en contradiction avec l'intention maintenant proclamée de renverser à tout prix un gouvernement dont rien ne prouvait que la nation se fût détachée. Alexandre paraissait ému. Sans répondre d'une manière directe à ces arguments, il s'écria à plusieurs reprises que

les choses étaient bien avancées avec le Sénat ; mais il semblait résulter de son attitude que rien n'était irrévocablement décidé. Se transformant pour ainsi dire en médiateur, en porteur de paroles, il voulut communiquer lui-même au gouvernement provisoire les propositions de Napoléon. En réponse à cette communication, M. de Talleyrand répéta ce qu'il avait déjà dit, qu'entre Louis XVIII et Napoléon il n'y avait rien de possible. Le général Dessoles reproduisit le motif principal qui avait fait écarter, quatre jours auparavant, la combinaison de la régence, l'impossibilité de se procurer des garanties suffisantes contre l'influence que Napoléon pourrait exercer sur elle ; il fit remarquer que bien des personnes s'étaient engagées sur la promesse faite par les alliés de ne traiter ni avec Napoléon, ni avec sa famille, et que, si l'on revenait sur une promesse aussi solennelle, elles se trouveraient gravement compromises. Cette considération, exprimée en termes assez rudes et qui paraissaient presque inculper la loyauté des souverains coalisés, blessa vivement l'Empereur. Il répondit, non sans quelque hauteur, que nul n'aurait jamais à se repentir de s'être fié à lui, mais qu'une question aussi grave devait être résolue d'après des vues d'intérêt général, qu'il s'en entendrait avec le roi de Prusse et qu'il s'expliquerait définitivement le lendemain matin. Il fit ensuite la même déclaration aux envoyés de Napoléon, qu'il traita d'ailleurs avec beaucoup de courtoisie, de bienveillance et même de familiarité, sans pourtant leur donner de bien grandes espérances.

Était-il réellement indécis en ce moment? Inclinait-il même, comme on l'a prétendu, à un arrangement avec Napoléon, ou voulait-il seulement se décharger de la responsabilité morale qu'eût pu faire peser sur lui une détermination prise précipitamment et sans concert préalable avec ceux qui avaient le droit d'y concourir? Le caractère d'Alexandre ne repousse absolument aucune de ces suppositions, et peut-être eût-il été lui-même bien embarrassé d'avoir à se rendre un compte exact de ce qui se passait dans son âme.

Ce qui est certain, c'est que le lendemain matin, lorsque, après s'être concerté avec le roi de Prusse, il donna audience aux maréchaux et au duc de Vicence, toute hésitation avait cessé en lui. Il était arrivé pendant la nuit une nouvelle d'une importance décisive.

Nous avons vu que le maréchal Marmont, en quittant son corps d'armée pour se rendre à Paris, avait ordonné au général Souham de conserver jusqu'à nouvel ordre les positions qu'il occupait. A peine s'était-il éloigné que Napoléon, oubliant apparemment qu'il l'avait autorisé à se joindre aux commissaires chargés de négocier avec les alliés, ou pensant qu'il n'avait pas fait usage de cette autorisation, l'envoya chercher à Essonne par un aide de camp pour s'entretenir avec lui. Ne le voyant pas arriver, il fit partir successivement d'autres officiers qui devaient lui recommander de se hâter. Ces messages multipliés jetèrent l'alarme dans l'esprit de Souham et des autres généraux que Marmont avait initiés à sa négocia-

tion avec le prince de Schwarzenberg. Ils se persuadèrent que l'Empereur en avait été informé, qu'en appelant le maréchal auprès de lui, il avait voulu s'assurer de sa personne et même le livrer à un conseil de guerre, que Marmont, averti de ce qui le menaçait, s'était soustrait au danger en partant pour Paris et qu'eux-mêmes, s'ils n'y prenaient garde, ils allaient, à son défaut, se trouver exposés à payer de leur tête leur complicité dans la défection projetée. Ils en conclurent que le seul moyen de salut qui leur restât, c'était d'exécuter immédiatement les arrangements pris avec le généralissime autrichien et de se mettre ainsi à l'abri du courroux d'un maître justement irrité. Cédant sans plus de réflexion à la terreur qui les obsédait et ne tenant aucun compte des remontrances du colonel Fabvier, premier aide de camp du maréchal, ils donnèrent sur-le-champ l'ordre du départ. Les troupes, qui ignoraient les projets de leurs chefs et qui croyaient marcher au combat, passèrent la Seine pendant la nuit et s'avancèrent rapidement au milieu des forces ennemies que l'obscurité ne leur permettait pas d'apercevoir.

Par ce mouvement malencontreux, non-seulement l'armée déjà si peu nombreuse de Napoléon se trouvait considérablement affaiblie, mais sa position était découverte et compromise sous le rapport stratégique et, ce qui était plus grave encore, l'exemple d'une première défection devait altérer en elle le sentiment de confiance qui pouvait seul compenser par une grande force morale son infériorité numérique. On le comprit à Paris.

L'empereur Alexandre, en annonçant aux plénipotentiaires de Napoléon l'événement qui venait de s'accomplir, leur déclara que l'abdication personnelle de leur maître ne suffisait pas et qu'il devait renoncer au trône pour sa famille comme pour lui-même, sauf les garanties et les dédommagements personnels que les alliés étaient disposés à lui accorder sur les bases les plus larges. Les maréchaux Ney et Macdonald et le duc de Vicence, désespérant de vaincre une détermination irrévocable, durent retourner auprès de Napoléon.

On raconte que, pendant le peu d'heures qu'ils avaient passées à Paris, ils s'étaient rencontrés plus d'une fois, dans le salon d'attente de l'Empereur de Russie, avec les membres du gouvernement provisoire, que le maréchal Macdonald avait témoigné très-vivement aux généraux Beurnonville et Dupont et même à M. de Talleyrand l'indignation qu'il ressentait de leur conduite, et que l'abbé de Pradt, s'étant permis de faire remarquer au duc de Vicence que le cours de la rente avait monté de dix-huit francs depuis la prise de Paris et l'ayant chargé ironiquement de le dire à son maître, avait reçu cette dure réponse : « Oui, sans doute, et j'ajouterai que celui que j'ai toujours vu le plus empressé parmi ses plus bas flatteurs est aujourd'hui le premier à l'insulter. Il n'y a rien là qui ne soit dans l'ordre. »

Le parti de la royauté triomphait donc. A quelque résolution que s'arrêtât Napoléon, ce qui s'était passé depuis vingt-quatre heures lui avait évidemment enlevé

les moyens de résistance qu'il semblait avoir encore l'avant-veille. Le gouvernement provisoire et ses adhérents, un moment déconcertés, avaient recouvré une entière sécurité. Cependant ils eurent encore, dans le cours de cette journée, un moment d'alarme assez vive. On apprit que le corps d'armée du maréchal Marmont, arrivé à Versailles et s'apercevant enfin des intentions de ses chefs, s'était mis en pleine révolte, qu'il avait secoué leur autorité, s'était placé sous les ordres du colonel Ordener au cri de : *Vive l'Empereur !* et qu'il se disposait à partir pour Fontainebleau. Cette révolte, en donnant le signal de la lutte contre les étrangers, pouvait tout remettre en question. Marmont, qui était resté à Paris, au lieu de retourner, comme ses collègues, auprès de Napoléon, n'hésita pas à se jeter, au péril de sa vie, au milieu de ses soldats furieux pour les ramener à l'obéissance. Il ne les rejoignit que lorsqu'ils étaient déjà en pleine marche, à deux lieues de Versailles. Se présentant à eux avec assurance, il réussit, par cette autorité du commandement si puissante sur les vieilles troupes, à les calmer et à leur persuader même de quitter le chemin de Fontainebleau pour se diriger sur la Normandie, comme il en était convenu avec le prince de Schwarzenberg. Puis il repartit pour Paris, où le gouvernement provisoire, qui attendait avec anxiété le résultat de sa tentative, l'accueillit comme un sauveur. Ses plus brillants exploits ne lui avaient jamais valu autant de félicitations et d'éloges enthousiastes qu'il en reçut alors, dans le salon de M. de Talleyrand, pour un

acte dont le souvenir devait peser d'une manière si pénible sur toute son existence.

C'est seulement après l'incident que je viens de raconter qu'il signa avec le prince de Schwarzenberg la convention dont ils avaient, dès l'avant-veille, réglé les bases. Comme elle était déjà exécutée de fait en ce qui le concernait, il la fit antidater, sans doute pour qu'on ne crût pas qu'il s'était livré sans conditions.

Cependant on avait repris, dans la matinée du 5 avril, les délibérations relatives à l'acte constitutionnel. La crise qu'on venait de traverser, le danger dans lequel les ennemis du régime impérial s'étaient vus rejetés au moment même où, considérant le triomphe comme certain, ils commençaient à se diviser, les avaient disposés à la conciliation. M. de Talleyrand avait fait comprendre à l'abbé de Montesquiou la convenance de ne pas se montrer trop intraitable; il avait aussi engagé les sénateurs du comité à renoncer à quelques-unes de leurs prétentions. On se fit réciproquement des concessions. Il fut convenu, et ce point était capital, que la nomination des membres du Sénat appartiendrait au Roi sans conditions, mais, comme pour balancer cette prérogative, on régla que leur nombre ne dépasserait pas deux cents. Le pouvoir exécutif fut accordé au Roi sans aucune réserve, mais, au grand déplaisir de l'abbé de Montesquiou, on maintint le principe du rappel des Bourbons au trône par le libre vœu de la nation, ce qui était la négation de la légitimité imprescriptible, et le monarque fut soumis à l'obligation

de prêter serment à la Constitution avant de prendre possession du pouvoir royal. Il y eut peu de discussion. Le projet ainsi arrêté fut porté au Sénat qui nomma sur-le-champ, pour l'examiner, une commission de sept membres. C'étaient MM. Abrial, Cornet, Fabre, Garat, Grégoire, Lanjuinais et Vimar. Cette commission, dans laquelle le parti républicain comptait des représentants très-prononcés, présenta son rapport dès le lendemain, et le projet, légèrement amendé par elle dans un sens peu favorable à la prérogative royale, fut adopté immédiatement par l'unanimité des membres présents, au nombre de soixante-trois.

Le lendemain, 7 avril, le Corps législatif y donna son adhésion. Dans sa réponse à la lettre de communication du Sénat, il déclara qu'il trouvait dans la Constitution nouvelle, fondée sur une sage distribution des pouvoirs, la garantie de tous les droits, et qu'il était heureux d'avoir enfin la possibilité d'exprimer des sentiments dont il avait dû jusqu'alors contenir l'expression, en se félicitant de voir l'auguste maison de Bourbon rappelée au trône et le titre de Roi des Français déféré au frère du dernier Roi. On dit que quelques-uns des députés auraient voulu faire plus, qu'ils ne parlaient de rien moins que de proclamer immédiatement Louis XVIII et de lui envoyer une députation. Le gouvernement provisoire, inquiet de ces tendances royalistes qui pouvaient déranger l'ensemble de ses projets, se hâta d'y mettre ordre en fermant la salle des séances.

La Constitution, considérée dans son ensemble, reposait sur des bases analogues à celles de la Constitution britannique; elle ne différait pas essentiellement de celles que la Charte devait plus tard consacrer, bien qu'elle restreignît un peu plus les prérogatives de la couronne et qu'elle fît une plus large part aux droits populaires et parlementaires. Le gouvernement français était déclaré monarchique et héréditaire de mâle en mâle, la noblesse ancienne rétablie, la nouvelle maintenue de même que la Légion d'honneur. Le pouvoir exécutif était exclusivement réservé au Roi, qui devait concourir, avec les deux Chambres, au pouvoir législatif. Chacun des trois pouvoirs avait l'initiative des lois. Le Roi, comme je l'ai déjà expliqué, devait nommer à l'avenir les sénateurs, dont le nombre ne pourrait être ni au-dessous de cent cinquante, ni au-dessus de deux cents. Leurs fonctions étaient héréditaires. Le Corps législatif, formé de députés élus par les départements, devait, chaque année, se réunir de droit et sans convocation royale le 1er octobre. Le Roi avait d'ailleurs la faculté de le convoquer extraordinairement, de l'ajourner et même de le dissoudre, sauf à en réunir un autre dans le délai de trois mois. A ces deux grands Corps appartenait le choix de leurs présidents. Les ministres pouvaient siéger dans les deux Chambres. Le Roi devait déterminer le mode et la quotité du recrutement. Il nommait les membres des tribunaux, mais il devait les choisir sur une triple liste de candidats dressée par les tribunaux eux-mêmes à chaque vacance. Il avait le droit de

grâce Sa personne était inviolable et sacrée, ses ministres responsables. La confiscation était abolie. Le jury était maintenu. Il n'y avait pas de religion d'État. La liberté des cultes était assurée aussi bien que la liberté de la presse et la liberté individuelle, et ces deux dernières placées, comme du temps de l'Empire, sous la protection de deux commissions sénatoriales. La dette publique était garantie de même que les ventes de biens nationaux. La recherche des opinions et des votes était interdite. Tous les Français étaient admissibles à tous les emplois.

On voit que l'acte du Sénat renfermait, en réalité, tous les éléments d'un régime libre et monarchique, bien qu'un peu trop mêlés encore de dispositions qui se ressentaient des vieux préjugés révolutionnaires contre l'influence du pouvoir royal. Le principe de la souveraineté nationale était d'ailleurs la base de cette Constitution. Elle devait être soumise à l'acceptation du peuple français. Ce n'était pas en vertu de leur titre héréditaire que les Bourbons reprenaient leur couronne, mais « le peuple, » était-il dit, appelait librement au trône Louis-Stanislas-» Xavier de France, frère du dernier Roi, et, après lui, » les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'or-» dre ancien, » et il serait proclamé Roi des Français aussitôt qu'il aurait, par un acte signé, accepté la Constitution et prêté serment de la faire observer.

Il était conforme sans doute à la dignité nationale comme à la prudence, après les événements qui, pendant plus de vingt ans, avaient séparé les Bourbons de la France, de don-

ner à leur restauration le caractère d'un contrat, de placer la liberté à côté de la légitimité, pour les fortifier en les contenant l'une par l'autre. Telle avait été, je l'ai déjà dit, la pensée de M. de Talleyrand, et c'est certainement une des circonstances de sa longue carrière qui lui font le plus d'honneur. Mais, pour que cette combinaison ne fît pas naître de sérieuses difficultés en blessant des susceptibilités naturelles et excusables, il eût été nécessaire d'adoucir par la forme ce qu'elle avait de blessant pour des princes habitués à considérer le trône comme leur patrimoine et pour un parti en qui de longues souffrances avaient exalté jusqu'au fanatisme le culte de la monarchie. Plus on voulait restreindre en réalité l'action de la royauté, plus il convenait de l'entourer d'hommages. Ces ménagements habiles, dans lesquels les Anglais ont toujours excellé, le Sénat n'avait pas su les avoir pour Louis XVIII. Non content de déterminer, avec netteté et précision, les limites assignées au pouvoir royal, il avait voulu constater officiellement que ce pouvoir émanait du suffrage populaire, alors qu'il eût été si facile et si opportun d'éluder, par des expressions générales, ces questions de principes toujours insolubles, toujours dangereuses à soulever. En désignant le monarque nouveau comme *frère du dernier Roi*, en niant ainsi la royauté nominale de son infortuné neveu, en le mettant par là dans la nécessité de ne plus s'appeler Louis XVIII, c'est-à-dire de renoncer au dogme de la légitimité, le Sénat l'avait réduit à l'alternative ou de ne pas adhérer purement et simple-

ment aux conditions qu'on lui offrait, ou de subir ce qui eût été pour lui, sans utilité pour la chose publique, une véritable humiliation.

C'était là une faute grave, que l'on comprend cependant. Une faute moins aisée à expliquer et qui eut peut-être des conséquences plus décisives, c'est celle que commit le Sénat en insérant dans son projet un article qui portait que sa dotation appartenait à ses membres actuels; que les revenus en seraient partagés entre eux et passeraient à leurs successeurs, que, le cas échéant d'un sénateur mort sans postérité masculine directe, sa portion retournerait au trésor public et que les sénateurs nommés à l'avenir ne pourraient avoir part à cette dotation. Ces dispositions ont un tel caractère d'égoïsme, elles semblent si exclusivement inspirées par les intérêts pécuniaires de ceux qui les ont votées, et il est tellement impossible, au premier aspect, d'y découvrir l'apparence d'une idée générale ou d'un but politique quelconque, qu'on est amené à se demander comment une Assemblée dans laquelle siégeaient beaucoup d'hommes éclairés et un bon nombre d'hommes honorables, a pu être amenée à les sanctionner. On a dit que M. de Talleyrand, voulant discréditer le Sénat pour se ménager la faveur de la royauté, avait fait suggérer à ce grand Corps l'idée malencontreuse qui devait le déshonorer dans l'opinion. L'ensemble de la politique alors suivie par le président du gouvernement provisoire repousse une pareille supposition. Voulant fonder en France une monarchie constitutionnelle et un gouvernement libre, il

n'avait aucun intérêt à tuer moralement la seule autorité qui fût en mesure de se présenter devant le trône comme l'organe de la nation. On ne voit pas, d'ailleurs, par quels arguments il serait parvenu à faire tomber dans un piége aussi grossier des esprits avisés et expérimentés. Une conjecture plus vraisemblable, c'est que les sénateurs se seront préoccupés de la pensée de faire du Sénat le boulevard des intérêts et des principes nouveaux menacés par le retour des Bourbons, et que, se considérant eux-mêmes comme les meilleurs représentants, les défenseurs les plus efficaces de ces intérêts et de ces principes, ils auront voulu se faire une position forte et privilégiée, s'ériger en une sorte d'aristocratie révolutionnaire fermée, à certains égards, à ceux même que le choix du monarque appellerait plus tard à s'asseoir auprès d'eux sur les bancs de la Chambre haute, et capable d'y balancer l'influence de l'ancienne noblesse.

Quels qu'aient pu être, au surplus, les motifs du Sénat, le public les jugea très-défavorablement. Rarement on a vu un soulèvement d'opinion pareil à celui que provoqua la publication de l'acte constitutionnel. On eût dit qu'il consistait tout entier dans l'article relatif aux dotations. Le vulgaire, par une disposition naturelle qui se compose d'un peu d'honnêteté et de beaucoup d'envie, est enclin à exiger des hommes publics un entier désintéressement et à interpréter avec une extrême sévérité tout acte qui n'a pas évidemment ce caractère. Le projet de Constitution prêtait, sous ce rapport, aux plus fâcheux commentaires. Les

royalistes saisirent un prétexte aussi spécieux pour discréditer une œuvre qui leur déplaisait à bien d'autres égards, parce qu'elle tendait à maintenir les principaux résultats de la Révolution. Habiles à manier le sarcasme, à verser le ridicule et le dédain sur leurs adversaires, ils accablaient les sénateurs des traits les plus acérés et tournaient en dérision la Constitution nouvelle qu'ils appelaient plaisamment une *Constitution de rentes.* Ce mot fit fortune. Le Sénat n'était ni aimé, ni estimé. On ne lui pardonnait pas sa longue et servile complicité dans tous les excès du régime impérial. On avait pu se rallier un moment à lui, comme à un instrument nécessaire pour renverser Napoléon, mais cela n'avait pas suffi pour lui donner de la force morale et de la popularité. Vainement ses apologistes le montraient comme le représentant des conquêtes morales et intellectuelles de la Révolution; vainement il essayait de se faire un bouclier des idées libérales sur lesquelles il avait édifié son acte constitutionnel. Ces idées n'étaient guère comprises alors que par un petit nombre d'anciens constituants presque oubliés et par quelques jeunes gens encore inconnus. La grande masse du public partageait l'aversion des royalistes pour le Sénat et pour son œuvre. Déjà la presse commençait à contester son titre légal, à demander de quel droit ces séides de la tyrannie déchue s'érigeaient en interprètes de la nation, en régulateurs de ses destinées. Il parut alors une nuée de pamphlets royalistes dont les auteurs, non contents de rappeler en termes d'injures et de mépris les

antécédents du Sénat, s'enhardissaient parfois jusqu'à repousser toute idée de Constitution et à réclamer le pouvoir absolu d'un Roi qui, ne tenant sa couronne que de Dieu, ne devait qu'à Dieu seul compte de ses actions.

Le gouvernement provisoire, pour arrêter une lutte qui, en mettant aux prises les partis et les opinions, menaçait son autorité, crut devoir, d'une part, interdire au *Moniteur* la publication des adhésions qui, des diverses parties de la France, venaient appuyer le projet de Constitution, de l'autre, remettre en vigueur les règlements impériaux sur la librairie, l'imprimerie, l'affichage, le colportage des écrits et réorganiser la censure des journaux, la *liberté de la presse* devant être, disait-il, *la sauvegarde des citoyens* et non pas *un moyen d'insulte et de diffamation, une arme perfide entre les mains de ceux qui cherchaient à semer le trouble parmi les citoyens*. Les journaux purent être ainsi contenus, mais la lutte des brochures continua de plus en plus violente.

Le gouvernement, sans être aussi impopulaire que le Sénat, commençait à être atteint de la même défaveur. Leur position aurait pu devenir dangereuse, si l'empereur Alexandre, qui croyait son honneur intéressé à ce que la France ne retombât pas sous les abus de l'absolutisme et de l'ancien régime, ne les eût énergiquement soutenus. Cet appui, que M. de Talleyrand ménageait avec son adresse accoutumée, était pour eux une précieuse ressource; mais une position aussi fausse, aussi factice, ne pouvait se prolonger sans inconvénient. Il fallait arriver prompte-

ment à quelque chose de définitif. Il fallait se mettre en rapport avec les princes que l'on venait d'appeler à régner sur la France et savoir s'ils accepteraient les conditions posées par le Sénat. Louis XVIII, que l'abbé de Montesquiou informait de ce qui se passait à Paris, était encore retenu en Angleterre par un accès de goutte, mais j'ai dit que son frère, le comte d'Artois, était depuis quelques semaines à Nancy. Déjà, plusieurs jours avant le vote de la Constitution sénatoriale, M. de Talleyrand lui avait envoyé un émissaire pour l'inviter à venir à Paris et pour s'entendre avec lui sur le caractère avec lequel il y paraîtrait. On attendait impatiemment une réponse qui pût jeter quelque lumière sur les intentions de la famille royale.

Cependant, les membres du gouvernement provisoire continuaient à se réunir tous les jours chez M. de Talleyrand. Ils y recevaient les offres de services des personnages de plus en plus nombreux, qui se ralliaient successivement au pouvoir nouveau. Quelquefois, lorsqu'il s'agissait d'un homme très-considérable, M. de Talleyrand, comme pour prendre acte de son adhésion, le faisait assister, le jour où il se présentait, à la séance du conseil. Le duc d'Otrante, Fouché, y fut ainsi admis en arrivant du Midi où les défiances de Napoléon l'avaient depuis longtemps relégué, ce qui ne lui avait pas permis de participer à la révolution qui venait de s'opérer, comme il avait pris part à toutes celles qui avaient depuis longtemps agité la France. Très-froidement reçu par les collègues de M. de

Talleyrand, il trouva plus d'accueil au Sénat et sembla dès lors ne pas désespérer de se faire, à force d'habileté, une place sous le régime qui allait se fonder.

Dans la position précaire et anormale où se trouvait le gouvernement, il s'occupait peu des détails de l'administration, mais il continuait à prendre les mesures de circonstance qui n'eussent pu être différées sans inconvénient ou que l'opinion publique appelait d'une manière plus urgente. Plusieurs arrêtés ordonnèrent la mise en liberté des prisonniers d'État dont le nombre était devenu si grand pendant les dernières années de l'Empire, surtout dans les rangs du clergé, de plusieurs cardinaux italiens détenus pour leur fidélité au Pape, des chanoines de Tournai et d'une multitude de prêtres belges emprisonnés pour avoir refusé leurs prières à l'Empereur après sa rupture avec le Saint Siége, de plus de deux cents séminaristes de Gand dirigés sur Wesel pour être incorporés dans l'artillerie, et aussi de huit cents paysans espagnols prisonniers de guerre et envoyés au bagne pour avoir défendu leur patrie et leur roi.

L'organisation de la police, dont le nom était devenu un objet d'effroi, fut simplifiée; on en supprima les directeurs généraux, les commissaires généraux et spéciaux, et leurs fonctions furent réunies à celles des préfets et sous-préfets.

Tout en maintenant l'Université, on lui enleva les attributions oppressives dont le despotisme impérial l'avait investie : la libre direction de l'éducation des enfants fut

rendue aux pères de famille; les enfants qui avaient été placés dans les établissements publics contre le vœu de leurs parents durent leur être remis. Le préambule de l'arrêté qui mettait fin à ces abus odieux était remarquable: il ne les signalait pas seulement comme des attentats aux droits de la puissance paternelle et à la liberté, il montrait, dans le système auquel ils se rattachaient et qui avait pour but de diriger exclusivement les jeunes gens vers l'état militaire, un obstacle opposé au développement des différents genres de génie, de talent et d'esprit dont l'ensemble varié forme la richesse morale d'une nation.

La publicité donnée à ces actes de réparation équivalait, en quelque sorte, à autant de manifestes dirigés contre la tyrannie impériale.

Pendant qu'à Paris on posait d'une main encore incertaine les bases d'une monarchie bourbonienne et constitutionnelle, l'Empire achevait de mourir à Fontainebleau. L'histoire présente peu de spectacles aussi tristes que celui de cette agonie politique. Napoléon n'était pas du nombre de ces hommes qui grandissent dans l'infortune. Si, en présence de difficultés et de dangers qui ne lui paraissaient pas supérieurs aux prodigieuses ressources de son génie, son courage et sa fermeté étaient dignes d'admiration, il tombait au contraire au-dessous de lui-même lorsque son intelligence lui révélait nettement l'impossibilité du succès. Incapable de résignation, on le voyait alors passer par des alternatives de complet abattement et d'exaltation

fiévreuse; à peine, dans ces moments douloureux, quelques éclairs passagers laissaient-ils encore apercevoir le héros. Il ne savait pas supporter le malheur, parce que son âme n'était pas au niveau de ses immenses facultés. Depuis que les maréchaux l'avaient contraint à offrir son abdication, il était dans un état de dépression morale qu'avait encore augmenté la nouvelle de la défection du corps de Marmont. Le 5 avril, il avait annoncé à l'armée ces deux événements décisifs par un ordre du jour dont le ton triste et découragé formait un singulier contraste avec la hauteur ordinaire de son langage. « Le soldat, y » disait-il, suit la fortune et l'infortune de son général, » son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a point » inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes, il a » passé aux alliés. L'Empereur ne peut approuver la con- » dition sous laquelle il a fait cette démarche ; il ne peut » accepter la vie et la liberté de la main d'un sujet. Le » Sénat s'est permis de disposer du gouvernement fran- » çais ; il a oublié qu'il doit à l'Empereur le pouvoir dont » il abuse maintenant, que c'est l'Empereur qui a tiré une » partie de ses membres des orages de la Révolution, tiré » de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la » nation.... Il ne rougit pas de faire des reproches à » l'Empereur, sans remarquer que, comme premier corps » de l'État, il a pris part à tous les événements.... Il a osé » accuser l'Empereur d'avoir changé les actes dans leur » publication. Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin » de tels artifices. Un signe était un ordre pour le Sénat,

» qui, toujours, faisait plus qu'on ne désirait de lui.
» L'Empereur a toujours été accessible aux remontrances
» de ses ministres... Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les
» adresses et les discours publics, alors l'Empereur a été
» trompé. Mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'at-
» tribuer à eux-mêmes les suites de leurs flatteries. Le
» Sénat ne rougit pas de parler de libelles publiés contre
» les gouvernements étrangers. Il oublie qu'ils furent
» rédigés dans son sein ! Si longtemps que la fortune s'est
» montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés
» fidèles et nulle plainte n'a été entendue sur les abus
» du pouvoir. Si l'Empereur avait méprisé les hommes
» comme on le lui a reproché... le monde reconnaîtrait
» aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivaient ce
» mépris.... »

Telles étaient les dispositions de Napoléon, lorsque les maréchaux Ney et Macdonald et le duc de Vicence, arrivant de Paris dans la soirée du 5 avril, lui firent connaître le refus des alliés de recevoir son abdication conditionnelle et leur résolution bien arrêtée d'exiger qu'il renonçât à l'Empire pour sa famille comme pour lui-même. Ce fut Ney qui porta la parole. Décidé déjà à se séparer de son souverain, il lui parla avec rudesse. Macdonald et le duc de Vicence mirent plus de ménagements dans leurs efforts pour l'amener à céder à la nécessité. Napoléon, se ranimant pour un instant, parut vouloir rompre la négociation. Pendant deux jours, il résista à toutes les remontrances. Il ne parlait de rien moins que de

avril

se retirer derrière la Loire avec les forces qui lui restaient, de rallier à lui l'armée du maréchal Soult, celle que le maréchal Suchet ramenait de Catalogne, celle qui, sous les ordres du maréchal Augereau, s'était jetée dans le Vivarais après la prise de Lyon, de continuer une lutte opiniâtre sur le territoire de l'Empire et, s'il le fallait, d'aller rejoindre le prince Eugène en Italie. On peut juger comment de semblables projets, inspirés par un aveugle désespoir, étaient accueillis par les hommes qui entouraient Napoléon. On lui répondait que si la résistance avait été reconnue impossible deux jours auparavant, elle l'était bien plus encore après la défection de Marmont, maintenant que la nouvelle de l'abdication et l'attente de la paix avaient découragé ou refroidi dans l'armée les esprits naguère les plus ardents, que la désertion commençait à éclaircir ses rangs et que les alliés avaient eu le temps d'occuper tout autour d'elle des positions telles, que, pour s'éloigner, il eût fallu s'ouvrir un passage à travers des forces immensément supérieures. Le frein du respect étant rompu, les murmures, les reproches se mêlaient aux représentations. On semblait ne plus voir, dans le grand homme qu'on avait si longtemps adoré, qu'un fou incorrigible, dont l'obstination furieuse faisait seule obstacle à la paix du monde, au salut de la France et aux intérêts de tous. Accablé par cette réprobation générale, Napoléon céda encore une fois. Il signa un second acte d'abdication par lequel il renonçait, pour les siens comme pour lui-même, aux trônes de France et d'Italie. Les trois

plénipotentiaires repartirent aussitôt pour Paris où ils devaient conclure le traité qui réglerait définitivement le sort de l'Empereur déchu et de sa famille. Mais à peine s'étaient-ils éloignés, que Napoléon, retombant dans ses incertitudes, envoya après eux un de ses officiers, le colonel Gourgaud, pour redemander l'acte qu'il venait de signer : non pas qu'il pensât cette fois à ressaisir le pouvoir, à recommencer la guerre, mais il disait que, puisqu'on ne voulait pas traiter avec lui des intérêts de la France, puisqu'il ne s'agissait plus que de sa personne, un traité était inutile et un simple cartel suffisait pour garantir sa liberté. Lorsque Gourgaud rejoignit les plénipotentiaires, ils n'étaient plus en mesure de lui rendre la pièce qu'il venait réclamer et qu'ils avaient dû livrer aux ministres alliés en commençant la négociation.

Déjà, cependant, le vide se faisait autour de l'Empereur. Ce n'était pas sans peine que la plupart des personnages qui l'entouraient avaient pris sur eux d'attendre, pour l'abandonner, qu'il eût signé sa seconde abdication. Maintenant, se considérant comme dégagés de tout devoir envers lui, bien que le traité qui devait consacrer sa déchéance ne fût pas encore conclu, ils s'empressaient de le quitter sous divers prétextes et de courir à Paris pour faire leur soumission au gouvernement provisoire.

A Blois, la régence s'était dissoute. Quelques-uns des hauts fonctionnaires qui la composaient n'avaient pas montré moins d'empressement que ceux de Fontaine-

bleau à déserter une cause perdue. L'archichancelier Cambacérès lui-même, le premier des conseillers de l'Empereur, avait écrit, dès le 4 avril, à M. de Talleyrand pour adhérer aux actes du Sénat. A cette époque, pourtant, Napoléon n'avait pas encore abdiqué, la régence existait encore, au moins nominalement, et Cambacérès présidait le conseil. Rien, peut-être, ne donne une idée plus frappante de l'anéantissement de l'esprit public, rien ne prouve mieux à quel point l'édifice impérial était miné d'avance.

A l'approche des forces alliées qui s'avançaient vers la Loire, les frères de l'Empereur, Joseph et Jérôme, voulurent persuader à l'Impératrice de les suivre au delà de cette rivière; ils employèrent presque la violence pour l'y déterminer. Elle résista, encouragée par ceux de ses serviteurs qui ne se souciaient pas de courir avec elle des aventures désespérées, et ils durent renoncer à l'entraîner dans leur fuite. Déjà abandonnée de presque tout son entourage, Marie-Louise, à qui son père avait envoyé le prince Esterhazy, se laissa conduire, avec son fils, à Rambouillet, où l'empereur François vint la trouver. Elle ne pensait sans doute pas alors qu'elle ne dût jamais revoir l'homme à qui elle avait été unie dans des circonstances si différentes.

Cependant les maréchaux Ney et Macdonald et le duc de Vicence avaient promptement terminé leur négociation. La question politique se trouvant tranchée par l'abdication, l'empereur Alexandre affecta, dans le règlement des

intérêts personnels de Napoléon et de sa famille, une facilité empressée qu'on célébra alors comme un nouveau trait de sa générosité, quoiqu'il n'y eût rien de bien extraordinaire à assurer à celui qu'on faisait descendre du premier trône du monde une existence supportable. On avait fait offrir à Napoléon, pour lieu de retraite, à titre de souveraineté, l'alternative de la Corse ou de Corfou. Il préféra la petite île d'Elbe. Le traité fut signé le 11 avril. Par ce traité, Napoléon renonçait, pour lui et pour sa famille, à tous les États qu'il avait possédés. Il conservait, ainsi que Marie-Louise, ses titres et qualités pour en jouir sa vie durant. Sa mère, ses frères, neveux et nièces conservaient également le titre de princes de sa famille. L'île d'Elbe lui était cédée comme principauté souveraine pendant sa vie. On lui assignait sur le grand livre de la dette publique de France un revenu annuel de deux millions dont la moitié serait reversible à l'Impératrice. Les puissances promettaient leurs bons offices pour faire respecter par les Barbaresques le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe et pour qu'elle fût assimilée à la France dans ses rapports avec eux. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla étaient assurés en propriété à l'Impératrice, à son fils et à leur descendance directe. On formait, avec des domaines réservés dans les pays auxquels Napoléon renonçait ou avec des rentes à inscrire au grand livre de France, le fond d'un revenu net de deux millions cinq cent mille francs, qui devait être réparti, dans des proportions déterminées, entre les princes et princesses de la famille impériale; on

leur garantissait en outre tous les biens, meubles et immeubles qu'ils possédaient à titre particulier. Le traitement de l'Impératrice répudiée, Joséphine, qui avait été jusqu'alors de trois millions, était réduit à un million, et elle était aussi maintenue dans la possession de ses biens, meubles et immeubles. Son fils, le prince Eugène, vice-roi d'Italie, devait avoir un établissement convenable hors de France. Les propriétés que Napoléon possédait en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, devaient rester à la couronne. Sur les fonds placés par lui, soit au grand livre, soit à la Banque de France, soit dans les actions des canaux, ou de toute autre manière, et qu'il abandonnait à la couronne, il devait être réservé un capital de deux millions au plus pour être employé en gratifications en faveur des personnes par lui désignées. Une corvette armée et des bâtiments de transport devaient conduire Napoléon et sa maison à l'île d'Elbe; la corvette lui resterait en toute propriété. Il pourrait emmener avec lui et conserver pour sa garde quatre cents hommes de bonne volonté. Les Français qui le suivraient ou suivraient sa famille seraient tenus, sous peine de perdre leur nationalité, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins que le gouvernement ne les autorisât à prolonger leur absence. Les troupes polonaises au service de la France avaient la liberté de retourner dans leur pays, en conservant leurs armes et bagages aussi bien que leurs décorations et les pensions qui y étaient affectées. Les puissances alliées garantissaient

l'exécution de toutes ces stipulations et s'engageaient à les faire accepter et garantir par la France.

Le traité du 11 avril, dont je viens de rapporter les clauses principales, reçut, avec la signature des trois plénipotentiaires français, celle du comte de Nesselrode et aussi celles de MM. de Metternich et de Hardenberg, qui venaient d'arriver à Paris. Lord Castlereagh, qui y arriva presque au moment de la conclusion, ne crut pas devoir le souscrire, bien qu'il ne contestât ni la convenance, ni l'urgence d'un tel arrangement : l'Angleterre n'ayant jamais reconnu le titre impérial de Napoléon, il ne voulait pas apposer son nom à un acte où ce titre lui était donné. Il se borna à déclarer par écrit que son gouvernement accédait aux stipulations relatives à la possession en souveraineté de l'île d'Elbe et des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, bien qu'il ne dût pas être considéré comme partie intervenante aux autres conditions. Cet acte d'accession ne fut délivré que le 17 avril, lord Castlereagh ayant cru devoir attendre des instructions positives de sa cour.

Dès le 11, le gouvernement provisoire avait signé une déclaration par laquelle il adhérait au traité autant que besoin était, et en garantissait l'exécution en ce qui concernait la France, déclaration que, six semaines après, M. de Talleyrand renouvela au nom de Louis XVIII, déjà remonté sur son trône.

Une disposition de ce traité qui a été, depuis, sévèrement blâmée, c'est celle qui, en établissant l'Empereur déchu dans une île voisine des côtes de France et d'Italie,

lui ménageait la possibilité d'y reparaître et d'y tenter de nouveau la fortune dès qu'il croirait trouver une occasion favorable. Ce danger ne pouvait échapper à la prévoyance de tous les hommes d'État qui intervinrent dans la négociation. M. de Talleyrand et lord Castlereagh le signalèrent ; mais on était pressé d'en finir, le choix de toute autre résidence eût prêté également à des objections ; enfin, lord Castlereagh eût craint, en insistant, d'encourager l'idée que Napoléon avait laissé entrevoir, de demander un asile en Angleterre même ; on passa outre pour éviter de nouveaux retards.

Lorsque le duc de Vicence, qui, seul des trois plénipotentiaires français, était retourné cette fois à Fontainebleau, présenta à Napoléon le traité qu'il venait de signer, l'Empereur refusa d'abord de le ratifier ; il reprochait à son ministre de s'être dessaisi de l'abdication ; il répétait qu'un traité était inutile, qu'il suffisait d'un cartel de prisonnier de guerre. Le duc de Vicence s'épuisait en vains efforts pour ramener son infortuné maître à la résignation. La soirée du 11 avril et la journée du 12 tout entière se passèrent dans cette douloureuse lutte. Pendant la nuit suivante, l'Empereur tenta de se donner la mort avec un poison qu'il portait sur lui depuis l'époque où, pendant la retraite de Russie, il avait pu craindre de tomber au pouvoir de l'ennemi. Le temps écoulé ayant sans doute amorti la force de ce poison, il manqua son effet, et, après de vives souffrances, Napoléon put être ramené à la vie par les soins de ceux qui l'entouraient. Il sembla penser alors,

avec ce fatalisme qui le caractérisait, que puisqu'il n'avait pu mourir, un avenir lui restait encore.

On commençait à s'inquiéter à Paris de ne pas voir revenir le duc de Vicence avec la ratification qui, aux termes mêmes du traité, devait être donnée dans le délai de quarante-huit heures. Le maréchal Macdonald s'étant rendu à Fontainebleau pour s'informer des causes de ce retard, Napoléon signa enfin, le 13, l'acte si impatiemment attendu. Touché de la loyauté et des égards que le maréchal lui avait constamment témoignés pendant cette cruelle crise, il lui exprima son regret de l'avoir trop longtemps méconnu et lui donna, en souvenir d'estime et de reconnaissance, un sabre précieux qu'il avait porté en Égypte, où le fameux Mourad-Bey lui en avait fait présent.

Le soir de ce même jour les ratifications étaient échangées à Paris avec les ministres des trois grandes cours continentales. En attendant celle de l'Angleterre, Napoléon resta à Fontainebleau où il ne voyait plus autour de lui, avec les ducs de Vicence et de Bassano, ces deux ministres également fidèles, quoique d'un zèle bien inégalement éclairé, que quelques officiers généraux et quelques serviteurs subalternes. Tous les maréchaux étaient partis et la plupart n'avaient pas cru devoir attendre, comme Macdonald, pour reconnaître le nouveau gouvernement, que Napoléon, en ratifiant le traité du 11 avril, les eût dégagés de leur serment. Berthier, qu'il avait élevé au-dessus de tous les autres en le créant vice-connétable et prince souverain de Neuf-

châtel, parce qu'il avait trouvé en lui non pas le premier de ses lieutenants, mais un chef d'état-major incomparable et un habile instrument de ses grandes conceptions stratégiques, Berthier qui, déjà avancé en âge, eût dû mettre sa gloire à ne pas séparer son nom de celui du héros qu'il avait suivi et assisté sur tous les champs de bataille, ne sut pas résister mieux que ses compagnons d'armes à la tentation qui les entraînait tous vers le soleil levant. Napoléon avait déposé entre ses mains le commandement de l'armée. Néanmoins, dès le 11 avril, il était parti pour Paris, prétextant quelque affaire et promettant de revenir, mais, en réalité, pour remettre lui-même au gouvernement provisoire son adhésion personnelle et celle de l'armée. Il ne reparut plus, et c'est de Paris même que, depuis ce moment, il transmit ses ordres aux troupes.

Quelques rares visiteurs venaient à peine, de temps en temps, rompre la morne solitude où l'Empereur se trouvait réduit. On remarqua, parmi ces courtisans du malheur, les maréchaux Moncey, Mortier et Macdonald qui voulurent revoir encore une fois leur ancien souverain. Il vint aussi quelques hommes plus obscurs et dont on n'aurait pas eu le droit de signaler l'absence, mais aucun des ministres, des grands dignitaires qui avaient fait partie de la régence de Blois ne parut à Fontainebleau. Napoléon, tout en exprimant sur la faiblesse et l'ingratitude de quelques personnages un blâme où il entrait plus de pitié et de dédain que d'irritation, paraissait trouver

naturel qu'on se ralliât à la cause royale. Il disait aux officiers qui prenaient congé de lui, que, dans l'état des choses, la maison de Bourbon était ce qui convenait le mieux à la France ; il faisait l'éloge du Roi, il conseillait de s'attacher à lui.

Ces derniers jours furent employés aux arrangements nécessaires pour son établissement dans l'île d'Elbe. Trois officiers généraux demandèrent à l'y suivre : c'étaient le grand maréchal du Palais, Bertrand, et les généraux Drouot et Cambronne. On forma une maison domestique peu nombreuse. Le traité du 11 avril permettait à Napoléon d'emmener quatre cents hommes de sa garde : il n'eut que l'embarras du choix parmi ceux qui se présentèrent.

La ratification anglaise arriva enfin. Le 19, elle fut remise à l'Empereur, et, le soir même, on lui présenta quatre commissaires chargés par les puissances alliées de l'accompagner jusqu'au lieu de sa retraite. Dans ce dernier moment, il éprouva encore une amertume qui, même après les grands coups dont il venait d'être frappé, ne lui fut pas insensible ; son valet de chambre favori, Constant, et le mameluck Roustan, qui ne l'avait pas quitté depuis l'expédition d'Égypte et qu'il avait comblé de bienfaits, ne voulant pas partager son exil et n'osant pas prendre congé de lui, disparurent à l'improviste.

Le 20 avril au matin il quitta enfin Fontainebleau. Au moment où, sortant de son appartement, il parut dans la

grande cour du château, la garde impériale y était rangée en ligne; une foule immense, formée des habitants de la ville et des villages voisins, se pressait aux grilles et à toutes les issues. Les tambours battirent aux champs. D'un signe de la main il leur imposa silence, et, s'avançant vers la garde, il prononça d'une voix forte ces paroles que l'histoire a recueillies comme l'éloquente expression d'une des situations les plus dramatiques que présente la suite des âges : « Officiers, sous-officiers et soldats de ma » vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, » je vous ai constamment trouvés sur le chemin de l'hon- » neur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme » dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être » des modèles de fidélité et de bravoure. Avec des hom- » mes tels que vous, notre cause n'était pas perdue. Mais » la guerre était interminable; c'eût été la guerre civile, » et la France en fût devenue plus malheureuse. J'ai dû » sacrifier nos intérêts à ceux de la patrie. Je pars! Vous, » mes amis, continuez à servir la France. Son bonheur » était mon unique pensée, il sera toujours l'objet de mes » vœux. Ne plaignez pas mon sort. Si j'ai consenti à me » survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux » écrire les grandes choses que nous avons faites ensem- » ble. Adieu, mes enfants. Je voudrais vous presser tous » sur mon cœur. Que j'embrasse au moins votre général, » votre drapeau. » Ainsi parla Napoléon. Le général Petit, saisissant l'aigle, s'avança. Napoléon le serra dans ses bras et baisa le drapeau. Tous ces vieux guerriers

pleuraient ; les commissaires étrangers eux-mêmes, présents à cette scène, versaient des larmes. Napoléon, dont l'émotion était visible, faisant un effort sur lui-même, ajouta d'un accent plus ferme : « Adieu, encore une fois, » mes vieux compagnons ; que ce dernier baiser passe » dans vos cœurs ! » Puis, s'arrachant au groupe qui l'entourait, il s'élança dans une voiture où l'attendait le général Bertrand, et le cortége partit aussitôt par la route de Lyon.

Pendant la première partie de ce voyage, Napoléon, escorté encore par des détachements de sa garde et souvent salué par des cris de *Vive l'Empereur !* eût pu se figurer qu'il n'avait pas cessé de régner sur les contrées qu'il traversait. Ces acclamations cessèrent au delà de Nevers. A Lyon, il en entendit encore quelques-unes ; mais, plus loin, la scène changea. Rencontrant près de Vienne le maréchal Augereau, il s'arrêta pour embrasser une dernière fois un des hommes dont le nom était le plus étroitement lié au souvenir de ses premières et immortelles campagnes d'Italie ; mais Augereau qui, croyant sans doute se concilier la faveur du pouvoir nouveau, venait, dans une indigne proclamation, d'accuser son souverain, son bienfaiteur, de n'avoir pas su *mourir en soldat*, l'accueillit, dit-on, avec une insolente familiarité. A Valence, la garnison portait déjà la cocarde blanche, et des cris de *Vive le Roi !* frappèrent les oreilles de l'Empereur. En Provence, le sentiment dominant était celui du plus ardent royalisme et il se manifestait par les emportements d'une

haine furieuse contre le régime impérial. Aux approches d'Orange, l'attitude de la population commença à devenir menaçante. A Avignon, l'agitation était si grande que les commissaires, après en avoir délibéré, jugèrent prudent de ne pas faire relayer les voitures. On entendait sur toute la route les imprécations les plus effroyables contre Napoléon. A Orgon, on avait pendu son effigie et on l'attendait dans l'espérance de lui faire subir un semblable traitement; pour tromper cette fureur sanguinaire on le décida à se déguiser en courrier. A Aix, il échappa à de nombreux périls en tournant les murs de la ville dont les portes avaient été fermées par précaution. Les cris *A bas le Corse! à bas le tyran!* le poursuivirent longtemps. Arrivé enfin au château de Lure, il y trouva sa sœur, la princesse Pauline Borghèse, qui était venue le joindre et qui voulut l'accompagner. Il se rendit avec elle à Fréjus, et le brick français qui devait le recevoir à son bord ne se trouvant pas prêt, c'est sur une frégate anglaise qu'il dut s'embarquer, le 28 avril, pour aller prendre possession de la souveraineté dérisoire contre laquelle il venait d'échanger l'empire de l'Europe.

Déjà sa mère, madame Letizia, et son oncle le cardinal Fesch étaient partis pour Rome, cet asile des grandeurs déchues. Ses frères Joseph et Jérôme s'étaient dirigés vers la Suisse où Louis les avait précédés. L'impératrice Marie-Louise se disposait à partir pour Vienne avec l'enfant qui portait naguère le titre de roi de Rome; on disait alors que leur séparation de Napoléon ne serait que momentanée;

mais le cabinet autrichien, habitué à subordonner les sentiments de famille, quelquefois même les inspirations de la morale aux convenances de la politique, se proposait probablement dès lors de rompre de fait une union qui ne lui offrait plus aucun avantage et qui lui rappelait de pénibles souvenirs. Quoi qu'il en soit, la faible Marie-Louise, placée au milieu d'un entourage qu'on avait sans doute formé à dessein, ne tarda pas à oublier le grand homme malheureux dont elle avait été la compagne au temps de sa prospérité, et au bout de peu de mois, non-seulement elle ne parlait plus de se réunir à lui, mais elle déclarait que rien ne pourrait l'y décider. L'Impératrice répudiée, cette Joséphine que Napoléon avait sacrifiée à des considérations dont l'événement venait de démontrer toute l'inanité, ne l'eût pas abandonné ainsi s'il lui avait été possible de le suivre ; elle ressentit vivement son malheur. Nous avons vu que, par le traité de Fontainebleau, il avait eu soin de lui ménager une existence honorable ; mais elle ne devait pas survivre longtemps au trône sur lequel elle s'était assise pendant quelques années : une maladie subite l'enleva au moment où elle venait de recevoir la visite de l'empereur Alexandre qui l'avait comblée d'égards et lui avait promis de protéger ses enfants. Son fils, le prince Eugène, qui, au milieu de tant de trahisons et de défaillances, avait su mériter l'estime de tous en restant fidèle jusqu'à la fin à la cause de son père adoptif, malgré les offres séduisantes qu'on lui avait prodiguées pour l'en détacher, Eugène, après être venu d'Italie passer quel-

ques jours à Paris, se retira en Bavière, auprès du Roi, son beau-père, qui lui fit dans ses États une grande position ; il entrait alors dans les intentions de l'Empereur de Russie de lui donner en Allemagne une souveraineté. La sœur d'Eugène, la reine Hortense, depuis longtemps séparée de son mari Louis Bonaparte, l'ancien roi de Hollande, devait, avec ses deux fils encore enfants, continuer à habiter la France où l'empereur Alexandre lui fit obtenir du gouvernement nouveau le titre de duchesse de Saint-Leu.

Au moment où Napoléon quitta le territoire français, la royauté était universellement reconnue, par les populations avec une satisfaction presque unanime, par l'armée avec moins d'entraînement sans doute, avec regret même, surtout dans les rangs inférieurs, mais avec résignation. Tous les corps dont elle se composait se rallièrent au gouvernement provisoire et aux Bourbons dès que l'abdication de l'Empereur leur eut été annoncée.

Malheureusement, la nouvelle des grands événements de Paris et de Fontainebleau était arrivée trop tard dans le Midi pour y prévenir une lutte sanglante. Le 10 avril, le maréchal Soult les ignorait encore. Il était, ce jour-là, sous les murs de Toulouse où, retranché dans de fortes positions, il soutenait avec moins de trente mille hommes l'attaque de soixante mille Anglais, Espagnols et Portugais, commandés par lord Wellington. La journée fut terrible. A plusieurs reprises, l'ennemi fut repoussé avec une perte énorme. Cependant le nombre finit par l'em-

porter. Lorsque le feu cessa après douze heures de combat, deux des quatre redoutes occupées le matin par les Français étaient au pouvoir des alliés et une partie des forces du maréchal s'était vue contrainte de se jeter dans la ville, déjà encombrée de morts et de blessés. Le maréchal ne voulait pourtant pas céder. Résistant aux sommations du général anglais, il parlait de s'ensevelir sous les ruines de Toulouse; il prenait des dispositions pour soutenir un nouvel assaut jusque dans l'enceinte des murailles. Les supplications des habitants, les représentations de quelques-uns même de ses généraux purent à peine le faire renoncer à cette résolution désespérée. Dans la nuit du 11 au 12, il consentit enfin à se retirer par la seule route qui lui restât ouverte, et, précédé de son artillerie et de ses bagages, il se dirigea sans être inquiété, vers le bas Languedoc. Son départ fut le signal d'un mouvement royaliste qui se préparait depuis quelque temps déjà dans cette vieille cité parlementaire et nobiliaire, une de celles où l'ancien régime et l'opinion religieuse avaient conservé le plus d'adhérents. Lord Wellington, en prenant possession de sa nouvelle conquête, entendit retentir de tous côtés le cri de *Vive le Roi!* Ne connaissant pas encore les actes du Sénat et les déclarations faites à Paris par l'empereur Alexandre, il crut devoir, comme à Bordeaux, comme partout, avertir la population qu'elle se compromettait en se déclarant ainsi contre un gouvernement avec lequel les alliés n'avaient pas renoncé à traiter, mais peu d'heures après arrivèrent de Paris un

officier français et un officier anglais chargés d'annoncer aux généraux des deux armées les événements qui mettaient fin à la guerre. Ce ne fut qu'après plusieurs jours d'hésitation que le maréchal Soult envoya son adhésion au gouvernement nouveau. Le maréchal Suchet, qui venait de repasser les Pyrénées avec les restes de l'armée de Catalogne, avait mis plus d'empressement à le reconnaître. Déjà le général Decaen, qui, naguère, menaçait Bordeaux, avait fait sa soumission au duc d'Angoulême. Nous avons dit avec quel ignoble empressement le maréchal Augereau avait annoncé aux forces qu'il commandait sur les bords du Rhône le renversement du régime impérial. Le général Maison, dont le faible corps couvrait la frontière de Flandres, et qui, par conséquent, se trouvait plus voisin que les autres du théâtre où venaient de se décider les destinées de la France, avait été aussi un des premiers à se rallier à ce grand mouvement. La garnison de Lille, il est vrai, s'était mutinée, celles de Thionville et de Metz avaient été un moment en pleine révolte; mais ces tentatives de résistance, qui ne se rattachaient à rien, ne pouvaient avoir de suites sérieuses.

La soumission des généraux et des corps de troupes qui occupaient encore des positions militaires hors des limites de la France fut un peu plus tardive. A Anvers, le républicain Carnot se refusa pendant plusieurs jours à accepter le pouvoir nouveau qui se donnait pour le représentant de la nation. Ce fut seulement le 18 avril qu'il s'y décida, et la proclamation qn'il adressa alors

à sa garnison a un caractère de dignité qu'on ne trouve pas, à beaucoup près, dans la plupart des actes analogues de cette époque. « Aucun doute raisonnable, y disait-il, » ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française, » ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime » que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous » avons pu, nous avons dû procéder avec circonspec» tion; nous avons dû nous assurer que le peuple fran» çais ne recevait cette grande loi que de lui-même... » L'avénement de notre Roi sera bien plus glorieux, ap» pelé par l'amour des peuples que par la terreur des » armes. »

Deux jours auparavant, le 16 avril, le prince Eugène avait signé auprès de Mantoue, avec le général autrichien Bellegarde, une convention qui stipulait que les forces françaises, au nombre de trente mille hommes, rentreraient sans délai dans les limites de l'ancienne France. L'armée que le maréchal Davoust commandait à Hambourg et qui, entourée d'ennemis, ayant à contenir une population hostile, s'y était maintenue jusqu'alors à force d'énergie et de vigueur, fut la dernière à mettre bas les armes.

CHAPITRE IV

— 1814 —

Lieutenance générale de Monsieur. — Préliminaires de paix. — Prétentions exagérées des Royalistes. — Arrivée de Louis XVIII. — Déclaration de Saint-Ouen.

J'ai dit que Louis XVIII étant retenu en Angleterre par l'état de sa santé, M. de Talleyrand s'était mis en rapport avec Monsieur et lui avait envoyé un agent à Nancy. Cet agent n'était autre que M. de Vitrolles, celui qui, le mois précédent, se rendant à Châtillon et à Troyes avec un message du duc de Dalberg, avait porté aux alliés les premières informations positives sur le concours qu'ils pouvaient espérer à Paris pour renverser Napoléon, qui ensuite était allé trouver Monsieur et qui, revenu à Paris à travers mille dangers, s'était mis à la disposition de M. de Talleyrand, devenu, dans l'intervalle, le chef du gouvernement.

M. de Talleyrand, en le renvoyant à Nancy, le chargea d'inviter le comte d'Artois à venir immédiatement à Paris. S'il faut en croire les assertions que M. de Vitrolles a consignées dans ses Mémoires, il fut convenu entre

eux que Monsieur arriverait avec la cocarde blanche, que les lettres patentes de lieutenant général du royaume, dont le Roi l'avait muni, seraient aussitôt enregistrées par le Sénat, et qu'il prendrait, en vertu de ces lettres patentes, la direction du gouvernement. M. de Talleyrand et le gouvernement provisoire se seraient même engagés à user de toute leur influence pour empêcher que le Sénat ne fît une Constitution en l'absence du Roi. Bien qu'au dire de M. de Vitrolles ces arrangements fussent constatés dans des instructions écrites par lui, sous la dictée de M. de Talleyrand, il est difficile d'y ajouter une foi entière. Tout au plus peut-on supposer que le président du gouvernement provisoire, peu habitué à aborder franchement les difficultés lorsqu'il pouvait s'en dispenser, et enclin par nature à les éluder au moyen d'expressions vagues et équivoques, aura tenu, pour se débarrasser des instances de M. de Vitrolles, un langage peu précis que celui-ci n'aura pas manqué, avec plus ou moins de sincérité, d'interpréter dans le sens de ses idées. Suivant toute apparence, M. de Talleyrand, séduit par la souplesse et le talent d'insinuation de son émissaire, aura compté sur lui pour faire comprendre à Monsieur la nécessité de transiger avec les idées et les besoins nouveaux, et de ne pas effaroucher, par une revendication trop absolue des droits de la légitimité, des esprits et des intérêts qu'on avait tant de raison de ménager.

Si M. de Talleyrand se croyait assuré de la docilité de l'homme qu'il avait chargé d'une telle mission, il s'abu-

sait grandement. Lors même que les idées personnelles de M. de Vitrolles ne l'auraient pas fait incliner dans un sens opposé à la politique du gouvernement provisoire, il avait trop de sagacité pour ne pas comprendre que le meilleur moyen de réussir auprès de Monsieur et des courtisans dont il était entouré, c'était de flatter en eux les instincts d'ancien régime et de pouvoir absolu. Il avait aussi trop d'ambition et trop peu de scrupules pour ne pas saisir avidement l'occasion que la fortune lui offrait ainsi. En adhérant à la politique de M. de Talleyrand, il restait un des instruments obscurs et secondaires d'un parti fécond en hommes capables et expérimentés. En se ralliant avec quelque mesure aux préjugés, aux exigences de l'émigration, en lui prêtant le secours précieux de son esprit fin et actif, de la connaissance qu'il possédait des hommes et des choses de la France nouvelle, il pouvait compter sur un rôle principal dans une coterie où seul il posséderait ces avantages. Aussi devint-il bientôt l'âme de cette petite cour. Monsieur ne fit plus rien, n'écrivit plus rien que par son inspiration.

Aussitôt après avoir reçu le message de M. de Talleyrand, ce Prince partit pour Paris. Il marchait à petites journées, distribuant sur son passage des cocardes et des rubans blancs, et répétant aux députations qui venaient le saluer ces paroles magiques qui valurent alors aux Bourbons tant d'adhésions et d'enthousiasme : *plus de conscription, plus de droits réunis!* A Vitry-le-Français, l'espèce d'enchantement auquel il était livré fut troublé

par l'arrivée d'un courrier porteur de la Constitution votée par le Sénat et d'une lettre du gouvernement provisoire qui l'invitait à l'accepter au nom du Roi et lui conseillait fortement de prendre la cocarde tricolore. L'armée y tenait, disait cette lettre, et l'Empereur de Russie pensait que ce serait un moyen de conciliation.

La circonstance était embarrassante, elle l'eût été même pour un prince moins opposé aux idées de liberté. Monsieur, n'eût-il pas répugné à s'engager lui-même, pouvait ne pas se croire le droit d'engager son frère. Son indignation fut grande en voyant ainsi méconnaître ce qu'il regardait comme ses droits et ceux de sa famille, et M. de Vitrolles, loin de calmer son mécontentement, s'attacha plutôt à l'irriter. Le Prince voulut d'abord suspendre sa marche comme par forme de protestation. Tout bien considéré, il pensa pourtant qu'il ne fallait pas paraître reculer devant le Sénat et il continua à s'avancer lentement vers Paris, après avoir fait à la lettre du gouvernement provisoire une réponse dont la rédaction assez habile était l'œuvre de M. de Vitrolles. Il y était dit que la Constitution sénatoriale contenait de bonnes choses, mais qu'elle était incomplète et que certains articles paraissaient avoir été déterminés par des intérêts particuliers plutôt que par l'intérêt général, que ce n'en était pas moins un acte important qui pouvait acquérir sa perfection et sa valeur au moyen du concours du Roi et de l'acceptation du peuple, si le Roi le jugeait nécessaire, qu'au reste, Monsieur n'allait pas à Paris pour y discuter

de pareilles questions, qu'il y allait pour remédier, autant qu'il était en lui, aux maux de la guerre, et qu'il y ferait son entrée, non pas avec la cocarde tricolore, mais avec la cocarde blanche qui était la vraie cocarde de la France.

Le ton de cette lettre, la nature des arguments qui y étaient développés, surprirent beaucoup M. de Talleyrand et les autres membres du gouvernement provisoire. Comprenant très-bien qu'elle n'avait été dictée ni par Monsieur, ni par aucun de ses courtisans habituels, ils en devinèrent facilement l'auteur. Dans leur embarras, ils crurent devoir faire au Prince une concession. Par un arrêté du 10 avril, il fut enjoint à la garde nationale de prendre la cocarde blanche, mais on n'osa pas donner le même ordre à l'armée dont on craignait de blesser les sentiments déjà si cruellement froissés en la forçant à abandonner les couleurs sous lesquelles elle avait acquis tant de gloire. On savait qu'elle tenait beaucoup à les conserver, et le maréchal Marmont avait fait dans ce sens, tant auprès du gouvernement que de l'empereur Alexandre, des démarches pressantes qui, dans les premiers moments, avaient paru obtenir un succès complet.

Sur la question constitutionnelle, on ne pouvait pas se montrer aussi facile. Le 11 avril, le jour même de la signature du traité qui consacrait la déchéance de Napoléon, Monsieur était aux portes de Paris, et rien n'était encore réglé par rapport à la position qu'il allait prendre. Il fallait résoudre une question préliminaire qui renfermait en

germe toutes les autres. Monsieur, résidant au siége du gouvernement, devait nécessairement en être le chef, mais à quel titre le deviendrait-il? Sur ce point, le gouvernement provisoire était divisé. Il s'agissait de savoir si le Prince gouvernerait en vertu du titre de lieutenant général du royaume qu'il tenait du Roi et de sa naissance, ou en vertu d'une délégation du Sénat. Ce dernier avis était celui de M. de Talleyrand, quelles que pussent être, par moment, les contradictions de son langage. L'abbé de Montesquiou soutenait naturellement l'opinion contraire. Une profonde antipathie régnait depuis longtemps entre ces deux hommes, rapprochés alors par la force des circonstances. Ils s'étaient vus de près à l'Assemblée constituante où tous deux représentaient le clergé, mais où l'un avait figuré parmi ses défenseurs les plus zélés, tandis que l'autre avait pris l'initiative des coups les plus rudes qui lui furent portés. Depuis cette époque, l'un avait été constamment le serviteur fidèle et dévoué de la royauté, pendant que l'autre avait servi tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France. Des antécédents aussi différents, aussi contraires, ne permettaient guère d'espérer que ces deux membres principaux du gouvernement pussent marcher longtemps sur la même ligne. Aussi, commençaient-ils à se trouver en opposition sur beaucoup de points, et ils tenaient l'un sur l'autre des propos assez malveillants. La grande question que je viens d'indiquer acheva de mettre en relief leur antagonisme.

L'avis de M. de Talleyrand, partagé d'ailleurs par tous

les autres membres du gouvernement provisoire, pouvait d'autant moins manquer de prévaloir que c'était aussi celui de l'empereur Alexandre, toujours préoccupé de la crainte que la Restauration dont il était l'auteur ne livrât la France au pouvoir absolu. Aussi, M. de Vitrolles, que Monsieur avait envoyé en avant pour sonder le terrain, dut-il reconnaître qu'une transaction était indispensable. M. de Talleyrand le lui déclara nettement. L'empereur Alexandre, dans un entretien qu'il eut avec lui, le chargea, dans un langage assez sévère, de faire entendre au comte d'Artois qu'il était nécessaire de sacrifier aux idées du temps, que les souvenirs de l'ancienne monarchie ne pouvaient pas s'accorder avec l'état actuel de la nation, qu'on tenterait en vain d'en rétablir les principes ou les formes, qu'il serait dangereux de l'essayer, que la Constitution votée par le Sénat était la règle à laquelle il convenait de se soumettre et qu'à ces conditions seulement les Bourbons pouvaient compter sur l'appui de ce qu'il y avait de plus éclairé en France et de plus puissant en Europe.

Monsieur, cependant, s'était arrêté au château de Livry, appartenant au comte Charles de Damas, et il y recevait les royalistes empressés de lui présenter leurs hommages. Le comte de Choiseul-Gouffier lui remit, de la part de M. de Talleyrand, une note rédigée au nom du gouvernement provisoire, qui avait pour but de lui exposer, sous la forme la moins blessante pour ses préjugés, la détermination à laquelle on s'était arrêté. Cette note, conçue avec beaucoup d'art et de mesure, admettait la nécessité de le

placer seul à la tête du gouvernement comme lieutenant général du royaume, mais elle démontrait ensuite qu'il convenait que le pouvoir lui fût transmis dans des formes douces et conciliantes, propres à rallier les esprits et non à les effaroucher, elle en tirait la conséquence que cette transmission devait avoir lieu par un vote du Sénat; elle faisait remarquer, sans y insister, que les principes de la Constitution sénatoriale étaient conformes à ceux que Son Altesse Royale disait avoir été acceptés par son auguste frère.

Monsieur ne se décidait pas. Son entrée solennelle à Paris avait été annoncée pour le lendemain. Elle n'eût pu être différée sans un éclat fâcheux. On prit une sorte de terme moyen qui laissait la question entière et qui, pourtant, ne devait pas révéler au public ces graves dissentiments. Tout fut arrangé pour que le Prince fût reçu avec les plus grands honneurs, sans que rien, dans l'accueil qui lui serait fait, désignât en lui le chef du gouvernement.

Le 12 avril, dans la matinée, Monsieur arriva à la barrière de Bondy, précédé et suivi par des détachements d'une garde nationale à cheval qui venait de s'organiser sous le commandement du comte Charles de Damas, et qui comptait dans ses rangs, parmi beaucoup d'autres royalistes, le duc de Fitzjames et M. de Chateaubriand. Le Prince était lui-même à cheval, revêtu de l'uniforme de la garde nationale, entouré d'un nombreux état-major dans lequel, à côté d'un bon nombre de seigneurs de l'ancien régime, on remarquait six maréchaux de France et plu-

sieurs officiers généraux qui étaient allés au devant de lui jusqu'au delà de la Villette. C'était le maréchal Ney qui s'était rendu auprès de Monsieur l'interprète des sentiments de ses frères d'armes, et il avait promis en leur nom fidélité et dévouement au roi légitime. Dans ce cortége, composé d'éléments si divers, les uns portaient la cocarde blanche, les autres n'avaient pas encore quitté les trois couleurs. A la barrière se trouvait M. de Talleyrand avec ses collègues, les ministres et les principales autorités parisiennes. S'avançant vers le comte d'Artois et s'appuyant au cou de son cheval avec une aisance familière qu'expliquaient ses infirmités et qui ne manquait pas de bonne grâce, il lui adressa cette courte harangue dont l'insignifiant laconisme était certainement calculé : « Monseigneur, le bonheur » que nous éprouvons en ce jour de régénération est au- » dessus de toute expression, si Monsieur reçoit, avec la » bonté céleste qui caractérise son auguste maison, l'hom- » mage de notre religieux attendrissement et de notre » dévouement respectueux. » Le comte d'Artois, très-ému, ne répondit que quelques mots sans suite. Le préfet de la Seine, à la tête du corps municipal, prit la parole après M. de Talleyrand. Son discours n'eut rien de remarquable. Le cortége traversa ensuite le faubourg Saint-Martin. Une foule immense était accourue pour jouir de ce spectacle. Par une délicate attention due sans doute à la courtoisie de l'empereur Alexandre, les troupes alliées avaient été consignées pour que la présence d'une force étrangère ne jetât pas une ombre fâcheuse sur cette

première entrevue de la population parisienne avec la famille qui allait régner. La garde nationale seule formait la haie. Le Prince saluait avec grâce et dignité. Sa bonne mine, l'élégance de sa personne que l'âge n'avait pas encore altérée, la bienveillance de sa physionomie, produisirent l'impression la plus favorable sur une multitude dans laquelle bien des gens se souvenaient avec attendrissement de l'avoir vu, vingt-cinq ans auparavant, dans toute la fleur de sa brillante jeunesse, avant son départ pour un long exil. La musique qui le précédait jouait l'air de *Vive Henri IV;* les gardes nationaux à cheval, la tête couverte d'un chapeau à plumet blanc, agitaient leur sabre en criant: *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* Les têtes s'exaltèrent, l'enthousiasme gagna de proche en proche. Les acclamations éclataient de tout côté; on s'attendrissait, on pleurait. Monsieur, arrivé à Notre-Dame, y fut reçu sous un dais par le clergé métropolitain et entendit chanter un *Te Deum*. A six heures, il entra aux Tuileries où le drapeau blanc fut aussitôt arboré. Le soir, la ville fut illuminée.

Bien que, dans cette journée, l'entraînement du peuple proprement dit n'eût pas égalé celui de la garde nationale et de la bourgeoisie, bien que le Sénat n'eût envoyé personne au devant du comte d'Artois, qu'il n'eût pas paru au *Te Deum*, et que par conséquent la position restât, des deux côtés, incertaine et indéterminée, ce début avait été brillant. Les royalistes étaient dans l'ivresse. Les manières du Prince avaient charmé tous ceux qui l'avaient appro-

ché. L'émotion et la joie lui avaient inspiré quelques-uns de ces mots qui, à de certains moments, suffisent pour enlever les cœurs. « Messieurs, avait-il dit aux maréchaux, » rien de ce qui a été fait pour la France n'a été étranger » au Roi. Vous avez porté dans toute l'Europe la gloire » du nom français ; à ce titre, le Roi revendique tous vos » exploits. » Il avait aussi tenu à la garde nationale un langage fait pour la toucher. Quelqu'un lui ayant demandé, après son arrivée aux Tuileries, s'il ne se sentait pas fatigué : « Comment voulez-vous que je le sois? avait-il ré- » pondu ; c'est le seul jour de bonheur que j'aie eu depuis » trente ans. » Il y avait dans de telles paroles l'élan d'une âme aimable et bienveillante, mais on y eût vainement cherché, soit un engagement pour l'avenir, soit la moindre indication sur les destinées que la royauté préparait au pays. Il était impossible qu'après les premiers instants d'enivrement, cette réflexion ne se présentât pas aux esprits et qu'on ne fût pas frappé du silence absolu que Monsieur avait gardé sur les questions et les intérêts dont chacun alors était préoccupé.

Pour prévenir l'impression fâcheuse qui pouvait en résulter et probablement aussi pour lier jusqu'à un certain point le Prince à une politique de conciliation et de modération, M. de Talleyrand et ses amis imaginèrent un singulier expédient. Il fut convenu qu'un article inséré au *Moniteur* mettrait dans la bouche de Monsieur quelques phrases propres à atteindre le but qu'on se proposait. M. Beugnot, commissaire au département de l'intérieur,

fut chargé de les préparer. Après quelques essais successivement écartés ou modifiés par M. de Talleyrand, on s'arrêta à un texte qui parut le lendemain matin dans le journal officiel. « Voici à peu près, disait ce journal, ce qu'on a » retenu de la réponse de Monsieur au discours du prince » de Bénévent : « Messieurs les membres du gouvernement » provisoire, je vous remercie de tout ce que vous avez » fait pour notre patrie. J'éprouve une émotion qui m'em- » pêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divi- » sions, la paix et la France; je la revois, rien n'y est » changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de » plus. »

Cette rédaction était heureuse. Le succès qu'elle obtint dépassa toute espérance. Chacun crut y voir le gage de ce qu'il désirait, non-seulement de l'oubli des discordes passées, mais d'une adhésion sincère de la royauté aux intérêts qui s'étaient formés en son absence, de sa ferme volonté de n'y porter aucune atteinte et d'accueillir, de traiter favorablement les hommes qui en étaient les représentants. Les paroles prêtées ainsi au comte d'Artois, commentées, vantées par les journaux, devinrent en quelque sorte proverbiales; les corps, les députations qui venaient le complimenter ne manquaient pas d'y faire allusion avec une admiration reconnaissante, et, ce qui est plus singulier, il parut bientôt se persuader qu'il les avait prononcées en effet; on l'entendit même en confirmer, en développer le sens en répondant à ces députations.

Quel que fût pourtant l'heureux effet de cet artifice, il

ne pouvait suffire pour aplanir les difficultés de la situation. Il fallait établir l'autorité du Prince sur une base positive. Il fallait donner une satisfaction au Sénat, dont l'impopularité était grande sans doute, mais que l'Empereur de Russie n'avait pas cessé de considérer comme le seul et légitime organe de la volonté de la France. Fort d'un tel appui, le Sénat continuait à se tenir à l'écart. Son irritation était grande. Il ne voulait voir, dans le déchaînement de l'opinion, dans les clameurs injurieuses que des groupes populaires proféraient quelquefois contre lui en présence même de l'Empereur, que l'effet des intrigues du parti royaliste; c'est aussi par ces intrigues qu'il expliquait l'accueil injurieux fait dans quelques départements à son projet de Constitution, brûlé à Bordeaux en plein théâtre et à Nantes par la main du bourreau. Ceux des sénateurs qui, peu de jours auparavant, avaient été les plus empressés à provoquer le renversement du despotisme impérial, M. Lambrechts, M. Lanjuinais, n'étaient pas maintenant moins ardents à combattre l'absolutisme nouveau qu'ils croyaient voir s'annoncer par l'attitude du comte d'Artois. Ils demandaient qu'on exigeât, avant de reconnaître sa qualité de lieutenant général, qu'il acceptât, au nom de son frère, l'acte constitutionnel. M. de Talleyrand, s'interposant entre ces prétentions si contraires, affectait de ne voir dans ce différend qu'un malentendu, une question d'étiquette facile à résoudre par quelque expédient de forme et de rédaction. Il conjurait les sénateurs de ne pas compromettre leur cause par un excès

de raideur. Il représentait à Monsieur le danger de laisser se former dans le Sénat un centre de résistance, un point de ralliement pour les mécontents, alors que les armées du Midi n'avaient pas encore fait leur soumission, qu'on ignorait leurs dispositions, que, dans le Nord, plusieurs garnisons étaient en pleine révolte et qu'en Champagne, en Bourgagne, en Lorraine, les paysans, embusqués dans les bois, continuaient à faire aux alliés une guerre meurtrière.

Toute la journée du 13 avril se passa ainsi en négociations. L'intervention de l'empereur Alexandre trancha enfin le nœud de la question. Tandis que son ministre M. de Nesselrode, s'efforçait de persuader les conseillers de Monsieur, il alla lui-même trouver ce Prince, lui rappela les services que le Sénat avait rendus à la maison de Bourbon en prononçant la déchéance de Napoléon, la promesse faite par les alliés de garantir la Constitution que les Français voudraient se donner, et lui déclara très-péremptoirement, bien qu'avec politesse, que s'il plaisait aux Bourbons d'oublier les services du Sénat, les souverains étaient bien décidés à tenir leurs engagements.

Monsieur se résigna à céder. Après de nouveaux pourparlers qui se prolongèrent pendant toute la soirée, on s'arrêta à une résolution dont le duc d'Otrante avait pris l'initiative dans un conseil tenu chez M. de Talleyrand. Le lendemain 14, le Sénat, sur la proposition de M. de Jaucourt et sur le rapport d'une commission dont le duc

d'Otrante faisait partie, conféra le gouvernement de la France au comte d'Artois, avec le titre de lieutenant général du royaume, « en attendant, était-il dit, que Louis-» Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des Fran-» çais, ait accepté la Charte constitutionnelle. » La qualification de Monsieur qui, dans les usages de l'ancienne monarchie, désignait le frère du Roi, n'était pas donnée, dans le décret, au lieutenant général, MM. Lanjuinais et Lambrechts ayant fait l'observation que le monarque désigné n'était pas encore Roi puisqu'il n'avait pas encore accepté les conditions auxquelles on l'appelait. Ce décret fut voté à une grande majorité. Le duc d'Otrante avait réfuté les objections présentées par quelques sénateurs. Il s'était donné beaucoup de mouvement, dans tout le cours de cette épineuse négociation, pour préparer et faciliter l'arrangement qui l'avait terminée. En même temps qu'il cherchait à se ménager ainsi des titres à la faveur du pouvoir nouveau, affectant, avec une adroite modération, de comprendre que la présence d'un régicide devait être pénible au frère de Louis XVI, il refusa de faire partie de la députation chargée de lui présenter la résolution sénatoriale.

Dès la veille, un arrêté du gouvernement provisoire avait résolu définitivement la question des couleurs nationales : il portait que le pavillon blanc et la cocarde blanche étaient le pavillon et la cocarde de la France et enjoignait à toute l'armée de se conformer à cette décision. Un incident, qu'on crut avoir été préparé à des-

sein, était venu aplanir des difficultés jugées d'abord presque insurmontables. Le maréchal Jourdan, qui commandait à Rouen, sur la fausse nouvelle que les trois couleurs étaient déjà quittées par le corps du maréchal Marmont, les avait fait quitter aussi par la garnison de cette ville. Cette initiative, prise par celui des maréchaux que ses opinions et ses souvenirs semblaient rattacher le plus étroitement aux traditions révolutionnaires, parut suffisante pour couvrir la responsabilité de ceux qui l'imiteraient.

Le 14 au soir, la députation du Sénat, accompagnée du Sénat presque tout entier, se rendit aux Tuileries pour présenter à Monsieur l'acte qui l'investissait du gouvernement. M. de Talleyrand porta la parole : dans un discours dont toutes les expressions avaient été pesées et discutées, il dit au Prince que le Sénat *désirait, avec la nation, affermir pour jamais l'autorité royale sur une juste division du pouvoir et sur la liberté publique, seules garanties du bonheur et de la liberté de tous*. La réponse de Monsieur lui avait été remise toute rédigée par M. de Talleyrand, qui l'avait fait préparer par le duc d'Otrante. Je crois devoir la citer textuellement, parce qu'elle forme la première base de l'espèce de contrat qui intervint alors entre les représentants plus ou moins légitimes de la nation et celui de la royauté, parce qu'elle donna, jusqu'à un certain point, à la Restauration, le caractère d'un acte synallagmatique.

« J'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui

» appelle au trône de France le Roi, mon auguste frère. Je » n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la Constitu» tion, mais je connais ses sentiments et ses principes et » je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom » qu'il en admettra les bases.

» Le Roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme ac» tuelle du gouvernement, a donc reconnu que la monar» chie devait être pondérée par un gouvernement repré» sentatif divisé en deux Chambres, qui sont le Sénat » et la Chambre des députés des départements, que » l'impôt sera librement consenti par les représentants » de la nation, la liberté politique et individuelle assu» rée, la liberté de la presse respectée, sauf les restric» tions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique, » la liberté du culte garantie, que les propriétés seront » inviolables et sacrées, les ministres responsables et » pouvant être poursuivis par les représentants de la » nation, que les juges seront inamovibles, le pouvoir » judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de » ses juges naturels, que la dette publique sera garantie, » les pensions, grades, honneurs militaires seront conser» vés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse, la Lé» gion d'honneur maintenue; le Roi en déterminera la » décoration; que tout Français sera admissible aux em» plois civils et militaires, qu'aucun individu ne pourra » être inquiété pour ses opinions et ses votes et que la » vente des biens nationaux sera irrévocable. Voilà, ce me » semble, Messieurs, les bases essentielles et nécessaires

» pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs,
» assurer toutes les existences et garantir notre avenir. »

Monsieur, comme on le voit, acceptait tous les principes du droit constitutionnel et parlementaire tels que les avait posés l'acte du Sénat. En un point, seulement, sa réponse s'écartait du projet préparé par M. de Talleyrand et par le duc d'Otrante : aux termes de ce projet, le Prince devait dire qu'*il ne craignait pas d'être désavoué en jurant, au nom du Roi, d'observer et de faire observer les bases* de la Constitution sénatoriale; il s'était borné, comme nous venons de le voir, à donner l'assurance que le Roi les accepterait. M. de Talleyrand, qui n'avait pas été averti à l'avance de ce changement conseillé par M. de Vitrolles, en fut, dit-on, très-irrité; mais le Sénat, qui ne pouvait connaître ces détails d'intérieur, parut très-satisfait d'une déclaration qui mettait à couvert tous les intérêts, toutes les doctrines dont il s'était constitué le champion; il y vit avec raison l'abdication formelle du pouvoir absolu. Quelques phrases que Monsieur prononça ensuite d'un ton moins officiel furent également accueillies avec beaucoup de faveur. « Je vous remercie au nom du Roi
» mon frère, dit-il aux sénateurs, de la part que vous
» avez eue au retour de votre souverain légitime et de ce
» que vous avez assuré par là le bonheur de la France
» pour laquelle le Roi et toute sa famille sont prêts à sa-
» crifier leur sang. Il ne peut plus y avoir parmi nous
» qu'un sentiment; il ne faut plus se rappeler le passé;
» nous ne devons plus former qu'un peuple de frères.

» Pendant le temps que j'aurai entre les mains le pouvoir » et qui, je l'espère, sera très-court, j'emploierai tous mes » moyens à travailler au bonheur public. » Des acclamations accueillirent ces paroles. Un des sénateurs s'écria : « C'est vraiment le fils de Henri IV ! »— « Son sang coule » dans mes veines, reprit Monsieur ; je désirerais avoir ses » talents, mais je suis bien sûr d'avoir son cœur et son » amour pour le peuple français. »

Après le Sénat, le Corps législatif vint saluer le lieutenant général. Son président, Félix Faulcon, ne fit pas, dans son discours, tout rempli d'adulations monarchiques, la plus légère allusion aux questions de liberté et de Constitution. Monsieur répondit qu'*il éprouvait un bonheur difficile à exprimer en se trouvant au milieu des véritables représentants du peuple français*. Ce peu de mots témoignait plus peut-être qu'il n'en avait l'intention la contrainte et le malaise qu'il avait éprouvés dans ses relations avec le Sénat.

Le jour suivant, tandis que le comte d'Artois s'occupait à organiser son gouvernement, l'Empereur d'Autriche arriva enfin à Paris. On avait sans doute jugé convenable qu'il n'y parût qu'après l'entier achèvement de la révolution qui détrônait sa fille et son petit-fils. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse allèrent au-devant de lui avec Monsieur. On le reçut avec un grand apparat. Alexandre, qui affectait de lui céder en tout lieu la première place, mit tous ses soins à l'entourer de prévenances et d'honneurs ; mais ni la position, ni les qualités personnelles de

l'empereur François ne le mettaient en mesure de partager l'influence du monarque russe, et il n'y aspirait d'ailleurs en aucune façon. L'excessive simplicité de ses manières, la froide bonhomie de sa figure, le bon sens étroit qui était le trait distinctif de son esprit et qui s'exprimait parfois dans un langage trop naïf, son attachement exclusif aux idées d'ancien régime et de pouvoir absolu, sa profonde aversion pour les innovations, ne lui permettaient pas de s'associer à la direction que l'empereur Alexandre avait donnée aux affaires de la France. Il ne prétendait pas la contrarier, mais on ne pouvait s'attendre à ce qu'il l'encourageât. Lorsque le Sénat vint le haranguer, il lui répondit qu'*il se félicitait d'avoir combattu pendant vingt ans les principes qui désolaient le monde*. Ce singulier compliment adressé aux vétérans des diverses assemblées révolutionnaires, les blessa vivement, et ils ne voulurent pas le consigner dans leur procès-verbal. Nulle part l'Empereur ne sut ou ne voulut témoigner, par un mot gracieux, qu'il était sensible aux empressements du monde officiel; on n'eut pas à citer de lui une de ces allocutions délicates, un de ces traits de courtoisie par lesquels l'empereur Alexandre essayait de consoler la France vaincue en lui témoignant de l'affection et de l'estime. L'empereur François, n'éprouvant pas les sentiments qui eussent pu lui inspirer de semblables procédés, était à la fois trop exempt de charlatanisme et trop peu ingénieux pour les simuler. Sans haïr la France, il ne pouvait, avec une nature telle que la sienne, ressentir pour le caractère

et pour l'esprit français aucune sympathie, et, comme il arrive d'ordinaire, cette disposition était réciproque. Vainement, dans les journaux, dans les discours d'apparat, on célébrait la grandeur d'âme qui, dans l'intérêt de l'Autriche et de l'Europe même, avait porté ce souverain à donner sa fille à l'oppresseur des nations lorsqu'il avait vu dans cette union le seul moyen de procurer un peu de repos aux peuples épuisés, qui plus tard, lorsque cette espérance avait été trompée par l'incorrigible ambition du conquérant, n'avait pas reculé devant le sacrifice des plus chers intérêts de famille; cette magnanimité prétendue, si fidèle dans ses manifestations aux vicissitudes de la fortune, si constamment d'accord avec les intérêts de celui à qui on voulait en faire honneur, trouvait peu d'admirateurs.

Si la population parisienne se montra alors assez froide pour le père de Marie-Louise, elle le fut bien plus encore pour un autre prince que plus d'un motif aurait dû engager à se tenir éloigné: je veux parler du Prince royal de Suède. Il est difficile de concevoir ce qui put le décider à venir alors à Paris. Il ne pouvait guère penser que les intrigues auxquelles il s'était livré dans ces derniers temps pour se ménager des chances à la couronne de France, fussent restées complétement ignorées, et ces intrigues n'étaient pas faites pour lui concilier la bienveillance, soit des alliés, soit de la maison de Bourbon. D'un autre côté, à moins de se faire d'étranges illusions, il ne devait pas s'attendre à ce que les généraux français, ses

anciens compagnons d'armes, vissent avec plaisir celui qui, sorti de leurs rangs, s'était rangé un des premiers dans la coalition européenne sous laquelle l'Empire avait succombé. Aucune bienveillance ne l'attendait donc à Paris. On ne lui refusa pas les honneurs dus à son rang, mais sa présence gênait tout le monde, lui-même se sentait mal à l'aise. Il ne tarda pas à s'éloigner. Dans une visite qu'il avait faite à Monsieur, il lui avait dit que pour gouverner les Français, il fallait *une main d'acier, mais avec un gant de velours.*

Monsieur, cependant, avait inauguré son gouvernement. Par un arrêté du 16 avril, il avait constitué un grand conseil d'État composé des cinq membres du gouvernement provisoire, des maréchaux Moncey et Oudinot et du général Dessoles. M. de Vitrolles fut nommé secrétaire de ce conseil, sous le titre de secrétaire d'État. Les départements ministériels restèrent entre les mains des commissaires que M. de Talleyrand y avait appelés.

Rien, dans ces désignations, ne trahissait encore les pensées de politique réactionnaire dont on avait tant de motifs de supposer que Monsieur était animé; mais, à côté du gouvernement officiel, il se forma aux Tuileries une sorte de conseil intime dont les membres étaient le comte de Bruges, aide de camp du comte d'Artois, royaliste des plus ardents; M. Terrier de Monciel, ancien ministre de Louis XVI, le marquis de la Maisonfort, homme d'esprit, mais qui, rentrant en ce moment d'une longue émigration, en avait tous les préjugés, enfin M. de Vitrolles. Ce

dernier, par ses fonctions de secrétaire d'État, avait aussi un pied dans le gouvernement proprement dit. MM. de Monciel et de la Maisonfort furent placés à la tête de ce qu'on appelait la chancellerie du lieutenant général. C'était là, en réalité, le ministère de confiance, avec lequel Monsieur se sentait tout à fait à l'aise et en communauté de sentiments, et dont l'influence devait se faire sentir en plus d'une occasion d'une manière fâcheuse.

Par un décret daté du 22 avril, des commissaires extraordinaires furent envoyés dans toutes les divisions militaires. Leur mission était de *répandre dans le pays la connaissance exacte des événements qui avaient rendu la France à ses souverains légitimes, d'assurer l'exécution de tous les ordres du gouvernement provisoire, de prendre toutes les mesures que les circonstances exigeraient pour faciliter son établissement et son action et de recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public.* Tous les fonctionnaires civils et militaires devaient leur obéir; ils pouvaient suspendre ou destituer provisoirement les dépositaires ou les agents de l'autorité publique de toutes les classes et de tous les rangs; ils avaient le droit de prononcer la mise en liberté immédiate de tous les détenus politiques. C'était une vraie dictature qu'on leur conférait. Pour qu'elle pût produire de bons résultats, ou même pour qu'il n'en résultât pas de véritables dangers, il aurait fallu choisir ces commissaires parmi les hommes d'État et les administrateurs les plus renommés pour leur habileté, leur expérience, leur

connaissance approfondie des hommes et des choses, la fermeté de leur caractère et la modération de leurs opinions. De tels hommes n'étaient pas faciles à trouver, surtout dans un moment de crise. Il ne paraît pas qu'on se soit donné beaucoup de peine pour les découvrir. Jamais, peut-être, on n'a vu un plus bizarre assemblage que celui des noms qui figurent sur la liste de ces commissaires. La seule pensée qui semble avoir présidé à sa formation, c'est celle d'y inscrire un nombre à peu près égal des personnages de l'ancien et du nouveau régime: le vicomte Mathieu de Montmorency, le comte Alexis de Noailles, le comte Jules de Polignac, le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, le comte Roger de Damas, le marquis de Boisgelin à côté des maréchaux Kellermann et Mortier, du duc de Plaisance, des généraux Dejean et de Nansouty. A très-peu d'exceptions près, ces hommes, dont les uns avaient passé plus de vingt ans dans l'exil ou la retraite tandis que les autres ne connaissaient que la vie des camps, étaient presque également impropres à la tâche si délicate dont on les chargeait. Il est facile de comprendre la divergence des vues et des sentiments qu'ils y portèrent. Un bon nombre d'entre eux crurent remplir un devoir sacré en favorisant, en tolérant du moins le mouvement qui, sur beaucoup de points, emportait les esprits à des manifestations outrageantes contre tout ce qui tenait à la Révolution ou à l'Empire, sans en excepter le Sénat et son acte constitutionnel. A Dijon, M. de Nansouty, prenant à la lettre les vagues promesses

jetées aux populations par Monsieur et par le duc d'Angoulême et cédant aux instances des intéressés, suspendit la perception des droits indirects connus alors sous le nom de droits réunis. Le gouvernement, au risque d'exciter de dangereux mécontentements, fut obligé d'annuler cette imprudente concession.

Ce n'était pas en ce moment qu'il était possible de penser à réduire les impôts. Le Trésor, épuisé par les charges énormes que la guerre lui avait imposées pendant les premiers mois de l'année, alors qu'il ne tirait plus rien des départements envahis, était réduit à la nécessité de se créer, par quelque moyen que ce fût, de nouvelles ressources. Un décret du 20 avril maintint les impositions illégalement établies par Napoléon, sans le concours du Corps législatif ; un autre, en supprimant le décime de guerre ajouté par le régime précédent aux contributions des droits réunis, et en adoucissant les formes et les détails les plus vexatoires de ces contributions, donna en effet à ce système une consécration provisoire, sans *préjuger*, y était-il dit, *ce que le Roi, du consentement de la nation, pourrait y apporter de modifications ;* un troisième décret autorisa l'émission de bons du Trésor pour une somme de dix millions.

Pendant que le baron Louis faisait adopter d'urgence ces mesures financières, M. de Talleyrand poursuivait avec les ministres étrangers des négociations qui, en attendant un traité de paix définitif, avaient pour but de régulariser la situation où l'Europe et la France

se trouvaient placées. Le 23 avril, une convention fut conclue qui, *sans préjuger les dispositions de la paix*, stipulait une suspension d'hostilités. Elle portait que toutes les hostilités sur terre et sur mer étaient et demeuraient suspendues, que pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France et pour la faire jouir d'avance, autant que possible, des avantages de la paix, les puissances feraient évacuer par leurs armées le territoire français tel qu'il se trouvait au 1er janvier 1792, à mesure que les places encore occupées hors de ses limites par les troupes françaises seraient évacuées et remises aux alliés, que la remise totale de ces places devait être effectuée au 1er juin, que les garnisons en sortiraient avec armes et bagages, qu'elles pourraient emmener l'artillerie de campagne dans la proportion de trois pièces par mille hommes, mais que la dotation des forteresses et tout ce qui n'était pas propriété particulière demeureraient et seraient remis en entier avec elles, y compris les dépôts d'artillerie et de munitions, les archives, inventaires, plans, cartes, modèles, que le sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre existant dans les places maritimes remises par la France serait réglé par le traité définitif, que les prisonniers et les otages seraient immédiatement renvoyés sans rançon, que les alliés remettraient immédiatement l'administration des départements et des villes occupés par eux aux magistrats nommés par le gouvernement français et que les réquisitions militaires cesseraient aus-

sitôt. Un article séparé et secret prescrivait, en outre, la remise au roi de Prusse d'engagements montant à cent quarante millions de francs souscrits par ce Prince, au temps de ses désastres, au profit du Trésor français.

Malgré la réserve exprimée dans le préambule de cette convention, il était évident qu'elle préjugeait les clauses de la paix et que la France était condamnée à rentrer dans ses anciennes limites, sauf tout au plus d'insignifiantes modifications. D'un seul trait de plume, on abandonnait aux étrangers, sans aucune compensation, toutes les conquêtes de la République et de l'Empire; on se dessaisissait de cinquante-trois places fortifiées, de plus de douze mille bouches à feu, d'arsenaux, de fonderies, de magasins remplis d'un immense matériel. De tels sacrifices firent un fâcheux effet sur l'opinion et jetèrent de la défaveur sur le début du gouvernement de Monsieur. On accusa M. de Talleyrand de n'avoir pas mieux défendu les intérêts du pays. Il y avait peu de justice à lui demander un compte si rigoureux des dures conditions imposées par un ennemi victorieux, maître de Paris et tenant entre ses mains le pouvoir même avec lequel il traitait. Peut-être eût-on été mieux fondé à reprocher à l'empereur Alexandre de ne pas justifier les espérances qu'il avait fait naître, alors que, par ses démonstrations bienveillantes et généreuses et par des promesses un peu vagues, il s'efforçait de détacher les Français de Napoléon; mais ce Prince ne formait pas à lui seul toute la coalition; si ses alliés voulaient bien le laisser disposer à

peu près souverainement du régime intérieur de la France, ils ne lui eussent pas permis de régler à son gré des intérêts territoriaux qui les touchaient beaucoup plus que lui. Les manifestations de joie par lesquelles la plus grande partie de la population française et surtout les classes moyennes et élevées de la société célébraient alors la chute de l'Empire et le retour de la paix, les témoignages de reconnaissance qu'elles prodiguaient à ceux qu'elles appelaient des libérateurs, pouvaient d'ailleurs faire croire aux étrangers qu'elles ne croiraient pas acheter trop cher de pareils bienfaits en renonçant à des conquêtes dont chaque jour, en haine du conquérant, et pour mieux le flétrir, mille voix s'accordaient à proclamer l'iniquité. Telle était alors, en effet, l'irritation publique contre le régime impérial et contre le gouvernement révolutionnaire qui l'avait précédé qu'on ne se bornait pas à frapper d'une juste réprobation ce que leurs procédés envers les gouvernements étrangers avaient eu d'injuste et de violent; on paraissait croire que pendant les vingt-cinq ans qui venaient de s'écouler, ces gouvernements avaient eu constamment raison contre la France et que tous leurs actes avaient été marqués au coin de la justice et de la loyauté, en sorte que les conquêtes achetées par le sang de nos soldats et consacrées par tant de traités étaient toutes au même degré d'odieuses spoliations. Et ces sentiments n'étaient pas seulement exprimés par des émigrés, par d'anciens royalistes, ils l'étaient aussi par beaucoup d'hommes qui n'avaient pas séparé leur existence et leur

fortune de celles de la France pendant les époques qu'ils vouaient maintenant à un anathème absolu. Un peuple qui s'abandonnait à ce point dans l'entraînement d'une aveugle réaction avait mauvaise grâce à accuser ses gouvernants de ne pas obtenir de l'étranger des conditions assez favorables; il rendait leur tâche bien difficile.

Le jour même où le *Moniteur* faisait connaître le texte de la convention dont je viens d'indiquer la substance, il publiait aussi un décret qui diminuait considérablement les droits d'entrée établis sur les denrées coloniales et les réduisait, en ce qui concernait les cotons, à un simple droit de balance. Ce décret, vivement sollicité par le cabinet de Londres, devait plaire au commerce proprement dit et même à la masse du peuple, pour qui le prix excessif de certaines denrées, telles que le sucre et le café, n'était pas un des moindres griefs contre l'Empire et son système guerrier; mais en opérant sans ménagement, sans transition, un changement inévitable et même désirable, on détermina la ruine d'industries nombreuses qui s'étaient élevées à l'abri des prohibitions du système continental. Bien que M. de Talleyrand, ancien élève des économistes, eût toujours professé une certaine prédilection pour les principes de la liberté commerciale, il les eût sans doute appliqués avec plus de circonspection et de lenteur s'il eût été alors en mesure de résister aux exigences britanniques.

C'étaient, comme on voit, les hommes du gouvernement provisoire qui continuaient à conduire les affaires;

mais l'entourage de Monsieur leur donnait déjà de sérieux embarras. Il ne se composait déjà plus exclusivement d'anciens royalistes et d'émigrés, hommes passionnés, remplis de préventions et de ressentiments, devenus pour la plupart presque étrangers à la France, mais professant des opinions sincères auxquelles ils avaient fait de grands sacrifices. A ce premier groupe était venue se joindre la foule des intrigants toujours empressés à circonvenir les pouvoirs nouveaux en leur offrant le concours d'un zèle qui souvent cherche à compenser par sa vivacité des souvenirs d'une tout autre nature. Un des traits distinctifs des opinions extrêmes fondées sur des convictions plus fortes qu'éclairées, c'est de croire aux démonstrations d'un dévouement ardent, c'est d'accueillir même les conversions vraies ou apparentes avec une singulière facilité pourvu qu'elles se présentent sous les dehors d'une exagération fanatique. Monsieur et ses amis recevaient donc avec empressement ceux qui, se parant des couleurs d'un royalisme quelquefois bien récent ou alléguant des services plus ou moins douteux, venaient s'offrir à leur donner sur les personnes et sur les choses des lumières dont ils se sentaient eux-même dépourvus. Les mémoires du temps contiennent d'étranges détails sur la singulière cour qu'on vit se former, pendant les premiers instants de la Restauration, autour du lieutenant général du royaume. Plus d'un fonctionnaire impérial, destitué naguère pour des motifs peu honorables et complétement étrangers à la politique, eut l'art de s'y faire bien

venir en présentant sa disgrâce comme la conséquence de son opposition aux excès de la tyrannie maintenant renversée. On citait un chevalier d'industrie qui, poursuivi par ses créanciers et ne sachant plus comment se soustraire aux recherches de la justice, avait imaginé, pour sauver sa liberté, de ne plus sortir de l'enceinte des Tuileries où il faisait parade du royalisme le plus bruyant et le plus intolérant. Le but que se proposaient avant tout ces intrigants, c'était de discréditer auprès du Prince les hommes qui auraient pu faire sur leur compte des révélations fâcheuses et détourner d'eux les faveurs auxquelles ils aspiraient. Ils s'attachaient donc à lui rendre suspects les membres du conseil et les commissaires des départements ministériels, à lui faire voir, dans la politique prudente et modérée que lui suggéraient ces hommes d'État, les restes des habitudes et des attachements qu'ils avaient contractés en servant d'autres gouvernements. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que déjà Monsieur, tout en continuant à traiter ses conseillers officiels avec une affabilité bienveillante, leur laissait voir bien clairement la défiance qu'on lui avait inspirée contre eux. Il reprochait doucement à M. Beugnot de s'entourer de bonapartistes. Considérant apparemment comme tels le commissaire du département de la police, M. Anglès, et le préfet de police, M. Pasquier, il avait organisé dans le palais même une police secrète dont la direction était confiée à M. Terrier de Monciel. Vainement M. Beugnot, lorsqu'il eut découvert l'existence de ce service clandestin,

s'efforça-t-il d'en faire comprendre le danger, de démontrer que ce serait infailliblement un principe de désordre, un moyen de déconsidérer, d'affaiblir l'autorité régulière. On lui répondit que tout au contraire cette autorité acquerrait un utile auxiliaire dans le comité établi aux Tuileries, et comme Monsieur croyait sa sûreté personnelle, celle du trône même attachées au système de surveillance et d'espionnage dont il s'était entouré, il fallut bien s'y résigner.

Il y avait donc, je le répète, deux gouvernements, l'un officiel, connu de tous, conduisant les affaires, composé en général d'hommes sages et expérimentés, mais pour qui le Prince n'éprouvait ni confiance ni sympathie bien qu'il les ménageât beaucoup ; l'autre, occulte, formé pour la plus grande partie, de courtisans sans lumières et d'intrigants sans conscience, n'agissant qu'indirectement sur l'administration, mais surveillant et contrariant par des voies souterraines ceux qui en étaient chargés, se préoccupant beaucoup plus des personnes que des choses et régnant d'une manière absolue sur l'esprit du lieutenant général.

On doit rendre cette justice à M. de Talleyrand et à ceux qu'il s'était donnés pour collaborateurs, qu'ils réussirent à beaucoup d'égards à neutraliser ces déplorables influences. Sauf quelques choix malheureux, les emplois publics furent préservés des envahissements de l'esprit de parti. On se borna à destituer quelques préfets connus pour un dévouement trop servile au régime impérial. C'était surtout

dans l'armée que la prudence ordonnait de rassurer les esprits en évitant jusqu'à l'apparence d'une réaction dans le sens de l'ancien régime. On parut d'abord le comprendre : le frère de Carnot fut porté sur la liste des inspecteurs généraux du génie; un des meilleurs généraux du temps de la République, Lecourbe, ami de Moreau, disgracié par Napoléon pour sa courageuse fidélité à cet illustre proscrit, fut réintégré dans les cadres de l'armée, aussi bien que d'autres officiers atteints aussi par des éliminations arbitraires. Son frère, ancien magistrat, dont une destitution inique avait aussi puni l'indépendance, recouvra un titre qu'il avait honoré, disait le décret, par ses vertus et son courage. Ces réintégrations, en même temps qu'elles rappelaient à tous les esprits les odieux procédés du despotisme impérial, semblaient annoncer la volonté de couvrir d'une protection égale tous les partis, toutes les opinions qu'il avait jadis opprimés.

Ce qui rendait plus facile ce système de large tolérance, c'était l'empressement avec lequel on se ralliait alors de tous les côtés à la cause royale. En dehors des rangs inférieurs de l'armée et des classes les plus infimes du peuple, il eût été difficile de trouver le plus léger symptôme d'opposition. La chute de Napoléon paraissait si complète, si irrévocable, il s'en était montré lui-même si convaincu, que ses partisans les plus zélés, à l'exception d'un bien petit nombre que des antécédents trop éclatants condamnaient à la retraite, s'efforçaient de prendre place dans le nouvel ordre de choses. Les dignitaires, les minis-

tres qui avaient suivi la régence à Blois, n'étaient pas les moins empressés, et on ne le trouvait pas très-extraordinaire, tant, dans ces premiers moments, il semblait naturel et simple que les Bourbons eussent repris la couronne que leurs ancêtres avaient portée pendant neuf siècles et qu'ils n'avaient perdue qu'au milieu d'une tempête maintenant apaisée! Napoléon tombé, la République encore accablée sous les horribles souvenirs que son nom éveillait dans toutes les âmes, ils n'avaient pas de compétiteurs. Les anciens jacobins eux-mêmes, si longtemps comprimés par le despotisme impérial, accueillaient avec quelque chose de plus que de la résignation un gouvernement qui s'annonçait comme devant être plus favorable à la liberté; on vit des régicides offrir leurs services, protester de leur dévouement au sang de Henri IV. A plus forte raison les républicains plus modérés, sur qui ne pesait le souvenir d'aucun crime, s'y ralliaient-ils avec empressement : Benjamin Constant, l'ancien apologiste du Directoire, converti au royalisme par la haine de l'absolutisme militaire, plaidait, dans d'éloquents écrits, la cause de la légitimité des Bourbons et même du drapeau blanc, tout en réclamant des institutions libérales. Les constitutionnels qui, en luttant jadis contre l'autorité royale pour lui imposer certaines restrictions, n'avaient pas désiré sa chute, avaient même essayé de la défendre au milieu de ses plus grands dangers et s'étaient, on peut le dire, ensevelis sous ses ruines, ne pouvaient voir qu'avec une complète

satisfaction reparaître la royauté, alors qu'elle déclarait renoncer au pouvoir absolu ; M. de La Fayette lui-même ouvrait son cœur à l'espérance.

Il y avait donc alors en France une sorte d'unanimité en faveur des Bourbons ; mais, pour qu'elle subsistât, il fallait que leurs anciens amis, laissant de côté leurs ressentiments et leurs préjugés, consentissent à se confondre dans la masse de la nation, et, pour la plupart, ils y étaient peu disposés.

J'ai dit quelles prétentions, quelles intrigues s'agitaient autour de Monsieur. Elles trouvaient des auxiliaires dans la foule des royalistes qui accouraient chaque jour, les uns arrivant d'Angleterre où ils avaient passé le temps de leur exil, les autres des provinces où ils vivaient relégués depuis la fin de leur émigration, et qui venaient demander le prix de leurs souffrances et de leurs sacrifices. L'aspect du plus grand nombre de ces hommes était étrange ; la forme même de leurs vêtements rappelait, soit le pays où ils avaient trouvé un asile, soit l'époque où s'était arrêtée leur vie active. Comme, dans leur jeunesse, ils avaient presque tous suivi la profession des armes qui était autrefois celle de la noblesse tout entière, ils reprenaient avec affectation les uniformes et les insignes militaires qu'ils avaient portés jadis et dont l'apparence antique contrastait singulièrement avec les uniformes et les insignes des armées de l'Empire. S'ils admettaient, par un effort de raison, qu'on dût conserver aux généraux et aux officiers de Napoléon les grades qu'il leur avait conférés, ils croyaient se

montrer très-modérés en se bornant à réclamer pour eux-mêmes, en récompense d'une fidélité prouvée par quelques campagnes dans l'armée de Condé ou dans les armées étrangères ou simplement même par une longue inaction, des faveurs analogues à celles dont on voulait bien ne pas dépouiller les serviteurs du tyran ; il leur eût paru par trop singulier que la royauté légitime ne traitât pas ceux qui s'étaient tenus constamment éloignés de l'usurpation aussi bien, pour le moins, que ceux qui l'avaient servie : raisonnement spécieux dans un sens, absurde dans un autre, mais que chaque parti fait plus ou moins pour son propre compte, lorsqu'il arrive au pouvoir, sans se souvenir de l'avoir trouvé extravagant lorsqu'il était fait par ses adversaires. Ceux de ces royalistes qui n'avaient pas appartenu à l'armée, mais à l'Église, à la magistrature ou à d'autres carrières civiles, revenaient avec des idées et des espérances analogues. On les entendait redemander d'anciennes positions qui n'auraient pu revivre que par l'effet du retour complet de l'ancien régime. Il leur semblait que le Roi remontant sur son trône et la légitimité reprenant son empire, toutes les institutions contemporaines de l'ancienne monarchie dussent aussi ressusciter : tel évêque, tel abbé émigré rêvait la suppression du Concordat de Napoléon et la restitution d'une partie au moins des propriétés et des priviléges de l'Église; tel président au Parlement s'étonnait de ne pas être encore remonté sur son siége; un grand nombre de propriétaires dépouillés par les confiscations révolutionnaires se persuadaient qu'on

leur rendrait leurs biens, sauf à donner aux acquéreurs, par pure condescendance, une chétive indemnité; il n'était pas jusqu'aux droits seigneuriaux qui, surtout dans les provinces éloignées, ne fussent revendiqués par quelques insensés. Quant aux titres nobiliaires abolis en 1790 et que Napoléon n'avait pas rétablis lorsqu'il en avait créé de nouveaux pour son aristocratie, chacun avait déjà repris celui qu'il portait avant la Révolution, ou, pour mieux dire, celui qu'il avait jugé à sa convenance. Il y avait près de deux siècles que les usurpations s'étaient singulièrement multipliées en ce genre dans les classes tant soit peu élevées de la société. Ce désordre, favorisé par une interruption de vingt-cinq années qui avait brisé la chaîne des traditions et des habitudes, prit alors des proportions inouïes. Les titres que Napoléon n'avait pas jugé à propos de faire figurer dans la hiérarchie de sa noblesse furent particulièrement recherchés et maint baron, maint comte ou soi-disant tel se transforma, de son autorité privée, en vicomte ou en marquis pour éviter d'être confondu avec les nobles nouveaux. Si l'on eût osé, on aurait usurpé les ordres de chevalerie comme les titres de noblesse. Pour donner le change à ces mesquines ambitions, on imagina de créer une décoration du lis. Ce n'était, à vrai dire, qu'une cocarde que l'on portait à la boutonnière comme on porte les autres au chapeau. Bientôt, on la conféra en masse à la garde nationale et un peu plus tard tous les fonctionnaires publics furent tenus de l'ajouter à leur uniforme; mais

comme dans les premiers temps, on en délivrait des brevets individuels, bien des gens croyaient, en la suspendant à leur poitrine, devenir chevaliers d'un ordre véritable.

Quelques-unes de ces prétentions, de ces aspirations diverses n'étaient que ridicules, mais d'autres étaient faites pour inquiéter les esprits, et, dans leur ensemble, si elles avaient pu se réaliser, elles auraient, je le répète, constitué le rétablissement entier de l'ancien régime. Ceux dont l'imagination s'égarait ainsi oubliaient que la restauration ne s'était pas opérée par la force du parti royaliste, par son action, mais bien par l'accord de quelques hommes de la Révolution et de l'Empire avec un souverain étranger profondément dévoué aux idées libérales; ils oubliaient que la nation, en se ralliant à l'ancienne dynastie, n'entendait pas se replacer purement et simplement sous le joug du passé, mais assurer le repos de la France par une transaction équitable entre les intentions, les intérêts nouveaux et ce qui pouvait être rétabli du passé sans leur porter une trop grave atteinte.

Il est vrai que l'empressement courtisanesque de certaines adhésions était propre à tromper Monsieur et ses amis les plus ardents sur les véritables sentiments du pays. Les adresses qu'il recevait chaque jour étaient trop souvent empreintes de cette exagération monarchique qui, depuis plus de soixante ans, ne cesse d'alterner en France avec l'exagération de la liberté. La magistrature, surtout, s'abandonnait à cette impulsion. Le premier président de

la Cour de Paris, le baron Séguier, qu'on a vu pendant un demi-siècle encenser tous les pouvoirs et toutes les opinions avec une si bizarre exaltation de langage, haranguant le lieutenant général à la tête de sa Compagnie, s'exprimait ainsi : « Tant que se perpétuera la race du » saint Roi, la France sera son héritage, les Français sa » famille. Ainsi la raison le conseille, l'expérience l'en- » seigne, la loi l'ordonne, la justice le proclame. Le véri- » table pacte entre un père et des enfants qui se réunis- » sent est une soumission respectueuse, l'oubli des » erreurs, un renouvellement d'amour. » Le premier président de la Cour de Dijon était plus explicite encore : « La race seule de saint Louis et de Henri IV, disait-il, a » des droits sur nous, et au moment heureux où leur » digne héritier vient exercer son pouvoir qui n'a pu être » que suspendu, notre devoir est une soumission entière » et respectueuse, et notre désir un généreux oubli des » erreurs passées. »

Ces dangereuses doctrines trouvaient dans la presse de nombreux échos. La polémique des journaux censurés était nécessairement assez mesurée, mais l'esprit de parti se donnait libre carrière dans une foule de pamphlets dont les auteurs discutaient, avec une entière liberté, la forme de gouvernement qu'il convenait de donner à la France. Certains royalistes combattaient ouvertement la manie de Constitutions nouvelles qui s'était, disaient-ils, emparée des esprits; suivant eux, il suffisait de mettre en vigueur ce qu'ils appelaient l'ancienne Constitution de la

France, et comme il n'était rien moins que facile d'en indiquer les bases précises, ils remontaient, pour les trouver, dans leurs savantes investigations, jusqu'aux ordonnances de Philippe-Auguste et même de Charles le Chauve, jusqu'aux capitulaires de Charlemagne. D'autres, tels que l'ancien constituant Bergasse, se bornaient à invoquer les droits imprescriptibles de la royauté, à nier ceux du Sénat et à demander qu'on en appelât à la nation. Les défenseurs du Sénat répondaient que toutes les anciennes institutions ayant été radicalement détruites et les puissances victorieuses ayant saisi ce grand Corps de la tâche qu'il venait d'accomplir, il n'avait ni pu, ni dû se récuser; ils se prévalaient de l'approbation que Monsieur avait accordée aux bases du projet de Constitution; mais on sentait, au ton de ces apologies, que leurs auteurs n'étaient pas bien convaincus de la compétence du Sénat, et un de ses membres même, le comte Rœderer, reconnaissait qu'il eût été plus régulier et plus satisfaisant de convoquer les États Généraux, de charger de la rédaction de la Charte constitutionnelle une Assemblée dont tous les membres eussent possédé l'estime et la confiance publiques. On eût pu demander à M. Rœderer ce qu'il entendait par les États Généraux, après la suppression des ordres privilégiés. Un député au Corps législatif, M. Durbach, condamné à mort comme royaliste pendant la Terreur, exprimait, dans l'intérêt de la maison de Bourbon, le vœu que les rapports dans lesquels elle allait se replacer avec la France fussent fondés sur un pacte formel. Le duc

d'Otrante ne publiait rien, mais toujours empressé de se mettre en avant, il écrivait à Monsieur une lettre que n'eût pas désavouée l'homme d'État le plus sage, le plus irréprochable, le plus dévoué à la monarchie : il le suppliait de ne pas permettre à des insensés d'ébranler la confiance que la nation avait placée dans d'augustes promesses, d'assurer l'avenir en confirmant l'oubli d'un passé dans lequel tous les partis avaient des torts à se reprocher, de mettre fin à l'état d'anxiété qui succédait déjà à la joie universelle causée d'abord par la restauration ; une Constitution royale et libre qui rendrait inviolables tous les droits et tous les pouvoirs, qui garantirait à la France une liberté aussi réelle et aussi étendue que celle de l'Angleterre, pouvait seule, suivant lui, contenter l'opinion et consolider le trône; tout autre système le mettrait en danger. Jetant, au milieu de nombreuses flatteries, une menaçante insinuation, il ajoutait : « Je connais des hommes » accusés avec iniquité et qui gardent le silence;... il » serait dangereux de les effaroucher. » Quelques exemplaires de cette lettre circulèrent dans le public.

Toutes les opinions avaient donc des organes nombreux, hardis, quelquefois éloquents; mais, pour le moment, la cause libérale semblait en péril. Le Sénat, que les circonstances en avaient constitué le champion, ne pouvait plus compter que sur l'appui, bien puissant, il est vrai, de l'empereur Alexandre. Ce prince ne dissimulait pas l'étonnement et l'inquiétude qu'il éprouvait de ce qui se passait autour de lui. Il avait cru mettre

le comble à sa gloire en procurant à la France vaincue des institutions libres et généreuses; c'était à cette condition seulement qu'il avait consenti à la restauration des Bourbons, et, maintenant, tout semblait remis en question. Rien, dans sa position ni dans son caractère, ne pouvait lui inspirer la moindre sympathie pour les entraînements du parti royaliste. Chef d'un puissant empire qui n'était que récemment entré dans la société politique de l'Europe et dont la force reposait sur une organisation purement militaire, il ne lui était pas donné de comprendre les traditions monarchiques et aristocratiques qui constituaient le système des vieilles royautés européennes et qui, en Autriche, en Angleterre même, pouvaient faire apprécier avec quelque indulgence les exagérations des royalistes français. Son libéralisme personnel y répugnait bien plus encore, et l'agitation dont il était témoin, les physionomies singulières que la Restauration semblait ressusciter, se présentaient à lui sous un aspect aussi ridicule que choquant. Il n'en parlait qu'avec irritation et dégoût. Il paraissait parfois se repentir de ce qu'il avait fait et vouloir en rejeter la responsabilité sur des conjonctures indépendantes de sa volonté.

De malencontreuses circonstances vinrent donner des aliments nouveaux à son mécontentement. J'ai parlé de ce Maubreuil qui, le jour de l'entrée des alliés à Paris, s'était associé à une tentative ridicule contre la statue de Napoléon et qui, depuis, était entré dans un complot d'assassinat dirigé contre Napoléon lui-même. Déçu dans les

espérances de fortune qu'il avait fondées sur cet odieux projet que la marche des événements avait fait abandonner, il imagina de tirer parti d'une autre façon des préparatifs auxquels il s'était livré. Les faits que je vais raconter sont encore enveloppés d'un voile qu'on n'a pu percer complétement. Ce qui est certain, c'est qu'il réussit à obtenir du ministre de la guerre, de celui de la police, du directeur général des postes et de quelques généraux alliés des ordres qui mettaient à sa disposition les forces militaires et les autorités civiles pour l'accomplissement d'une mission secrète de la plus haute importance. Ces ordres avaient-ils été surpris ? N'avait-on pas complétement renoncé, en certains lieux, à la pensée de se débarrasser de Napoléon, ou bien, comme l'ont affirmé les personnes soupçonnées d'avoir pris part à cette triste affaire, Maubreuil était-il seulement chargé d'arrêter et de faire rentrer au Trésor des fonds qu'on supposait avoir été détournés et enlevés pour le compte de l'Empereur déchu et de ses principaux adhérents ? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, bien qu'elle présente encore beaucoup de difficultés. Quoi qu'il en soit, voici ce qui arriva. La reine de Westphalie, femme de Jérôme Bonaparte et fille du roi de Wurtemberg, se disposait à quitter Paris pour retourner en Allemagne. Maubreuil, qui avait été son écuyer et qui, probablement, avait conservé dans sa maison quelques intelligences, s'étant assuré du moment de son départ, alla l'attendre à Fossard, près de Montereau, avec un prétendu commissaire royal qui était son complice.

Là, accompagné de quelques détachements de la garde impériale dont il avait requis l'assistance en vertu des ordres qu'il s'était procurés, il osa arrêter la Princesse, la contraignit brutalement à descendre de voiture, la retint assez longtemps dans une espèce d'écurie, et, malgré ses représentations, malgré ses larmes, s'empara de sommes d'argent assez considérables et des bijoux qu'elle emportait avec elle. Des neuf caisses qui les contenaient, deux furent remises le lendemain au Mobilier de la couronne; les autres, transportées d'abord par Maubreuil dans une chambre retirée d'un hôtel garni de Versailles, furent déposées trois jours plus tard aux Tuileries, entre les mains de M. de Vitrolles, mais à peu près vides; les diamants avaient disparu, et, peu de temps après, un hasard singulier les fit retrouver dans la Seine où les voleurs, désespérant sans doute d'en tirer parti, s'étaient résignés à les jeter. La reine de Westphalie était cousine germaine de l'Empereur de Russie. Il est facile de comprendre l'indignation qu'il éprouva en apprenant le traitement qu'elle avait subi. Il demanda une éclatante réparation. Maubreuil fut arrêté, emprisonné, mis en jugement. Fils d'un père très-honorable, allié à de puissantes familles du parti royaliste, il trouva, dans son malheur, des appuis qui s'expliquent par l'intérêt qu'avaient ces familles à ne pas laisser flétrir un de leurs parents, mais qui était propre à faire naître de fâcheux soupçons. Son procès traîna en longueur et prit successivement des aspects très-divers. Poursuivi, tantôt pour n'avoir pas exécuté fidèlement les

ordres d'autorités militaires supérieures, tantôt pour vol à main armée, il fut enfin, après quatre ans, condamné à cinq ans de prison comme dépositaire infidèle; mais cet arrêt ne fut rendu que par contumace : il était parvenu à s'échapper et à se réfugier en Angleterre. Rentré en France longtemps après, il fut condamné de nouveau pour s'être porté à des voies de fait envers M. de Talleyrand, à qui il reprochait de l'avoir compromis et sacrifié. Ce malheureux, en proie à une exaltation qui touchait à la folie, devait passer le reste de sa vie errant à l'étranger, marqué en quelque sorte d'un sceau de réprobation et proférant sans cesse des menaces mystérieuses contre ceux qu'il accusait d'être la cause de ses malheurs. Le système qu'il a toujours soutenu, c'est qu'on l'avait en effet chargé de tuer Napoléon et son fils, qu'il n'avait pas voulu le faire, mais qu'il avait feint d'y consentir pour empêcher que cette commission ne tombât en des mains capables d'exécuter le crime, qu'il n'avait arrêté la reine de Westphalie que pour expliquer par une méprise le non-accomplissement de l'acte dont on l'avait chargé, qu'il avait fidèlement remis aux Tuileries les objets enlevés à cette princesse, et que c'était aux agents du gouvernement provisoire qu'il fallait en demander compte. De telles assertions se réfutent par leur absurdité même. Ce qui est remarquable, pourtant, ce qui semble prouver que des personnages puissants avaient intérêt à empêcher qu'on ne connût la vérité tout entière, c'est que Maubreuil, dans son exil, recevait du gouvernement français,

après la révolution de Juillet, une pension secrète.

Il eût été sans doute bien injuste de faire retomber sur les royalistes la responsabilité de cette ténébreuse affaire. Cependant, comme Maubreuil tenait personnellement à ce parti et semblait protégé par lui, l'aversion que leur portait l'empereur Alexandre ne pouvait que s'en accroître. Un incident moins grave lui causa peut-être une contrariété plus forte encore. Il ne put réussir à établir dans les bonnes grâces du nouveau gouvernement le duc de Vicence, à qui il portait autant d'affection que d'estime. Une accusation terrible pesait sur cet ancien ministre de Napoléon : on lui imputait d'avoir, lorsqu'il n'était encore qu'un simple colonel, contribué à l'enlèvement et par conséquent à la mort du duc d'Enghien. Vainement a-t-il protesté constamment contre une imputation que démentait d'ailleurs la loyauté de son caractère ; une prévention, malheureusement appuyée sur de déplorables coïncidences, devait le poursuivre jusqu'à la fin de sa vie. Elle était alors dans toute sa force ; il n'existait peut-être pas un royaliste qui ne la crût fondée, et Monsieur annonça l'intention de ne pas admettre en sa présence le duc de Vicence. L'Empereur espéra triompher de cette répulsion en les invitant ensemble à un grand dîner sans en avertir préalablement le Prince ; mais cet expédient, dans lequel on ne reconnaît pas le tact et la courtoisie dont il donnait alors tant de preuves, échoua complétement : lorsqu'il voulut présenter le duc au comte d'Artois, celui-ci, surpris et mécontent, tourna le dos et s'éloigna brusquement sans prononcer

une parole; l'embarras de tous les assistants fut grand, comme on peut le comprendre ; la froideur et la contrainte régnèrent pendant tout le dîner, et l'on se sépara en sortant de table. Alexandre, déjà habitué à voir tout plier devant sa volonté, dut ressentir vivement l'espèce de leçon qu'il venait de recevoir.

Ainsi froissé et contrarié par la nouvelle cour et par les royalistes qui n'avaient certes pas l'intention de le blesser, mais qui ne le comprenaient pas et n'étaient pas compris de lui, l'Empereur, au contraire, se trouvait à l'aise et en communauté d'idées ou de sentiments avec ce qui tenait à la France nouvelle, avec quelques-uns des généraux et des hommes d'État de l'Empire, avec les amis de la liberté, débris de la Constituante ou même de la Convention, avec tout ce qui devait composer un jour le parti libéral. De ce côté, on l'accablait d'adulations, on l'enivrait de louanges. Le sénateur Garat, ce métaphysicien politique dont l'imperturbable optimisme avait à peine été troublé par la terreur de 1793, saisi d'enthousiasme en présence d'un souverain qui paraissait réaliser les rêves de sa philanthropique imagination, lui disait dans la dédicace d'un éloge de Moreau : « Une philosophie fondée » sur la connaissance la plus profonde et la plus claire de » l'esprit humain a présidé à votre éducation; elle a environné votre berceau, elle respire dans toutes vos paroles » et dans toutes vos actions; elle est devenue votre génie » et votre âme, et c'est d'elle et de vous que les nations » attendent aujourd'hui les plus heureuses destinées. »

Dans une séance de l'Institut, à laquelle l'Empereur assista avec les autres souverains alliés, il s'entendit remercier de rendre avec usure à la France les fruits de la civilisation que Pierre le Grand était venu y chercher.

Cependant, la situation incertaine et anormale où la France se trouvait depuis plusieurs semaines allait enfin cesser. Louis XVIII, remis de son accès de goutte, se disposait à quitter l'Angleterre; mais on ne connaissait pas encore ses intentions par rapport à la Constitution votée par le Sénat, et tout donne lieu de croire qu'elles n'étaient pas même complétement arrêtées dans son esprit, qu'il se réservait de prendre une décision définitive lorsqu'il aurait pu juger sur les lieux de ce qui était possible et nécessaire. Le seul conseiller qu'il eût auprès de lui était son favori, le comte de Blacas, gentilhomme provençal que les hasards de l'émigration avaient, depuis plusieurs années, introduit dans son intimité. Les opinions de M. de Blacas étaient fort peu portées vers les idées de liberté. On ignorait d'ailleurs en France l'influence qu'il exerçait sur le Roi, son nom même y était tout à fait inconnu et M de Talleyrand, qui avait tant d'intérêt à être exactement informé de tout ce qui pouvait agir sur les déterminations du nouveau souverain, n'apprit qu'assez tard et d'une manière assez confuse l'existence de ce favori.

Dès les premiers jours de la Restauration, il avait pensé à se mettre en communication avec Louis XVIII par l'envoi d'un personnage considérable qui pût lui expliquer

ce qui se passait à Paris et ce que les circonstances exigeaient. Son habileté ordinaire lui fit défaut dans le choix de son envoyé. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qu'il crut devoir charger d'une commission aussi délicate, était sans doute, par ses vertus, par la générosité de son caractère et par son dévouement éclairé à tous les intérêts de l'humanité, un des plus dignes citoyens de la France ; mais la royauté avait contre lui quelques-uns de ces griefs qu'elle pardonne moins encore peut-être que des actes vraiment coupables. Titulaire, avant la Révolution, d'une des grandes charges de la cour, celle de grand maître de la garde-robe, il avait, en 1789, embrassé avec chaleur la cause de la liberté. Bientôt dépassé par le torrent démocratique, il s'était efforcé de défendre contre les révolutionnaires le trône constitutionnel. Le triomphe du terrorisme l'ayant obligé à quitter la France, ce n'était pas dans les rangs de l'émigration armée qu'il était allé se placer; il avait passé le temps de cette absence forcée à étudier, en Angleterre et aux États-Unis, d'utiles établissements qu'il devait plus tard contribuer à introduire dans sa patrie. Une disgrâce à laquelle il ne s'attendait pas était venue le surprendre dans son exil : Louis XVIII lui avait fait demander sa démission de la charge de grand maître. Fortement blessé, il ne s'était pas borné à donner la démission qu'on lui demandait, il avait renvoyé en même temps au Roi le cordon bleu qu'il tenait de Louis XVI. Ce procédé était peu respectueux. Louis XVIII ne l'avait pas oublié. Le duc de Larochefoucauld, arrivé

à Hartwell, ne fut pas reçu par le Roi, et il dut se contenter de voir M. de Blacas qui le congédia avec une froide politesse.

Ce début était peu encourageant pour M. de Talleyrand et pour le parti constitutionnel. Il paraît cependant que le gouvernement provisoire ayant transmis au Roi la Constitution sénatoriale, ce prince s'était résigné à l'accepter et que des lettres patentes étaient déjà dressées à cet effet lorsque la nouvelle de l'accueil fait à Monsieur, qu'on avait admis à l'exercice du pouvoir sans exiger de lui aucun serment, le décida à ne pas les expédier. Louis XVIII, dans l'intérêt de la dignité de sa couronne, tenait beaucoup à ce que le principe de la souveraineté royale ne fût pas compromis par les institutions qui allaient régir la France ; une nécessité absolue aurait pu seule le faire fléchir sur ce point. Cette réserve faite, il ne partageait pas l'aversion instinctive de son frère pour une Constitution libre. Il avait peu de confiance dans les lumières et dans la force du parti royaliste proprement dit et il ajoutait peu de foi aux informations que ce parti lui faisait parvenir sur l'état de la France. Il craignait que les exagérations du comte d'Artois et de ses amis n'ajoutassent des difficultés nouvelles à celles de la situation. Contrarié sans cesse, pendant l'émigration, par leurs agitations et leurs intrigues, il ne voyait pas sans inquiétude et sans jalousie le pouvoir momentanément exercé par le lieutenant général. Celui-ci, de son côté, ne dissimulait pas assez que même après l'arrivée du Roi, à qui ses infirmités rendaient

difficile une activité soutenue, il comptait bien conserver une part considérable dans la conduite des affaires.

Pour disposer le Roi à suivre la marche politique qu'il jugeait la plus conforme aux intérêts de la monarchie, il lui avait envoyé le comte de Bruges, son plus intime confident. Celui-ci, comme M. de La Maisonfort, qui l'avait précédé à Hartwell, et comme M. de Blacas lui-même, s'efforça de décider Louis XVIII à revendiquer la plénitude de ses droits souverains. L'abbé de Montesquiou, dans la correspondance qu'il entretenait avec le Roi, n'était pas entièrement de cet avis; il lui proposait, tout en repoussant une Constitution inconciliable avec les droits de la royauté légitime, de proclamer par un édit les principes du droit public de la France, de reprendre le libre et entier exercice de la souveraineté et pourtant de convoquer le Corps législatif, soit celui qui existait alors, soit un autre provenant de nouvelles élections; l'état des finances, disait-il, le décidait à cette concession; un emprunt était absolument nécessaire, on ne pourrait le trouver qu'en Angleterre, et on ne l'y trouverait que moyennant la garantie de la représentation nationale. Il ajoutait qu'en ménageant les intérêts de certains membres influents du Sénat pour les empêcher de servir de point de ralliement aux mécontents, on n'aurait rien à redouter, ni de ce Corps lui-même, si profondément discrédité, ni de la nation désireuse de revoir son Roi et prête à bien accueillir tout ce qui viendrait de lui, tout ce qui, surtout, ressemblerait à l'ancien régime, ni des souverains étran-

gers, fort peu disposés, excepté l'empereur Alexandre, à favoriser de dangereuses innovations. Telles étaient les illusions que M. de Montesquiou essayait de faire partager à Louis XVIII, parce qu'il en était lui-même pénétré. M. de Talleyrand, comprenant bientôt l'impossibilité de décider le Roi à accepter purement et simplement la Constitution sénatoriale, se réduisit à lui faire donner le conseil d'annoncer par des lettres patentes qu'il l'acceptait dans son ensemble, mais que la jugeant susceptible de modifications, il se réservait de la discuter dans le Sénat. L'empereur Alexandre, inébranlable sur le terrain où il s'était placé dès le premier jour, avait chargé le plus habile de ses conseillers, le général Pozzo di Borgo, de se rendre auprès de Louis XVIII avec la mission apparente de le complimenter de sa part et de l'accompagner dans son voyage d'Angleterre en France, mais en réalité pour faire valoir auprès de lui les services du Sénat et pour lui exposer la nécessité d'une Constitution libérale conforme aux idées du temps.

Le Roi, assailli de conseils si divers et si contradictoires, éludait toute réponse positive. Le 20 avril, il avait enfin quitté Hartwell. Le 21, accompagné de sa nièce la duchesse d'Angoulême, du vieux prince de Condé et du duc de Bourbon, les seuls membres de sa famille qui fussent alors auprès de lui, il fit à Londres une entrée solennelle, aux acclamations d'un peuple qui se complaisait à voir dans la restauration du trône des Bourbons le résultat et le symptôme le plus éclatant de sa victoire. Le

Prince régent le reçut avec les plus grands honneurs. « Votre Majesté, lui dit-il, me permettra de lui offrir mes » félicitations les plus sincères sur le grand événement » qui a toujours été l'un de mes souhaits les plus ardents. » Le triomphe et les transports qui signaleront l'entrée de » Votre Majesté dans sa propre capitale pourront à peine » surpasser l'allégresse que la restauration de Votre Ma- » jesté sur le trône de ses ancêtres a fait naître dans la » capitale de l'empire britannique. »

La réponse de Louis XVIII est malheureusement restée dans toutes les mémoires : « Je prie Votre Altesse Royale » d'agréer les plus vives et les plus sincères actions de » grâce pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser. » Je lui en rends de particulières pour les attentions sou- » tenues dont j'ai été l'objet, tant de la part de Votre » Altesse Royale que de chacun des membres de votre » illustre maison. C'est aux conseils de Votre Altesse » Royale, à ce glorieux pays et à la confiance de ses ha- » bitants que j'attribuerai toujours, après la divine Pro- » vidence, le rétablissement de notre maison sur le trône » de ses ancêtres. »

Soit que ces paroles aient été inspirées par l'entraînement du lieu et du moment, soit qu'elles fussent dirigées avec intention contre l'influence dominante que l'Empereur de Russie exerçait alors à Paris, il eût été difficile d'en faire entendre de plus malencontreuses. On ne conçoit pas qu'elles aient pu sortir de la bouche d'un prince qui, en tant d'autres occasions, a fait preuve de dignité

et de tact. Leur sens évident, c'était que la maison de Bourbon devait à la seule Angleterre le trône qu'elle recouvrait, que les autres puissances n'y étaient pour rien, et que le peuple français lui-même n'avait eu aucune part au rappel de ses rois. Cela n'était pas vrai. L'empereur Alexandre était le véritable auteur de la restauration, avec M. de Talleyrand et le Sénat, et si le Sénat n'était pas le représentant légitime de la France, les lois existantes lui en attribuaient jusqu'à un certain point le caractère. Ce discours blessa profondément le monarque russe et les autres souverains alliés; il mécontenta surtout et inquiéta les membres du gouvernement provisoire et tous ceux qui craignaient de voir les Bourbons adopter un système de réaction anti-nationale.

Louis XVIII, après avoir passé trois jours à Londres, partit pour Douvres, accompagné du Prince régent avec qui il venait d'échanger l'ordre du Saint-Esprit contre celui de la Jarretière. Il s'embarqua le 24 avril, à bord du yacht anglais la *Souveraineté-Royale*, qu'escortait le duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, monté sur une frégate et suivi de huit vaisseaux de ligne et d'une foule d'embarcations brillamment pavoisées. Le Régent, qui n'avait voulu se séparer du Roi qu'à ce dernier moment, assistait du haut de la jetée à ce grand spectacle. L'artillerie anglaise et française tonnait des deux côtés de la Manche. Le rivage de Calais, où se dirigeait le cortége royal, les remparts de la ville et toutes les hauteurs étaient couverts d'une immense population. A peine dé-

barqué, au milieu des acclamations et des démonstrations de la joie la plus vive, Louis XVIII monta dans une calèche découverte où prirent place avec lui la duchesse d'Angoulême et les deux princes de la maison de Condé, et se rendit à l'église pour remercier le Ciel du grand changement qui venait de s'accomplir dans sa destinée. Le général Maison, commandant de l'armée du Nord, était accouru pour lui présenter ses hommages. Il fut le premier des généraux français admis à l'honneur de saluer le Roi. Un hasard étrange lui réservait, seize ans après, une mission bien différente.

Louis XVIII, poursuivant lentement son voyage, s'arrêta à Boulogne, à Abbeville, à Amiens. Partout il fut accueilli avec le même empressement, le même enthousiasme. Le retour des Bourbons était aux yeux de tous le symbole de la paix, de l'allégement des impôts, de la renaissance du commerce. La présence de ce successeur de tant de rois rentrant dans sa patrie après vingt-trois ans d'exil et d'infortunes, entre la fille de Louis XVI et l'aïeul et le père du duc d'Enghien, eût ému, d'ailleurs, des imaginations moins faciles à ébranler que celles des Français. Ces démonstrations populaires étaient donc sincères, comme elles le sont presque toujours à l'avénement d'un pouvoir nouveau. Le langage adulateur des harangues officielles n'était pas en désaccord avec le sentiment public. Bien des gens, la veille encore hostiles ou au moins indifférents, se sentaient, se croyaient convertis. Malheureusement ces conversions, dont chaque révolution

offre de si nombreux exemples, ont moins de solidité que d'éclat et, produites par un entraînement passager, elles ne résistent pas à un entraînement contraire.

Louis XVIII s'avançait ainsi vers sa capitale, salué en tout lieu par les autorités, escorté par la force armée, faisant en un mot acte de royauté, sinon de gouvernement, et cependant il persistait à ne pas s'expliquer sur le titre auquel il comptait reprendre sa couronne. L'anxiété était grande à Paris dans le monde politique. M. de Talleyrand, ne recevant aucune réponse aux communications réitérées par lesquelles il pressait le Roi de rompre ce silence et de mettre un terme à la dangereuse fluctuation des esprits, ne savait à quel parti s'arrêter. Il avait eu un moment la pensée d'aller au-devant de lui jusqu'à Calais pour essayer de vaincre ses hésitations ou de surmonter ses répugnances en l'éclairant sur l'état des choses et des esprits; il avait ensuite renoncé à une tentative qui, en échouant, l'eût placé dans la situation la plus fausse.

Le 29 avril, le Roi était à Compiègne. Il résolut d'y séjourner quelques jours pour arrêter enfin sa détermination, après avoir recueilli toutes les informations qui pouvaient lui en fournir les éléments. Ce jour là et le jour suivant, il donna audience aux personnages politiques, aux fonctionnaires, aux députations qui étaient accourus de Paris. Les maréchaux de France s'étaient présentés les premiers. Ils étaient même allés au-devant du Roi, et lorsqu'on arriva au château, ils marchaient en

tête du cortége. Le prince de Neuchâtel, Berthier, porta la parole en leur nom. L'ancien major général de Napoléon s'exprima comme eût pu le faire le royaliste le plus constamment inébranlable dans sa foi bourbonienne; il évoqua tous les souvenirs de l'ancienne royauté, des huit siècles de la dynastie, du panache blanc d'Henri IV nourrissant Paris assiégé; il dit à Louis XVIII, comme il eût pu le dire quelques jours auparavant à l'Empereur : « Vos armées, Sire, se trouvent heureuses d'être appelées, » par leur dévouement et leur fidélité, à seconder vos » généreux efforts. » Il s'oublia jusqu'à affirmer que la France, gémissant depuis vingt-cinq ans sous le poids des plus accablantes calamités, attendait le jour fortuné que maintenant elle voyait luire. Le Roi, dans cette entrevue, fit preuve d'habileté et de tact. Il sut trouver pour chacun des paroles flatteuses, obligeantes, qui, en elles-mêmes, n'avaient rien de remarquable, mais qui en rappelant à ceux qui en étaient l'objet des souvenirs personnels, leur permettaient d'y voir une distinction particulière. Comme il essayait de se lever de son siége, au lieu de s'appuyer sur les bras que lui offraient des officiers de sa maison, il saisit ceux des deux maréchaux qui se trouvaient le plus près de lui. « C'est sur vous, mes- » sieurs, leur dit-il, que je veux toujours m'appuyer ; » approchez-vous et entourez-moi ; vous avez toujours » été bons Français ; j'espère que la France n'aura plus » besoin de votre épée, mais si jamais, ce que Dieu ne » veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je

» suis, je marcherais avec vous. » Au dîner où il invita tous les officiers généraux, ce que l'étiquette ne lui eût pas permis de faire dans le château des Tuileries, il but à l'armée française, c'est-à-dire, ajouta-t-il, à la gloire et à l'honneur de la France. A l'exemple du Roi, les seigneurs de sa suite se montrèrent courtois et empressés pour les généraux de l'Empire. On se félicitait, on se promettait une union qui ne devait pas finir, un dévouement sans bornes à la royauté. Les maréchaux étaient profondément émus des attentions du Roi, et l'accueil même des courtisans les touchait plus qu'on ne pourrait le croire. Aujourd'hui que les noms de ces guerriers, grandis par le temps, nous apparaissent tous à travers les magiques souvenirs de l'Empire, avec l'éclat qui n'appartenait en réalité qu'à quelques-uns d'entre eux, nous avons peine à concevoir qu'ils pussent être aussi sensibles aux gracieusetés d'hommes de cour dont la seule illustration était celle que leurs ancêtres leur avaient transmise; mais alors les lieutenants de Napoléon ne se présentaient pas encore aux imaginations, ils ne se voyaient pas eux-mêmes sous un aspect aussi imposant. La médiocrité de quelques-uns, l'absence de culture et d'éducation que l'on remarquait chez la plupart, frappaient trop les yeux pour qu'on n'éprouvât pas quelque surprise de leur élévation encore si récente. Ils se sentaient eux-mêmes jusqu'à un certain point déplacés, mal à l'aise, en présence de l'ancien régime renaissant. Ils avaient quelque peine à croire que leur fortune pût survivre au grand Empereur qui les

avait faits ce qu'ils étaient, ils avaient besoin d'être rassurés. Au temps de leur jeunesse, lorsqu'ils étaient encore simples soldats et que leurs espérances les plus ambitieuses ne s'élevaient pas jusqu'à l'épaulette de sous-lieutenant, ils se souvenaient d'avoir vu, déjà revêtus de l'uniforme de colonel ou d'officier général, ces courtisans élégants et polis qui maintenant les traitaient en égaux. Le prestige du passé n'était pas assez effacé pour qu'un tel changement dans les situations ne fît pas sur eux une impression singulière, et ces hommes qui avaient sans se troubler commandé des armées, gagné des batailles, conquis et gouverné des provinces, étaient étonnés et enivrés des avances de quelques grands seigneurs. Leur orgueil n'était pas d'une nature assez élevée pour les préserver des petitesses de la vanité.

Le Corps législatif avait envoyé à Compiègne une députation de vingt-cinq membres. Son président lut au Roi une adresse qui avait été délibérée par l'Assemblée et qui, au milieu des plus vives expressions de ferveur monarchique, contenait des allusions très-formelles au régime de liberté promis à la France. « Venez, disait-elle, venez, » descendant de tant de rois, monter sur le trône où nos » pères placèrent autrefois votre illustre famille... Tout ce » que, vainement, nous avons espéré loin de vous, Votre » Majesté nous l'apporte ; elle vient sécher nos larmes, » guérir toutes nos blessures. Nous lui devons plus en- » core : par elle vont être cimentées les bases d'un gou- » vernement sage et prudemment tempéré... Votre Ma-

» jesté ne veut rentrer que dans l'exercice des droits qui » suffisent à l'autorité royale, et l'exécution de la volonté » générale, confiée à ses mains paternelles, n'en deviendra » que plus respectable et plus assurée. » Le Roi répondit qu'il recevait avec la plus vive satisfaction des assurances où il voyait le gage de sa parfaite union avec les représentants de la nation, seule garantie assurée de la stabilité du gouvernement et de la félicité publique.

Le Sénat, cependant, ne paraissait pas; comme à l'arrivée de Monsieur, il avait résolu de s'abstenir jusqu'au moment où la royauté se serait expliquée sur les conditions qu'on lui avait posées. Le silence du Roi, son refus de recevoir le duc de La Rochefoucauld, sa regrettable réponse au Prince régent, toutes ces circonstances inquiétaient vivement les amis des libertés constitutionnelles. Les sénateurs étaient fort agités. M. de Talleyrand affectant, suivant sa coutume, une grande sécurité, s'efforçait de les calmer en leur persuadant que la question constitutionnelle était gagnée, qu'il n'y avait que des difficultés de forme, et qu'on en viendrait à bout avec un peu de condescendance. « Nous aurons une Constitution, leur di- » sait-il, soyez tranquilles ; mais nous avons affaire à un » Roi spirituel et instruit, préparez-vous à défendre votre » ouvrage. »

Malgré cette confiance apparente, il n'était guère moins alarmé que ceux qu'il essayait de rassurer. Il s'était rendu à Compiègne avec l'intention d'obliger enfin le Roi à s'expliquer. Louis XVIII qui, tout en comprenant l'impos-

sibilité de se passer de lui, ne voulait pas se mettre en tutelle entre ses mains, se montra très-habile à établir, dès le premier moment, leur position respective. Ce prince excellait dans un art qu'aucun souverain n'a possédé après lui, celui de se faire, au besoin, de la majesté royale combinée avec l'étiquette, un rempart dans lequel il se rendait inaccessible aux instances et aux représentations qu'il ne lui convenait pas d'écouter. M. de Talleyrand, après les services qu'il venait de rendre à la maison de Bourbon, comptait sur un accueil empressé qui lui témoignât la reconnaissance du monarque. Ce ne fut qu'après deux ou trois heures d'attente qu'il put être introduit auprès du Roi et il dut, pour y parvenir, recourir à l'intervention de M. de Blacas. Les premières paroles que Louis XVIII lui adressa furent assez étranges. Il lui rappela la divergence qui, dès le commencement de la Révolution, avait existé dans leur manière d'en apprécier les chances, et après avoir constaté, d'un ton de satisfaction triomphante, que ses prévisions avaient été justifiées par l'événement, il ajouta : « Si c'était à vous qu'il eût » donné raison, vous me diriez : Asseyons-nous et cau» sons; comme c'est moi qui ai triomphé, je vous dis : » Asseyez-vous et causons. » Ces paroles avaient évidemment pour but de faire comprendre à M. de Talleyrand qu'après les erreurs de jugement qu'il avait commises, il ne devait pas s'attendre à ce que le Roi crût devoir faire céder son opinion devant la sienne. La suite de l'entretien répondit au début. Malgré tous les efforts de M. de

Talleyrand pour convaincre le monarque de la nécessité de s'arranger avec le Sénat et des dangers d'un plus long silence, Louis XVIII, tout en lui témoignant une bienveillance gracieuse, tout en se livrant par moments envers lui à cette coquetterie d'esprit, à ces agaceries où il se complaisait, sut constamment le tenir à distance et éluder toute réponse positive. Il eut soin, d'ailleurs, de lui laisser entrevoir pour lui-même d'éclatants témoignages de gratitude; il offrit même de lui reconnaître le rang de prince étranger, ce que M. de Talleyrand eut le bon sens de refuser.

De retour à Paris après cette conférence, l'ancien président du gouvernement provisoire se garda bien d'avouer, même à ses amis, le mécontentement qu'il en éprouvait; il feignit même d'être très-satisfait et parla avec effusion de la profonde sagesse du Roi, de sa grande intelligence; comme, cependant, il ne pouvait alléguer aucun résultat de sa démarche, les artifices de langage par lesquels il essayait de dissimuler une vérité fâcheuse ne trompèrent personne.

On se trouvait donc rejeté dans une crise semblable à celle qui avait suivi l'arrivée du comte d'Artois. Cette fois encore, l'empereur Alexandre s'interposa pour aplanir des difficultés qui semblaient insurmontables. Le 1er mai, il partit pour Compiègne où il eut avec Louis XVIII un très-long entretien. Les détails qu'en ont donnés quelques écrivains royalistes et qui supposent entre les deux monarques une discussion vive et approfondie sur les prin-

cipes engagés dans la question qui s'agitait alors sont évidemment controuvés. Il y a lieu de croire qu'Alexandre plaida la cause du Sénat et des institutions libérales, que le Roi se renferma autant que possible dans les généralités pour conserver sa liberté d'action et qu'ils se séparèrent sans être convenus de rien de positif. L'Empereur se montra peu satisfait de ces premières relations avec le Prince qu'il venait de replacer sur le trône. Au lieu des épanchements de confiance affectueuse auxquels il s'attendait et qui étaient dans sa nature, la froideur cérémonieuse de Louis XVIII le maintint dans une réserve qui excluait toute intimité et qui était probablement calculée pour prévenir de sa part des représentations trop pressantes. Louis XVIII avait d'ailleurs, sur la grandeur et la prééminence de sa maison, des préjugés qui le disposaient à traiter avec une certaine hauteur les souverains même les plus puissants.

Cependant les esprits commençaient à se rapprocher. Il était admis de part et d'autre que le Roi n'accepterait pas la Constitution du Sénat, mais qu'il en accorderait une fondée sur les principes les plus libéraux, et qu'en attendant qu'elle pût être rédigée, une déclaration solennelle en ferait connaître les bases. Le Roi s'étant, dans la matinée du 2 mai, transporté de Compiègne à Saint-Ouen, de nouvelles délibérations s'ouvrirent sur la rédaction de ce manifeste qui n'était pas non plus sans difficultés. Plusieurs projets furent examinés. Un de ces projets qui, préparé par M. de Talleyrand de concert avec une

réunion assez nombreuse de sénateurs, avait reçu l'approbation de l'empereur Alexandre, renouvelait l'énumération de toutes les garanties promises quelques semaines auparavant par le comte d'Artois Sous ce rapport, Louis XVIII n'y eût fait aucune objection, mais on lui faisait dire dans le préambule qu'il était *pénétré de la nécessité de conserver autour de lui ce Sénat aux lumières duquel il reconnaissait devoir en partie son retour dans son royaume*, et il s'engageait à *jurer d'observer la Charte dès qu'elle aurait été consentie par les Corps représentatifs et acceptée par le peuple français*. Le principe de la souveraineté nationale reparaissait ainsi, dans son acception la moins contestable, il est vrai, celle qui exige le concours de la nation ou de ses représentants pour l'établissement ou la modification de ses lois fondamentales ; mais, même dans ces limites, c'était encore plus que ne comportaient les préjugés d'un prince d'autant plus décidé à défendre opiniâtrément la forme des droits de la royauté qu'il faisait sur le fond des concessions plus considérables. Il ne voulut donc pas signer le projet que lui présentait M. de Talleyrand. Il fallait pourtant en finir, car c'était le lendemain que le Roi devait faire son entrée à Paris ; elle était déjà annoncée, et l'on pouvait craindre que si un acte public ne venait, à l'avance, rassurer les esprits sur ses intentions, il ne fût accueilli avec froideur. Ce fut seulement pendant la nuit qu'on s'arrêta enfin à une rédaction concertée entre M. de Blacas, M. de Vitrolles et M. de La Maisonfort, qui, en reproduisant la

plus grande partie du projet de M. de Talleyrand, omettait ou éludait, par le vague de l'expression, ce qui avait choqué les ombrageuses susceptibilités de Louis XVIII. La déclaration était ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Na- » varre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos » pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous » sommes destiné à gouverner, notre première pensée est » d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre » repos, à son bonheur.

» Après avoir lu attentivement le plan de Constitution » projeté par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, » nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, » mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte » de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils » ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fon- » damentales de l'État.

» Résolu d'adopter une Constitution libérale, voulant » qu'elle soit sagement combinée et ne pouvant en accep- » ter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convo- » quons pour le 10 du mois de juin de la présente année » le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre » sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une » commission choisie dans le sein de ces deux Corps et à » donner pour base à cette Constitution les garanties sui- » vantes :

» Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il

» existe aujourd'hui, divisé en deux Corps, savoir le Sé-
» nat et la Chambre composée des députés des départe-
» ments.

» L'impôt sera librement consenti.

» La liberté publique et individuelle assurée.

» La liberté de la presse respectée, sauf les précautions
» nécessaires à la tranquillité publique.

» La liberté des cultes garantie.

» Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente
» des biens nationaux restera irrévocable.

» Les ministres responsables pourront être poursuivis
» par une des Chambres législatives et jugés par l'autre.

» Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire
» indépendant.

» La dette publique sera garantie, les pensions, grades,
» honneurs militaires seront conservés ainsi que l'an-
» cienne et la nouvelle noblesse.

» La Légion d'honneur, dont nous déterminerons la dé-
» coration, sera maintenue.

» Tout Français sera admissible aux emplois civils et
» militaires.

» Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses
» opinions et ses votes. »

Telle est cette célèbre déclaration de Saint Ouen, dont la Charte constitutionnelle devait être le développement. Le texte n'en fut pas communiqué à M. de Talleyrand avant sa publication. Il en éprouva un mécontentement qu'il témoigna en termes assez vifs à M. de Vitrolles. Lors

même qu'il n'eût pas été sensible à ce qu'un pareil procédé avait de blessant pour lui, la sagacité de son esprit ne pouvait guère se méprendre sur la portée de certaines expressions ambiguës mêlées avec beaucoup d'art aux énonciations, en apparence si franches, de ce document. Il semblait promettre que le Sénat serait maintenu, que la Charte serait soumise à sa sanction et à celle du Corps législatif, et cependant, on a pu manquer à ces deux engagements sans violer formellement la lettre des promesses royales. Bien des gens ont admiré l'adresse avec laquelle Louis XVIII et ses conseillers intimes, écartant la forme d'un contrat bilatéral, ont maintenu à la royauté la plénitude du pouvoir constituant; c'était, disait-on, sauver la dignité du trône. Il est plus que douteux que, même en se plaçant à ce point de vue, on agisse dans l'intérêt de la royauté lorsqu'on ménage à ses ennemis le droit de rappeler un jour que la nation n'a pas accepté les lois fondamentales établies par le monarque et lorsqu'on l'expose lui-même à la tentation dangereuse de croire, dans des moments difficiles, qu'ayant donné librement une Constitution, il est en droit de la retirer.

De telles considérations ne se présentèrent pas sans doute alors à l'esprit de la masse de la population ni même de la plupart des gens éclairés. On avait hâte d'en finir et de posséder enfin un gouvernement. Les idées de liberté constitutionnelle commençaient à peine à se réveiller et les promesses du Roi suffisaient largement à leurs exigences. L'opinion, loin de s'intéresser au Sénat

et à son œuvre, était plutôt portée à voir avec satisfaction tout ce qui tendait à le faire disparaître. Enfin, comme le public ne connaissait ni les discussions qui avaient eu lieu à Compiègne et à Saint-Ouen, ni le projet de déclaration préparé par M. de Talleyrand et auquel Louis XVIII avait préféré celui de MM. de Vitrolles et de La Maisonfort, l'attention n'était pas appelée sur les lacunes et les ambiguïtés calculées du texte définitivement adopté. La déclaration de Saint-Ouen devait donc exciter et elle excita une satisfaction universelle dans laquelle se perdit, pour ainsi dire, le mécontentement des royalistes exagérés comme aussi celui des révolutionnaires ou du petit nombre d'amis jaloux de la liberté dont elle ne rassurait pas suffisamment les intérêts ou les défiances.

Le Sénat lui-même s'était soumis. Dans la soirée du 2 mai, il était allé en corps présenter ses hommages au Roi. M. de Talleyrand, qui le conduisait, prononça un discours empreint tout à la fois de sentiments très-monarchiques et d'idées libérales et constitutionnelles. Après avoir parlé avec effusion du bonheur que la France et le Sénat éprouvaient du retour du Roi, parce qu'on sentait que seul il pouvait donner au pays les garanties nécessaires à son repos et au repos de l'Europe, après avoir rappelé les fléaux sans nombre qui avaient désolé le royaume dans ces temps désastreux *où la gloire s'était réfugiée dans les camps et où les armées avaient sauvé l'honneur français*, il ajouta : « En remontant sur le trône, vous » succédez à vingt années de ruines et de malheurs

» Cet héritage pourrait effrayer une vertu commune. La » réparation d'un si grand désordre veut le dévouement » d'un grand courage; il faut des prodiges pour guérir » les blessures de la patrie, mais nous sommes vos en- » fants et les prodiges sont réservés à vos soins paternels. » Plus les circonstances sont difficiles, plus l'autorité » royale doit être puissante et révérée; en parlant à l'ima- » gination par tout l'éclat des anciens souvenirs, elle saura » se concilier tous les vœux de la raison moderne en lui » empruntant ses plus sages théories politiques. Une » Charte constitutionnelle réunira tous les intérêts à celui » du trône et fortifiera la volonté première du concours » de toutes les volontés. Vous savez mieux que nous que » de telles institutions, si bien éprouvées chez un peuple » voisin, donnent des appuis et non des barrières aux » monarques amis des lois et pères des peuples. Oui, sire, » la nation et le Sénat, pleins de confiance dans les hautes » lumières et dans les sentiments magnanimes de Votre » Majesté, désirent avec elle que la France soit libre » pour que le Roi soit puissant. » M. de Talleyrand, en s'exprimant ainsi, prenait acte des engagements de la royauté. Louis XVIII se borna à répondre qu'il était sensible à l'expression des sentiments du Sénat.

Après le Sénat, le Roi reçut une nouvelle députation du Corps législatif, puis celles de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour royale de Paris, de l'Université, dont les harangues remplies d'adulations monarchiques ne parlaient ni de Constitution ni de liberté.

Le premier président de la Cour de cassation célébra le *mouvement sublime et rapide* qui, en rétablissant le Roi sur son trône, *effaçait vingt-cinq années d'erreurs et de ruines et terminait les malheurs d'une trop fatale révolution.* Le premier président de la Cour royale, M. Séguier, montra les Français qui, *devenus libres devant les phalanges européennes et forts de leur repentir, redemandaient à grands cris l'antique souverain de la France, ce souverain magnanime dont la bonté consentait à tout pardonner.* Ce jour-là encore, la voix de M. de Talleyrand, parlant au nom du Sénat, était la seule qui fît entendre les accents de liberté !

Le lendemain, 3 mai, Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris. Le matin même, le *Moniteur* avait publié la déclaration royale, et, comme je l'ai dit, elle avait produit un très-bon effet. Une foule immense s'était portée sur la route de Saint-Ouen et couvrait les bas côtés des boulevards, derrière la haie formée par la garde nationale. Les fenêtres, les toits étaient garnis de spectateurs. Toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux blancs. Le Roi s'avançait dans une calèche découverte, attelée de huit chevaux blancs; Madame, duchesse d'Angoulême, était assise à sa gauche ; le prince de Condé et le duc de Bourbon sur le devant de la voiture. Le comte d'Artois et son fils le duc de Berry étaient à cheval aux deux portières, suivis des maréchaux de France, des généraux et de quelques grands seigneurs de la cour. A la barrière Saint-Denis, le préfet de la Seine, entouré des douze maires de

Paris, présenta au Roi les clefs de la ville. « Je vous les » remets, lui dit le Roi; je ne puis les laisser en de meil- » leures mains ni à des magistrats plus dignes de les » garder. » Depuis le Pont-Neuf jusqu'à Notre-Dame, le long du quai des Orfévres, la haie était formée par l'ancienne garde impériale qu'on avait fait rentrer dans Paris pour prendre part à cette solennité. Le peuple, les ouvriers les avaient accueillis avec enthousiasme. Un détachement des grenadiers de ce corps d'élite marchait derrière la voiture du Roi. Le cri de *Vive la garde!* se mêlait parfois au cri de *Vive le Roi!* qui retentissait de toute part. L'aspect de ces vieux guerriers était morne, presque menaçant; ils ne prenaient aucune part aux démonstrations de la joie publique; on eût dit qu'ils en étaient humiliés. Arrivé à Notre-Dame, après avoir traversé les quartiers les plus populeux, le Roi mit pied à terre, reçut l'eau bénite et l'encens et fut harangué par un grand vicaire au nom du chapitre, le siége archiépiscopal étant alors vacant. « En entrant, répondit-il, dans » ma bonne ville de Paris, mon premier soin est de venir » remercier Dieu et sa sainte mère, la toute-puissante pro- » tectrice de la France, des merveilles qui ont terminé nos » malheurs. » Après le *Te Deum*, la famille royale se dirigea vers les Tuileries. Il était plus de quatre heures lorsqu'on y arriva; la duchesse d'Angoulême s'évanouit, dit-on, en entrant dans ces appartements qu'elle n'avait pas vus depuis le 10 août!

Cette journée, que le plus beau soleil avait favorisée, fut

magnifique. Cependant, bien qu'on eût donné à l'entrée du Roi beaucoup plus d'apparat et d'éclat officiel que n'en avait eu celle de Monsieur, bien que les acclamations et les démonstrations populaires n'eussent pas été moins vives, les observateurs calmes et réfléchis crurent reconnaître qu'elles avaient moins de cordialité et d'abandon. L'éblouissement, l'enthousiasme du premier moment étaient passés. Les dissidences que la Restauration devait inévitablement faire naître parmi ceux même qui s'étaient d'abord accordés à y voir le dénouement heureux d'une crise intolérable avaient eu le temps de se faire jour. L'abandon, désormais certain, de toutes les conquêtes de la France, avait attristé certains esprits. L'extérieur même des membres de la famille royale fit une impression peu favorable. L'excessif embonpoint du Roi, ses infirmités trop apparentes, son costume singulier qui rappelait à la fois l'ancien régime et le pays où il avait vécu si longtemps exilé, frappaient d'étonnement un peuple accoutumé à l'activité et aux habitudes militaires de Napoléon. La caducité du prince de Condé, dont le fils lui-même était déjà presque un vieillard, semblait la représentation vivante d'un temps que la génération nouvelle n'avait pas connu et qu'elle ne désirait pas voir renaître. Tous les cœurs étaient émus à l'aspect de la duchesse d'Angoulême, mais l'extrême simplicité de sa mise, les modes anglaises qu'elle portait et qui alors différaient grandement de celles de la France, causaient une vive surprise, et sa physionomie même, où le malheur avait laissé une

empreinte si profonde, ne répondait pas à ce qu'on en attendait.

Le jour suivant, les souverains alliés firent défiler devant le Roi toutes leurs forces présentes à Paris. Leur intention était, sans aucun doute, de lui donner un témoignage d'égards et de déférence, mais en y réfléchissant davantage, ils auraient compris qu'il n'était pas bon de mettre sans nécessité, aux yeux du peuple français, la royauté nouvelle en présence des forces étrangères qui lui avaient rouvert les portes de la France. Peu s'en fallut que cette revue n'eût des conséquences fâcheuses. Les soldats alliés, suivant un usage qui s'était introduit pendant les dernières campagnes dans les armées coalisées, portaient à leur coiffure des branches de feuillages dans lesquelles ils ne voyaient qu'un simple ornement des jours de fête. Le peuple se persuada que c'étaient des branches de lauriers arborées en signe de triomphe et par conséquent d'insulte pour les vaincus. Cette erreur devint le principe d'une vive fermentation. Plusieurs de ces soldats furent assaillis par des ouvriers qui voulaient leur arracher leurs prétendus lauriers. L'empereur de Russie et le roi de Prusse, instruits de la méprise, s'empressèrent de faire quitter à leurs troupes l'ornement qui y donnait lieu; les Autrichiens n'eurent pas cette condescendance.

On voit que le peuple persistait dans les dispositions hostiles qu'il avait manifestées dès les premiers jours envers les étrangers dont la présence offensait son patriotisme. Un sentiment analogue et bien plus vif animait

naturellement les soldats français. Partout où ils se trouvaient en contact avec les troupes alliées, des rixes, des duels avaient lieu entre eux, et le résultat en était souvent mortel; plus d'une fois on vit un gigantesque grenadier de la garde russe tomber sous les coups de quelque chasseur français, dont la petite taille était plus que compensée par son impétueuse agilité. Les officiers se contenaient davantage, mais leur attitude n'était guère moins significative : on les voyait se promener tristement sans uniforme, et ils s'abstinrent généralement de paraître au théâtre aussi longtemps que les alliés occupèrent Paris. Ils semblaient protester ainsi contre l'empressement avec lequel les chefs de l'armée, cédant aux avances qu'on leur prodiguait, se ralliaient au régime nouveau fondé par les vainqueurs, et surtout contre l'accueil enthousiaste que ces derniers trouvaient dans les salons du faubourg Saint-Germain où l'ancienne aristocratie fêtait en eux les auxiliaires, les restaurateurs de la royauté.

CHAPITRE V

— 1814 —

La famille royale. — Le ministère Talleyrand, Dambray, Montesquiou, Blacas. — Formation de la maison civile et militaire. — Réorganisation de l'armée. — Traité de Paris — Discussion et adoption de la Charte. — Départ des étrangers.

La Restauration était accomplie, et elle était alors vraiment populaire. L'immense majorité de la nation l'avait acceptée comme le gage d'un régime de paix dans lequel les développements de l'agriculture, du commerce et des arts rétabliraient la prospérité publique détruite par tant de guerres sanglantes et ruineuses. Les amis de la liberté, séduits par la promesse d'une Constitution libérale et moins exigeants alors qu'ils ne le sont devenus plus tard, ne demandaient à la royauté que de tenir franchement cette promesse et lui savaient gré de les avoir, en attendant mieux, délivrés du despotisme impérial. Les révolutionnaires, les bonapartistes eux-mêmes, à bien peu d'exceptions près, désespérant de voir renaître les gouvernements qui avaient leurs préférences, étaient tout disposés à se rallier à la monarchie légitime; bien loin de se glo-

rifier de leur passé et de faire l'apologie des pouvoirs qu'ils avaient servis, ils affectaient tous de dire qu'en se soumettant à ces pouvoirs ils avaient subi une nécessité à laquelle le pays tout entier avait cédé comme eux et que d'heureuses circonstances ayant ramené le Roi légitime ils seraient trop heureux de lui offrir leurs services s'il voulait les accepter. Jamais gouvernement ne fut moins contesté que celui de Louis XVIII, pendant ces premiers instants. Les adresses adulatrices qui lui arrivaient de toute part ne faisaient qu'exprimer, avec l'exagération déclamatoire du temps, des sentiments vrais en eux-mêmes. Dans ces adresses, on prodiguait à l'envi le surnom de *Louis le Désiré* à un prince naguère encore si complétement oublié de la France presque entière. Nous sourions aujourd'hui de cette contre-vérité, mais elle ne choquait alors ni les vieux royalistes, dont elle exprimait la religieuse fidélité, ni les nombreuses classes de la bourgeoisie, si complétement converties à la cause royale qu'elles comprenaient à peine comment elles avaient pu s'en détacher si longtemps et considéraient pour ainsi dire comme un rêve tout ce qu'elles avaient fait, tout ce qu'elles avaient vu depuis vingt-cinq années. La bonté du Roi, sa sagesse profonde étaient le lieu commun qui servait de texte aux harangues, aux journaux, aux écrits de toute nature, dans quelque sens qu'ils fussent dirigés. Orateurs, poëtes, publicistes s'accordaient à le représenter comme un père miséricordieux et tendre revenant, après une longue absence, remettre l'ordre dans sa famille

désolée et pardonner à ses enfants égarés, comme un sage qui avait passé les années de l'exil à méditer les institutions destinées à assurer leur bonheur. C'étaient surtout les hommes engagés dans la cause de la Révolution et ceux qui ont formé depuis le parti libéral qui se plaisaient à le peindre sous ces traits, parce qu'ils espéraient l'engager ainsi à adopter une politique conforme à leurs opinions et à leurs intérêts. Bon nombre de royalistes, au contraire, ne dissimulaient pas le désir de le voir moins indulgent, plus exclusif, plus enclin à rentrer dans les voies du passé.

L'exagération de ces joies et de ces espérances ne pouvait se prolonger beaucoup. Le Roi, à peine entré aux Tuileries, se trouva en présence d'immenses difficultés.

Ce fut un bien grand malheur pour les Bourbons que de reparaître en France à la suite des armées étrangères et par l'effet de leurs victoires. Sans doute, ce n'étaient pas eux qui avaient provoqué la dernière coalition formée contre la France; elle n'avait pas eu pour but leur rétablissement et, même après la victoire, les alliés ne s'étaient pas décidés sans hésitation à reconnaître leurs droits. On pouvait dire de plus que si la restauration de l'ancienne dynastie n'avait pas amélioré pour la France les conditions de la paix, comme on avait pu l'espérer un moment, elle avait eu au moins ce résultat que la royauté, étrangère aux dernières luttes et n'inspirant pas aux vainqueurs les ressentiments, les craintes, les défiances qu'ils eussent toujours éprouvés pour Napoléon, se trou-

vait en mesure de former avec eux des relations plus bienveillantes, plus égales, plus conformes à la dignité d'un grand peuple. Tout cela était vrai, et cependant, il était impossible qu'après les premiers transports de joie causés par le rétablissement de la paix, lorsque la nation, rentrant en elle-même, se rendrait compte des sacrifices énormes par lesquels elle l'avait payé, lorsqu'elle mesurerait la hauteur d'où la France était tombée, la coïncidence de cette chute avec le retour de l'ancienne famille royale, ne confondît pas ces deux grands événements dans un souvenir amer et douloureux; il était impossible qu'on ne se rappelât pas que la victoire des étrangers avait été saluée avec ivresse par les amis des Bourbons, qui y voyaient le triomphe de leur propre cause. C'était une arme terrible à l'usage de ceux qui voudraient plus tard discréditer la monarchie légitime.

Ce péril, qui ne devait pas tarder beaucoup à se manifester, n'était pourtant pas immédiat; mais il y avait un autre danger plus direct, qui se rattachait au fait même de la restauration, indépendamment des circonstances qui l'avaient amenée.

Le rétablissement d'un pouvoir renversé, d'une dynastie déchue, ce qu'on appelle une restauration, n'est pas un accident rare : l'histoire en offre de nombreux exemples. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est la consolidation et la durée du pouvoir ainsi réintégré dans son ancienne existence. La raison en est simple : un hasard, une surprise, une catastrophe imprévue suffit pour reporter sur le trône des

princes dont le nom parle encore à bien des imaginations qui se tournent naturellement vers eux dans un jour de crise ; mais, pour s'y maintenir, pour faire une juste part entre les intérêts et les principes dont ils sont les représentants et ceux qui se sont créés sans eux ou contre eux, pour se concilier, pour rassurer la masse de la population qui, s'étant momentanément attachée à un autre drapeau, ne peut les voir revenir qu'avec crainte et défiance, il faut un mélange d'intelligence, de sagacité, de fermeté et d'adresse que bien peu d'hommes ont possédé, comme Henri IV, au degré suffisant.

Ses descendants étaient en présence d'obstacles bien plus difficiles encore à surmonter que ceux qu'il avait vaincus. La Révolution française, en effet, n'avait pas été, comme tant d'autres, la substitution d'une dynastie à une autre dynastie et la modification plus ou moins profonde de quelques institutions ; elle avait complétement renouvelé le pays. Tout y avait changé de face, organisation politique et religieuse, législation civile, classification sociale. La propriété même avait en grande partie passé en d'autres mains, et les débris de l'ancien régime étaient si complétement dispersés qu'un aveuglement extrême pouvait seul concevoir la pensée de les rassembler pour le reconstruire.

Dans un tel état de choses, les Bourbons n'avaient qu'un moyen de succès et de salut : c'était de se placer de prime-abord sur le terrain ainsi préparé, de s'associer franchement aux destinées de la France nouvelle, à ses intérêts, à

ses opinions, à ses passions mêmes dans ce qu'elles avaient de bon ou d'indifférent, de se confondre en un mot avec la nation au lieu de continuer à se considérer comme les chefs d'une minorité impopulaire. En prenant une semblable attitude, en y persistant surtout, ils auraient pu, avec le temps, reconquérir assez d'autorité morale pour qu'il leur devînt possible de rendre peu à peu à l'aristocratie et au clergé la mesure d'influence que comportaient encore les mœurs et les idées modernes ; mais, pour le moment, leur préoccupation principale devait être d'éviter tout ce qui pouvait les faire soupçonner de pencher vers le rétablissement des anciens abus, tout ce qui semblait identifier leur cause à celle de l'émigration et de l'ancien régime. Au risque de se faire accuser d'ingratitude par leurs anciens amis, par leurs compagnons des mauvais jours, ils devaient s'entourer de préférence des hommes qui, pendant leur absence, avaient pris part aux affaires du pays, qui offraient, par conséquent, des gages de capacité et d'expérience, et dont le nom était une garantie contre les passions réactionnaires ; ils devaient même se tenir en garde contre la tentation qui pouvait venir à quelques-uns de ces hommes façonnés à la servilité par le despotisme impérial, de gagner leurs bonnes grâces en flattant leurs penchants présumés et en leur suggérant des projets dont ils n'auraient pas eux-mêmes osé prendre l'initiative.

Certes, pour suivre de tout point une telle politique, qui n'eût été exempte, d'ailleurs, ni d'inconvénients, ni même

de périls, le concours des plus rares, des plus admirables qualités eût à peine été suffisant. Il s'en fallait malheureusement de beaucoup qu'on les trouvât réunies dans la famille royale.

Louis XVIII, cependant, en possédait une partie. Il avait de l'esprit, bien qu'affecté et prétentieux; étranger, dans sa jeunesse, aux dissipations d'une cour frivole qui ne s'accordaient ni avec son tempérament ni avec ses goûts, il s'était de tout temps montré enclin à l'étude; son instruction, sans avoir beaucoup de profondeur, était assez remarquable pour un prince. Doué d'une mémoire prodigieuse, il aimait à en faire parade, et les louanges qu'elle lui attirait flattaient son amour-propre. Séduit jadis, dans une certaine mesure, par les doctrines d'une philosophie qu'on le soupçonnait de n'avoir pas complétement abjurée, bien qu'il crût devoir à son titre de Roi très-chrétien de témoigner un grand zèle religieux, il s'était montré, au début de la Révolution, assez enclin aux réformes. Ce penchant dans lequel entraient, suivant toute apparence, des calculs d'ambition et de vanité, avait bientôt disparu devant les progrès de l'anarchie, et dans l'exil, Louis XVIII, entraîné par des ressentiments bien naturels, avait même semblé un moment partager les opinions exagérées de l'émigration; mais il n'avait pas tardé à revenir à des idées plus sages, et nous avons vu que longtemps avant la restauration, il avait admis la nécessité d'une transaction avec la France révolutionnaire. Nous avons vu aussi que, dans le cours des négociations

qui avaient précédé son entrée à Paris, sa résistance aux exigences du Sénat, fondée sur l'importance exagérée qu'il attachait à quelques détails de formes et sur des répugnances très-faciles à comprendre pour certains personnages, s'était conciliée avec une complète résignation à l'établissement d'un gouvernement libre. Il se défiait depuis longtemps du parti des émigrés; il ne croyait ni à sa puissance ni à son bon sens, et l'influence que son frère y exerçait excitait sa jalousie. Il avait d'ailleurs, je l'ai déjà dit, un sentiment très-vif de la dignité royale et de la grandeur de sa maison. Il le manifestait quelquefois par des procédés et par des propos qui dépassaient le but et qui n'étaient même pas exempts de ridicule : il était difficile de ne pas sourire lorsqu'on l'entendait, lui que son embonpoint et ses infirmités réduisaient déjà à une immobilité presque absolue et qui n'avait jamais paru sur les champs de bataille, affecter les expressions familières de Henri IV pour simuler l'énergie et la résolution; mais, dans d'autres instants, il était mieux inspiré, et la gravité de son langage, sa belle physionomie de vieillard, son regard perçant, imposant et sévère, frappant de respect et de crainte ceux qui l'approchaient, leur faisaient oublier la difformité de sa personne aussi bien que la bizarrerie de son costume. Il savait aussi, lorsqu'il le jugeait convenable, se montrer gracieux et prévenant, dissimuler ses aversions avec une habileté cauteleuse et feindre même des émotions qui lui étaient parfaitement étrangères. Il y avait, certes, dans les dispositions et les habi-

tudes que je viens d'énumérer, bien des traits qui convenaient à un monarque constitutionnel. Malheureusement, la modération qui en faisait le fond n'était pas le résultat de cette haute sagesse qui est la vertu des rois, elle ne se rattachait pas à cette élévation d'âme qui, lorsqu'elle est unie à un sens droit, est le principe de toutes les grandes choses. Une prudence vulgaire en était chez lui le véritable mobile. Égoïste et sensuel, ami du repos que ses infirmités lui rendaient nécessaire, il eût craint de compromettre la tranquillité de ses derniers jours et les jouissances de la position qu'un hasard inattendu venait de lui rendre, en s'abandonnant aux entraînements imprudents d'un parti dont il appréciait la faiblesse. Une politique fondée sur des motifs aussi personnels s'allie rarement à la fermeté d'âme et à l'infatigable persévérance qui pourraient seules la faire triompher. Il était d'ailleurs dans la nature de Louis XVIII, sinon de subordonner absolument ses convictions et sa façon de penser à celles des personnes qui possédaient temporairement sa confiance, au moins d'en modifier beaucoup les manifestations et les effets d'après leurs conseils. Comme beaucoup d'autres princes en qui un égoïsme raffiné se déguise à leurs propres yeux sous l'apparence d'une sensibilité exquise, il avait absolument besoin d'un favori qui se consacrât à l'entourer de soins assidus, à causer longuement avec lui, à écouter ses confidences, à le préserver ainsi de l'ennui et du vide auxquels l'auraient livré l'absence de toute intimité de famille et la vie retirée que lui imposait souvent l'état de

sa santé. L'attachement qu'il portait à ce favori prenait la forme de l'amitié la plus passionnée et le dominait entièrement jusqu'au jour où quelque accident venait briser un lien si fort en apparence. En voyant alors un ami, un confident nouveau succéder presque sans intervalle à tout le crédit de celui qui venait de disparaître, on pouvait se rendre compte de la nature et de la portée d'une liaison où l'habitude avait tant de part. M. d'Avaroy avait pendant vingt ans occupé cette position auprès de Louis XVIII. Depuis sa mort, elle était échue à M. de Blacas. Il régnait sans partage sur le cœur du Roi, il gouvernait sa maison et, comme il ne le quittait pas, il était le seul intermédiaire par lequel on pût arriver jusqu'à lui ou lui faire parvenir des informations et des avis.

Louis XVIII veuf depuis quatre ans, n'ayant jamais eu d'enfants, Monsieur, comte d'Artois, était l'héritier de la couronne. Il serait difficile d'imaginer un contraste plus absolu que celui qui existait entre les deux frères. Il se révélait même dans leur extérieur. Tandis que le Roi, qui ne comptait pas encore cinquante-neuf ans accomplis, présentait déjà l'aspect de la vieillesse, Monsieur, moins âgé de deux ans seulement, conservait encore l'élégance et la bonne grâce qui l'avaient distingué jadis. Son abord bienveillant et facile charmait ceux qui le voyaient pour la première fois. Il possédait même des qualités plus sérieuses. Il était bon, affectueux pour les siens, capable d'amitié. Livré pendant sa jeunesse à de folles

dissipations, la douleur dont l'avait pénétré la perte d'une personne aimée avait depuis longtemps ouvert son âme aux idées religieuses et la piété la plus sincère, quoique la moins éclairée, était devenue son sentiment dominant. Sa politique était encore ce qu'elle avait été en 1789, ce qu'elle devait rester jusqu'à la fin de sa vie, hostile au plus haut degré à toute idée de liberté. Il était hors de sa puissance de comprendre ce qu'il y avait de sérieux dans les réformes accomplies en France depuis un quart de siècle. Son esprit, moins nul que bien des gens ne l'ont pensé, mais étroit, opiniâtre, dépourvu de toute instruction solide et sur lequel l'expérience avait glissé sans y faire aucune impression, ne voyait dans les idées nouvelles que des folies passagères; il croyait que la nation ne tarderait pas à s'en dégoûter et qu'il pouvait être à propos de ne pas les choquer trop ouvertement pendant qu'elles étaient à la mode, sauf à reprendre plus tard, aux applaudissements d'un peuple revenu enfin aux saines doctrines monarchiques et religieuses, les concessions qu'exigeaient les nécessités du moment. Cette malheureuse disposition peut seule expliquer, de la part d'un prince consciencieux et sincèrement animé du désir du bien, des actes qui, autrement, inculperaient sa loyauté. Le rôle qu'il avait joué dans l'émigration avait contribué aussi à fausser sa droiture naturelle. Constamment entouré des royalistes les plus exagérés qui entretenaient ses illusions sur l'état de la France, il était devenu le centre de toutes les intrigues, de tous les complots formés

par des aventuriers pour renverser les gouvernements auxquels la France s'était vue successivement soumise; il s'était habitué de la sorte à accepter sans beaucoup de scrupule les instruments et les mesures qu'il croyait pouvoir l'aider à atteindre le but désiré. Il s'était également accoutumé à séparer son action de celle du Roi, dont les opinions, les goûts, le genre d'esprit étaient si différents et qui, plus grave, plus circonspect, plus clairvoyant, aurait craint de compromettre sa dignité et son avenir en s'associant à des projets mal conçus. Dans l'exil même, un tel désaccord n'avait pas été sans inconvénient pour la cause commune, mais ces inconvénients n'étaient rien en comparaison des dangers qui devaient en résulter après le rétablissement de la royauté. Monsieur, en qui l'exercice momentané de la lieutenance générale avait encore fortifié l'ambition et le goût d'action indépendante qui l'agitaient depuis si longtemps, n'était nullement disposé à se placer, envers le monarque, dans les rapports de subordination absolue qui constituent le devoir le plus impérieux d'un prince héréditaire. Le système de modération et de ménagements vers lequel Louis XVIII inclinait dès cette époque, lui paraissant dangereux pour le trône que lui ou ses enfants devaient occuper un jour, il croyait sincèrement avoir le droit de le combattre, soit par ses représentations, soit même au besoin par tous les moyens d'influence dont il pouvait disposer, et il y était encouragé par son entourage. Les royalistes absolus le considéraient comme leur chef, ils plaçaient en lui leurs espérances et,

par les louanges mêmes qu'ils lui donnaient, ils ne devaient pas tarder à le rendre un objet de défiance pour la masse de la nation. Ce qui augmentait le danger de cette politique, c'est que Monsieur, malgré son opiniâtreté, ne possédait pas la fermeté d'âme qui eût pu lui donner, au moins passagèrement, quelques chances de succès. Bien que ses flatteurs l'appelassent le modèle des chevaliers français, il n'avait pas même ces habitudes militaires communes jadis à tous les princes, et qui, en France surtout, n'ont pas cessé de leur être nécessaires, mais que la mollesse du XVIII[e] siècle avait singulièrement affaiblies chez plusieurs d'entre eux.

Veuf comme le Roi, Monsieur était père de deux fils. L'aîné, le duc d'Angoulême, avait déjà trente-neuf ans. Il ne ressemblait pas plus à son père que celui-ci ne ressemblait à Louis XVIII. Sa figure était commune, ses manières, ses gestes disgracieux jusqu'au ridicule. Une timidité naturelle ne le préservait pas des emportements d'une extrême irascibilité qui rendait peu agréables les relations directes avec lui. Ces défauts trop apparents paralysaient souvent dans ce prince des qualités vraiment rares et qui semblaient faites pour lui concilier l'estime et l'affection des Français. Aussi religieux que son père, sa piété était plus éclairée, et jamais il n'a subi cette influence du clergé que la nation redoutait alors presque autant que celle de l'ancienne aristocratie. Il n'avait pas non plus de prédilection pour les hommes de cour, et plus d'une fois même il laissa voir, qu'obligé de vivre avec eux, leur

société ne lui plaisait pas beaucoup. Cette aversion, singulière dans sa position, pouvait tenir à sa gaucherie naturelle : il se sentait mal à l'aise dans un monde élégant et poli qui, en prodiguant aux princes les hommages d'un respectueux dévouement, exige d'eux des ménagements et des égards. Quel que fût le motif d'une pareille disposition, elle devait avoir et elle eut plus tard pour résultat de populariser pour quelque temps le duc d'Angoulême en le portant à se rapprocher des généraux de l'Empire et des hommes du régime nouveau qui lui imposaient moins que les vieux courtisans, parce qu'ils s'accommodaient mieux des inégalités de son humeur. Bien qu'il ne portât pas encore alors aux institutions libérales l'attachement passionné qu'il manifesta quelques années après, il ne témoignait aucune répulsion par les idées nouvelles et pour les conséquences de la Révolution. Il parcourait en ce moment les départements du Midi, recevant au nom du Roi les hommages des populations de ces contrées où dominait en général l'esprit royaliste, et son langage était partout celui de la modération, de la conciliation, du bon sens. Sincèrement dévoué à Louis XVIII, avec qui il avait vécu dans l'exil beaucoup plus qu'avec son père, il considérait d'ailleurs comme le premier devoir d'un prince une entière soumission à la volonté royale, et ce devoir, il y est resté constamment fidèle, comme à tous ceux que lui imposait sa scrupuleuse conscience. Il était simple dans ses mœurs, sa bravoure était grande et égale, sans éclat, sans fanfaronnade.

Tel était en réalité ce prince que tous les partis se sont accordés plus tard à décrier, moins pour les fautes inattendues qui ont marqué la fin de sa carrière, que parce qu'il avait successivement combattu leurs prétentions exagérées.

Il y avait déjà quinze ans qu'il avait épousé sa cousine germaine, Madame, fille de Louis XVI. Les souvenirs touchants et douloureux qui s'attachaient à cette princesse étaient de nature à triompher de toutes les préventions politiques. Les cœurs les plus endurcis s'attendrissaient à la pensée de l'orpheline du Temple, et Madame semblait appelée à exercer sur les imaginations un empire qui pouvait servir utilement la cause de la royauté. Malheureusement, la nature, en la douant des plus hautes vertus, ne lui avait pas donné les qualités qui eussent mis tout le monde à ses pieds. Pieuse, bienfaisante, loyale et franche au plus haut degré, avec un courage qui ne reculait pas plus devant le danger matériel que devant les plus terribles épreuves morales, avec un sens droit et ferme toutes les fois qu'il n'était pas dominé par d'invincibles préjugés, elle manquait de cette douceur qui fait le charme et la puissance de la femme. Sa figure, sa voix, son geste avaient quelque chose de rude. On retrouvait en elle la brusquerie de Louis XVI sans sa bonhomie et la hauteur de Marie-Antoinette sans sa grâce incomparable. Les malheurs de sa famille, les souffrances inouïes qui avaient rempli sa première jeunesse eussent pu lui laisser contre la France d'implacables ressentiments dont

il n'aurait pas été juste de lui demander un compte bien sévère; elle n'a pourtant jamais cessé d'aimer une patrie qui lui avait été si cruelle, mais tout ce qui tenait à la Révolution, hommes et choses, lui inspirait une répugnance bien facile à comprendre, et elle avait trop de sincérité pour qu'il lui fût possible de la dissimuler. Elle pouvait pardonner, mais les démonstrations sentimentales auxquelles on se livrait de part et d'autre en témoignage de conciliation convenaient peu à cette âme altière, simple et franche. Elle avait passé par de trop terribles réalités pour qu'il lui fût possible de prendre goût aux élégies romanesques que ses infortunes inspiraient aux poëtes et aux déclamateurs du temps. On avait imaginé de l'appeler la *nouvelle Antigone*, parce qu'elle avait été la compagne d'exil du Roi émigré. La première fois qu'elle parut à l'Opéra, à côté de Louis XVIII, on jouait *Œdipe*; lorsque l'acteur prononça ce vers si connu: *Appuyez-vous sur moi, ô ma chère Antigone!* Louis XVIII, la pressa contre son cœur; le public éclata en applaudissements. Il est difficile de ne pas supposer que Madame, qui, malgré sa bonté très-réelle, était moins portée que personne aux effusions sentimentales, se prêta avec quelque répugnance au rôle qu'il lui faisait jouer ainsi.

L'union du duc d'Angoulême avec Madame étant restée stérile, les espérances de la famille reposaient sur le second fils de Monsieur, le duc de Berry, qui n'était pas marié encore. Il avait trente-six ans. Sa taille courte et ramas-

sée, ses traits rudes et dépourvus de toute distinction, son allure vive et saccadée portaient tout à la fois l'empreinte de la force physique et des passions violentes. Dans les rangs de l'émigration, il avait fait preuve de courage, on savait qu'il se plaisait aux exercices et aux occupations militaires ; il ne manquait pas d'esprit et, lorsqu'il voulait plaire, sa conversation n'était pas sans grâce ; il avait le goût des arts ; il aimait le plaisir avec emportement. C'étaient bien des moyens de popularité au sein d'une nation qui craignait surtout d'être attristée par la sévérité religieuse et les habitudes austères qu'on attribuait à la nouvelle cour. Aussi le duc de Berry fut-il d'abord accueilli avec assez de faveur ; mais la violence de son caractère et les accès de brutale colère auxquels il se laissa trop souvent entraîner ne tardèrent pas à lui faire de nombreux ennemis. Ses opinions politiques n'avaient alors rien de bien prononcé ; il semblait se préoccuper peu des questions de gouvernement.

Je viens de nommer tous les princes de la famille royale proprement dite. Les princes du sang, c'est-à-dire les membres des branches cadettes de la maison de Bourbon, placés par les usages de l'ancienne monarchie à un rang très-inférieur, devaient, pendant toute la durée de la Restauration, rester complétement en dehors des affaires. Ils étaient peu nombreux. Le premier d'entre eux, le duc d'Orléans, avait une position toute particulière. A peine sorti de l'enfance en 1789, l'autorité et l'exemple de son père l'avaient jeté dans les voies de la Révolution. Il

en avait partagé les illusions et s'était même associé glorieusement aux premières luttes contre l'étranger. Condamné ensuite à l'exil par le régime de la Terreur et en butte, avant vingt ans, à la haine de tous les partis, il avait voyagé longtemps en Europe et en Amérique, forcé parfois de déguiser son nom et s'instruisant à la dure école du malheur que la nature de son esprit devait lui rendre plus profitable qu'à d'autres. Plus tard, il était rentré en grâce auprès de Louis XVIII, et il avait épousé une fille du roi des Deux-Siciles, alors réfugié à Palerme, celle que la France a appris depuis à vénérer sous le nom de la reine Amélie. Ainsi amnistié, pour ainsi dire, il n'en restait pas moins pour les royalistes un objet d'aversion et de défiance. On savait qu'en renonçant aux exagérations de sa jeunesse, il n'avait pas abjuré toute pensée de liberté, de réforme, d'amélioration et n'était pas devenu étranger aux idées de son temps; on se rappelait, qu'à plusieurs reprises, l'idée de le porter au pouvoir s'était présentée aux hommes qui cherchaient les moyens de relever le trône sans effrayer et sans mettre en péril les intérêts nouveaux. La simplicité un peu bourgeoise de ses mœurs, son abord familier et facile qui formait un si grand contraste avec l'étiquette presque orientale de la cour des Bourbons, paraissaient à beaucoup de gens un appel à la popularité. Louis XVIII ne l'aimait pas, soit qu'il le soupçonnât de vues ambitieuses, soit simplement qu'il prévît que même involontairement, par la force des choses, il deviendrait un jour un point de

ralliement pour les mécontents. Le comte d'Artois, qui avait tout à la fois moins de perspicacité que son frère et une âme plus affectueuse, témoignait au contraire beaucoup de bienveillance pour le duc d'Orléans qui avait eu l'occasion de lui rendre quelques services personnels pendant leur séjour en Angleterre.

Si le duc d'Orléans était en quelque sorte dans la maison royale le représentant de la France nouvelle, l'ancien régime s'y personnifiait dans le prince de Condé et son fils. Le prince de Condé était âgé de soixante-dix-huit ans. Dans sa jeunesse, il avait commandé une armée française avec quelque distinction et remporté même de petites victoires dans cette déplorable guerre de sept ans où presque tous nos généraux n'avaient éprouvé que des désastres. Un des premiers à sortir de France en 1789, il avait formé un corps assez considérable d'émigrés avec lequel on l'avait vu combattre valeureusement dans les rangs des puissances coalisées contre la France aussi longtemps que la politique de ces puissances s'était accommodée de son concours. Son nom était pour ainsi dire devenu le symbole des passions les plus ardentes de la contre-révolution, et l'exécrable assassinat du duc d'Enghien, l'héritier de son nom, le seul qui aurait pu le perpétuer, ne l'avait naturellement pas amené à des sentiments plus conciliants; mais l'âge avait beaucoup affaibli ses facultés et ne lui permettait plus d'exercer une influence active, soit dans la politique, soit sur l'armée. Son fils, le duc de Bourbon, brave comme tous

les Condé, partageant par instinct, par habitude, les opinions de son père, mais d'un caractère faible jusqu'à la nullité, entièrement livré aux plaisirs de la chasse et à d'autres distractions qui n'étaient plus de son âge, devait traverser toute la durée de la Restauration sans que son nom fût jamais prononcé à l'occasion d'aucun événement public.

Telle était la famille qui se trouvait appelée à régner de nouveau sur un pays bouleversé par vingt-cinq ans de révolution.

Louis XVIII donna ses premiers soins à la formation de son ministère. Ce ne fut pas sans peine qu'il en vint à bout. Monsieur eût voulu faire entrer dans le cabinet quelques-uns de ses favoris et de ses confidents intimes. La coterie qui s'agitait autour de lui témoignait dès cette époque pour les hommes en qui se trouvait réunie, à l'expérience des affaires, la modération qui en est presque inséparable, la haine dont elle les a toujours poursuivis, et elle mettait tous ses soins à les écarter des fonctions publiques. En cette occasion, elle n'obtint, comme nous allons le voir, qu'un succès fort incomplet.

La dignité de chancelier de France, le seul des anciens grands offices de la couronne qui subsistât encore en 1789 et qui conférait à celui qui en était revêtu, avec la présidence des conseils du Roi, la direction du département de la justice, fut rétablie. Cette dignité avait toujours été inamovible, bien que les rois se fussent attribué

le droit de séparer le titre des fonctions lorsque le titulaire tombait en disgrâce ou devenait incapable et de remettre ces fonctions à un garde des sceaux révocable à volonté comme les autres ministres. On ne changea rien à cette situation. Le nouveau chancelier fut M. Dambray qui, avant la Révolution, s'était fait une grande réputation comme avocat général au Parlement. Depuis cette époque, il était resté en dehors des affaires. Habitant constamment une terre qu'il possédait en Normandie et exclusivement livré aux habitudes de la vie de campagne, il semblait ne pas s'être aperçu de tout ce qui, depuis un quart de siècle, avait si complétement changé la face de la France, et bien qu'il n'eût pas émigré, bien qu'il fût encore peu avancé en âge et que sa douceur, sa bienveillance naturelle le missent à l'abri des rancunes haineuses de l'esprit de réaction, il devait être, dans l'administration nouvelle, le plus complet et le plus fidèle représentant de l'ancien régime.

M. de Talleyrand eut le ministère des affaires étrangères pour lequel personne ne pouvait lui faire concurrence. L'abbé de Montesquiou consentit, après une vive résistance et sur les instances redoublées du Roi, à accepter le ministère de l'intérieur dont les immenses attributions, bien plus étendues alors qu'elles ne le sont aujourd'hui, ne pouvaient manquer d'effrayer sa paresse et son goût d'indépendance. Le comte de Blacas fut appelé au département de la maison du Roi. Le général Dupont, M. Malouet et le baron Louis conservèrent les portefeuilles de

la guerre, de la marine et des finances qu'ils tenaient déjà en qualité de commissaires du gouvernement provisoire. Le dernier ne devait pas tarder à justifier, par son habileté, le choix qu'on avait fait de lui. M. Malouet, vieux et malade, manquait de l'activité indispensable dans un département où tout était à refaire. J'ai expliqué les motifs pour lesquels le comte Dupont était, de tous les généraux français, le moins propre à exercer sur l'armée une influence utile au nouvel établissement.

Le ministère et la préfecture de police furent supprimés et l'on mit à la place une direction générale. Il aurait été naturel d'en charger M. Pasquier qui, comme préfet de police, faisait preuve depuis plusieurs années d'une rare capacité et qui avait rendu de grands services dans les premiers moments de la Restauration, mais il avait eu le malheur d'encourir la malveillance des amis de Monsieur qui ne trouvaient pas son royalisme assez ardent. Ils réussirent à le faire écarter, et la direction de la police fut donnée au comte Beugnot, homme d'un esprit rare, mais railleur et sceptique, en qui beaucoup de maladresse et de gaucherie se mêlait assez singulièrement à une intelligence très-distinguée, et qui, comprenant lui-même son peu d'aptitude aux fonctions délicates et épineuses qu'on lui confiait, ne les accepta qu'avec une excessive répugnance. M. Pasquier, à qui on avait trop d'obligations pour qu'il parût possible de le sacrifier tout à fait, fut relégué à la direction générale des ponts et chaussées où il devait montrer, comme dans tous les emplois si divers

qu'il a successivement occupés, une grande capacité administrative, mais à laquelle ses études et ses travaux antérieurs ne l'avaient nullement préparé. Pour lui faire cette position, il fallut écarter les prétentions que Monsieur avait élevées en faveur du marquis de La Maisonfort. M. Becquey, qui s'était signalé dans l'Assemblée législative de 1791 par sa modération et son courage et qui, pendant l'exil de la royauté, avait été, avec l'abbé de Montesquiou, un des commissaires chargés secrètement par Louis XVIII de veiller, en France, aux intérêts de sa cause, obtint, comme récompense, la direction générale de l'agriculture, du commerce, des arts et des manufactures. Celle des postes, retirée des mains de M. de Bourrienne, échut à M. Ferrand; celle des douanes au conseiller d'État Bérenger. M. Ferrand était un ancien conseiller au Parlement, longtemps émigré, connu pour ses principes absolutistes et auteur d'un livre, l'*Esprit de l'Histoire*, qui contient la plus complète apologie du despotisme. M. Bérenger, au contraire, professait des opinions presque républicaines, mais la haine qu'il portait au régime impérial était pour lui un titre de recommandation et il possédait d'ailleurs toute la confiance du baron Louis.

Le grand conseil d'État provisoire qui avait assisté le lieutenant général du royaume se trouvait dissous par le fait de la formation d'un ministère régulier; tous ses membres reçurent le titre de ministre d'État qui, sous l'ancienne monarchie, était celui des personnages appelés

à faire partie du conseil du Roi, mais qui ne devait plus être désormais qu'une distinction honorifique ou à peu près. Ce titre fut aussi accordé à M. Ferrand et à M. Beugnot.

Jamais, peut-être, on n'a vu une administration aussi hétérogène que celle dont je viens d'indiquer les éléments. Ce mélange d'anciens constituants, de courtisans, d'émigrés réunis ou plutôt juxtaposés sans aucun lien dans un cabinet auquel on n'avait pas même donné un chef nominal, séparés non-seulement par leurs antécédents, mais par les haines personnelles qui existaient déjà ou qui ne tardèrent pas à éclater entre quelques-uns d'entre eux, ne pouvait aboutir qu'à l'anarchie et à l'impuissance. Nous verrons bientôt les funestes effets de cette confusion.

Louis XVIII, en même temps qu'il formait son ministère, organisait sa maison. Elle fut rétablie telle qu'existait celle de Louis XVI en 1789. Les grandes charges de la cour reparurent avec les mêmes dénominations; ceux des anciens titulaires qui existaient encore y furent presque tous réintégrés; ceux qui n'existaient plus furent remplacés par leurs enfants, pourvus pour la plupart de survivances. Le prince de Condé redevint grand maître de la maison du Roi. L'ancien archevêque de Reims, M. de Talleyrand Périgord, oncle du prince de Talleyrand, fut appelé à la grande aumônerie. La charge de grand écuyer resta vacante, le Roi n'ayant pas voulu la rendre au duc d'Elbeuf, contre qui il croyait avoir des motifs de mécontentement. On ne pourvut pas non plus

en ce moment à celle de grand chambellan que le duc de Bouillon, mort sans postérité, avait laissée disponible. M. de Blacas succéda, comme grand maître de la garde-robe, au duc de La Rochefoucauld, dont j'ai dit la disgrâce. Les ducs de Duras, d'Aumont, de Richelieu, de Fleury, reprirent les fonctions de premiers gentilshommes de la chambre. Je ne pousserai pas plus loin cette énumération. La maison de Monsieur, celles de ses fils et de la duchesse d'Angoulême furent composées quelque temps après d'une manière analogue. La cour, en un mot, reprit aussi complétement que le permettaient les circonstances la physionomie qu'elle avait eue avant la Révolution. On ne demanda plus à ceux qui devaient y être présentés les preuves de noblesse exigées jadis, cela n'était pas possible, mais on ressuscita toutes les puérilités de l'étiquette, déjà remise en honneur à beaucoup d'égards par Napoléon. Le Roi, en se donnant un entourage aussi exclusif, témoignait trop clairement sa volonté de ne pas sortir, en ce qui touchait à ses relations personnelles, du cercle de ses anciennes habitudes et de borner à des rapports officiels ses communications avec tout ce qui ne faisait pas partie de l'ancienne aristocratie. C'eût été sans doute, de la part du Roi et des princes, un pénible sacrifice que d'admettre dans leur intimité des personnes qui leur étaient complétement étrangères par les idées, les sentiments et les souvenirs et dont rien ne leur prouvait encore le dévouement; mais c'est en immolant aux grandes considérations de la politique leurs répugnances et leurs

préférences les plus excusables, les plus naturelles, que les chefs des États se montrent dignes et capables, à certains moments, de leur haute mission. Il ne fallait pas beaucoup de sagacité pour prévoir que les Bourbons, en élevant entre eux et la masse de la nation les barrières d'une étiquette surannée, ne tarderaient pas à s'aliéner et les hommes de la Révolution et de l'Empire, et la haute bourgeoisie qui avait pu supporter un tel état de choses lorsqu'elle se sentait inférieure en influence, en fortune, en éducation, à la classe des courtisans, mais qui, maintenant, ne pouvait manquer de se demander sur quoi se fondait la supériorité qu'ils s'arrogeaient encore. Dans un pays aussi avide de distinctions, le sentiment d'hostilité envieuse qui avait eu une si grande part à la révolution devait se réveiller bientôt par l'effet de semblables imprudences.

Si la formation de la maison civile du Roi produisit, de prime-abord, cette fâcheuse impression, celle de la maison militaire, qui eut lieu presque aussitôt, ne fit que l'aggraver. La maison militaire était, sous l'ancienne monarchie, cette portion de la garde qui n'était pas chargée, comme les gardes françaises et les gardes suisses, de protéger l'extérieur des résidences royales, mais d'en occuper les appartements intérieurs et d'accompagner en tous lieux la personne du Roi et des Princes. A l'exception du corps des cent-suisses et de ce qu'on appelait les gardes de la porte, elle se composait exclusivement de cavalerie, et son organisation en compagnies d'une force peu inférieure à

celle d'autant de régiments; rappelait les compagnies d'ordonnance du moyen âge. Tous ceux qui en faisaient partie avaient le rang d'officiers et étaient choisis, soit parmi les pauvres gentilshommes de province, soit parmi les bourgeois aisés et *vivant noblement*, comme on disait alors. Les grades de leurs chefs ne correspondaient en aucune façon à ce qu'indiquait leur dénomination dans le reste de l'armée. Les capitaines, tous grands seigneurs, étaient d'ordinaire lieutenants généraux; quelquefois même maréchaux de France, mais leur service était si peu considéré comme un service militaire que ni eux, ni leurs lieutenants ne portaient l'uniforme. Des corps ainsi formés n'avaient pas seulement l'inconvénient de donner lieu, par le luxe qui en était inséparable, à des dépenses excessives : par suite des changements que le temps avait apportés aux institutions militaires avec lesquelles leur existence particulière était en si complet désaccord, ils étaient devenus une pure décoration et ne pouvaient rendre de bien utiles services sur les champs de bataille où ils ne paraissaient plus que rarement. Trois ou quatre fois encore, sous Louis XIV et sous Louis XV, ils avaient eu l'occasion de signaler, par d'heureux coups de main, la valeur impétueuse qui distinguait la noblesse française, mais ils n'étaient évidemment pas en état de concourir à une suite d'opérations actives et prolongées où leur présence n'eût été qu'une source d'embarras. Ils subsistaient pourtant par la force de l'habitude et parce qu'on se persuadait que la garde immédiate des personnes royales ne pouvait être

confié convenablement à de simples soldats. A l'avénement de Louis XVI, lorsque ce prince infortuné s'engagea dans ces essais de réformes et d'économies où de fatales influences ne lui permirent pas de persévérer, le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, crut pourtant possible, non pas de supprimer entièrement cet abus, mais de le restreindre. On conserva les quatre compagnies de gardes du corps, mais celles des mousquetaires, des chevau-légers et des gendarmes, qu'on appelait vulgairement les compagnies rouges, furent supprimées, non sans de vives réclamations de la part de leurs chefs et de tous les courtisans. Les gardes du corps ne disparurent que par l'effet de la Révolution ; ils existaient encore en 1789, et malgré l'héroïsme dont plusieurs d'entre eux firent preuve dans l'affreuse journée du 6 octobre, on put voir alors combien un tel corps était impuissant dans un moment de grande crise. Cette leçon fut pourtant perdue, comme tant d'autres, pour les fanatiques de l'ancien régime. A les en croire, c'était M. de Saint-Germain qui avait préparé la chute du trône en supprimant une partie des forces spécialement consacrées à sa défense, et quelque absurde que paraisse aujourd'hui cette allégation, on entendait alors bien des gens qui ne semblaient pas absolument dépourvus de raison lui attribuer, à ce titre, une grande part de responsabilité dans la Révolution. Napoléon, vers la fin de son règne, alors qu'une sorte d'enivrement le poussait à l'imitation de toutes les formes de l'ancienne royauté, avait conçu lui-même le projet de se

donner des gardes du corps. Il n'y avait donc pas lieu de s'étonner que la Restauration s'empressât de les rétablir. On aurait pu cependant apporter à leur organisation des changements qui les eussent mis jusqu'à un certain point en rapport avec les usages nouveaux. Tout au contraire, on affecta de reproduire ce qu'il y avait de bizarre et d'étrange dans les détails de l'ancienne institution, ce qui devait exciter la risée des générations nouvelles, désaccoutumées de ces vieilleries. On ne se borna pas là : on rétablit aussi les compagnies rouges abolies par M. de Saint-Germain. On fit plus encore : en rendant à l'aristocratie d'autrefois, aux ducs d'Havré, de Gramont, au prince de Poix, au duc de Luxembourg, le commandement des quatre anciennes compagnies de gardes du corps, on en créa deux nouvelles pour deux des maréchaux de l'Empire, Berthier et Marmont ; on crut, non sans raison, que ces deux illustres capitaines seraient heureux d'obtenir ainsi une charge de cour qui ferait d'eux les collègues d'anciens grands seigneurs et l'on se persuada, ce qui n'était pas également vrai, que l'armée tout entière partagerait leur satisfaction. Deux autres compagnies furent chargées du service particulier de Monsieur et de ses fils.

Pour former ces corps d'élite, on réunit, à ceux qui en avaient jadis fait partie et qui voulurent reprendre du service, malgré l'âge avancé de beaucoup d'entre eux, un nombre plus considérable de jeunes gens empressés d'obtenir immédiatement le grade d'officier. Les premiers,

affaiblis par les années, avaient perdu dans une longue retraite ce qu'ils avaient pu avoir autrefois d'habitudes militaires, et leur tournure peu guerrière prêtait parfois au ridicule; les autres manquaient totalement d'expérience et plusieurs sortaient à peine de l'adolescence. C'étaient là, quels que pussent être leur zèle et leur bravoure, de singuliers défenseurs pour la royauté.

Un inconvénient plus grave encore, c'était celui de multiplier de la sorte le nombre des officiers de tout grade dans un moment où l'on se trouvait obligé de laisser sans emploi la plus grande partie de ceux qui avaient gagné leurs épaulettes dans les terribles guerres de la Révolution et de l'Empire.

L'organisation militaire de l'immense empire français, engagé dans des guerres incessantes contre l'Europe, ne pouvait être en effet celle d'une monarchie renfermée dans des limites comparativement bien étroites et à laquelle tout semblait promettre une longue paix. L'état des finances eût exigé qu'on y apportât de grands changements lors même que tant d'autres considérations n'en eussent pas fait une loi impérieuse. Louis XVIII comprit la nécessité de s'en occuper immédiatement. Par une ordonnance du 4 mai, il établit un grand conseil de guerre chargé de travailler à cette œuvre difficile. Ce conseil, présidé par le ministre de la guerre, se composait de trois maréchaux de France, Ney, Augereau, Macdonald, de huit généraux appartenant aux diverses armes, d'un commissaire ordonnateur représentant l'administration de la guerre et d'un

inspecteur aux revues remplissant les fonctions de rapporteur. Les trois maréchaux n'étaient pas, parmi les princes de l'armée, les plus propres à la tâche qu'on leur confiait, mais ceux qu'on aurait pu leur substituer avec avantage étaient en ce moment éloignés de Paris. Parmi les généraux, on comptait des hommes d'une incontestable valeur. On ne leur avait pas associé un seul officier de l'ancienne armée royale, et en cela, on avait agi sagement : il importait en effet que les réductions et les économies qui allaient frapper les guerriers de l'Empire ne parussent pas l'œuvre d'une réaction royaliste, et qu'on pût leur répondre, lorsqu'ils se plaindraient de subir un traitement bien rigoureux, que leurs chefs, leurs camarades, en avaient reconnu l'indispensable nécessité.

Le conseil de guerre se mit à l'œuvre, et sous l'empire des circonstances urgentes où l'on se trouvait, il arrêta en peu de jours une série de résolutions qui, dès le 12 de ce même mois, furent consacrées par cinq ordonnances royales. Le pied de paix de l'armée fut réduit à deux cent mille hommes et le nombre des régiments à quatre-vingt-quatre, de deux bataillons chacun, pour l'infanterie de ligne, à quinze pour l'infanterie légère, à cinquante-six pour la cavalerie, à huit régiments à pied et à six régiments à cheval pour l'artillerie, non compris le bataillon de pontonniers et les quatre escadrons du train, à six enfin pour le génie, non compris une compagnie d'ouvriers, une compagnie du train et les gardes du génie. Cette réduc-

tion entraîna nécessairement la dislocation des cadres existants et, par une suite inévitable, un travail considérable et difficile pour amalgamer dans les cadres nouveaux les soldats qu'on maintenait sous les drapeaux. Plusieurs milliers d'officiers qui ne purent y trouver place, soit comme titulaires, soit comme officiers à la suite furent, les uns admis à la retraite à laquelle ils avaient droit à raison de leur âge et de la durée de leurs services, les autres renvoyés dans leurs foyers avec la demi-solde de leur grade. Les régiments de la vieille garde impériale ne furent pourtant pas compris dans cette refonte. Il y eut quelque hésitation sur le sort qu'on leur ferait. Une saine politique se fût arrêtée à un de ces deux partis : si l'on ne croyait pas pouvoir compter sur le dévouement absolu de ces vieux soldats que tant de souvenirs attachaient à l'Empereur déchu, on pouvait les congédier en les comblant d'honneurs et de récompenses, sauf à faire rentrer individuellement un bon nombre d'entre eux dans la composition de l'armée nouvelle; si, au contraire, on croyait possible de se confier à eux, il fallait en faire la garde royale et se jeter en quelque sorte dans leurs bras. On ne fit ni l'un ni l'autre. On recula devant la pensée de dissoudre cette immortelle élite de la plus glorieuse armée qu'eussent vue les temps modernes. On lui laissa ses priviléges et sa solde supérieure à celle de l'armée. On consacra même son existence en lui donnant des chefs permanents pris parmi les plus illustres généraux : le maréchal Oudinot fut nommé commandant en chef des quatre régi-

ments de l'infanterie et le maréchal Ney des quatre régiments de la cavalerie; mais on n'osa confier à cette garde le soin de veiller à la sûreté de la famille royale, on n'osa pas même la laisser à Paris. L'infanterie fut reléguée à Metz, la cavalerie dans les garnisons du Nord. Les conseillers de la couronne furent assez aveugles pour se persuader que la garde, ainsi traitée, ne s'apercevrait pas de la défiance qu'elle inspirait; ils crurent naïvement la satisfaire au moyen de quelques compliments et en conférant aux corps dont elle était formée la dénomination de grenadiers de France, de chasseurs à pied de France, de cuirassiers, de dragons, de chasseurs à cheval et de lanciers de France, qualifications d'autant moins propres à les flatter que, sous l'ancien régime, on appelait *grenadiers de France* les miliciens appelés au service en temps de guerre.

On dit que la pensée du gouvernement était alors de rétablir l'ancien régiment des gardes françaises dont l'organisation n'était guère moins inconciliable que celle des compagnies des gardes du corps avec le système militaire des temps modernes.

Cette tendance à revenir aux anciens usages, aux anciennes formes, se manifestait par de nombreux symptômes. Les dénominations de général de division et de général de brigade furent remplacées par celles de lieutenant général et de maréchal de camp qu'on avait supprimées pendant la Révolution comme ne donnant plus une idée exacte de la position des officiers auxquels

on les appliquait. Le vieux prince de Condé fut rétabli dans la dignité de colonel général de l'infanterie de ligne et Monsieur dans celle de colonel général des Suisses, qu'ils occupaient l'un et l'autre avant 1789. Le duc d'Angoulême fut placé, avec le même titre, à la tête des cuirassiers et des dragons, le duc de Berry des chasseurs et des chevau-légers-lanciers, le duc d'Orléans des hussards, le duc de Bourbon de l'infanterie légère. Ces titres n'étaient pas alors purement honorifiques et il s'y attachait encore certaines prérogatives que le développement du régime constitutionnel devait bientôt faire disparaître. En réservant ainsi aux princes des emplois occupés sous l'Empire par de simples officiers généraux qui formaient une sorte de classe intermédiaire entre les maréchaux et les autres généraux de division, on crut devoir, pour dédommager les titulaires dépossédés, leur donner le titre de premiers inspecteurs généraux de leurs armes respectives et les maintenir dans leurs traitements, leurs honneurs et leurs prérogatives.

Le gouvernement, qui aurait eu tant d'intérêt à se lier étroitement aux besoins et aux idées de la France nouvelle, était en quelque sorte condamné, par sa position, à de continuels retours vers le passé. Le 14 mai, un service funèbre fut célébré solennellement à Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Louis XVI, de Louis XVII, de la Reine, de madame Élisabeth et du duc d'Enghien. Toute la famille royale y assistait. Une semblable cérémonie, suivie de cérémonies analogues à la date de chacun des grands

attentats révolutionnaires qu'elle rappelait, était commandée par des sentiments et des convenances qu'on n'aurait pu méconnaître sans blesser la dignité de la royauté, et cependant, comme il est des situations malheureuses où les actes les plus irréprochables, les plus nécessaires même, deviennent autant d'écueils et d'occasions de danger, ces commémorations funèbres, renouvelées coup sur coup, produisirent un effet fâcheux sur l'opinion. Elle y eût applaudi sans doute si la royauté eût paru n'y voir que l'expression d'un deuil bien légitime ou même l'expiation de crimes abominables que nul, à cette époque, n'avait encore tenté de justifier; mais l'esprit de parti en ayant fait, dans des journaux et des écrits passionnés, le texte de déclamations violentes contre la Révolution et les idées nouvelles, qu'il confondait dans un même anathème avec les crimes de la Terreur, ces exagérations imprudentes eurent pour conséquence de blesser profondément et de repousser dans les rangs ennemis des hommes qui, si l'on n'eût pas froissé de la sorte leurs opinions et leurs souvenirs, se seraient rattachés au trône ou du moins ne lui seraient pas devenus hostiles.

Un service funèbre fut aussi célébré par ordre et aux frais du Roi pour George Cadoudal et les autres conspirateurs exécutés avec lui, en 1804, comme coupables d'attentat contre la personne de Napoléon, et aussi pour les généraux Pichegru et Moreau, impliqués dans la même affaire. George Cadoudal, l'un des chefs les plus braves de la chouannerie, avait péri dans une entreprise qui

ressemblait beaucoup à une tentative d'assassinat. Pichegru et Moreau, après s'être couverts de gloire en servant la cause de la République, avaient eu le malheur, l'un de conspirer avec l'étranger, l'autre de combattre dans ses rangs et d'y recevoir la mort. On pouvait comprendre que la royauté se crût obligée de récompenser leurs familles, mais les honneurs rendus avec ostentation à leur mémoire étaient certainement une grande maladresse.

Plus de quinze jours s'étaient déjà écoulés depuis la déclaration de Saint-Ouen, et aucun acte émané du Roi ou de son ministère n'indiquait encore la suite qu'on se proposait d'y donner. Le Roi, dans une proclamation du 9 mai, s'était borné à dire que *son cœur s'était ouvert tout entier aux sentiments de Louis XII et de Henri IV*. L'époque de la réunion des Chambres, fixée, comme nous l'avons vu, au 10 juin, avait été rapprochée de dix jours, à la demande de l'empereur Alexandre, qui, se disposant à quitter Paris et peu confiant dans les intentions des royalistes, voulait absolument voir le gouvernement constitutionnel en action avant son départ. Rien n'annonçait pourtant qu'on se fût encore occupé de préparer la Constitution qui devait être mise sous les yeux du Sénat et du Corps législatif. On eût dit que la royauté hésitait encore. Les partis, s'emparant de l'initiative que le gouvernement paraissait leur abandonner, débattaient par la voie de la presse et dans des vues très-divergentes les conditions de l'existence future de la France. Benjamin Constant, dans un écrit ingénieux et brillant, réfutait

ceux qui demandaient qu'en en revînt à l'ancienne Constitution française; il s'efforçait de prouver que cette prétendue Constitution n'avait jamais existé; il en tirait la conclusion que les reproches d'innovation, sans cesse jetés aux publicistes qui conseillaient d'imiter les institutions de l'Angleterre, étaient dénués de fondement, et qu'il fallait bien innover, puisqu'il n'y avait rien dans le passé à quoi on pût se rattacher. Par une suite de déductions fines et subtiles, mais qui n'étaient pas toujours d'une parfaite justesse, il en arrivait à demander que la nouvelle Charte, en laissant au monarque le pouvoir royal suprême, celui qui plane sur toute la machine du gouvernement, qui en entretient et en renouvelle au besoin les ressorts, assurât mieux encore la dignité, la sûreté du trône et la liberté publique en conférant aux ministres seuls les attributions du pouvoir exécutif proprement dit; il demandait aussi que la représentation nationale fût partagée en deux Chambres, l'une héréditaire, l'autre élective nommée par les propriétaires et les fermiers. Partisan du principe de l'élection directe, la seule, suivant lui, qui pût donner des résultats complétement vrais et sincères, il s'abstenait de la proposer par égard pour les préventions défavorables qu'avait suscitées contre elle le souvenir de quelques faits mal compris de la Révolution. Il exprimait sur l'utilité de la liberté de la presse et de la garde nationale une conviction absolue, commune alors à tout le parti libéral. Il faisait, avec convenance et mesure, l'éloge de la légitimité, de cette légitimité *dont les peuples*,

disait-il, *sont contraints de se passer quelquefois, mais dont la privation leur fait éprouver une douleur qui ressemble au remords*. Cet écrit, remarquable à beaucoup d'égards, est surtout digne d'attention parce qu'il représente l'état où se trouvait alors un grand nombre d'esprits désabusés des opinions extrêmes et disposés à chercher, après tant d'orages, un port de refuge dans un système d'institutions libérales abrité par l'ancienne monarchie. Malheureusement, la majorité du parti royaliste était bien loin de ces idées. Un homme alors profondément obscur et qui, sept ans plus tard, devait gouverner la France, M. de Villèle, publiait à Toulouse des observations adressées aux députés de la Haute-Garonne sur le projet de Constitution du Sénat, dans lequel il ne voyait qu'une nouvelle édition des vaines théories d'un empirisme qui nous avait déjà fait tant de mal. « La lassitude » générale, y disait-il, permettra peut-être de faire marcher quelque temps cette œuvre d'égoïsme et d'imprévoyance, mais, au premier choc, tout croulera et nous » entrerons en révolution. Gardons les institutions qui » nous conviennent ; ayons la sagesse et la noble fierté de » croire qu'elles sont aussi bonnes pour nous que celles » de nos voisins le sont pour eux... Faisons au régime » qui nous gouverne les changements que le temps nous » indique ; rétablissons tout ce qui est susceptible d'être » rétabli. Soyons sobres d'innovations : la déclaration du » Roi est calquée presque tout entière sur la Constitution » du Sénat : cette œuvre n'est donc pas celle du Roi,

» c'est celle d'un corps... qui n'avait pas qualité pour la » faire. »

La brochure de M. de Villèle, qu'on a souvent rappelée au temps de sa grandeur, avait passé presque inaperçue au moment où elle fut mise au jour; mais on voyait éclore journellement de nombreux pamphlets qui réclamaient le pouvoir absolu et frappaient d'anathème tout ce qui tenait à la révolution. Il parut alors, en réfutation de cette politique dangereusement rétrograde, un écrit fort piquant, intitulé les *Remontrances du parterre*, composé par un secrétaire de Fouché et sous son inspiration : l'auteur y suppliait les Bourbons de se défier des royalistes exclusifs qui voulaient partager la France en deux camps, qui prétendaient faire un crime à la majorité des Français d'avoir servi les régimes antérieurs et qui repoussaient avec passion les institutions libérales, seul moyen d'attacher la nation à la royauté.

Il était temps de faire cesser ces débats qui remettaient tout en question. Le 18 mai, le Roi, après s'être concerté avec l'abbé de Montesquiou et avec M. Beugnot, nomma enfin une commission composée de membres du Sénat et du Corps législatif, mais non pas élue par ces deux Corps, pour arrêter définitivement le texte d'une Charte constitutionnelle. Il n'avait pas voulu que M. de Talleyrand fût consulté sur le choix des personnes appelées à faire partie de cette commission. A défaut de cet homme d'État, on s'adressa, pour obtenir les indications nécessaires, à un sénateur qui, bien qu'il eût joué aux temps les plus

orageux de la Révolution un rôle peu fait pour lui concilier la bienveillance de la royauté, et qu'il se fût rallié assez tardivement à la Restauration, était déjà parvenu à se créer auprès du trône de puissants protecteurs : c'était M. de Sémonville, si connu pour son esprit railleur et cauteleux et pour son adresse à se ménager la faveur des partis triomphants sans rompre avec ceux qui succombaient. Les sénateurs désignés, en partie d'après son avis, pour siéger dans la commission, furent, avec lui, MM. Barthélemy, Boissy d'Anglas, de Fontanes, Garnier, de Pastoret, Vimar et le vieux maréchal Serurier. Aucun de ceux qu'on appelait les républicains, qui avaient formé l'opposition du temps de l'Empire et qui avaient contribué principalement à la rédaction de la Constitution sénatoriale, ne figurait sur cette liste. M. Boissy d'Anglas y représentait seul la nuance la plus modérée de l'esprit libéral et démocratique. Les membres du Corps législatif qu'on leur associa en nombre égal étaient presque tous fort obscurs; on remarquait parmi eux M. Lainé, le rapporter du fameux projet d'adresse de 1813; M. Faulcon, qui avait récemment présidé le Corps législatif, et quelques magistrats, tels que MM. Faget de Baure et Clauzel de Coussergnes. L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur; M. Ferrand et M. Beugnot, ministres d'État, furent nommés commissaires du Roi auprès de ce comité que le chancelier devait présider. Le Roi, en annonçant à M. Beugnot qu'il l'avait choisi pour participer à cette œuvre importante, lui

recommanda de ne rien communiquer à M. de Talleyrand des délibérations du comité. Ce trait donne la mesure des sentiments dont Louis XVIII était animé à l'égard du plus considérable de ses ministres.

Le plan de la royauté se dévoilait enfin. Louis XVIII, qui, par la déclaration de Saint-Ouen, avait semblé promettre de soumettre à la discussion et au vote du Sénat et du Corps législatif le projet de la nouvelle Constitution, se bornait maintenant à consulter sur ce projet un petit nombre de membres de ces deux Assemblées qu'elles n'avaient pas même choisis. Les amis jaloux de la liberté ne manquèrent pas de signaler ce qu'une telle manière de procéder avait d'illogique, de contraire aux engagements antérieurs; ils s'en plaignirent vivement, mais leurs plaintes trouvèrent peu d'écho.

Les noms des commissaires royaux n'étaient pas faits non plus pour les rassurer. On eût pu difficilement trouver deux hommes moins capables que MM. Dambray et Ferrand de comprendre les besoins du temps et de faire abstraction des principes, des usages, des souvenirs de l'ancienne monarchie. L'abbé de Montesquiou, plus éclairé à certains égards, plus disposé à reconnaître la nécessité de grandes concessions en faveur des personnes, ne le cédait guère à ses deux collègues en aversion pour les libertés modernes. Seul, entre eux, M. Beugnot avait appartenu aux régimes qui s'étaient succédé depuis 1789; mais, malgré sa longue expérience et l'étendue de son

esprit, ses convictions n'étaient pas assez fortes, son caractère n'avait pas assez d'énergie pour qu'on pût s'attendre à le voir défendre bien vivement les idées et les intérêts nouveaux.

Heureusement, Louis XVIII n'avait nullement la pensée de refuser à la France les institutions libérales qu'il s'était engagé à lui donner. En adoptant, pour leur préparation, des formes empruntées à l'absolutisme, en choisissant pour y travailler des hommes aussi contraires à toute idée de liberté, il cédait uniquement à ce penchant qui, presque toujours, porte les princes à proclamer avec plus d'emphase et d'affectation le principe de leur souveraineté au moment même où ils se résignent à en restreindre la pratique; il obéissait aussi à des habitudes, à des influences, à des préférences individuelles dont l'action devait avoir pour effet, pendant la première année de son règne, de donner à la conduite du gouvernement le caractère de l'inconséquence et l'apparence de la mauvaise foi.

La commission se réunit pour la première fois, le 22 mai, à la chancellerie. Le chancelier, dans un langage qui rappelait les temps antérieurs à 1789, déclara que Sa Majesté avait voulu réunir autour d'elle les *notables* de son royaume, dont elle avait l'intention pour le moment *d'agrandir son conseil*, afin de rédiger la grande Charte qu'elle comptait donner à la France. Faisant remarquer ensuite que les personnes présentes n'avaient pas été appelées en qualité de sénateurs et de députés, mais comme

notables, il les invita à s'asseoir indistinctement. C'était sans doute, dans sa pensée, une manière d'établir que, par le fait de la restauration, le Sénat et le Corps législatif avaient cessé d'exister comme corps politiques, et que le Roi, rentré dans le plein exercice de la puissance législative, ne la partageait en aucune façon avec les hommes qu'il jugeait à propos de consulter.

L'abbé de Montesquiou présenta ensuite un projet élaboré par le chancelier et par les autres commissaires royaux qui, fondé en réalité sur les mêmes bases que le projet du Sénat, celles de la Constitution anglaise, mais beaucoup plus monarchique dans les détails et dans la forme, devait devenir, avec quelques modifications, la Charte de 1814. Comme nous le verrons bientôt, ce projet refusait aux Chambres l'initiative des lois. Ses auteurs avaient cru apparemment attribuer ainsi au pouvoir royal une influence décisive. Ils ne comprenaient pas qu'en présence d'élections sérieuses, de débats publics et d'une presse libre, la véritable souveraineté est nécessairement acquise, un peu plus tôt ou un peu plus tard, en dépit de toutes les restrictions et de toutes les entraves, à l'opinion de la majorité nationale. Cela explique comment une Constitution préparée par de tels hommes a pu devenir un code de liberté, alors que la plupart d'entre eux n'y voyaient qu'une satisfaction illusoire donnée aux exigences du moment, une sorte de jouet qu'on pourrait mettre de côté lorsque l'engouement passager d'une partie du public aurait fait place à d'autres préoccupations.

Pendant que la commission discutait le travail des commissaires du Roi, le ministre des affaires étrangères terminait, avec ceux des quatre grandes cours alliées traitant au nom de la coalition tout entière, le traité que devait régulariser définitivement l'état de paix déjà rétabli depuis quelques semaines. La convention provisoire conclue le 22 avril avait préjugé de fait, ainsi que je l'ai expliqué, la réduction du territoire français à ses anciennes limites. L'empereur Alexandre voulut pourtant tenir compte de la déclaration du 31 mars, qui paraissait promettre à la France quelque chose de plus, mais contenu par les dispositions moins généreuses des autres puissances, il ne se montra pas bien exigeant. Aux termes du traité qui fut enfin signé le 30 mai, la France conserva, en dehors des limites de 1792, quelques districts des départements du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle, de la Sarre et du Bas-Rhin qui rectifiaient et amélioraient sa frontière; l'ancienne république de Mulhouse, la principauté de Montbéliard, jadis possédée par un prince de la maison de Wurtemberg, Avignon et le comtat Venaissin, enlevés au Saint-Siége par l'Assemblée législative de 1791, Chambéry et une petite partie de la Savoie lui furent aussi laissés; l'Angleterre, qui s'était emparée de toutes ses possessions d'outre-mer, lui rendit la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, l'île de Bourbon, les comptoirs de l'Inde, c'est-à-dire Pondichéry, Chandernagor et Mahé, à la condition de ne pas fortifier ces dernières possessions et de n'y entretenir que le nombre de soldats nécessaire

à la police; elle lui rendit aussi le droit de pêche à Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent, tel qu'il avait existé avant la guerre; mais le gouvernement britannique garda l'île de Malte, dont l'occupation prolongée, contraire aux stipulations du traité d'Amiens, avait été, en 1803, la cause première du renouvellement de la guerre; il garda également les îles de Tabago, de Sainte-Lucie, l'île de France, Rodrigue et les Échelles, que la force des armes avait fait tomber entre ses mains. Il fut décidé que la France partagerait avec les puissances alliées tous les vaisseaux et bâtiments armés ou non armés qui se trouvaient dans les places maritimes cédées par elles. Ce partage devait avoir lieu dans la proportion d'un tiers pour les puissances dont ces places devenaient la propriété et des deux tiers pour la France qui renonçait, de plus, à tous ses droits sur la flotte du Texel. Outre ces stipulations, qui ne concernaient que les rapports du gouvernement français avec les gouvernements étrangers, le traité en contenait d'autres qui intéressaient l'Europe entière et posaient les bases de sa nouvelle organisation : il y était dit que la liberté de navigation sur le Rhin serait garantie à tous les États riverains, moyennant des règlements à établir en commun, que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un accroissement de territoire, que les États allemands seraient indépendants et unis par un lien fédératif, que la Suisse resterait indépendante et que l'Italie, à l'exception de la partie soumise à l'Autriche, se composerait d'États souverains. Toutes les puissances engagées

dans la guerre qui venait de finir devaient envoyer à Vienne, dans le délai de deux mois, des plénipotentiaires chargés de compléter et de développer ces arrangements. Par un article additionnel, la France promit à l'Angleterre de concourir avec elle à l'abolition générale de la traite des noirs et prit, en ce qui la concernait elle-même, l'engagement de ne pas continuer cet odieux trafic au delà du terme de cinq ans. Elle s'engagea encore à négocier avec le cabinet de Londres un traité de commerce. D'autres articles qui concernaient seulement les puissances continentales réglaient des questions pécuniaires provenant des guerres précédentes. Il y avait enfin des articles secrets par lesquels la France consentait à reconnaître d'avance la distribution que les alliés feraient entre eux des territoires qu'elle leur abandonnait et renonçait absolument à réclamer les dotations, donations, pensions et autres charges analogues établies sur les territoires qui lui devenaient étrangers, soit pour le compte de la Légion d'honneur et du Sénat, soit au profit de hauts fonctionnaires, de généraux ou officiers français. Cette renonciation était présentée comme la compensation de celle que les alliés faisaient de leur côté aux réclamations qu'ils auraient pu former à raison des fournitures de guerre faites par leurs sujets aux armées françaises.

Tel fut, en substance, le traité de Paris. Il excita en France un sentiment presque universel de satisfaction assez difficile à concilier avec la pénible surprise qui avait accueilli, cinq semaines auparavant, la convention préli-

minaire dont il n'était guère que le développement. La seule explication qu'on puisse en donner, c'est que les esprits, s'étant déjà habitués à des sacrifices qu'on pouvait considérer comme un fait accompli, se félicitaient de voir la situation du pays réglée d'une manière définitive.

La paix eût été plus onéreuse encore à la France si ses conditions eussent dépendu uniquement des ressentiments implacables de la nation anglaise et de certains membres du cabinet britannique. Lord Castlereagh, plus modéré que la majorité de ses collègues, parce qu'il voyait les choses de plus près et qu'il était mieux placé pour apprécier l'ensemble de la politique extérieure, eut quelque peine à leur faire comprendre la nécessité de ne pas pousser plus loin les rigueurs dont on accablait un ennemi vaincu. Il leur fit remarquer que les agrandissements laissés à la France en dehors de ses anciennes frontières avaient été calculés de manière à ne pas accroître sa force militaire et qu'ils n'augmentaient pas sa population de plus de six cent mille âmes. Il eût pu ajouter que ce n'était pas, à beaucoup près, l'équivalent de ce qu'elle perdait au delà des mers où l'insurrection des noirs lui avait enlevé Saint-Domingue, la plus importante de ses colonies, pendant que les autres tombaient au pouvoir des Anglais. Néanmoins, on trouvait, à Londres, que la position de la France était encore trop forte, trop menaçante dans les Antilles! Lord Castlereagh, opposant à ces calculs d'une haine étroite et aveugle des considérations d'un ordre

plus élevé, disait qu'il était d'une bonne politique de ne pas traiter avec trop de rigueur la dynastie qu'on venait de rétablir et de ne pas la rendre impopulaire en attachant à sa restauration des souvenirs trop pénibles pour la France.

Cependant la commission chargée de préparer la Charte constitutionnelle poursuivait son travail. J'ai indiqué le caractère général du projet sur lequel elle délibérait. Ce n'était pas précisément une Constitution, dans le sens que, depuis vingt-cinq ans, on attachait en France à ce mot. Les auteurs, partant de ce principe, que la royauté préexistait aux autres institutions, qu'elle les dominait toutes et que tout émanait d'elle, ne crurent pas même devoir énoncer ce fait primordial. Ils eussent craint, en inscrivant dans la Charte les droits essentiels de la monarchie, de paraître les faire découler de cette loi et les subordonner à son existence. Ils se bornèrent donc à énumérer les modifications que la volonté royale consentait à apporter, pour l'avenir, à l'exercice de ces droits.

Les premiers articles formaient une section séparée, consacrant ce qu'on appelait les *droits publics des Français*. Tous les Français, y était-il dit, sont égaux devant la loi, quels que soient leurs titres et leur rang; ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État; ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires; leur liberté individuelle est garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans

la forme qu'elle prescrit; la religion catholique est la religion de l'État; néanmoins, chacun professe la sienne avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection; mais les ministres de la religion catholique et des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor; les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent prévenir et réprimer les abus de cette liberté; toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles; l'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable; toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la Restauration sont interdites; le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens; la conscription est abolie.

A la suite de cette espèce de déclaration des droits, venaient les articles relatifs aux *formes du gouvernement du Roi*, aux deux Chambres, aux ministres et à l'ordre judiciaire. Je continue à reproduire, à peu près littéralement, le texte du projet.

La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive. Le Roi est le chef suprême de l'État, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois de l'administration publique et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des

lois et la sûreté de l'État. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements. Le Roi propose la loi. La proposition est portée, au gré du Roi, à l'une ou l'autre Chambre, à l'exception de la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à celle des députés. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre. Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés et qui ne serait pas ordonnée par le Roi est illicite et nulle de plein droit. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité. Il peut les nommer à vie et les rendre héréditaires, selon sa volonté. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans et voix délibérative à trente. La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France et, en son absence, par un pair nommé par le Roi. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par droit de naissance, mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans. Toutes les délibérations de la Chambre des pairs seront secrètes. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté

de l'État qui seront définis par la loi. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

La Chambre des députés est composée de députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent. Les députés seront élus pour cinq ans et de manière que la Chambre soit renouvelée chaque année par cinquième. Aucun député ne peut être admis s'il n'est âgé de quarante ans et s'il ne paye une contribution foncière de mille francs. Si, néanmoins, il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes réunissant ces conditions, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de mille francs qui deviendront ainsi éligibles. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne payent une contribution foncière de trois cents francs et s'ils ont moins de trente ans. Les présidents des colléges électoraux seront nommés par le Roi et, de droit, membres du collége. La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles ayant leur domicile politique dans le département. Le président de la Chambre des députés est nommé par le Roi sur une liste de cinq membres présentés par la Chambre. Les séances de la Chambre sont publiques, mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui sont présentés. Aucun amendement ne

peut être fait à une loi s'il n'a été proposé ou consenti par le Roi et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux. Aucun impôt ne peut être perçu s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années. Le Roi convoque chaque année les deux Chambres; il les proroge et peut dissoudre celle des députés, mais il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un député durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie. Aucun député ne peut, pendant la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.

Les ministres peuvent être membres de l'une ou de l'autre Chambre. Ils ont, en outre, leur entrée dans toutes deux et doivent être entendus quand ils le demandent. La Chambre des députés a le droit de les accuser et de les traduire devant la Chambre des pairs qui seule a celui de les juger. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits et en détermineront la poursuite.

La justice est une dette de la royauté, elle s'administre au nom du Roi, par des juges qu'il nomme et qu'il institue. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles. Les cours et tribunaux ordinaires, actuellement existants,

sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi. L'institution des juges de commerce et la justice de paix sont conservées. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. Il ne pourra, en conséquence, être créé de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas compris sous cette dénomination les juridictions prévotales, si leur rétablissement est jugé nécessaire. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que le tribunal ne juge cette publicité dangereuse pour l'ordre et les mœurs. L'institution des jurés est conservée ; les changements qu'une plus longue expérience y ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi. La peine de la confiscation des biens est abolie. Le Roi a le droit de faire grâce et de commuer les peines. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Après ces dispositions générales qui organisaient les pouvoirs publics, le projet en contenait d'autres relatives à divers droits particuliers qu'on avait jugé convenable de garantir spécialement.

Les militaires en activité de service, disait-il, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions. La dette publique est garantie. Tout engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable. La noblesse ancienne reprend ses titres, le Roi confirme ceux de la noblesse nouvelle. Le Roi fait des nobles à volonté,

mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société. La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi en déterminera les règlements intérieurs et la décoration. Les colonies seront régies par des lois et règlements particuliers. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente Charte.

Le projet se terminait enfin par des articles transitoires qui appelaient les membres du Corps législatif à former la Chambre des députés et fixaient à l'année 1816, au plus tard, l'époque du premier renouvellement d'un cinquième de cette Chambre.

Sous le rapport de la forme, le travail préparé par les commissaires du Roi n'était certainement pas irréprochable et il se ressentait, autant au moins que la Constitution du Sénat, de la précipitation avec laquelle il avait été rédigé. On y pouvait relever des lacunes, des obscurités, des amphibologies; on pouvait aussi s'étonner d'y trouver certains détails secondaires qui ne semblaient pas appartenir à une pareille loi. L'ensemble n'en était pas moins très-satisfaisant.

La discussion s'engagea d'abord sur cette question : Convenait-il, comme on en avait eu d'abord la pensée, de placer en tête de la Charte la déclaration empruntée à la Constitution sénatoriale, que le gouvernement français était monarchique et la couronne héréditaire de mâle en mâle dans la maison de France, par ordre de primo-

géniture? M. Boissy d'Anglas était de cet avis, mais l'abbé de Montesquiou lui répondit que c'étaient là des principes fondamentaux antérieurs à toutes les lois et qu'on ne pouvait qu'affaiblir en les soumettant à une délibération et à un vote. M. Boissy d'Anglas insista : il essaya de démontrer que les droits de l'ancienne royauté ne pouvaient que gagner à ce qu'il fût établi, par un document solennel, que la France s'y était attachée et les avait reconnus. M. Faget de Baure, M. de Fontanes surtout, parlèrent dans le même sens que M. de Montesquiou. « Il ne faut pas, dit M. de Fontanes, lever les voiles qui » couvrent les principes du pouvoir. Un pouvoir supé- » rieur à celui des peuples et des monarques fit la société » et jeta sur la face du monde les gouvernements divers... » Le sage les respecte et baisse la vue devant cette au- » guste obscurité qui doit couvrir le mystère social » comme les religions. » Le chancelier déclara que le Roi n'avait pas l'intention de promulguer de nouveau toutes les lois politiques du royaume, que rien ne devait être inséré dans la Charte constitutionnelle au sujet de l'ordre de succession et de famille et de la régence, et que les antiques lois resteraient en vigueur, sauf les dérogations qui seraient exprimées dans la Charte ; il cita particulièrement la loi Salique, dont les hommes, dit-il, n'avaient jamais mieux connu le prix qu'au moment où le monarque qu'elle avait appelé au trône se trouvait investi comme législateur du suprême pouvoir de concilier les intérêts de ses sujets. Cette manifestation de la

volonté royale mit fin au débat. On convint aussi, sur la proposition de l'abbé de Montesquiou, de laisser en dehors de l'acte constitutionnel tout ce qui avait rapport à la position personnelle et à la dotation des anciens sénateurs, et la délibération s'établit sur les articles du projet. La plupart furent adoptés sans difficulté. Quelques-uns, pourtant, soulevèrent des contestations assez animées et subirent même des modifications.

Celui qui déclarait la religion catholique la religion de l'État fut attaqué par M. Boissy d'Anglas qui appartenait à la religion réformée. Il prétendit que cette énonciation aurait pour effet de réduire la liberté des autres cultes à une simple tolérance. M. de Fontanes fit remarquer que l'article suivant leur accordait, non pas la tolérance, mais l'égalité complète; il s'efforça de prouver que le mot de religion de l'État désignait simplement le rite suivant lequel le gouvernement adressait au ciel ses actions de grâces. Il demanda si l'État, qui, depuis douze siècles, allait porter ses vœux et ses hommages au pied des autels catholiques, n'aurait pas, comme tous les fidèles, le droit d'avouer le culte qu'il professait, si le Roi, qui avait reçu de l'Église des titres d'honneur et de prééminence entre les rois chrétiens, ne pourrait pas s'en montrer reconnaissant. M. Chabaud-Latour, protestant comme M. Boissy d'Anglas, s'exprima dans le même sens que lui, mais avec moins de vivacité. M. Beugnot défendit l'article proposé. On finit par transiger : dans le projet, la disposition qui consacrait l'égalité des cultes ne venait qu'après celle

qui instituait une religion d'État; cet ordre fut interverti, comme pour bien constater que l'égalité était le principe essentiel et que la distinction accordée à la religion catholique n'étant que l'exception, on ne devait en tirer d'autres conséquences que celles qui résultaient du sens étroit des termes employés pour l'exprimer. Quatre des membres de la commission votèrent seuls contre cette transaction. L'abbé de Montesquiou n'avait pas pris part à la discussion, pensant peut-être que son caractère ecclésiastique rendait convenable de sa part une abstention complète en pareille matière. Lorsque le Roi apprit ce qui s'était passé, il parut surpris du silence qu'avait gardé son ministre.

La question de la liberté de la presse donna lieu à une vive controverse. M. Boissy d'Anglas combattit l'article du projet qui, tout en la reconnaissant en principe, la soumettait à des mesures préventives, c'est-à-dire la détruisait. M. de Fontanes, rappelant les excès de la presse révolutionnaire, s'écria qu'il n'y avait pas de gouvernement possible avec une liberté telle que l'entendait son collègue, que donner à chacun le droit de publier et de faire imprimer tout ce qui lui conviendrait sur les doctrines, les institutions et les personnes, c'était ouvrir la digue à toutes les extravagances, à tous les excès, à la diffamation, à la calomnie, à la dérision systématique, si dangereuse surtout en France et à laquelle rien ne résiste à la longue, que c'était substituer le gouvernement de la place publique et de la rue à l'action des pouvoirs régu-

liers, et que pour lui, il ne se regarderait jamais comme libre là où la presse le serait. M. Boissy d'Anglas répliqua qu'il n'y avait pourtant pas de gouvernement représentatif sans liberté de la presse. MM. de Pastoret, de Sémonville, Faget de Baure manifestèrent des craintes analogues à celles que M. de Fontanes avait exprimées avec tant de vivacité; M. Clauzel de Caussergues se montra surtout préoccupé des dangers que courait la religion. Les commissaires du Roi firent l'observation que la Charte ne devait poser que des bases, qu'il n'était pas possible d'y faire entrer les mesures et les précautions de détail et que le temps manquait d'ailleurs pour y aviser. MM. Garnier, Barbé-Marbois, Lainé, Félix Faulcon, sans nier, non plus que M. Boissy d'Anglas, la nécessité de certaines précautions, défendirent comme lui la liberté. L'abbé de Montesquiou s'efforça de rassurer tout à la fois les deux opinions opposées. Il parla, dit-on, avec habileté. Pour en finir, la majorité s'arrêta à un amendement dont plusieurs de ses membres paraissaient ne pas comprendre la portée : le texte du projet admettait qu'il y aurait des lois pour *prévenir* et *réprimer* les abus de la presse ; on retrancha le mot *prévenir*. Par cette suppression, la liberté de la presse était fondée. On assure pourtant que la commission croyait n'affranchir ainsi que les livres, que personne ne pensait aux journaux et que si la question de la censure des écrits périodiques eût été posée, tous ou presque tous l'eussent résolue affirmativement.

L'article qui déclarait l'inviolabilité des propriétés dites nationales provoqua quelques observations. M. de Fontanes eût voulu que la Charte se bornât, comme la Constitution du Sénat, à maintenir les ventes, sans ajouter que la loi ne mettait aucune différence entre les propriétés de cette espèce et toutes les autres, et qu'on introduisît dans le projet une disposition conçue de manière à faire espérer des indemnités aux anciens propriétaires. M. Beugnot était le rédacteur de l'article attaqué. Ce qui l'avait déterminé à le rendre aussi explicite, c'est qu'en sa qualité de directeur général de la police, il avait reçu des informations alarmantes sur l'inquiétude qu'excitaient, parmi les nombreux acquéreurs des domaines nationaux, les imprudentes attaques de certains écrivains et sur l'agitation qu'avaient produite en Bretagne et en Poitou les tentatives faites par quelques anciens seigneurs pour reprendre possession de leurs biens confisqués. Il exposa à la commission les considérations qui lui avaient fait juger nécessaire de calmer les esprits alarmés en plaçant toutes les propriétés sous une même garantie, sans distinction d'origine, et en unissant autant que possible tous les propriétaires par le lien d'un intérêt commun; il se montra d'ailleurs favorable à la pensée d'une indemnité pour les victimes des spoliations révolutionnaires. M. Lainé, dont l'imagination s'échauffait facilement pour tout ce qui faisait appel à sa générosité ou à sa pitié, n'en combattit pas moins avec une vivacité extrême un article qui, suivant lui, était empreint d'une cruelle habileté, qui,

en rassurant trop complétement les acquéreurs des biens confisqués, allait mettre un terme aux arrangements par lesquels on avait vu jusqu'alors un certain nombre d'entre eux indemniser les anciens possesseurs, qui, par conséquent, empirait la situation de ces derniers; il déclama contre la spoliation, il invoqua la conscience publique qui ne permettrait jamais de placer sur la même ligne des propriétés de natures si diverses. M. Faget de Baure, avec plus de mesure, soutint l'avis ouvert par M. de Fontanes. M. Beugnot, ainsi poussé à bout, abandonna le terrain des raisonnements pour se placer sur celui des faits; il cita des incidents récents qui prouvaient la nécessité d'une déclaration non équivoque pour faire cesser une émotion dangereuse, et en insistant sur la possibilité, sur la certitude même d'une indemnité que l'État accorderait aux propriétaires dépouillés, il mit fin à toute opposition.

L'article du projet qui supprimait la conscription militaire en accomplissement des promesses faites par les Princes pouvait être interprété comme enlevant au gouvernement tout autre moyen de recrutement que la voie incertaine et insuffisante des enrôlements volontaires. M. Lainé ayant fait remarquer qu'il était pourtant nécessaire de remplir les cadres de la force armée et que l'ancien régime lui-même avait eu le tirage au sort pour la milice, on ajouta, sur la proposition de M. Félix Faulcon, que le mode de recrutement de terre et de mer serait déterminé par une loi.

L'article qui, énumérant les attributions de la royauté, y comprenait le droit de *faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État*, ce fameux article 14 qui devait, seize ans après, devenir le prétexte de si graves événements, ne donna lieu à aucune observation. On n'y voyait alors qu'une sorte de lieu commun emprunté aux constitutions antérieures, et personne n'y soupçonnait le sens redoutable et mystérieux qu'on a voulu depuis y attacher.

Nous avons vu que le projet réservait exclusivement au Roi l'initiative des lois. Le comte Garnier, s'appuyant de l'exemple de l'Angleterre, demanda qu'on ne réunît pas dans les mêmes mains le droit de sanction et celui d'initiative, confusion qui lui semblait avoir le double inconvénient de réduire les Chambres à un rôle consultatif et d'exposer le monarque à les voir repousser ce qu'on leur présentait comme l'expression de sa volonté. L'abbé de Montesquiou répondit que le Roi considérait le droit d'initiative comme un des plus beaux fleurons de sa couronne dont il ne voulait pas se dessaisir. Il allégua les dangers de l'impétuosité du caractère français et rappela le mal qu'avaient fait, en 1789, tant de motions improvisées dans des instants d'entraînement. Néanmoins, MM. Barbé-Marbois, de Sémonville, Chabaud-Latour, Félix Faulcon, Pastoret soutinrent avec plus ou moins de chaleur l'opinion de M. Garnier, tout en accordant que des précautions devaient être prises contre l'abus du droit

d'initiative. Évidemment, la majorité leur était favorable. Un des sénateurs, M. Vimar, suggéra alors un terme moyen dont les commissaires du Roi crurent devoir s'emparer pour sortir de la position difficile où les avait placés le langage trop absolu de l'abbé de Montesquiou : ce fut d'autoriser les Chambres à prier le Roi de présenter un projet de loi sur une matière déterminée. Cet expédient ayant réuni la presque unanimité des suffrages, on renvoya pourtant le vote au lendemain, pour que le chancelier pût demander le consentement du Roi, qui l'accorda sans difficulté, à condition qu'on entourerait l'exercice du droit accordé aux Chambres des garanties nécessaires pour en écarter les périls signalés par une triste expérience. Il fut décidé, après de longs et minutieux débats, que les Chambres, en se mettant d'accord, auraient la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque sujet que ce fût et d'indiquer ce qu'il leur paraîtrait convenable que la loi contînt, que cette demande pourrait être faite par chacune des deux Chambres, que le débat qui la précéderait aurait lieu en comité secret, qu'elle ne serait envoyée à l'autre Chambre qu'après un délai de dix jours; que si elle y était aussi adoptée, elle serait mise sous les yeux du Roi et qu'en cas de refus de sa part elle ne pourrait être reproduite dans la même session.

Le projet ne parlait pas de la liste civile. M. Clauzel de Caussergues, citant les paroles de Guillaume III, qui ne s'était cru véritablement roi qu'après le vote de la liste civile pour toute la durée de son règne, exprima le vœu

qu'une disposition semblable fût insérée dans la Charte; il fit sentir l'inconvenance de soumettre chaque année à un débat public les dépenses personnelles du monarque. Ce vœu fut accueilli d'un accord unanime.

Lorsqu'on arriva à l'article qui déclarait les Princes membres-nés de la Chambre des pairs, M. de Sémonville prétendit que la même raison qui les plaçait à la tête de la pairie pour y être le modèle du dévouement et de la loyauté réclamait en faveur du Roi le droit de les en éloigner lorsqu'il le jugerait convenable; il demanda donc qu'ils ne pussent prendre séance à la Chambre qu'en vertu d'un ordre royal exprimé à chaque session par un message; se reportant aux souvenirs de la Révolution, il rappela la conduite du duc d'Orléans qui avait encouragé par sa présence et par ses intrigues l'opposition du Parlement et des États généraux; il allégua encore d'autres exemples tirés de l'histoire nationale. Malgré les représentations de MM. Boissy d'Anglas et Chabaud-Latour, fondées sur l'inconvénient d'amoindrir la situation des Princes, cette proposition fut adoptée à une forte majorité.

La question à laquelle la commission s'arrêta le plus longtemps, ce fut celle de la composition de la Chambre élective. Le projet n'établissait, à cet égard, que quelques bases qui pouvaient se prêter à des combinaisons très-variées et dont le sens, d'ailleurs, n'était pas clair. Le jour même où il avait été présenté à la commission, M. Lainé avait insisté pour qu'on assurât l'avenir contre les entraînements de la démocratie en insérant dans la Charte une

loi électorale tout entière. M. de Fontanes avait recommandé le maintien du système suivi sous l'Empire, qui liait le droit électoral à la propriété. Le chancelier avait arrêté le débat par l'observation qu'il était prématuré en ce moment et qu'il trouverait naturellement sa place lorsqu'on en serait arrivé à l'examen des articles relatifs au mode de nomination des députés. On vit alors se produire les idées les plus diverses et parfois les plus bizarres. Sous l'Empire, l'action des électeurs était bornée à la désignation de candidats entre lesquels le Sénat choisissait les membres du Corps législatif. Il ne pouvait plus être question d'un pareil système, mais, ce qui est à peine croyable, l'abbé de Montesquiou proposa de transporter au Roi le pouvoir qu'il n'était pas possible de laisser à la haute Chambre. Le motif qu'il en donnait, c'est que nul plus que le Roi n'était intéressé à la bonté des choix, et quant à la crainte qu'on pouvait avoir qu'une Chambre ainsi formée ne fût pas assez indépendante, il croyait réfuter suffisamment cette objection en rappelant que les notables désignés par Louis XVI avaient pourtant ébranlé le trône. M. Boissy d'Anglas repoussa vivement une proposition qui, suivant lui, ne pouvait supporter le moindre examen et dont l'adoption n'eût été rien moins que la négation du système représentatif; il dit que si les notables avaient été dangereux pour le trône, c'était parce qu'au lieu de constituer une véritable représentation nationale, ils n'avaient été qu'un foyer de coteries aristocratiques. M. de Pastoret combattit aussi l'idée singulière de M. de Montesquiou, à

laquelle il substitua celle de faire nommer les députés par une assemblée électorale de département sur des listes de candidats formées par des assemblées d'arrondissement. Il fut appuyé par M. Garnier. D'autres plans, qui se rapprochaient de celui de M. de Pastoret, furent indiqués par MM. Clauzel de Caussergues et Barbé-Marbois. Un point sur lequel tout le monde paraissait d'accord, c'est que la Charte devait contenir au moins les bases essentielles de la législation électorale. Les commissaires de la couronne ayant promis de prendre à ce sujet les ordres du Roi, la délibération continua sur le reste du projet.

M. Garnier se déclara contre l'article qui prescrivait le renouvellement par cinquième de la Chambre des députés : cette disposition devait, suivant lui, avoir pour effet de multiplier les crises électorales, de livrer le pays à une agitation presque permanente et d'entretenir la Chambre dans un état de mobilité fort incommode pour les ministres. M. Lainé s'attacha au contraire à démontrer qu'en évitant les élections générales et en renouvelant par portions successives l'Assemblée populaire, on préviendrait ces brusques revirements qui amènent les catastrophes. Il parla avec talent et son avis l'emporta. M. Félix Faulcon essaya de prouver que le cens de trois cents francs proposé pour l'électorat et surtout le cens de mille francs proposé pour l'éligibilité étaient trop élevés et qu'ils frapperaient d'exclusion une foule d'hommes honorables, d'estimables fonctionnaires. Bien que, pour donner plus de poids à ses arguments, il eût cru devoir apprendre à ses collègues

qu'il se trouverait lui-même au nombre des exclus, il ne convainquit personne; tant, après l'exemple terrible de la Révolution, la garantie de la propriété semblait alors indispensable, et M. Beugnot ne dissimula pas que loin de trouver exagéré le cens exigé par le projet, il eût désiré qu'on le fixât plus haut. Aux termes de l'article en discussion, la contribution *foncière* devait en être la base; M. Chabaud-Latour fit décider que ce serait la contribution directe, en sorte que l'impôt personnel et mobilier s'y trouva compris; mais ce qu'on ne prévit pas alors, c'est qu'au moyen de cet amendement l'impôt des patentes entrerait aussi dans la composition du cens et modifierait considérablement les éléments de conservation et de stabilité qu'on se proposait de réunir dans le corps électoral.

Sur la demande de M. de Sémonville, il fut résolu que les pétitions présentées aux deux Chambres ne pourraient être apportées à la barre par les pétitionnaires. M. Boissy d'Anglas s'opposa vainement à cette restriction que recommandait le souvenir des plus terribles journées révolutionnaires.

La question du droit d'amendement offrait de sérieuses difficultés. Plusieurs des membres de la commission trouvaient que les conditions auxquelles le projet l'admettait, celles que les amendements fussent approuvés ou consentis par le Roi et renvoyés et discutés dans les bureaux, entraînaient, dans les délibérations, des complications et des lenteurs regrettables. Ils eussent voulu que, pour les

amendements de peu d'importance, on se dispensât de ces formalités. M. Beugnot fit comprendre qu'une telle distinction serait purement arbitraire et qu'il fallait s'en tenir à une disposition générale dont la pratique atténuerait les inconvénients apparents.

Un court débat s'éleva sur l'article relatif à la responsabilité des ministres. On demanda que les cas de haute trahison et de concussion fussent définis, mais ce vœu, combattu par M. de Montesquiou, n'eut pas de suite.

On lisait dans le projet cette déclaration singulière qui rappelait l'affectation philosophique de langage des premiers temps de la Révolution : « La justice est une dette » de la royauté. » Elle fut remplacée par cette phrase plus simple et plus conforme au style de la législation : « Toute justice émane du Roi. »

Le projet accordait l'inamovibilité à tous les juges. M. Clauzel de Caussergues représenta qu'une garantie semblable ne s'appliquerait pas convenablement aux simples juges de paix et elle leur fut retirée.

La discussion avait déjà occupé quatre séances et elle semblait devoir encore se prolonger pendant plusieurs jours que l'on comptait consacrer principalement à l'élaboration du système électoral. M. Beugnot, chargé de la préparer, recherchait les moyens de combiner, avec le cens de trois cents francs exigé des électeurs, le mode d'élection à deux degrés, le seul dont on eût alors l'idée et qui avait été constamment pratiqué depuis 1789. Une circonstance tout à fait étrangère à l'objet de la délibéra-

tion obligea la commission à précipiter son travail. La négociation du traité de paix étant terminée, rien ne semblait plus retenir à Paris les souverains alliés que d'importants intérêts rappelaient dans leurs États; mais l'empereur Alexandre ne voulut pas quitter la France avant d'avoir vu l'achèvement de la Constitution. Comme, cependant, il avait déjà fixé le jour de son départ, la commission reçut l'ordre d'en finir sans plus de délai. Elle se vit forcée de renvoyer à une loi ultérieure l'organisation complète des colléges électoraux dont elle avait voulu faire une disposition constitutionnelle, et les derniers articles du projet furent adoptés à peu près sans débat dans une seule et dernière séance. Celui qui concernait l'ancienne et la nouvelle noblesse fut modifié en ce point, qu'au lieu de dire que le Roi *confirmait* les titres de la nouvelle, on déclara qu'elle les *conservait*, ce qui parut plus satisfaisant aux intéressés.

La Constitution était terminée, mais il restait à décider dans quelle forme elle serait promulguée. Cette question fut débattue entre le Roi et les commissaires de la couronne. Le chancelier, qui se croyait toujours au temps des anciens Parlements, proposa de la faire enregistrer, sous le titre d'*Ordonnance de réformation*, par les cours judiciaires et les grands corps administratifs : c'eût été, en apparence du moins, en faire un simple édit révocable à volonté. M. Ferrand fut d'avis de l'envoyer aux assemblées de cantons et de l'appeler *Acte constitutionnel*. Cette forme, comme le fit remarquer M. Beugnot, simulait un

contrat entre le Roi et la nation, et la royauté était alors assez mal inspirée pour répugner même à l'apparence d'un tel contrat. La dénomination de *Charte constitutionnelle* prévalut définitivement et, comme cela avait été entendu dès le principe, ce fut au Sénat et au Corps législatif ou, pour mieux dire, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, qu'on se décida à présenter la nouvelle loi politique qui allait gouverner la France. Il y avait encore à régler une autre question de forme plus délicate encore parce qu'elle touchait au principe de la légitimité : Louis XVIII daterait-il son règne du moment où il avait pris l'exercice de la royauté ou bien de celui où, dix-neuf ans auparavant, la mort de son neveu l'avait appelé au titre de Roi ? Il se résolut à ce dernier parti, à l'exemple de Charles II d'Angleterre.

Le Corps législatif, en prenant le nom de Chambre des députés, restait composé des mêmes hommes. Il n'en était pas ainsi du Sénat, transformé en pairie. La nouvelle Chambre haute ne devait pas comprendre tous les sénateurs, et on devait y faire entrer un grand nombre de personnes qui n'avaient pas siégé dans le Sénat impérial. Sur la liste qui fut arrêtée, après une longue délibération, on plaça en première ligne les anciens pairs ecclésiastiques encore existants, au nombre de trois, MM. de Talleyrand Périgord, ancien archevêque duc de Reims ; M. de la Luzerne, ancien évêque duc de Langres, et M. de Clermont Tonnerre, ancien évêque comte de Châlons ; puis les titulaires de vingt-six duchés-pairies laïques, dix

autres s'étant éteintes depuis la Révolution. Le prince de Talleyrand venait immédiatement après et, comme en un rang particulier, précédant onze anciens ducs héréditaires qui n'étaient pas pairs avant 1789, et six anciens ducs à brevet non héréditaires. Toute cette première partie de la liste appartenait à l'ancien régime; elle comprenait à peu près tous les noms historiques de la France, les Montmorency, les Rohan, les La Trémouille, les La Rochefoucauld, les Gramont, les Mortemart, les Choiseul, les Duras, les Noailles et bien d'autres encore. Après eux arrivaient enfin les représentants des diverses phases de la Révolution : d'abord le prince Lebrun, duc de Plaisance, naguère architrésorier de l'Empire, ensuite les maréchaux Berthier, Macdonald, Ney, Suchet, Augereau, Marmont, Gouvion Saint-Cyr, Oudinot, Moncey et Mortier. Les noms des sénateurs maintenus suivaient ceux de ces glorieux capitaines. On en comptait quatre-vingt-quatre, parmi lesquels figuraient encore quatre maréchaux de France, Lefèvre, Kellermann, Pérignon et Serurier. Les plus marquants des autres étaient le cardinal de Bayanne, le général Beurnonville et M. de Jaucourt, membres du dernier gouvernement provisoire, M. Barthélemy, l'ancien directeur de la République, déporté au 18 fructidor comme royaliste, M. Barbé-Marbois, proscrit avec lui, et depuis ministre du trésor et premier président de la Cour de cassation, MM. Lanjuinais, Boissy d'Anglas, de Pontécoulant qui s'étaient illustrés dans la Convention par leur courage, plusieurs généraux distingués, MM. de Sémon-

ville et Pastoret, connus pour leur habileté à surnager dans toutes les crises, les comtes de Montesquiou et de Ségur, grand chambellan et grand maître des cérémonies de Napoléon, MM. de Tracy et de Volney, M. de Fontanes, MM. Berthollet et Laplace, célèbres par la philosophie, par la poésie et par la science. Le nombre des sénateurs exclus était de cinquante-trois : les uns appartenaient à des pays qui ne faisaient plus partie de la France, les autres avaient voté la mort du Roi ou avaient commis des actes, exprimé des opinions qui, à plus ou moins juste titre, appelaient sur eux la défaveur de la royauté; les plus connus étaient, avec le cardinal Fesch, à qui on n'avait à reprocher que d'être l'oncle de Napoléon, l'ancien archichancelier Cambacérès, MM. Fouché, Sieyès, Roger Ducos, François de Neufchâteau, Grégoire, Garat, Lambrechts, Rœderer et le savant Chaptal. Tous, d'ailleurs, conservèrent, à titre de pension viagère, leur traitement de sénateur.

Les pairs que j'ai indiqués ou nommés jusqu'à présent entraient dans la Chambre comme appartenant à des catégories déterminées. Douze officiers généraux, tant de l'ancienne que de la nouvelle armée, furent l'objet de choix individuels, entre autres le comte Maison, qui avait eu l'honneur de recevoir le Roi à son arrivée en France, le général Dessoles, le duc de Feltre, ministre de la guerre sous l'Empire, dont la fille avait épousé un neveu de l'abbé de Montesquiou, et le comte de Viomesnil, un des vétérans de l'émigration.

Bien que le Roi, aux termes de la Charte, eût le droit de

conférer des pairies héréditaires aussi bien que des pairies viagères, tous les pairs furent, cette fois, nommés à vie. La pensée de cette détermination, si peu conforme en apparence à l'esprit aristocratique et conservateur, était de ne pas conférer l'hérédité à la foule des sénateurs obscurs qu'on était forcé de recevoir dans la noble Assemblée. On se réservait, probablement, de faire plus tard un choix.

La Chambre haute, ainsi formée d'un peu plus de cent cinquante membres, offrait, dans son ensemble, une composition satisfaisante. Les éléments de l'ancien et du nouveau régime s'y balançaient à peu de chose près. Les illustrations de l'ancienne monarchie et celles des gouvernements qui s'étaient succédé depuis 1789 y figuraient pour la plupart. Il y avait, cependant, des omissions regrettables : sur les vingt maréchaux alors existants, six restaient en dehors, Jourdan, Brune, Masséna, Davoust, Soult et Victor. Masséna, Soult, Davoust n'avaient pas de supérieurs et peut-être pas d'égaux, si l'on en excepte Gouvion Saint-Cyr, parmi les généraux français. Jourdan, qui ne les valait pas, avait pourtant eu l'honneur de gagner, au commencement de la Révolution, les batailles qui avaient sauvé la France de l'invasion étrangère. Écarter de tels hommes, c'était une singulière maladresse, et il était à craindre que l'opinion publique n'en vînt bientôt à penser qu'on savait mauvais gré au héros de Toulouse et au général de l'armée de Hambourg d'avoir été les derniers à lutter contre la coalition, de même qu'à Jour-

dan et à Masséna d'avoir jadis fait échouer ses attaques.

Tout était prêt pour la séance royale où la Charte devait être publiée. C'était le 4 juin qu'elle devait avoir lieu. On pensa qu'il convenait, pour donner à cette grande solennité un caractère plus national, que les souverains étrangers n'y fussent pas présents et que leurs troupes se fussent déjà éloignées. Ils quittèrent Paris le 2 et le 3. La garde nationale prit possession des postes que leurs soldats avaient jusqu'alors occupés et la France rentra dans sa pleine indépendance.

L'empereur Alexandre, qui avait joué un moment un rôle si brillant, partait mécontent et irrité. Il avait espéré former avec la France une alliance intime qui l'eût rendu l'arbitre de l'Europe. Il s'était bientôt aperçu que telles n'étaient pas les intentions du Roi et de M. de Talleyrand. La froideur hautaine de Louis XVIII qui se refusait à toute familiarité, à toute démonstration de confiance, le blessait d'autant plus qu'il en était jusqu'à un certain point intimidé. Il s'étonnait des étranges procédés d'un prince qui, dans son incroyable préoccupation de la grandeur de sa maison, donnant à dîner aux souverains qui venaient de le remettre sur le trône, prenait le pas sur eux pour passer dans la salle à manger, qui, une autre fois, s'asseyait dans un fauteuil et leur faisait présenter des chaises. La fierté d'Alexandre eût pu dédaigner ces puérilités, mais il avait des griefs plus sérieux. Il trouvait qu'on n'avait pas tenu assez de compte de ses avis dans l'arrangement des affaires inté-

rieures de la France. Le rejet de la Constitution du Sénat l'avait blessé au vif, et des incidents particuliers avaient aggravé cette disposition fâcheuse. Constant dans sa bienveillance pour le duc de Vicence, il eût désiré l'avoir de nouveau auprès de lui comme ambassadeur de France. Il avait dû bientôt reconnaître l'impossibilité d'amener la royauté nouvelle à se faire représenter, dans un poste aussi important, par un homme contre qui elle avait de telles préventions. Il avait aussi exprimé le vœu que le duc fût compris dans la Chambre des pairs, et les ministres qu'il en avait entretenus lui ayant répondu qu'il ne leur était pas possible de l'obtenir du Roi, il s'était montré disposé à lui en parler directement, mais il n'avait pas osé le faire. Dans son dépit, il croyait voir la France abandonnée aux influences les plus anti-libérales, et les circonstances les plus insignifiantes, appréciées à ce point de vue, suffisaient pour l'exaspérer. Apprenant un jour qu'un régicide, préfet d'une des grandes villes du Midi, venait d'être remplacé, il se rendit aussitôt chez l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, pour lui en témoigner sa désapprobation ; il lui dit qu'en contribuant à la restauration, il n'avait pas entendu se rendre le complice d'un système de réaction et de vengeances, et M. de Montesquiou ne réussit que très-imparfaitement à le calmer en lui expliquant que l'homme dont il plaidait si chaudement la cause avait lui-même reconnu l'impossibilité de conserver ses fonctions au milieu d'une population ardemment royaliste. Le mécontentement de l'Empereur éclatait

ainsi en toute occasion, et il se plaisait à le manifester, comme pour se dégager de la responsabilité d'un système qu'il avait vainement combattu. Il dit un jour au prince Eugène, qui était venu passer quelques jours à Paris avant de s'établir définitivement en Bavière : « Je ne sais si je » ne me repentirai pas d'avoir mis les Bourbons sur le » trône ; croyez-moi, mon cher Eugène, ce ne sont pas de » bonnes gens ; nous les avons eus en Russie, je sais à quoi » m'en tenir sur leur compte. » Rencontrant M. de La Fayette chez madame de Staël, dont le salon, ouvert à tous les partis, l'était surtout aux amis des idées libérales, il se plaignit à lui de ce que ses bonnes intentions pour la liberté et la gloire de la France avaient si mal tourné, de ce qu'il n'avait trouvé dans ce pays ni patriotisme ni appui, de ce que les Bourbons n'avaient que des préjugés d'ancien régime, et comme M. de La Fayette semblait croire que le malheur devait les avoir en partie corrigés : « Corrigés ! s'écria l'Empereur, ils sont incorrigés et » incorrigibles. Il n'y en a qu'un, le duc d'Orléans, qui » ait des idées libérales, mais pour les autres, n'en espérez » jamais rien. — Si c'est votre opinion, Sire, reprit M. de » La Fayette, pourquoi les avez-vous ramenés? — Ce » n'est pas ma faute, répliqua l'Empereur, on m'en a » fait arriver de tous les côtés ; je voulais les arrêter afin » que la nation eût le temps de leur imposer une Consti- » tution ; ils ont gagné sur moi comme une inondation. » Vous m'avez vu aller à Compiègne au-devant du Roi ; » je voulais le faire renoncer à ses dix-neuf ans de règne

» et autres prétentions de ce genre; la députation du » Corps législatif y était aussitôt que moi pour le reconnaître de tout temps et sans conditions. Que pouvais-je » faire quand le Roi et les députés étaient d'accord? C'est » une affaire manquée, je pars bien affligé. » Dans ce même entretien, l'Empereur, s'étonnant de la servilité des journaux, ajouta : « Nous ferions mieux en Russie. »

Par un contraste singulier, tandis que l'autocrate du Nord regrettait si amèrement de n'avoir pu procurer à la France un gouvernement assez libéral, le cabinet de Londres, non content d'être resté complétement étranger au grand changement qui venait d'être apporté au régime intérieur de la France, le jugeait, à un point de vue tout opposé, avec une malveillance qui s'inspirait tout à la fois des préjugés du torysme et d'une secrète jalousie de l'influence russe. La composition si mélangée de la Chambre des pairs choquait au plus haut degré les idées aristocratiques des hommes d'État anglais. L'égalité presque absolue accordée aux différents cultes leur paraissait une inconcevable absurdité; le principe de cette égalité leur était tellement odieux qu'ils ne pouvaient le supporter, alors même que son application devait tourner au profit de leurs coreligionnaires, et les plus raisonnables d'entre eux, lord Castlereagh, par exemple, ne s'élevaient pas encore à cette époque, en matière de liberté religieuse, au-dessus de la notion d'une simple tolérance des dissidents.

En général, l'influence du gouvernement britannique

était loin, alors, de s'exercer dans le sens des institutions libérales, et c'est bien à tort qu'on a voulu depuis lui faire soit un mérite, soit un sujet de reproche, d'avoir pratiqué une sorte de propagande constitutionnelle. Sans doute, en contribuant avec la coalition tout entière, à soulever les peuples contre Napoléon, il avait imprimé aux esprits un mouvement qui devait les conduire à réclamer la liberté intérieure après avoir conquis l'indépendance nationale. Ces deux principes, sans être inséparables, se tiennent par des liens trop étroits pour qu'il ne soit pas difficile d'évoquer l'un sans faire penser à l'autre; mais le cabinet de Londres, bien différent en cela de l'empereur de Russie, n'avait aucun désir d'établir entre eux cette solidarité. En Portugal, où il dominait sans contrôle en l'absence de la famille royale réfugiée au Brésil depuis l'invasion des Français, aucune atteinte n'avait été portée au pouvoir absolu. En Espagne, où son ascendant était moins complet, les délibérations des Cortès de Cadix avaient été pour lui, dès le premier moment, un sujet d'irritation et de méfiance; l'extravagante Constitution votée par ces Cortès, et qui n'était qu'une copie presque textuelle de la Constitution française de 1791, avait, à juste titre, encouru sa désapprobation; aussi, la vit-il abolir sans regret lorsque Ferdinand VII, rendu à la liberté, remonta sur son trône presque en même temps que Louis XVIII reprenait le sien. L'intention que Ferdinand manifestait alors de la remplacer par des institutions plus monar-

chiques, mais qui ne feraient pas revivre les insupportables abus de l'ancien régime, suffisait pleinement pour satisfaire les ministres anglais. S'ils crurent un peu plus tard devoir faire parvenir à ce prince de sévères remontrances, ce ne fut pas tant contre le pouvoir absolu qu'il avait rétabli que contre les actes déplorables qui marquèrent les débuts de son règne du sceau d'un despotisme ignare, cruel et grossier tel qu'en ont vu rarement les temps modernes.

En Sicile, il est vrai, à l'époque où cette île n'était protégée contre l'invasion des Français que par l'occupation britannique, lord William Bentinck, qui dirigeait en ce pays et dans toute l'Italie l'action diplomatique et militaire de l'Angleterre, contribua puissamment à l'établissement d'une Constitution fort analogue, dans sa forme extérieure, à celle du peuple anglais, mais il se proposait surtout par là de maîtriser une cour dont les caprices contrariaient souvent ses projets. Lord William, d'ailleurs, n'était rien moins qu'un agent docile du ministère tory dont il représentait assez mal la pensée. Lord Castlereagh se plaignait volontiers de son attachement opiniâtre aux doctrines du parti whig. Il l'accusait d'avoir excité, sans mesure et sans prudence, dans les populations italiennes, le sentiment de l'indépendance et de la nationalité et de n'avoir pas compris que s'il avait pu être à propos de se faire une arme contre la France des encouragements donnés à l'amour de la liberté, ces encouragements ne devaient pas être continués lorsqu'ils deve-

naient un obstacle à la domination de l'Autriche, cette alliée fidèle de l'Angleterre.

Le gouvernement anglais, et surtout lord Castlereagh, le directeur tout puissant de sa politique extérieure, étaient donc loin de voir avec plaisir les progrès que faisait, dans une grande partie de l'Europe, l'esprit libéral et constitutionnel. Cet homme d'État prévoyait la place considérable que les questions de liberté allaient tenir désormais dans la politique européenne, il s'en inquiétait, et peu rassuré sur le résultat des expériences constitutionnelles dont la France et plusieurs autres contrées allaient offrir le spectacle, il eût voulu arrêter ce mouvement plutôt que l'accélérer.

CHAPITRE VI

— 1814 —

Ouverture des Chambres. — Leurs premières délibérations. — Divisions et anarchie dans le ministère. — Politique et actes des divers ministres. — Imprudences des royalistes. — Dispositions de l'armée, de la garde nationale.

La journée du 4 juin 1814 vit inaugurer en France le régime constitutionnel. La séance royale eut lieu au palais Bourbon, résidence des princes de Condé, qui, sous l'Empire, avait été le lieu de réunion du Corps législatif et qui devait être maintenant celui de la Chambre des députés. Louis XVIII s'y rendit accompagné des princes de sa famille et suivi des grands dignitaires de l'État et de la cour. L'élite de la société parisienne remplissait les tribunes, avec le corps diplomatique et un grand nombre d'étrangers de distinction Les pairs et les députés étaient présents sur les bancs. Le Roi fut accueilli par les plus vives acclamations. D'une voix lente, mais forte, il prononça un discours qu'il avait rédigé lui-même et que l'histoire doit recueillir comme l'expression d'une des situations les plus mémorables où un monarque se soit jamais trouvé. « Messieurs, dit-il, lorsque, pour la

» première fois, je viens dans cette enceinte m'environner
» des grands corps de l'État, des représentants d'une
» nation qui ne cesse de me donner les plus touchantes
» marques de son amour, je me félicite d'être devenu le
» dispensateur des bienfaits que la divine Providence
» daigne accorder à mon peuple. — J'ai fait avec la
» Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse, une paix
» dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous
» les princes de la chrétienté. La guerre était universelle,
» la réconciliation l'est pareillement. — Le rang que la
» France a toujours occupé parmi les nations n'a été
» transféré à aucune autre et lui demeure sans partage.
» Tout ce que les autres États acquièrent de sécurité accroît
» également la sienne et par conséquent ajoute à sa
» puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses
» conquêtes ne doit donc pas être considéré comme retran-
» ché de sa force réelle. — La gloire des armées françaises
» n'a reçu aucune atteinte; les monuments de leur valeur
» subsistent et les chefs-d'œuvre des arts nous appartien-
» nent désormais par des droits plus stables et plus sacrés
» que ceux de la victoire. — Les routes du commerce, si
» longtemps fermées, vont être libres. Le marché de la
» France ne sera plus seul ouvert aux productions de
» son sol et de son industrie; celles dont l'habitude lui a
» fait un besoin ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle
» exerce lui seront fournies par les possessions qu'elle
» recouvre : elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à
» ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manu-

» factures vont refleurir, nos villes maritimes vont renaître, » et tout nous promet qu'un long calme au dehors et une » félicité durable au dedans seront les heureux fruits de » la paix. — Un souvenir douloureux vient toutefois » troubler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester toute » ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des Rois, et j'occupe » aujourd'hui sa place! Mais du moins il n'est pas mort » tout entier, il revit dans ce testament qu'il destinait à » l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel » je devais succéder! C'est les yeux fixés sur cet immortel » ouvrage, c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent, » c'est guidé par l'expérience et secondé par les conseils » de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la Charte » constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture et » qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'État. » — Mon chancelier va vous faire connaître avec plus de » détail mes intentions paternelles. »

Ce discours noble et simple, qui touchait avec mesure et convenance aux questions les plus délicates, à celles qu'il semblait le plus difficile de traiter sans éveiller des souvenirs pénibles ou de dangereuses susceptibilités, produisit sur l'assemblée une impression très-favorable. Lorsque l'émotion qu'il avait excitée fut calmée, le chancelier prit la parole. On eût pu croire qu'il s'était proposé d'annuler l'effet du langage royal en présentant la Charte constitutionnelle comme une sorte de continuation de l'ancien régime. « Quel magnifique et touchant spectacle, » s'écria-t-il, que celui d'un Roi qui, pour s'assurer de

» nos respects, n'avait besoin que de ses vertus, qui déploie
» l'appareil imposant de la royauté pour apporter à son
» peuple, épuisé par vingt-cinq années de malheurs, le
» bienfait si désiré d'une *ordonnance de réformation* par
» laquelle il éteint tous les partis comme il maintient tous
» les droits! Il s'est écoulé bien des années depuis que la
» Providence appela notre monarque au trône de ses pères.
» A l'époque de son avénement, la France égarée par de
» fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée
» par de vaines apparences de liberté, était devenue la proie
» de toutes les factions comme le théâtre de tous les excès
» et se trouvait livrée aux plus horribles convulsions de
» l'anarchie. Elle a successivement essayé de tous les gou-
» vernements jusqu'à ce que le poids des maux qui l'ac-
» cablaient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel
» qui, pendant quatorze siècles, avait fait sa gloire et son
» bonheur. Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formi-
» dable de puissance qui pesait sur l'Europe entière... La
» France a retrouvé les fondements inébranlables de son
» ancienne monarchie. C'est sur cette base sacrée qu'il
» faut élever aujourd'hui un édifice durable... C'est le Roi
» qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale...
» Rappelé dans ses États par les vœux unanimes de ses
» peuples, il les a conquis sans armée, les a soumis par
» amour... En pleine possession de ses droits héréditaires
» sur ce beau royaume, il ne veut exercer l'autorité qu'il
» tient de Dieu et de ses pères qu'en posant lui-même les
» bornes de son pouvoir. Loin de lui l'idée que la souve-

» raineté doive être dégagée des contre-poids salutaires
» qui, sous des dénominations différentes, ont constamment
» existé dans notre Constitution !... Il ne veut être que le
» chef suprême de la grande famille dont il est le père.
» C'est lui-même qui veut donner aux Français une Charte
» constitutionnelle appropriée à leurs désirs comme à leurs
» besoins... Sa Majesté ne craint pas qu'il puisse rester
» aucun germe de défiance entre elle et son peuple ; insé-
» parablement unis par les liens du tendre amour, une
» confiance mutuelle doit cimenter tous leurs engage-
» ments. Il faut à la France un pouvoir royal protecteur
» sans pouvoir devenir oppressif ; il faut au Roi des sujets
» aimants et fidèles, toujours libres et égaux devant la
» loi... Tel est, messieurs, l'esprit vraiment paternel dans
» lequel a été rédigée cette grande Charte que le Roi
» m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et
» du dernier Corps législatif. Si le premier de ces Corps a
» pour ainsi dire cessé d'exister avec la puissance qui l'a-
» vait établi, si le second ne peut plus avoir, sans l'auto-
» risation du Roi, que des pouvoirs incertains et déjà
» expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en
» sont pas moins l'élite légale des notables du royaume.
» Aussi, le Roi les a-t-il consultés en choisissant dans
» leur sein les membres que leur confiance avait plus
» d'une fois signalés à l'estime publique ; il en a, pour
» ainsi dire, agrandi son conseil, et il doit à leurs sages
» observations plusieurs additions utiles, plusieurs res-
» trictions importantes. »

Ainsi parla M. Dambray; une sourde rumeur avait, à plusieurs reprises, manifesté l'étonnement et le mécontentement d'une grande partie de l'auditoire. Le ministre d'État Ferrand prit ensuite la Charte des mains du chancelier et en donna lecture d'une voix cassée qu'affaiblissait encore une récente maladie. Le dispositif était précédé d'un préambule qui n'avait pas été soumis à l'examen de la commission. C'était seulement la veille qu'on s'était avisé de la convenance de cette espèce de préface. M. Beugnot y avait travaillé toute la nuit, le conseil n'avait pas eu le temps d'en prendre connaissance, et on assure même que le Roi n'avait pas jeté les yeux, avant la séance, sur cette pièce dans laquelle il était censé expliquer ses intentions et l'esprit du nouvel acte constitutionnel. Malheureusement, elle se ressentait à quelques égards d'une telle précipitation. Elle était conçue dans la même pensée que le discours du chancelier, celle de rattacher l'avenir au passé de l'ancienne monarchie en considérant comme non avenu ce qui s'était accompli depuis vingt-cinq ans et de tout fonder sur l'omnipotence constituante de la royauté. Louis XVIII y disait que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du Roi, ses prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice suivant la différence des temps, qu'ainsi les communes avaient dû leur affranchissement à Louis le Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à Saint-Louis et à Philippe le Bel, que l'ordre judiciaire avait été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de

Charles IX, et qu'enfin Louis XIV avait réglé presque toutes les parties de l'administration publique par diverses ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse. Appréciant, à leur exemple, les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès avaient introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle et les graves altérations qui en étaient résultées, le Roi avait reconnu que le vœu de ses sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel; en travaillant à le satisfaire avec le concours d'hommes sages pris dans les premiers corps de l'État, il n'avait pas perdu de vue que si une Constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, son premier devoir envers ses peuples était de conserver pour leur propre intérêt les droits et les prérogatives de sa couronne, que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue, que lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée, mais que quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Le Roi avait donc cherché les principes de la Charte dans le caractère français et dans les monuments vénérables des siècles passés. Il avait vu, dans le renouvellement de la pairie, une institution vraiment nationale et qui devait lier tous les souvenirs à toutes les espérances.

Il avait remplacé par la Chambre des députés ces anciennes assemblées des Champs de Mars et de Mai et ces Chambres du Tiers État qui avaient donné tant de preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. A ces développements historiques, d'une justesse plus que contestable, le préambule de la Charte ajoutait des considérations mieux adaptées aux circonstances du moment. « En cherchant ainsi, disait le » Roi, à renouer la chaîne des temps que de funestes écarts » avaient interrompue, nous avons effacé de notre souve- » nir, comme nous voudrions qu'on pût effacer de l'his- » toire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre » absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande » famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous » recevons tant de témoignages qu'en prononçant des » paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à » notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères » et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécu- » rité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accor- » dons aujourd'hui. Sûr de nos intentions, fort de notre » conscience, nous nous engageons devant l'assemblée qui » nous écoute à être fidèle à cette Charte constitutionnelle, » nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle » solennité devant les autels de Celui qui pèse dans la » même balance les rois et les nations. A ces causes, nous » avons volontairement, et par le libre exercice de notre » autorité royale, *accordé et accordons, fait concession* » *et octroi* à nos sujets, tant pour nous que pour nos suc-

» cesseurs et à toujours, de la Charte constitutionnelle
» qui suit.

Ces derniers mots, qui employaient pour l'établissement même de la liberté les antiques formules de l'absolutisme et qui semblaient calculés pour exclure jusqu'à la moindre apparence d'un contrat entre le Roi et la nation, produisirent un mouvement de surprise et de déplaisir, mais l'impression s'en perdit bientôt dans la satisfaction générale que l'Assemblée éprouva en entendant lire le texte de la Charte où se trouvaient réunies toutes les garanties réclamées alors par les opinions même les plus exigeantes.

Lorsque cette lecture, écoutée avec recueillement, eut été achevée au milieu d'acclamations enthousiastes qui suspendirent la séance pendant quelques instants, le chancelier communiqua encore à l'Assemblée quatre ordonnances royales qui furent lues par M. Ferrand. La première portait que, conformément aux anciennes Constitutions françaises, aucun étranger ne pourrait siéger dans les Chambres à moins d'avoir obtenu, par d'importants services, des lettres de grande naturalisation. La seconde réunissait la dotation du Sénat et des sénatoreries au domaine de la couronne et conservait à chacun des sénateurs, né Français, admis ou non dans la Chambre des pairs, la pension annuelle de 36,000 francs, avec une pension de 6,000 francs pour leurs veuves. La troisième affectait à la Chambre des pairs le palais du Luxembourg pour y tenir ses séances,

y déposer ses archives et y loger ses officiers, plaçait la garde du palais, les archives et tout le service intérieur sous la direction d'un grand référendaire choisi parmi les pairs, appelait à ces fonctions le comte de Sémonville et nommait le comte Barthélemy vice-président de la noble Chambre. La quatrième enfin portait que les anciens membres du Corps législatif, maintenant membres de la Chambre des députés, conserveraient pendant la législature actuelle le traitement dont ils avaient joui jusqu'alors, bien qu'à l'avenir les fonctions de députés dussent être gratuites, que la Chambre continuerait provisoirement à siéger au palais Bourbon au moyen d'arrangements à prendre avec le prince de Condé, redevenu propriétaire de ce palais, et que les attributions dont le grand référendaire était chargé à la Chambre haute appartiendraient dans la seconde Chambre à des questeurs nommés par le Roi sur une présentation de candidats faite par l'Assemblée. Ces ordonnances, qui satisfaisaient à tant de convenances et d'intérêts particuliers, ne pouvaient que compléter le bon effet produit par la Charte constitutionnelle.

Le chancelier lut ensuite la liste des pairs qui, aussi bien que les députés, furent immédiatement admis à prêter serment, et le Roi se retira après avoir ordonné aux deux Chambres de se rendre chacune dans le lieu de ses séances pour s'y constituer.

L'ère du gouvernement constitutionnel était commencée et elle semblait s'ouvrir sous d'heureux auspices.

La séance royale laissait dans presque tous les esprits une impression très-favorable. Le discours du Roi et la Charte avaient plus que compensé les imprudences de langage du chancelier et de M. Beugnot, et les deux Chambres n'étaient certes pas disposées à contrarier le pouvoir pourvu qu'il marchât franchement dans la voie qu'il venait de tracer. Les éléments dont on avait formé la pairie assuraient, non pas sans doute à l'ancien régime, mais à la royauté constitutionnelle, une majorité dévouée. La Chambre des députés se composait presque en entier d'hommes étrangers aux orages de la Révolution, et l'unique régicide, d'ailleurs fort obscur, qui siégeât au Corps législatif, ayant donné de lui-même sa démission, on n'y comptait pas un seul homme dont le nom se liât aux souvenirs odieux des temps d'anarchie.

Les Chambres commencèrent leurs travaux en votant chacune une adresse au Roi pour répondre au discours du trône. Celle des pairs, votée le jour même de la séance royale et à l'unanimité, après quelques observations du comte Lanjuinais, fut portée le soir même aux Tuileries. Elle était assez insignifiante. On remarqua pourtant que ses rédacteurs avaient évité d'appliquer à la Charte cette qualification d'*octroyée* qui, le matin même, avait été assez mal accueillie au palais Bourbon.

L'adresse de la Chambre des députés ne fut pas votée aussi facilement. On avait choisi pour la préparer les cinq membres de la Commission qui, l'année précédente,

avaient donné dans le Corps législatif le premier signal de la résistance au despotisme, MM. Lainé, Maine de Biran, Flangergues, Raynouard et Gallois. Le projet qu'ils présentèrent était conçu dans un esprit de libéralisme modéré. L'immense majorité de l'Assemblée n'en demandait pas davantage, mais une faible minorité eût voulu quelque chose de plus, une sorte de protestation au moins indirecte contre l'omnipotence constituante assumée par la royauté. Cette opinion s'était fait jour dans quelques réunions de députés. Elle avait pour principal représentant M. Durbach, de la Moselle, connu de tout temps pour son amour passionné de la liberté et qui, en 1793, avait été condamné à mort pour avoir protesté publiquement contre le coup d'État du 31 mai. Dans les premiers jours de la Restauration, il avait publié un écrit dont l'objet était de réclamer pour la nation française le droit de concourir à l'œuvre de sa Constitution. Il se proposait de soutenir le même thème à la tribune. Son discours était déjà fait et il l'avait lu à plusieurs personnes. Il y exprimait sa profonde douleur de ce que les ministres avaient pu déterminer le Roi à n'accorder à ses sujets qu'une Charte émanant de sa seule autorité au lieu d'une véritable Constitution libérale; il rappelait qu'aux termes de la déclaration de Saint-Ouen, on avait dû s'attendre à voir présenter à l'examen des deux grands Corps de l'État le travail préparé par les commissaires du Roi; il disait qu'une Charte octroyée, étant toujours révocable par sa nature, ne pouvait tenir lieu d'un pacte social librement débattu et consenti; il

demandait en conséquence que l'adresse, restreinte à des félicitations générales, ne fit mention ni de la forme, ni des dispositions de la Charte, afin de ne pas interdire à la Chambre la faculté de faire un jour, à ce sujet, de respectueuses remontrances au monarque. Une semblable manifestation, même repoussée par la majorité, comme elle l'eût été infailliblement, aurait produit en ce moment un très-fâcheux effet. On mit tout en œuvre pour persuader à M. Durbach de s'en abstenir. Il fut appelé dans le sein de la commission où se rendit aussi le ministre de l'intérieur, qui expliqua qu'en employant l'expression de Charte *octroyée* on avait fait usage d'une ancienne formule plutôt qu'on n'avait pensé à revendiquer un droit positif. M. Durbach, cédant aux instances de ses collègues, consentit à ne pas prononcer son discours qu'il fit pourtant imprimer quelques jours après. Le projet de la commission fut donc adopté, et le 6 juin, deux jours après la séance royale, l'adresse fut portée au pied du trône. Prodigue, comme celle de la Chambre des pairs, de protestations de respect et d'amour pour le Roi qu'elle appelait *Louis le Désiré,* elle était pourtant empreinte au plus plus haut degré du sentiment d'un profond attachement aux libertés publiques. Les principales dispositions de la Charte y étaient récapitulées et commentées dans le sens le plus libéral et l'on donnait à entendre qu'elles pourraient être développées et étendues. Il y avait même un passage dans lequel la commission, avec beaucoup d'art et de mesure, insinuait que la Charte n'était pas purement et

simplement un acte de bon plaisir, une concession unilatérale. « Au milieu, disait-elle, des circonstances mer-
» veilleuses qui vous ont replacé, Sire, sur le trône de
» saint Louis et de Henri IV, Votre Majesté aurait eu,
» pour présenter des lois à son peuple, plus d'ascendant
» que n'en avaient ces anciens si révérés dont le génie seul
» fonda les États les plus libres. Mais Votre Majesté a
» senti qu'elle imprimerait aux lois de la France un
» caractère plus irrévocable en sanctionnant le vœu des
» Français. C'est en effet en accueillant les principales
» dispositions présentées par les grands Corps de l'État,
» c'est en écoutant tous les vœux que Votre Majesté a
» formé cette Charte constitutionnelle qui, par le concours
» de toutes les volontés, raffermit à la fois les bases du
» trône et la liberté publique. »

Après avoir voté ces deux adresses, les Chambres procédèrent à leur constitution intérieure. La Chambre des pairs, dont le Roi nommait directement le président, le vice-président et le grand référendaire, n'avait à élire que ses secrétaires : elle fit choix de M. de Pastoret, du duc de Lévis, du général de Valence et du maréchal Macdonald. La Chambre des députés devait présenter au Roi des candidats pour la présidence et pour la questure et nommer elle-même ses vice-présidents et ses secrétaires. Les cinq candidats désignés pour la présidence furent MM. Lainé, Raynouard, Gallois, Félix Faulcon et Flangergues; à l'exception de M. Félix Faulcon, ils appartenaient tous à cette commission du rapport de 1813, dont

les membres étaient toujours mis en avant, parce qu'ils étaient les seuls dans l'Assemblée qui eussent eu l'occasion d'acquérir une certaine notoriété et de se rendre populaires. Le Roi choisit parmi eux M. Lainé, M. Maine Biran fut un des questeurs. On mit sur la liste des vice-présidents M. Dupont de l'Eure, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, magistrat estimé, qui faisait partie dès cette époque du petit noyau d'opposition libérale déjà existant dans l'Assemblée, mais en qui on n'avait encore aucun motif de supposer les opinions si vives qu'il a professées depuis.

Trois des employés principaux de la Chambre avaient siégé à la Convention et voté la mort du Roi. On crut devoir les engager à se démettre de leurs fonctions, mais on évita ce qui aurait pu donner à ce témoignage de respect pour la royauté l'apparence d'un acte de réaction et de vengeance ; la Chambre décida même que son bureau écrirait aux employés ainsi congédiés pour leur témoigner qu'elle était satisfaite de leurs services.

On comptait dans la Chambre quelques députés qui, bien qu'appartenant par leur naissance au territoire conservé à la France, y représentaient des départements devenus étrangers à ce territoire, et d'autres au contraire qui, nés à l'étranger, étaient les représentants de départements restés français. Les uns et les autres furent éliminés.

Les Chambres, cependant, s'occupaient, chacune séparément, de leur règlement intérieur. L'ensemble des dispositions qu'elles y insérèrent était évidemment inspiré par la préoccupation bien naturelle des funestes consé-

quences qu'avaient eues, dans les premiers temps de la Révolution, les délibérations trop précipitées des Assemblées nationales. Conformément à une indication de la Charte, on emprunta au Corps législatif de l'Empire le système des bureaux entre lesquels les membres des Chambres devaient être répartis chaque mois, par la voie du sort, et qui devaient se livrer à un examen préalable de tous les projets de lois, de toutes les propositions, pour que des commissions nommées par eux en fissent ensuite le rapport en assemblée générale.

La liste civile, aux termes de la Charte, devait être fixée au commencement de chaque règne Un député, M. Delhorme, procureur général à la Cour de Lyon, demanda, dans la séance du 28 juin, que le Roi fût supplié de présenter un projet de loi pour y pourvoir; il rappela que l'Assemblée constituante avait pris l'initiative lorsqu'on s'était occupé du même objet en 1791. La Chambre accueillit ce vœu auquel la Chambre des pairs ne tarda pas à adhérer.

Le même jour, le comte Leveneur proposa l'établissement d'une cérémonie religieuse qui serait célébrée chaque année dans toutes les églises, le 21 janvier, en réparation du meurtre du Roi, de la Reine et des autres membres de la famille royale. Les théâtres et les autres lieux de réunions publiques auraient été fermés ce jour-là. Ce projet n'eut pour le moment aucune suite.

Le lendemain, une proposition tendante à une répartition plus égale de l'impôt fut ajournée à l'époque de la discussion du budget.

Dans la même séance, M. Dumolard développa une proposition d'une tout autre nature. M. Dumolard avait siégé, jadis, à l'Assemblée législative et au Conseil des Cinq-Cents. Dans ces Assemblées plus ou moins révolutionnaires, il avait paru royaliste en défendant la cause de la modération et de la justice, et après le 18 fructidor comme après le 10 août, il avait encouru une honorable proscription. Il allait maintenant, dans une Chambre royaliste, devenir le chef le plus apparent d'une opposition assez vive au fond, quoiqu'elle se déguisât sous les protestations d'un respect presque idolâtre pour la personne royale. Doué d'une grande facilité de parole, portant l'exagération déclamatoire à un degré qui semblait ridicule dans un temps où la déclamation était pourtant une des modes de l'esprit français, il était disposé à saisir toutes les occasions d'appeler sur lui l'attention publique et de susciter quelque débat propre à exercer son inépuisable faconde. L'idée qu'il venait en ce moment exposer à ses collègues, c'était de donner à la réunion des pouvoirs législatifs le nom de Parlement de France. « Nous » ne sommes, dit-il, ni ces États généraux où le Roi » recevait à son plaisir les humbles doléances de ses sujets » divisés en ordres qui ne sont plus, ni ces Assemblées » révolutionnaires où la magie d'une égalité mal entendue » entraînait les orateurs à tous les paradoxes et le peuple » à tous les excès, ni ce Sénat, involontaire complice de » la dernière tyrannie, ni ce Corps législatif muet et com- » primé, à qui elle refusait tout, jusqu'au droit de se

» plaindre ; cherchons un nom qui précise la source et la » nature de nos pouvoirs, leurs attributions et leurs » limites, un nom qui dise à la nation comme aux deux » Chambres que, dans tous leurs rapports, les pairs et les » députés agiront à la fois en hommes libres et en sujets » fidèles. » M. Dumolard exposa ensuite comment cette qualification de Parlement qui, sous les deux premières races de nos rois, était celle des Francs de toutes les classes assemblés pour voter des lois, avait fini par échoir à des corps judiciaires investis des seuls droits politiques qui subsistassent encore sous le pouvoir absolu. Sans méconnaître les vertus et les services des magistrats qui avaient illustré ces grands corps, il expliqua que la liberté étant maintenant rétablie, l'ombre et la figure devaient faire place à la réalité, c'est-à-dire qu'il convenait de rendre aux véritables assemblées politiques le nom qui avait jadis été le leur, d'étouffer par une déclaration solennelle les regrets et les préjugés, les ambitions et les espérances et d'arracher une arme dangereuse à des hommes aveugles. Par ces paroles, M. Dumolard faisait allusion aux bruits répandus sur une réunion de quarante membres de l'ancien Parlement de Paris, qui, le considérant comme toujours existant en droit, avaient rédigé une espèce de protestation contre la Charte. Répondant à ceux qui pourraient craindre de paraître chercher des exemples chez une nation rivale également fière de son Parlement et de sa liberté, il écarta dédaigneusement une objection fondée sur un pitoyable orgueil qui rejetterait les mots en

acceptant les idées ; il s'écria que les institutions libérales et généreuses, comme les œuvres des grands hommes, étaient le patrimoine commun de l'espèce humaine, que Newton et Montesquieu n'étaient pas anglais et français, mais appartenaient au monde. « Ah ! dit-il en finissant, » qu'elle soit désormais l'objet de nos méditations et de » nos études, cette organisation politique qui, de- » puis 1688, fait la gloire et la prospérité d'un grand » peuple. Trop heureuse la France si, dans les jours » critiques où s'ouvrirent à ses regards les charmes » décevants d'une liberté sans mesure, elle eût reçu » comme un bienfait une Constitution imitée de celle » d'Angleterre... Grâces soient rendues au Prince éclairé » qui vient, dans l'intérêt de son peuple, d'unir les monu- » ments durables de la monarchie aux droits imprescripti- » bles de la nation et de la raison. »

Ce discours fut accueilli avec beaucoup de faveur par le public que la curiosité attirait déjà dans les tribunes de la Chambre. Le projet de loi dont M. Dumolard demandait qu'on priât le Roi d'ordonner la présentation eût été ainsi conçu : « La collection des trois branches de la puissance » législative forme essentiellement et exclusivement le » Parlement de France. Aucun autre corps ne peut s'at- » tribuer ou recevoir ce titre, à peine de forfaiture. » La proposition, combattue par un député comme anti-monarchique et dangereuse, n'en fut pas moins prise en considération à la presque unanimité.

Le lendemain, M. Durbach souleva une question bien

autrement irritante, celle de la liberté de la presse. Cette liberté promise par la Charte n'était pas encore organisée. Une ordonnance royale, en annonçant la prochaine présentation d'un projet par lequel on s'efforcerait de la concilier avec le maintien de l'ordre et le respect des institutions, avait, vingt jours auparavant, remis provisoirement en vigueur les règlements de la police impériale, entre autres le décret de 1810, qui établissait la censure de tous les écrits. M. Durbach invita la Chambre à exprimer le vœu qu'une loi déclarât ce décret aboli par la Charte et supprimât formellement la censure. Il s'attacha à démontrer que ce n'était pas la trop grande liberté de la presse, mais bien l'oppression exercée sur elle qui avait causé depuis vingt-cinq ans les malheurs de la France; il soutint que le 21 janvier aurait été impossible en présence d'une presse vraiment libre, qu'elle eût empêché ces entreprises gigantesques par lesquelles le tyran avait mis la France sur le bord de l'abîme et lui avait fait perdre en un jour les fruits de trente ans de victoires, qu'elle eût prévenu, et l'invasion impie de l'Espagne, et l'extravagante campagne de Russie. Il fit ensuite un tableau animé des vexations que la censure exerçait sur les écrivains et se plaignit particulièrement de la saisie d'un pamphlet qu'il venait de publier. Préludant à une discussion fameuse, il fit remarquer que les mesures répressives des abus de la presse, que la Charte permettait, n'avaient rien de commun avec des mesures préventives qui étaient la négation même de toute liberté. Il accusa le directeur général de la police

d'empiétements illégaux à l'occasion d'un règlement par lequel il venait d'interdire le travail les jours de fête religieuse et d'autoriser les processions publiques prohibées par des lois positives; il lui reprocha de jeter ainsi l'alarme dans la société. De violents murmures interrompirent cette déclamation passionnée, mêlée de vérités et de sophismes, qui obtint pourtant de la part d'un certain nombre de députés des témoignages d'approbation. Ceux-ci demandèrent l'impression du discours aux frais de la Chambre et la prise en considération de la proposition, mais une majorité formée des deux tiers de l'Assemblée se prononça en sens contraire. Les tribunes, remplies ce jour-là d'une foule de curieux qu'avait attirés l'annonce de la proposition de M. Durbach, avaient paru partager les émotions de la Chambre.

Les incidents que je viens de raconter remplirent le premier mois de la session. Il y avait, dans l'attitude et la marche de la représentation nationale, une indécision évidente. L'opposition tendait à se fortifier. C'était le contre-coup des fautes que commettaient le gouvernement et le parti royaliste.

Le vice principal de la situation résidait dans la mauvaise composition du cabinet. Bien qu'il comptât plus d'un homme d'un incontestable mérite, il était, dans son ensemble, aussi loin que possible de réunir les conditions essentielles d'un cabinet constitutionnel. Il y avait des ministres, mais il n'y avait pas de ministère. La loi fondamentale des monarchies représentatives, qui établit

entre les conseillers de la couronne une responsabilité solidaire, était complétement méconnue. C'était sur un tout autre principe que Louis XVIII, conseillé par le chancelier Dambray et par l'abbé de Montesquiou, avait établi les ressorts de son gouvernement. Une ordonnance royale du 29 juin posa et développa ainsi ce principe. La sagesse des règlements par lesquels les anciens rois avaient organisé leur conseil pouvant difficilement être surpassée, disait le préambule de cette ordonnance, il ne s'agissait que d'en simplifier le système et de le mettre en harmonie avec les changements survenus dans la forme du gouvernement et dans les habitudes. En conséquence, les membres du Conseil étaient, pour l'ordre du service, classés et distribués en *Conseil d'en haut* ou *des ministres* et en *Conseil privé* ou *des parties*, prenant le nom de *Conseil d'État*. Le *Conseil d'en haut* serait composé des princes de la famille royale, du chancelier et de ceux des ministres secrétaires d'État, ministres d'État et conseillers d'État qu'il plairait au Roi de faire appeler pour chaque séance. Le Conseil d'État ou des parties, composé de conseillers d'État et divisé en comités, était chargé d'examiner les projets de lois avant qu'ils ne fussent portés aux Chambres, de juger en dernier ressort le contentieux administratif, de vérifier et d'enregistrer les bulles et actes du Saint-Siége et tous les actes relatifs aux divers cultes religieux et de connaître des appels comme d'abus. Le Roi se réservait de créer des conseillers d'État, *d'église et d'épée*.

Cette ordonnance, pour le fond comme pour la forme, semblait avoir été dictée par des revenants d'un autre âge transportés au milieu d'un monde dont la langue et les idées leur étaient également inconnues. J'aurai plus tard à revenir sur ce qu'elle réglait par rapport au Conseil d'État. Quant au *Conseil d'en haut*, c'était bien à tort que ses rédacteurs, par condescendance sans doute pour les institutions modernes, avaient consenti à l'appeler aussi *Conseil des ministres*, puisque, à l'exception du chancelier, les vrais ministres, les secrétaires d'État à département, n'en faisaient pas essentiellement partie et n'y étaient admis, comme les ministres d'État et les simples conseillers d'État, qu'en vertu de convocations spéciales. L'abbé de Montesquiou y assistait d'ordinaire, mais ses collègues n'y étaient appelés qu'assez rarement, beaucoup plus rarement que M. Ferrand, ministre d'État et directeur général des postes, qui, à ce titre, avait le privilége de travailler directement avec le Roi. Ce Conseil, d'ailleurs, ne siégeait pas régulièrement et le Roi ne se croyait nullement obligé de le consulter sur les questions importantes. Chaque ministre, pour rester indépendant dans la direction de son département, préférait soumettre au Roi, dans des audiences particulières, les affaires qui exigeaient son approbation, et comme Louis XVIII redoutait toute application suivie, moins encore, peut-être, par paresse d'esprit que par préoccupation de sa santé, il signait presque toujours sans examen, sans contrôle, ce qu'on lui présentait. Le seul M. de

Blacas qui, comme favori et grand maître de la garde-robe, habitait les Tuileries et qui eût été réduit à une complète nullité politique s'il se fût renfermé dans ses attributions de ministre de la maison, s'arrogeait le droit d'entrer chez le Roi lorsqu'il travaillait avec quelqu'un des autres ministres, ce qui lui conférait une sorte de suprématie et de compétence universelle. Ceux-ci ne pouvaient manquer d'être blessés d'une telle prérogative. Ils s'y résignaient pourtant presque tous, soit pour ne pas se compromettre en luttant contre la préférence royale, soit parce qu'ils pensaient que le concours du favori était indispensable pour exercer une action décisive sur l'esprit souvent irrésolu de Louis XVIII. L'abbé de Montesquiou, plus franc et moins politique parce qu'il tenait peu à son portefeuille, essayait seul, sans beaucoup de succès, de secouer un joug qui blessait sa fierté. « Votre » Majesté, dit-il un jour au Roi, ne doit pas oublier que » si les Français ont passé à leurs souverains toutes leurs » maîtresses, ils n'ont jamais pu supporter un favori. » Il y eut des scènes pénibles entre ces deux ministres. M. de Talleyrand, qui ne les aimait ni l'un ni l'autre et qui n'était pas plus aimé d'eux, affectait à leur égard une sorte de neutralité. Son importance personnelle, sa réputation auraient pu faire de lui le chef du cabinet, mais il n'avait pas la confiance du Roi, et bien que sa grande sagacité lui fît comprendre les dangers de la ligne politique dans laquelle on marchait, il n'était pas homme à entreprendre d'arrêter un torrent qui l'eût bientôt emporté. Diplomate

consommé, habile, dans les moments de crise, à tirer parti des circonstances pour préparer les combinaisons qui convenaient à ses intérêts, il manquait complétement de cet esprit de suite, de cette activité régulière qu'exige la direction d'un gouvernement; il n'avait pas, à défaut des vertus morales, si rares chez les hommes d'État, cette vertu politique qui animait les Richelieu, les Chatham, les Pitt, et tous les véritables grands hommes, celle qui fait qu'on tient moins aux jouissances et aux bénéfices du pouvoir qu'au but à atteindre et aux principes à faire prévaloir dans la conduite des affaires du pays. N'espérant pas éclairer ses collègues et craignant de se compromettre en l'essayant, il se bornait à faire entendre qu'il n'approuvait pas tout ce qui se passait, et, comme je le disais tout à l'heure, restait à peu près neutre entre MM. de Montesquiou et de Blacas. M. Dambray et M. Ferrand gardaient la même neutralité, bien que ce dernier inclinât plutôt vers le ministre de la maison du Roi, qui pouvait compter davantage sur l'appui du ministre de la guerre et de M. Beugnot. Le baron Louis et M. Malouet étaient au contraire en rapports assez intimes avec l'abbé de Montesquiou.

Le secrétaire du Conseil, M. de Vitrolles, compliquait encore cette anarchie ministérielle par les manœuvres auxquelles il se livrait pour agrandir sa position. Il avait d'abord espéré occuper dans le gouvernement la place qu'avait eue sous l'Empire le secrétaire d'État, qui contresignait tous les actes du souverain et était son intermé-

diaire habituel avec les chefs des divers départements, mais les ministres s'étaient réunis pour repousser une pareille prétention qui, sous un Roi faible, tendait à les réduire à un rôle tout à fait subalterne. Une explication très-vive avait eu lieu entre l'abbé de Montesquiou et M. de Vitrolles. Ce dernier, déchu de ses hautes espérances, n'avait consenti que sur les instances de Monsieur à garder un emploi dont les attributions se trouvaient restreintes à tenir note des délibérations du Conseil, et il essayait de regagner par l'intrigue, dans laquelle il excellait, ce qu'il n'avait pu obtenir régulièrement.

Nous avons vu que les princes de la famille royale étaient, de droit, membres du *Conseil d'en haut.* Cela ne suffisait pas à l'ambition de Monsieur et des hommes dont il recevait les inspirations. L'arrivée du Roi n'avait pas mis fin immédiatement à l'espèce de gouvernement qu'ils avaient installé aux Tuileries pendant la lieutenance générale, comme pour surveiller le pouvoir officiel. Quelque temps encore, MM. de La Maisonfort et Terrier de Montciel avaient continué à donner des audiences au pavillon Marsan, dans la portion du palais affectée à l'habitation de Monsieur. Cet autre gouvernement avait ses bureaux, sa correspondance. Pour mettre fin à une situation aussi anormale, il ne fallut rien moins que l'intervention directe du Roi auprès de son frère. Le ministère de l'*entresol*, comme on l'appelait, fut congédié, mais, à cette organisation patente, succéda une organisation occulte

tout aussi dangereuse bien qu'un peu moins scandaleuse. Il y eut au pavillon Marsan, comme par le passé, deux ou trois polices secrètes rivalisant de zèle, cherchant à se signaler par le nombre des complots qu'elles prétendaient découvrir, se faisant concurrence entre elles et aussi à la police officielle dont elles gênaient et contrariaient l'action. Leurs agents se répandaient sur tous les points de la France où, par leurs violences de langage et leurs maladresses, ils ranimaient les haines et les passions des partis. On les vit, dans l'Ouest, réunir les anciens Vendéens et chouans, leur faire reprendre leur uniforme, les autoriser à s'emparer des armes appartenant aux habitants d'une autre opinion et enfin les appeler à Paris pour avoir sous la main, au centre même du gouvernement, des rassemblements secrets d'hommes armés dont on pût se servir dans un moment de danger. Ces extravagances déplaisaient fort au Roi, mais il lui répugnait d'entrer en lutte ouverte avec son frère, et les ministres, le directeur de la police, ne pouvant compter de sa part sur un appui bien soutenu, n'osaient prendre, pour déjouer les menées du pavillon Marsan, des dispositions énergiques qui les auraient exposés au courroux de l'héritier du trône.

L'impuissance du ministère en présence de pareils scandales s'explique par ce que j'ai raconté de son défaut d'unité et de ses dissentiments intérieurs. Rien, dans ces dissentiments, ne ressemblait d'ailleurs aux luttes qui s'établissent parfois dans un gouvernement libre au sein

d'un cabinet. Ils ne se rattachaient en réalité à aucune différence d'opinion et de système. C'étaient purement et simplement des rivalités personnelles, des incompatibilités d'humeur et de caractère telles qu'on en voit toujours surgir dans les cours. Bien peu d'hommes alors, parmi les dépositaires de l'autorité, prenaient au sérieux le gouvernement constitutionnel. Si, dans les actes officiels, ils parlaient respectueusement de la Charte, ils laissaient assez voir dans leurs entretiens, soit par des insinuations faciles à comprendre, soit par un sourire dédaigneux, le peu de cas qu'ils en faisaient. Ils semblaient croire que la situation dans laquelle on se trouvait était passagère. MM. Dambray et Ferrand comme MM. de Montesquiou et de Blacas, comme M. Beugnot lui-même dans certains moments, se persuadaient que le régime nouveau n'était qu'une transition nécessaire pour revenir à la monarchie pure. C'était surtout le sentiment de Monsieur. « On » voulu, disait-il, le gouvernement constitutionnel et il » faut bien en essayer, mais l'expérience sera bientôt faite » et si, au bout d'une année ou deux, on voit que cela ne » marche pas rondement, on reviendra à l'ordre naturel » des choses. » La même idée se trouve exprimée en termes plus circonspects dans cette réponse qu'il fit aux félicitations d'une députation de royalistes du Midi et qui fut insérée au *Moniteur* : « Jouissons du présent, mes- » sieurs, je vous réponds de l'avenir. » Tout le règne de Charles X était écrit d'avance dans ces phrases significatives.

On chercherait vainement, dans les actes du gouvernement de cette époque, une pensée systématique, l'indice d'un plan suivi et conséquent; chaque ministre, je le répète, travaillait isolément, sans consulter ses collègues, soit à se ménager les faveurs de la cour, soit à placer ses protégés et ceux que lui imposaient les Princes et à transformer en lois, en ordonnances, en institutions publiques, ses conceptions et ses préjugés.

M. de Talleyrand qui, en attendant l'ouverture du congrès de Vienne, s'occupait, dans le secret du cabinet, à jeter les bases des alliances et de la politique extérieure de la France, avait peu d'occasions, par la nature de son département, d'appeler sur lui l'attention publique. Les emplois dont il disposait étaient peu nombreux. L'opinion, d'ailleurs, n'attachait pas alors autant d'importance qu'elle l'a fait depuis au choix des agents diplomatiques. On était disposé à penser que les ambassades étaient en quelque sorte le patrimoine des hommes que leur naissance, leur position sociale, leurs manières mêmes désignaient comme particulièrement propres à représenter la royauté dans les cours étrangères. Les agents qui avaient soutenu dans ces cours la rude et orgueilleuse politique de Napoléon se seraient trouvés dans la position la plus fausse si on les eût immédiatement transformés en organes d'une politique toute différente. Personne ne trouva donc singulier que le nouveau Roi choisît exclusivement ses ambassadeurs dans les rangs de l'ancienne noblesse et des hommes de

cour, que le comte, depuis duc de La Châtre, fût envoyé à Londres, le comte Just de Noailles à Saint-Pétersbourg, le duc de Montmorency-Laval à Madrid, le comte de Caraman à Berlin, le marquis de Rivière, ami particulier de Monsieur, à Constantinople, le marquis d'Osmond à Turin, le comte de Narbonne à Palerme. Le public s'intéressait peu à ces nominations, et elles passèrent à peu près inaperçues.

Il n'en pouvait être ainsi de celles qui sortaient de la chancellerie. Le chancelier avait dans ses attributions le Conseil d'État et les tribunaux. Bien que la Charte accordât aux magistrats judiciaires l'inamovibilité, il était entendu qu'elle ne leur serait acquise que lorsqu'ils auraient obtenu l'institution royale, et on ne se pressa pas de la leur accorder parce qu'on voulait le faire en connaissance de cause, après avoir pris sur chacun d'eux les informations nécessaires. Quant au Conseil d'État, on procéda avec moins de lenteur et de circonspection. Nous avons vu que les bases de sa réorganisation avaient été posées par la même ordonnance que celles du *Conseil d'en haut*. Le chancelier, toujours dominé par les souvenirs de l'ancien régime, bouleversa complétement l'état de choses qui en avait fait sous l'Empire un corps si utile et si influent. Se rapprochant autant que possible des formes existantes avant 1789, il supprima à peu près les séances générales dans lesquelles, au temps de Napoléon, le Conseil avait pris une si grande part à l'œuvre de la législation. Il y fit entrer, avec une partie des conseillers de l'Empire,

un nombre considérable de conseillers de l'ancienne monarchie, de membres du Parlement, d'intendants de provinces retirés de la vie politique depuis plus de vingt ans, usés par l'âge ou par une longue inaction, presque tous ignorant profondément les lois nouvelles qu'ils étaient chargés d'appliquer et portés par instinct, par habitude, par esprit de parti, à en contrarier la tendance, à en méconnaître la pensée. Les maîtres des requêtes furent généralement mieux choisis. Les auditeurs furent supprimés, parce que cette institution, étrangère au temps de la royauté absolue, datait de l'Empire.

L'expédition des lettres d'anoblissement et des brevets de titres nobiliaires entrait aussi dans les attributions du chancelier. La Charte donnait au Roi le droit de *faire des nobles à volonté* et de leur accorder des rangs et des honneurs. L'énonciation de cette prérogative devait suffire pour mettre en mouvement toutes les vanités. Des milliers d'individus plus ou moins obscurs, alléguant des services souvent bien douteux rendus à la royauté pendant la Révolution, demandèrent à être admis dans le corps de la noblesse. On se montra prodigue d'une faveur qui ne conférait plus aucun privilége, qui même, lorsqu'elle n'était pas complétée par la concession d'un titre, ne procurait aucune distinction extérieure. Cette faveur était tellement illusoire que bientôt on devait cesser de la solliciter. La qualité de noble, qui ne représentait plus rien, disparut même, bien que con-

sacrée par la Charte, de la langue officielle. Le Roi continua à distribuer des titres de duc, de marquis, de comte, de vicomte, de baron, parce que ces titres, quelque amoindrie qu'en fût la valeur, donnaient encore un certain relief à ceux qui les portaient, mais il cessa à peu près de créer des nobles, et un peu plus tard, des lettres d'anoblissement eussent paru un anachronisme ridicule. En 1814 même, la profusion avec laquelle on les prodiguait provoquait, de la part de la nouvelle génération, des sarcasmes inspirés par un sentiment d'égalité envieuse bien plus encore que par un dédain philosophique.

M. Dambray était loin de croire à cette répulsion de l'opinion publique pour tout ce qui rappelait l'ancien régime. Enivré de la haute fortune qui, après un quart de siècle, était venue, d'une manière si inattendue, le tirer de sa retraite pour le porter à la première dignité du royaume, il s'endormait pour ainsi dire dans un état d'optimisme et de béatitude qui ne lui laissait pas même entrevoir les difficultés de la situation. Il croyait, de très-bonne foi, que la contre-révolution était faite en France, sauf quelques apparences encore ménagées par prudence et dont le temps ferait promptement justice. Dans son inoffensive bonhomie, on ne peut pas même dire qu'il fût animé d'une grande haine contre les institutions modernes : il les regardait, ou peu s'en faut, comme n'existant pas.

Le ministre de l'intérieur ne leur était pas plus favo-

rable, mais son opposition avait un autre caractère. L'abbé de Montesquiou présente une physionomie toute particulière parmi les hommes qui ont joué un rôle principal pendant cette première période de la Restauration. Cadet d'une grande famille, le hasard de sa naissance et la volonté de ses parents l'avaient jeté dans la carrière ecclésiastique qui convenait peu à ses goûts d'indépendance. Il avait pu le regretter, mais un sentiment de dignité personnelle qui, chez lui, dominait toute autre influence, ne lui eût pas permis de manquer aux convenances et aux devoirs essentiels de sa profession, alors même qu'il n'y eût pas été attaché par des considérations d'un ordre plus élevé. Prêtre et gentilhomme, il portait un profond attachement à la royauté et, comme nous l'avons vu, il lui en avait donné des preuves éclatantes dans les circonstances les plus difficiles, les plus périlleuses même. Nous avons vu aussi combien, après la Restauration, on avait eu de peine à lui faire accepter un ministère qui contrariait ses habitudes. Aristocrate au plus haut degré, livré à quelques coteries du grand monde qu'il dominait par la vivacité de son esprit et les boutades piquantes ou brillantes de sa conversation, éprouvant pour les idées nouvelles et pour tout ce qui ressemblait à la popularité une antipathie méprisante que sa brusque et irritable franchise laissait éclater, tranchant, intolérant dans la discussion, bien qu'il essayât quelquefois de se contenir pour capter ceux qu'il voulait gagner à sa cause, M. de Montesquiou, malgré ses talents réels,

ses connaissances étendues, sa parfaite loyauté et son rare désintéressement, était certainement un des hommes les moins faits pour inaugurer un régime de liberté et d'égalité civile. Il n'avait et ne voulait avoir en vue que l'autorité royale. Il ne faut pas croire pourtant qu'il la comprît comme les courtisans. Sous la monarchie absolue, il eût été un censeur chagrin et incommode. La royauté à laquelle il s'était dévoué, c'était moins celle qui existait de fait avant 1789 que celle qui eût existé si un monarque ferme et éclairé l'eût purgée à temps des abus qui précipitèrent sa chute. Son erreur, c'était de croire encore possible ce qui eût tout au plus suffi un siècle auparavant. S'il ne comprenait pas assez la nécessité de grandes concessions en matière d'institutions, il se montrait beaucoup plus facile, on pourrait dire plus libéral, en ce qui concernait les personnes. Comme la plupart des hommes dont les préjugés politiques ne se compliquent pas de calculs intéressés, il était beaucoup plus tolérant pour les individus que pour les idées. Le choix même de ses collaborateurs prouvait qu'il n'était nullement enclin à se renfermer dans le cercle étroit d'un parti exclusif. Il avait donné, dans son ministère, la direction des communes et des départements à M. Benoît, un des meilleurs administrateurs du régime impérial, et ses deux conseillers principaux, ceux à qui il accordait évidemment le plus de confiance, étaient destinés à figurer un jour au premier rang parmi les illustres défenseurs de la monarchie constitutionnelle.

Je veux parler de M. Royer-Collard et de M. Guizot. M. Royer-Collard, secrétaire de la commune de Paris avant le 10 août, puis membre du Conseil des Cinq-Cents, où il commençait à se signaler entre les amis de la justice et de la vraie liberté lorsqu'il en fut expulsé par la réaction du 18 fructidor, et ramené comme tant d'autres au royalisme par les excès de la Révolution, avait été longtemps associé à l'abbé de Montesquiou dans les fonctions secrètes de commissaire du Roi. Plus tard, cependant, il était entré dans l'Université impériale et il avait jeté un grand éclat à la Faculté des lettres par un enseignement qui n'était rien moins que la réhabilitation de la philosophie spiritualiste contre le matérialisme du XVIII[e] siècle. Appelé par M. de Montesquiou à la direction de la librairie et de l'imprimerie, bien qu'il y fît preuve, à l'égard de la presse, d'une défiance commune alors à presque tous ceux qui avaient traversé la Révolution, bien que ses doctrines constitutionnelles ne fussent pas encore à beaucoup près ce qu'elles ont été depuis, l'aversion qu'il témoignait dès lors pour la cour, pour ses usages, pour ses influences, permettait d'entrevoir en lui le champion futur d'une opposition semi-démocratique. M. Guizot, que l'abbé de Montesquiou avait fait nommer secrétaire général de son ministère, beaucoup plus jeune que M. Royer-Collard, était dans des dispositions analogues. A peine âgé de vingt-sept ans, il s'était recommandé à l'attention publique par quelques compositions littéraires d'une assez grande valeur et déjà il avait com-

mencé, à la Faculté des lettres, ce cours d'histoire qu'il devait reprendre quelques années après avec un succès si brillant. Ceux qui le connaissaient vantaient la gravité, la profondeur de son esprit, la force de son intelligence, son vaste savoir. On pouvait seulement s'étonner de voir un ministre, dont personne n'ignorait le peu de goût pour le travail, se faire assister, dans la direction de son laborieux département, par un homme aussi jeune et aussi complétement étranger à toutes les matières d'administration. Ce qui choquait davantage une certaine opinion, c'est que M. Guizot était calviniste. Il était en effet assez singulier qu'un ecclésiastique se fît assister par un protestant. Les amis de M. de Montesquiou lui en ayant fait l'observation, il leur répondit en plaisantant qu'il ne comptait pas faire un pape de son secrétaire général.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer peuvent donner l'idée de l'esprit assez particulier qui animait le ministre de l'intérieur. Dans le remaniement des préfectures, conséquence inévitable d'un changement de gouvernement, il usa de ménagements qui ne lui eussent pas été possibles si l'esprit de parti le plus exigeant avait pu mettre en doute la sincérité de son dévouement à la royauté. En écartant quelques administrateurs trop compromis par les souvenirs de la Révolution ou par le zèle peu scrupuleux avec lequel ils avaient servi l'Empire, il maintint, autant que cela dépendait de lui, tous ceux qui s'étaient acquis des titres réels à la bienveillance d'un gouvernement raisonnable, et le peu de nominations regrettables qu'on

est en droit de lui imputer lui furent imposées par les pressantes recommandations des Princes. A la différence de la plupart des autres ministres, il donnait donc peu de prise à la critique par le choix des fonctionnaires, mais, sous d'autres rapports, il n'était pas aussi irréprochable : dans un moment où il y avait tout à faire pour préparer le pays au régime de liberté qui remplaçait le plus complet despotisme, le peu d'activité du ministre de l'intérieur, le dégoût qu'il laissait voir pour les affaires, sa répugnance évidente pour les voies nouvelles dans lesquelles il fallait absolument marcher, étaient pour la France et pour le trône de véritables dangers.

La police générale qui, bien que relevant hiérarchiquement de son département, était dirigée par M. Beugnot d'une manière à peu près indépendante, se donnait plus de mouvement, mais, dès ses premiers actes, elle avait appelé sur elle un ridicule et une impopularité dont elle ne devait pas se relever. M. Beugnot, peu de jours après son entrée en fonctions, avait publié une circulaire où il essayait d'établir que si la police avait pu, dans d'autres temps, être un objet d'inquiétude et d'aversion pour les bons citoyens, on devait à l'avenir voir en elle l'auxiliaire de la religion et de la morale; il y disait que désormais, au lieu de répandre la terreur et la haine du gouvernement, elle ferait aimer le Prince en le faisant connaître et que son secret serait de n'en point avoir, que semblable à la goutte d'huile introduite dans les ressorts d'une machine compliquée, elle s'insinuerait doucement entre les rouages

de la société pour en faciliter les mouvements, en sorte qu'on jouirait de ses effets sans l'apercevoir et sans lui en savoir gré. Cette phraséologie bizarre, ce langage bénin si peu approprié à une institution qui ne peut rendre d'utiles services qu'à la condition d'être un peu redoutée, avaient provoqué la raillerie et le sarcasme. Les actes qui suivirent la circulaire produisirent un effet bien autrement fâcheux.

Le Roi et Monsieur, habitués au respect religieux avec lequel le repos du dimanche est observé en Angleterre, étaient scandalisés de voir qu'en France il en fût tout autrement. Plusieurs fois ils s'en étaient plaints au directeur général de la police. M. Beugnot avait répondu que c'était là une question de législation et qu'elle regardait le chancelier. Le chancelier, de son côté, prétendit qu'une simple ordonnance de police pouvait remettre en vigueur les règlements qui existaient à ce sujet avant la Révolution. Le Roi ayant insisté, M. Beugnot promit de faire ce qu'on lui demandait. Sans consulter aucun des ministres, à l'exception du chancelier, il signa le 7 juin, trois jours après la promulgation de la Charte, une ordonnance qui interdisait le travail les dimanches et jours de fête, défendait aux marchands de faire ces jours-là des actes de commerce et de tenir leurs boutiques et magasins ouverts, aux portefaix et hommes de peine de travailler de leur état, aux charretiers et voituriers de faire chargement et charroi, prescrivait la clôture des cafés, cabarets et autres établissements analogues pendant la durée du

service divin et prononçait contre les délinquants des amendes parfois très-élevées. M. Beugnot, dans le préambule de cette ordonnance, la rattachait à l'ancienne législation et même à la loi naturelle : suivant lui, l'interruption du travail pendant les jours consacrés aux solennités religieuses était une loi qui remontait au berceau du monde; il y avait été pourvu par différentes ordonnances de nos rois et par des arrêts des Cours souveraines qui n'avaient pas été abrogés, mais seulement perdus de vue *pendant les troubles*, et il était maintenant nécessaire de les rappeler pour attester le retour des Français à l'ancien respect de la religion et des mœurs et à la pratique des vertus qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable. Une seconde ordonnance, postérieure de trois jours à la précédente et se rapportant aussi à des règlements de l'ancienne monarchie, rétablit dans toute la France les processions de la Fête-Dieu et de l'Octave, défendit la circulation des voitures, pendant ces deux journées depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi et enjoignit de tapisser toutes les maisons sur le passage du Saint-Sacrement. De pareilles mesures, tombant sans préparation au milieu d'une population encore toute imprégnée de l'esprit de Voltaire et des habitudes de la Révolution, excitèrent l'irritation la plus vive dans le petit commerce et parmi les ouvriers auxquels elles imposaient des gênes et des sacrifices. Dans les classes moyennes, elles devinrent un texte inépuisable de plaisanteries moqueuses. Les esprits plus réfléchis s'alar-

maient de la tendance qui se manifestait ainsi à ressusciter pièce à pièce, par de simples ordres de police, l'ancienne législation. Les protestants, les philosophes soutinrent qu'on portait atteinte à la liberté des cultes en contraignant les non-croyants à participer, par la tenture de leurs maisons, à des cérémonies qu'ils regardaient comme entachées d'idolâtrie ou de superstition. Nous avons vu que l'émotion s'étendit jusqu'à la Chambre des députés. La réprobation était telle que deux des ministres, M. Louis et M. Malouet, crurent devoir, dans leur consternation, engager M. Beugnot à donner sa démission pour conjurer l'orage. Le duc de Berry lui-même, la première fois qu'il le vit, ne lui épargna pas les reproches : « Je me trouve » bien en France, lui dit-il, je n'ai pas envie de retourner » d'où nous venons, et cela ne manquera pas d'arriver si » nous laissons le champ libre aux cagots. » Nous verrons bientôt comment on essaya de remédier à l'ébranlement causé par cette déplorable bévue.

De tous les départements ministériels, celui qui avait le plus à faire et dont les actes peut-être devaient avoir la portée la plus immédiate et la plus grave, c'était le département de la guerre. J'ai déjà exposé les premières mesures prises pour réduire les immenses cadres de l'armée impériale à des proportions qui pussent se concilier avec celles du nouvel établissement royal. Je n'insisterai pas sur les détails d'une réorganisation qui ne devait avoir que des résultats très-passagers. La tâche du ministre était bien compliquée. Il était impossible que le Roi, après avoir

pourvu d'une manière plus ou moins satisfaisante au sort des militaires de l'Empire, ne fît pas aussi quelque chose en faveur de ceux qui avaient servi autrefois la royauté, qui avaient combattu et souffert pour elle. Une commission mi-partie de généraux de l'Empire et de l'émigration fut chargée de vérifier les titres des anciens officiers émigrés ou n'ayant pas quitté la France qui croiraient avoir droit à réclamer des grades, des emplois, des pensions, des décorations. D'après les règles qui furent établies, on dut leur tenir compte, non-seulement des campagnes qu'ils avaient faites dans la Vendée ou dans le corps de Condé contre les armées républicaines, mais encore des services qu'un bon nombre d'entre eux avaient rendus dans les rangs des armées étrangères. Les uns, vieux, infirmes ou déshabitués de la vie militaire, obtinrent seulement des récompenses honorifiques et des pensions. D'autres, qui conservaient plus de vigueur ou qui du moins le croyaient, trouvèrent place, avec un avancement plus ou moins considérable, dans les rangs de la nouvelle armée. Leur présence en exclut nécessairement un nombre égal de jeunes officiers pleins d'ardeur et d'énergie, qui avaient fait toutes les guerres de l'Empire et qui, réduits désormais à la faible ressource de leur demi-solde, ne pouvaient voir qu'avec un sentiment de dépit et d'envie les emplois auxquels ils croyaient avoir droit occupés par des hommes qu'ils considéraient comme des intrus.

Leur mécontentement, celui même des officiers qui, en continuant à faire partie des cadres, se trouvaient subor-

donnés à des émigrés ou à des Vendéens, constituaient pour la royauté un danger trop réel. Il n'était pas possible de l'éviter entièrement, mais on aurait pu l'atténuer en ne cédant que dans une mesure raisonnable aux exigences de l'émigration et de la cour. Malheureusement, le ministre de la guerre n'était pas personnellement en position de résister à ces influences. Le général Dupont, mal vu de ses anciens compagnons d'armes qui avaient considéré comme un affront pour l'armée son élévation au ministère, s'était trouvé réduit à chercher son point d'appui dans la bienveillance des royalistes. Pour se la ménager, il allait en quelque sorte au-devant de leurs sollicitations et leur prodiguait sans examen, sans discernement, tout ce qu'il leur plaisait de demander. Non content de récompenser en eux avec exagération d'anciens services souvent bien médiocres ou même une fidélité qui ne s'était manifestée que par l'inaction et de transformer subitement en officiers généraux des hommes dont le seul mérite était d'avoir figuré vingt-cinq auparavant dans les rangs inférieurs de l'armée française, ou, plus récemment, dans des armées étrangères, il conférait immédiatement des grades d'officiers supérieurs à des jeunes gens qui n'avaient pas même de pareils titres à faire valoir. Il semblait croire que le temps du privilége et des faveurs de cour était revenu, qu'on pouvait impunément rentrer dans les anciens errements, à la condition de respecter plus ou moins les positions acquises en l'absence de la royauté légitime, et que désormais comme jadis les em-

plois militaires allaient redevenir le patrimoine des courtisans et de leurs protégés. Il faudrait de bien minutieux détails pour donner une idée de l'aspect que ne tarda pas à présenter l'armée. Les officiers de la Révolution et de l'empire qui s'y trouvaient mêlés et souvent subordonnés, soit à des vieillards usés et incapables, soit à de très-jeunes gens sans expérience, en éprouvaient une irritation mêlée de dédain qui devait inévitablement affaiblir la discipline; les soldats partageaient contre les nouveaux venus les sentiments des chefs qui les avaient commandés sur les champs de bataille.

L'armée navale se trouvait soumise aux mêmes épreuves. Elle était également envahie par une foule d'émigrés à qui l'on tenait compte aussi de leurs services à l'étranger ou du temps qu'ils avaient passé dans une complète inaction. Seulement, comme elle était beaucoup moins nombreuse que l'armée de terre, comme elle avait eu beaucoup moins d'occasions de se distinguer, en sorte qu'elle inspirait moins de sympathie, comme enfin, par la force des choses, elle était moins en contact avec la population, l'opinion ne s'inquiétait pas autant de ce qui la concernait. Le duc d'Angoulême avait été nommé amiral de France, avec des attributions plus apparentes que réelles, mais qui cependant faisaient intervenir son nom dans la mise à exécution des ordonnances royales relatives à la marine. Des commissions avaient été instituées pour proposer les changements à apporter à l'organisation et aux règlements du service. Le nombre des bâtiments à entretenir, les cadres du per-

sonnel furent restreints dans les proportions qu'exigeaient le rétablissement de la paix, la réduction du territoire et la pénurie du trésor. Le ministre de la marine et des colonies, M. Malouet, était, par son âge et par l'état de sa santé, hors d'état d'imprimer à cet important département l'énergique impulsion qui seule aurait pu relever nos forces navales et nos établissements d'outre-mer de l'anéantissement où ils étaient tombés sous l'Empire. L'affaissement de ses facultés paralysait les qualités éminentes qui, dans d'autres temps, l'avaient recommandé à l'estime et à la confiance publiques, sa parfaite intégrité, la justesse de ses vues, la droiture et la modération de son caractère et ses dispositions conciliantes. L'esprit de routine dominait d'ailleurs dans ses bureaux. On y déplorait l'article du traité de Paris qui imposait à la France l'obligation de renoncer, après un délai de cinq ans, à la traite des noirs; on ne voulait y voir qu'un artifice de l'Angleterre, préparant avec perfidie, sous le prétexte mensonger d'une question d'humanité, la ruine du peu de colonies qu'elle nous avait laissées et qu'on affirmait ne pouvoir être maintenues en culture qu'à l'aide d'esclaves noirs incessamment recrutés sur la côte d'Afrique. L'idée de rentrer en possession de Saint-Domingue, où les noirs s'étaient affranchis douze ans auparavant en massacrant ou en expulsant toute la population blanche, préoccupait d'autant plus les chefs de ce ministère que les colons fugitifs, réduits à la misère et aveuglés par leurs désirs, pressaient vivement le gou-

vernement français de les remettre en possession de leurs biens et ne manquaient pas de présenter comme très-facile une pareille entreprise. C'était par la voie des négociations que M. Malouet voulait essayer de rendre à la France l'île qui avait été longtemps pour elle la source de si abondantes richesses, mais les bases qu'il comptait donner à ces négociations ne permettaient guère d'en espérer le succès : les propositions qu'on voulait présenter aux noirs rétablissaient la distinction des castes.

Le ministère des finances était à peu près le seul qui fût conduit avec une véritable habileté, d'après des principes appropriés aux besoins du temps. Le baron Louis, médiocre homme d'État, que son caractère difficile, ses manières désagréables rendaient peu propre à la politique proprement dite, mais qui joignait à beaucoup d'esprit de grandes connaissances en matière de finances, avait, sur la puissance et l'utilité du crédit, des convictions bien rares alors. En même temps qu'il travaillait à régulariser la perception des impôts, il préparait les éléments d'un budget qui, en rétablissant la confiance dans la bonne foi et la solvabilité du gouvernement, devait procurer à la France des ressources dont les imaginations les plus hardies n'auraient osé prévoir l'étendue.

Telle était, dans son ensemble, la marche du gouvernement du Roi. Le caractère général qu'elle présentait était, à quelques exceptions près, celui de la faiblesse, de l'impéritie, d'une profonde ignorance de la situation du pays. On a dit avec raison que la plupart des champions de la

royauté étaient alors comme autant d'Épiménides sortant d'un sommeil qui avait duré de longues années, s'opiniâtrant à croire que le monde n'avait pas cessé d'être celui dans lequel ils avaient jadis vécu et frappant d'étonnement les générations nouvelles par l'étrangeté de leur langage et de leurs habitudes. Louis XVIII lui-même, qui, plus tard, éclairé par l'expérience et inspiré par de plus habiles conseillers, devait si bien apprécier les besoins du temps, semblait alors partager les hallucinations de tout ce qui l'entourait. Comme, cependant, la réaction n'avait rien de violent, comme, sous un gouvernement doux et débile, on n'avait pas encore eu le temps de se lasser de la paix à peine rétablie, le sentiment qu'éprouvait la masse de la nation était celui d'une surprise un peu moqueuse plutôt que de la colère. On se demandait pourtant avec quelque inquiétude où aboutiraient les tendances aveugles qui se manifestaient parmi les dépositaires du pouvoir.

Ce qui éveillait cette inquiétude bien plus encore que les imprudences de l'autorité, c'étaient le langage et les prétentions hautement déclarées du parti royaliste qui, dans ses journaux mal surveillés par la censure et surtout dans une foule d'écrits journellement publiés, ne cessait de jeter l'anathème sur tout ce qui avait appartenu à la Révolution et à l'Empire, d'évoquer les plus tristes souvenirs de nos discordes et de soulever les questions les plus irritantes. Celle des biens nationaux avait été vainement tranchée par la Charte; on parvenait à la

ressusciter par mille interprétations subtiles de cette loi fondamentale. Le clergé, de son côté, ne dissimulait pas l'espérance de recouvrer au moins une partie de ses propriétés et de ses priviléges. Les anciens évêques, les ecclésiastiques rentrés en France avec les Bourbons, laissaient assez voir qu'ils considéraient à peine comme une véritable Église celle que le Concordat avait établie en France; ils demandaient l'abolition de ce Concordat qui avait si admirablement résolu le problème des rapports de l'État avec l'Église, et le gouvernement, assez aveugle pour s'associer à ce vœu, ne devait pas tarder à en faire l'objet d'une négociation avec le Saint-Siége.

C'était surtout dans les départements que le parti royaliste et le parti religieux prenaient cette dangereuse attitude. Les opinions, les positions sociales y étaient bien plus distinctes, bien plus tranchées qu'à Paris, les ressentiments politiques bien plus violents entre des hommes qui, toujours en présence les uns des autres, ne pouvaient guère oublier leurs griefs mutuels. Les gentilshommes de province, en grande partie ruinés par la Révolution et ne trouvant pas, dans le régime qui s'établissait, les dédommagements que la création d'une Chambre haute et les faveurs de la cour procuraient aux grands seigneurs, eussent pu difficilement se persuader que la Restauration était achevée; il aurait fallu de leur part un miracle de raison et de désintéressement pour qu'ayant sous les yeux leurs domaines patrimoniaux maintenant possédés, soit par des paysans enrichis, leurs anciens vassaux, soit par

d'avides spéculateurs qui les avaient achetés à vil prix, ils ne fissent pas entendre des paroles de regret, de menace, d'espérance, qui suffisaient pour jeter l'épouvante dans l'âme des nouveaux possesseurs. Quelques-uns de ces gentilshommes ne bornaient pas là leurs prétentions ; ils comptaient bien rentrer en jouissance des droits féodaux, des corvées, qui, dans quelques parties de la France, constituaient jadis le revenu le plus net d'une noblesse assez pauvre, et ils ne le dissimulaient pas; certains curés rêvaient, de leur côté, le rétablissement des dîmes. Les paysans tremblaient à la pensée de voir renaître ces impôts odieux sous lesquels leurs ancêtres avaient gémi si longtemps et dont le nom seul devint bientôt pour les ennemis de la royauté un instrument puissant avec lequel ils purent à leur gré agiter les populations rurales en leur faisant voir dans les Bourbons, dans les nobles et dans les prêtres, autant d'ennemis et d'oppresseurs.

Ainsi se préparait l'impopularité qui bientôt après jeta la Restauration dans de nouveaux orages. Le Roi et les Princes comprenaient pourtant la nécessité de donner des appuis au trône, mais ils ne les cherchaient pas là où il eût été possible de les trouver, dans de larges satisfactions accordées aux sentiments et même aux susceptibilités d'une nation qui s'était renouvelée en leur absence. Le soin de s'attacher la force armée était le seul qui les préoccupât. Tandis que les journaux du pouvoir et même certaines publications officielles déversaient l'injure sur les gouvernements précédents et enveloppaient dans un

anathème commun tous les actes de leur administration, tandis qu'on poussait ainsi bien gratuitement à l'exaspération et au désespoir les nombreux fonctionnaires qui y avaient pris part et qui, privés de leurs emplois, réduits souvent à la misère, se voyaient encore signalés, dans leur retraite, à l'animadversion publique, on prodiguait au contraire à l'armée des éloges enthousiastes, des témoignages de sympathie et d'admiration qui ne pouvaient la toucher beaucoup parce que des faits trop nombreux en prouvaient chaque jour le peu de sincérité. On se persuadait qu'il suffisait, pour la gagner, de combler de faveurs quelques-uns de ses chefs, de multiplier les revues princières, de vanter sans cesse l'héroïsme patriotique dont elle avait fait preuve pendant vingt ans de guerre contre l'Europe. C'était comme un langage de convention dont l'exagération même diminuait l'efficacité parce qu'il n'était pas possible de supposer qu'il exprimât la pensée de ceux qui le tenaient. Louis XVIII en avait donné le signal : en débarquant à Calais, il avait dit au général Maison que, dans son exil, il avait comme bon Français partagé la joie que les brillants succès de l'armée avaient causée à la France. En entendant de telles paroles, ses compagnons d'émigration avaient sans doute éprouvé quelque surprise et personne n'avait pu penser qu'il parlât sérieusement. Ces flagorneries ne pouvaient être acceptées par les guerriers de l'Empire comme un dédommagement suffisant de tant de mesures faites pour les blesser, et l'impression qui devait leur en rester, c'est que, tout à la fois, on les

craignait assez pour se croire obligé de les flatter et on se défiait assez d'eux pour ne pas vouloir se remettre exclusivement entre leurs mains. Un gouvernement est bien compromis lorsqu'on se fait de lui une pareille idée.

La garde nationale n'était pas moins courtisée que l'armée, et elle l'était avec plus de succès comme avec plus de sincérité. Cette institution, si odieuse aux royalistes en 1789 qu'ils eussent cru, à cette époque, se déshonorer en entrant dans ses rangs même pour combattre la révolution jacobine, était devenue pour eux, par un revirement singulier, l'objet d'une sorte d'engouement. Il est vrai qu'à tous égards elle différait beaucoup de ce qu'elle avait été au commencement de la Révolution. Le gouvernement impérial, en la réorganisant un peu avant sa chute, avait eu soin de réserver au pouvoir la nomination des officiers, abandonnée jadis à l'élection populaire, et de n'admettre dans les cadres que des hommes qui donnaient toutes garanties à la cause de l'ordre. Ces hommes appartenaient généralement à la classe qui vit avec satisfaction le retour de la paix garanti par la restauration de la royauté. La garde nationale de Paris s'était prononcée pour les Bourbons alors que l'armée entière restait encore fidèle à Napoléon, elle avait la première pris la cocarde blanche. Les royalistes s'étaient empressés d'entrer dans ses rangs. C'était avec son uniforme que Monsieur était entré à Paris, et depuis, il n'avait pas cessé de le porter. Un des premiers actes de Louis XVIII fut de le nommer colonel-général de toutes les gardes nationale

du royaume. Une proclamation adressée simultanément à ces corps par les ministres de l'intérieur et de la guerre, leur présenta cette nomination, comme une preuve éclatante de la bienveillance et de l'estime royales, comme une récompense des services qu'ils avaient rendus dans les moments difficiles de l'invasion étrangère et du zèle qu'ils avaient manifesté pour la monarchie légitime. Bientôt une série d'ordonnances prouva qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement de réduire à une vaine qualification le titre conféré au frère du Roi. On lui donna pour major général le général Dessoles, commandant de la garde nationale de Paris, et pour chef d'état-major, M. Allent, qui remplissait les mêmes fonctions dans cette garde. Une ordonnance du 16 juillet régla que dorénavant toutes les gardes nationales seraient sédentaires, qu'une loi seule pourrait en autoriser le déplacement, qu'en ce qui concernait le personnel, le service ordinaire, l'instruction et la discipline, elles ressortiraient du colonel-général qui statuerait sur tous les cas pour lesquels des décisions royales ne seraient pas nécessaires et provoquerait ces décisions lorsqu'il y aurait lieu, que pour la formation des listes, la comptabilité, les réquisitions de service extraordinaire, les gardes nationales dépendraient des maires, sous-préfets, préfets et du ministre de l'intérieur, que les projets de lois, d'ordonnances ou de règlements généraux relatifs à cette branche de la force armée seraient préparés par le major général et remis, après avoir reçu l'approbation du Prince, au mi-

nistre de l'intérieur pour qu'il y donnât la suite nécessaire, enfin que le ministre, lorsqu'il croirait devoir prendre l'initiative de ces projets, les soumettrait au Prince par l'intermédiaire du major général. Tous les officiers devaient continuer à être nommés par le Roi, c'est-à-dire par le colonel-général. Plus tard, on établit un comité d'inspecteurs généraux, un inspecteur par département et un autre inspecteur par arrondissement, subordonné au premier. La garde nationale forma ainsi une vaste organisation qui embrassait tout le royaume et dont l'héritier de la couronne avait la direction suprême, tempérée par l'intervention plus apparente que réelle d'un ministre. Les inconvénients d'un tel pouvoir, confié à un personnage non responsable, devaient être un jour révélés par l'expérience, mais personne alors ne semblait les prévoir et l'on pensait généralement que tout ce qui mettait les Princes en rapport avec une partie considérable de la population, tout ce qui, en leur donnant action et autorité sur un grand nombre d'hommes, leur procurait la facilité de se faire des partisans, tendait à fortifier le trône.

C'était surtout envers la garde nationale de Paris qu'on se montrait prodigue de démonstrations calculées pour flatter l'amour-propre et entretenir le zèle de la bourgeoisie. Une ordonnance royale lui attribua le privilége de remplacer les gardes du corps dans le service intérieur du palais le jour anniversaire de la rentrée du Roi dans sa capitale. Au moment de la création du prétendu ordre du lis, la décoration en avait été accordée à tous ceux qui

la composaient. Bientôt, cette faveur ayant été étendue à toutes les gardes nationales de France, on autorisa celle de Paris à joindre, par forme de distinction, un liséré de couleur au ruban blanc qui en était le signe. Plus tard encore, les départements ayant obtenu des liserés analogues, on distribua des croix de la Légion d'honneur à l'état-major de la garde parisienne et à bon nombre de ses officiers et de ses soldats. Quelques-uns des plus grands seigneurs de l'ancien régime, tels que les ducs de Montmorency et de Choiseul, figuraient parmi ses chefs avec de riches banquiers et d'autres personnages importants de la haute bourgeoisie. Monsieur passait de nombreuses revues. Le Roi lui-même, entouré de sa famille et de sa cour, fit solennellement, au Champ de Mars, la remise des drapeaux des treize légions auxquels la duchesse d'Angoulême attacha les cravates et qui furent bénis par le grand aumônier. Louis XVIII prit ensuite la parole : « C'est une bien belle journée pour moi, dit-il, » c'est un nouveau lien que je contracte avec ma bonne » garde nationale. Que ne doit-on pas attendre des Fran- » çais lorsqu'on voit de pareilles troupes que le zèle seul a » formées ! Vienne l'ennemi quand il voudra ! mais il ne » viendra pas, car nous ne comptons plus que des amis. » Monsieur répondit par des protestations de dévouement et les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre au bruit des plus vives acclamations. Des fêtes, des banquets multipliés mettaient à chaque instant la garde nationale en contact avec les gardes du corps, avec l'armée;

les Princes s'y mêlaient quelquefois, et la présence d'un Prince, les paroles les plus insignifiantes qui échappaient à sa courtoisie produisaient encore alors un effet qu'on ne comprend guère aujourd'hui. Ces soins ne furent pas entièrement perdus. La bourgeoisie de Paris persista plus longtemps qu'on ne le suppose généralement dans les sentiments de royalisme qu'elle avait montrés aux premiers jours de la Restauration, et il fallut bien des fautes de la part du gouvernement et de la cour pour la convertir complétement à d'autres idées.

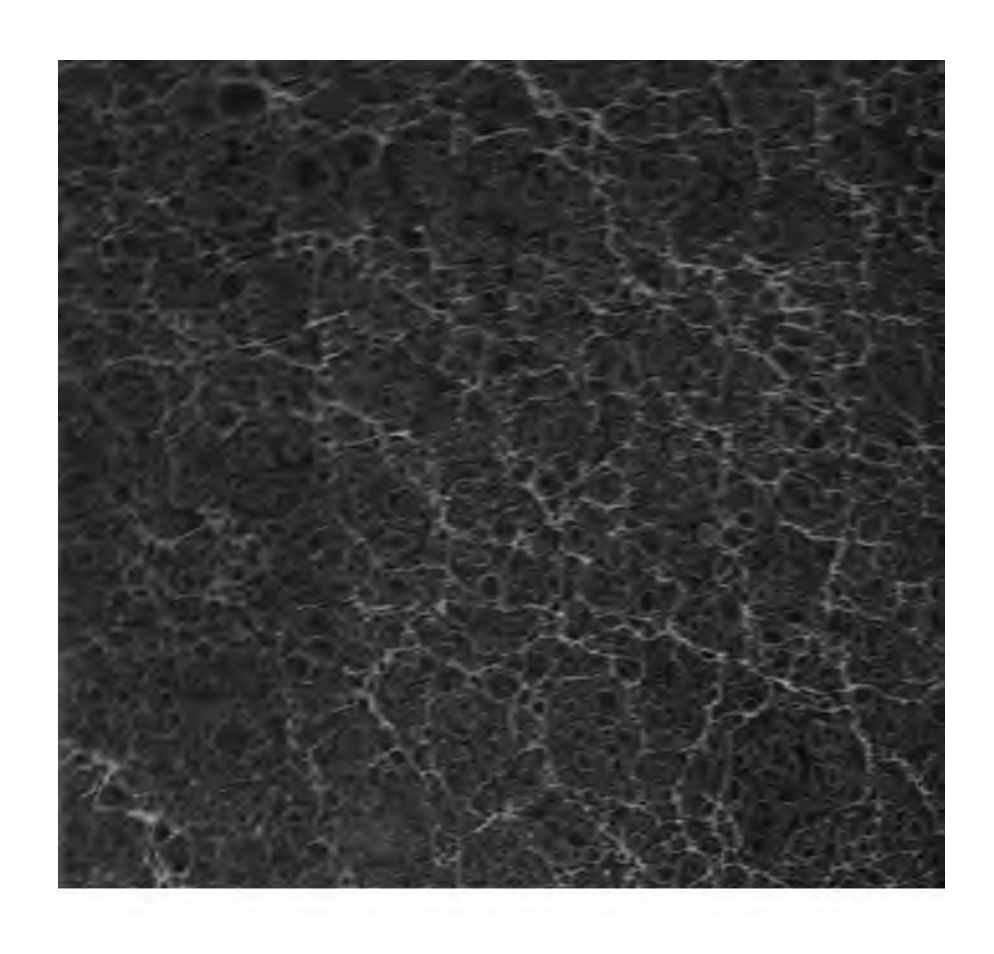
FIN DU PREMIER VOLUME

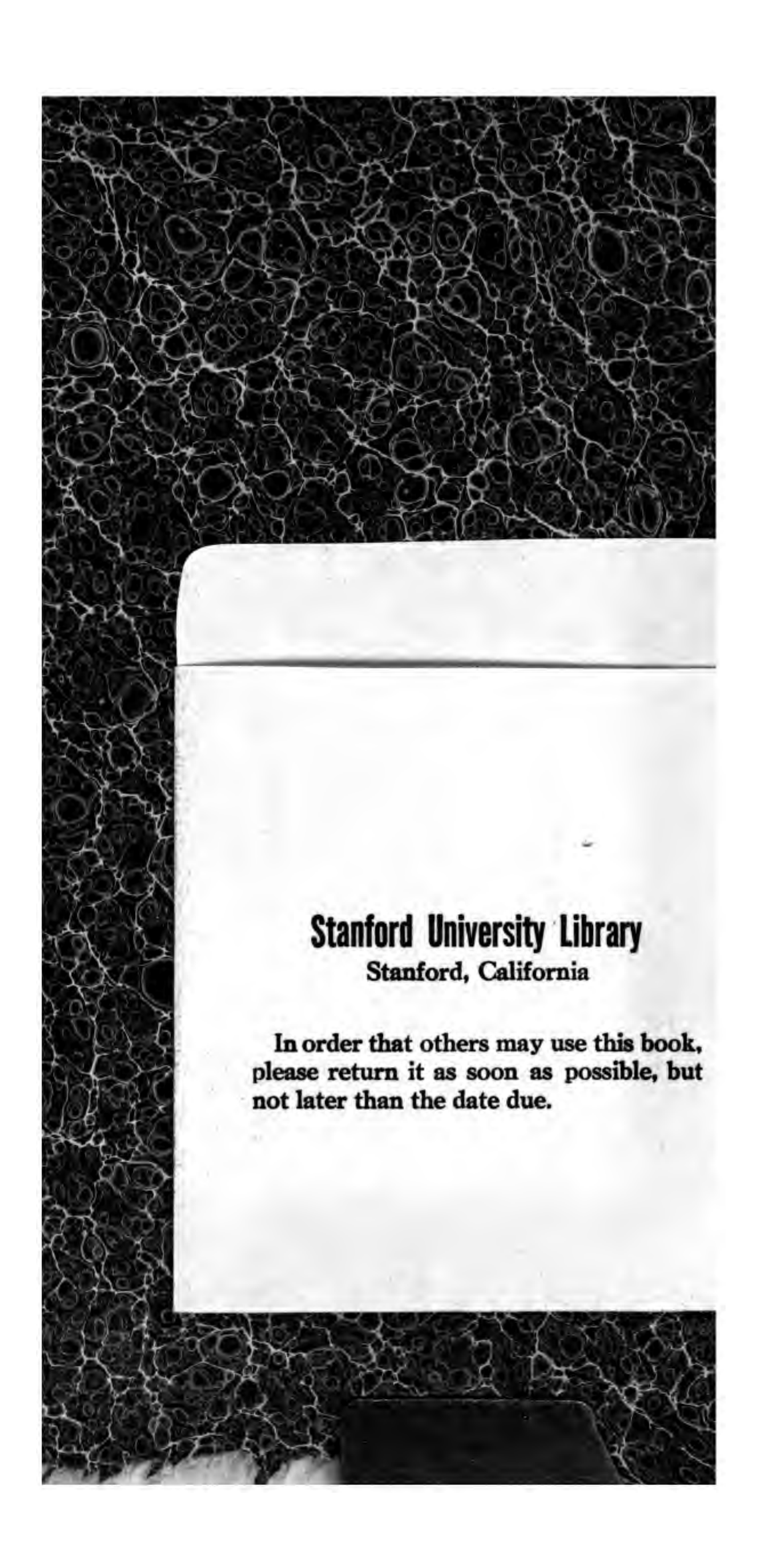
TABLE DES MATIERES

DU PREMIER VOLUME

FIN DE LA TABLE

Paris. — Imp. A. Wittersheim, rue Montmorency, 8.




Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.

